



CENTRE
INTERNATIONAL
POUR LA
PRÉVENTION
DE LA CRIMINALITÉ

INTERNATIONAL
CENTRE
FOR THE
PREVENTION
OF CRIME

CENTRO
INTERNACIONAL
PARA LA
PREVENCIÓN
DE LA CRIMINALIDAD

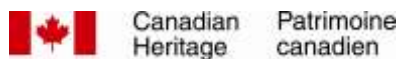
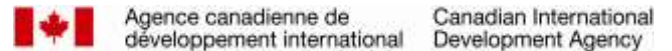
15ème ANNIVERSAIRE DU CIPC

Prévention de la criminalité dans le monde :
Bilan, évaluation et perspectives

ACTES

*7, 8 et 9 décembre 2009
Montréal, Canada*

NOS PARTENAIRES



Centre international pour la prévention de la criminalité

<http://www.crime-prevention-intl.org>

ISBN : 978-2-921916-70-7

Dépôt légal : Janvier 2011

Les actes du colloque sont disponibles en français, anglais et espagnol sur le site internet du CIPC : <http://www.crime-prevention-intl.org>. Le site internet présente l'ensemble des power-points des intervenants qui ne sont pas reproduits dans ces actes imprimés.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|------------|
| 1. Introduction | 4 |
| 2. Les discours d'ouverture | 5 |
| 3. Le programme du colloque | 16 |
| 4. Les interventions introductives des plénières | 30 |
| 5. Les recommandations et conclusions du colloque | 89 |
| 6. Présentation des intervenants au colloque par ordre alphabétique..... | 93 |
| 7. La revue de presse | 134 |

INTRODUCTION

Le CIPC a célébré son 15^{ème} anniversaire à Montréal en réunissant près de 350 participants de 48 pays différents en provenance de toutes les régions du monde. L'ampleur de l'événement a démontré combien la prévention comme approche privilégiée permettant de faire face à la criminalité et au besoin de sécurité rencontrait un fort écho sur tous les continents. Cette large représentativité et la diversité des participants – représentants de tous les échelons gouvernementaux, chercheurs, professionnels de terrain – ont consacré la pertinence et l'intérêt de l'existence du Centre international pour la prévention de la criminalité comme plateforme d'échanges internationaux unique au monde.

Le colloque s'est penché à cette occasion sur l'évolution des politiques et pratiques en prévention de la criminalité depuis les 15 dernières années. Les travaux ont porté sur les nouvelles tendances en prévention, l'action à l'échelle locale, la médiation, la mobilisation des acteurs locaux, l'évaluation, le partenariat public-privé, les droits humains, l'urbanisation et les enjeux de prévention dans le cadre des missions de paix. Ces travaux ont permis la formulation de recommandations précises. Certaines rappellent des valeurs et méthodes fondamentales qui ont prouvé leur efficacité, telles le travail partenarial, l'approche intégrée ou l'importance de l'action locale et participative. D'autres ont mis l'accent sur les nouveaux outils de la prévention, les nouveaux métiers et les nouveaux enjeux liés au respect des droits humains et à l'impact des conflits internationaux et du crime organisé sur la sécurité quotidienne des populations.

Ces actes sont destinés à rendre compte de cette rencontre et à alimenter et poursuivre la réflexion sur les thèmes abordés au travers des échanges que le Centre organise continuellement.

LES DISCOURS D'OUVERTURE

Raymonde Dury

Présidente du CIPC

Raymonde Dury a accueilli les participants du 9^{ème} Colloque du CIPC et a ouvert la célébration du 15^{ème} anniversaire du Centre en soulignant notamment le rôle joué par Gilbert Bonnemaïson.



(Civilités)

Alors que nous célébrons le 15^o anniversaire du Centre international pour la prévention de la criminalité, un hommage à Gilbert Bonnemaïson s'impose. Gilbert avait mis sa considérable énergie et toute sa chaleur humaine au service de notre organisation. Avec l'équipe des fondateurs et avec l'appui des gouvernements du Canada, du Québec et de la France, Bonnemaïson avait dégagé des principes et défini des valeurs qui animent toujours l'action du Centre.

Les années écoulées ont mis en lumière l'originalité, la pertinence et l'utilité de la démarche alors adoptée. Il s'agissait, il s'agit toujours, d'offrir aux acteurs de la prévention de la criminalité un lieu de rencontre au niveau international, d'échange d'informations et d'expériences, de défense et de promotion du concept de prévention de la criminalité, d'exploration de voies nouvelles dans cette perspective. Au carrefour de la théorie, de la pratique, de la réflexion commune, le Centre a permis d'organiser la coopération internationale dans notre domaine et de développer notre expertise, nourrie par ces échanges.

Gilbert Bonnemaïson, fut le premier Président du CIPC. J'ai eu l'honneur de succéder à Myriam Ezratty. Je suis fière du bilan du CIPC. Il a fallu tout au long de ces quinze années trouver les moyens matériels, financiers et humains de notre action, mobiliser les acteurs, intéresser les organisations nationales à notre contribution, établir une collaboration utile avec les organisations internationales, stimuler les autorités publiques, les décideurs. Je veux ici rendre hommage aux premières équipes et y associer celles qui leur ont succédé à mes côtés, Daniel Sansfaçon, qui a guidé mes premiers pas et Valérie Sagant, Directrice générale de toute grande qualité.

Nous avons naturellement engagé de nouvelles initiatives au cours de ces dernières années. Nous avons poursuivi l'ouverture géographique du centre, notamment en direction de l'Amérique latine. Nous avons publié divers rapports et études, dont l'important Rapport international sur la prévention du crime et la sécurité quotidienne. Nous avons contribué à la création de l'observatoire international de la prévention.

Restent des problèmes que mes prédécesseurs avaient rencontrés et d'abord le souci de pérenniser les moyens de notre action. Le CIPC n'a jamais connu le confort de rentrées régulières et assurées. Année après année, nous sommes obligés de chercher, de solliciter, de trouver les ressources nécessaires à la poursuite de notre action. C'est là un défi permanent, une fragilité que nous cherchons sans relâche à réduire.

Avec le recul que me donnent ces cinq années de présidence et dans la trace ouverte par mes prédécesseurs, je me dois de saluer le formidable engagement de tous ceux qui ont porté une véritable ambition pour notre organisation et les idées qu'elle défend. Je pense à tous nos Membres mais encore au Conseil d'administration et à son exécutif, au Conseil consultatif et d'orientation des gouvernements,

au Comité scientifique, à la ville de Montréal qui nous a accueilli aux nombreux contributeurs extérieurs qui, par leur participation à nos activités, ont enrichi notre réflexion et aiguillonné notre action, et, enfin, à nos excellents collaborateurs.

A tous, je veux dire un grand merci.

Fadela Amara

Secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la ville



(Civilités)

C'est avec un grand plaisir que je participe aujourd'hui avec vous à cette conférence importante qui concrétise les 15 ans d'existence du CIPC. Permettez-moi tout d'abord de remercier la présidence de me donner l'occasion de m'adresser à vous au moment où nous venons d'adopter en France le plan interministériel de prévention de la délinquance. Ce colloque est aussi l'occasion pour moi de rendre un grand hommage à celui qui en a été le premier président, Gilbert Bonnemaïson, qui nous a quitté il y a près de 2 ans.

Ancien Maire d'Epinaÿ-sur-Seine et député de la Seine-Saint-Denis pendant 12 ans, il présida en 1982 la commission « Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité ». Déjà, le rapport de cette commission préconisait une coopération entre l'État et les collectivités territoriales pour mener des politiques de prévention qui s'appuient sur le tissu associatif. Précurseur d'une nouvelle approche de la prévention de la délinquance, Gilbert Bonnemaïson fut aussi le fondateur et le président du Forum européen pour la sécurité urbaine pendant plusieurs années. C'est pourquoi, encore une fois, je tiens à remercier très vivement le CIPC de m'avoir invitée à y participer et de m'avoir permis de découvrir, à travers un programme de visites assez dense, des acteurs et des actions de terrain concrètes et intéressantes menées dans la ville de Montréal, une ville qui est le champ d'une expérimentation connue à l'échelle mondiale.

Dès maintenant, je tiens à féliciter, très officiellement au nom de la France, le CIPC pour la richesse des travaux qu'il mène depuis 15 ans. Son action pour faire reconnaître la prévention de la criminalité comme une politique majeure et incontournable sur la scène internationale est essentielle.

Ces travaux sont d'autant plus nécessaires que le sentiment d'insécurité qui se développe depuis plusieurs années place au premier rang des préoccupations de nos concitoyens la criminalité, l'insécurité et la violence. Chacun sait que la criminalité est un phénomène complexe lié à des facteurs socioculturels, économiques, juridiques, historiques propres à chaque état. Mais on constate que ces situations particulières s'inscrivent dans un contexte de mondialisation qui uniformise le visage de la criminalité et de la délinquance.

Or, nous savons que dans ce monde en mouvement, la criminalité se nourrit souvent du désordre qui peut naître de la mondialisation et que la délinquance se nourrit souvent de l'absence de développement, de solidarité et du sentiment d'exclusion. Nous nous trouvons donc aujourd'hui face à de nouveaux défis qu'il nous faut relever. Ce que l'on constate sur les vingt dernières années, c'est que

dans de nombreux domaines, et dans plusieurs endroits, on a manqué d'une approche continue et cohérente. C'est ce qui explique nos insuffisances en termes de résultats.

Jusqu'à présent, et dans de nombreux domaines, les politiques de prévention de la violence ou de lutte contre la criminalité n'ont consisté qu'en un catalogue et un empilement de mesures, soit au cas par cas, soit au coup par coup, souvent pensées dans l'urgence, au lendemain d'émeutes urbaines, ou sous l'émotion générée par des faits graves ou des faits divers. A chaque fois, nous avons toujours oscillé entre une politique de lutte contre la criminalité bêtement répressive ou une politique de prévention de la délinquance faussement généreuse. Il est donc urgent de mettre en oeuvre une politique qui réconcilie les deux approches. Une politique qui mette au centre de nos réflexions à la fois les notions de justice et de fermeté.

Et pour reprendre les mots du président de la République française, Nicolas Sarkozy : être juste et ferme dans nos démarches. Une politique juste et ferme car les notions de justice et de fermeté ne sont ni antinomiques, ni antagoniques et parce que la plus grande fermeté ne saurait s'envisager sans une plus grande justice. Car la fermeté et la justice sont la condition pour consolider la culture des droits de l'homme, de nos valeurs démocratiques et universelles et pour faire de cet ensemble le vecteur d'un mieux vivre ensemble dans nos sociétés. Une fois ce cadre posé, nous devons travailler sur le rapprochement des politiques publiques de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité.

Nous devons donc nous attacher à ce que cette politique ne doit pas seulement apporter des réponses individuelles mais également élaborer des partenariats efficaces, au plus près du terrain, entre tous les acteurs concernés : l'État, les parents, les collectivités territoriales, les associations, les bailleurs sociaux, etc.

Pour mener à bien cette politique, le CIPC constitue un outil précieux et une formidable plate-forme d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de réflexion et aussi, c'est important, de valorisation des réussites constatées au niveau national. Par exemple, le Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes qui représente la France au sein du CIPC, développe actuellement deux concepts relayés lors du colloque consacré à la sécurité des femmes organisé en 2008 au Mexique :

- le premier : les marches exploratoires sont actuellement expérimentées dans trois villes (Dreux, Île Saint Denis et Drancy)
- et le second : le programme vidéo dit programme « CAP », destiné à informer et renforcer les capacités d'agir des femmes dans les quartiers défavorisés en lien avec la police nationale et les associations de femmes.

A l'inverse, le CIPC n'a pas hésité à reprendre et valoriser certaines actions françaises telles que le dispositif des intervenants sociaux dans les commissariats et les unités de gendarmerie développé en France. Ceci, grâce à l'appui de la politique de la ville et du manuel élaboré en matière de prévention des nuisances liées à la prostitution et aux drogues, qui résulte d'un programme d'échanges entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal. Pour souligner l'importance de la coopération internationale, le CIV, le CIPC et le CNV ont organisé à Paris le 12 février 2009 un important colloque sur les bonnes pratiques en matière de prévention de la délinquance, en partenariat avec la Mairie de Paris.

Cet esprit d'échange dans le respect et la compréhension, d'aide à la décision, c'est tout l'esprit du CIPC qui est avant tout une organisation qui offre aux gouvernements ou aux autorités locales des services et réponses adaptés à leurs besoins et à leur culture aussi. C'est un organisme qui se situe à la croisée des chemins entre praticiens, acteurs de terrain, chercheurs et décideurs. Une alchimie inédite et bien réussie. La France continuera à soutenir le CIPC financièrement bien sûr, mais aussi en contribuant directement à son action et en la valorisant sur le plan national et international. Elle favorisera aussi l'adhésion de nouveaux pays.

Chers amis, nous l'avons compris, la prévention de la criminalité, comme la politique de la ville sont un enjeu majeur. Toutes les deux reposent sur des approches partenariales et transversales. Elles sont un enjeu pour le corps social tout entier dont la cohésion peut être minée par la violence, les inégalités, les discriminations, la ghettoïsation. Elles sont un véritable enjeu humain. Car derrière le mot de ville et de délinquance, il y a des hommes, des femmes, des auteurs de violence, des victimes, des parents et des enfants. Lutter contre la criminalité, éradiquer les trafics clandestins et l'économie souterraine, assurer l'ordre public sans stigmatiser, tendre la main quand il le faut et surtout quand il n'est pas trop tard.

Voici toute la complexité du problème. « Il faut tout un village pour élever un enfant » dit un proverbe africain. La prévention de la délinquance, c'est un humanisme, une croyance en l'homme, une croyance en l'enfant qui deviendra l'adulte de demain. Mais c'est aussi l'affaire de tous.

Je vous remercie et je vous souhaite des débats fructueux et nourris.

Claude Dauphin

Président du Conseil de la ville, Maire de l'arrondissement de Lachine, Ville de Montréal



(Civilités)

Au nom de monsieur Gérald Tremblay, maire de Montréal et en mon nom personnel permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à l'Hôtel de ville de Montréal. Nous sommes très heureux d'accueillir cet événement qui vise tant à souligner le 15e anniversaire du CIPC qu'à marquer l'ouverture du colloque qui se déroulera à compter de demain au Centre Mont-Royal.

Il faut aussi souligner que 2009 correspond au 20e anniversaire de la Première conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité. Conférence qui s'est déroulée à Montréal en 1989 et mieux connu sous le nom de Conférence de Montréal. La Communauté Urbaine de Montréal avait été l'Hôte de cette conférence avec le support de la Ville de Montréal. Je profite de l'occasion pour saluer Michel Hamelin, présent ici, qui était à l'époque, président de la Communauté urbaine de Montréal et qui a joué un rôle de premier plan dans la création du CIPC et de sa venue à Montréal. La Conférence de Montréal visait, entre autres, à permettre des échanges de point de vue sur les stratégies en matière de prévention de la criminalité entre l'Europe et l'Amérique du Nord et a également été l'occasion d'affirmer le rôle central de la ville à titre de chef de file dans cette recherche de sécurité quotidienne pour les habitants.

De son côté, dès 1982, la Ville de Montréal s'était engagée dans cette voie en créant le programme Opération Tandem devenant par la suite le Programme montréalais de soutien à l'action locale en sécurité urbaine. De plus, il y a quelques années la Ville de Montréal adoptait sa politique Pour un environnement paisible et sécuritaire à Montréal et plus récemment la Ville de Montréal incitait les arrondissements à se doter de table locale de concertation sur la sécurité. De son côté, le Service de police de la Ville de Montréal avec le déploiement de la police communautaire s'appuyant sur une action de proximité avec la population a également fait sienne l'importance de la prévention dans sa lutte à la criminalité.

La conjugaison de tous ces efforts fait de Montréal une des villes les plus sécuritaires en Amérique du Nord. Ainsi, au cours des dernières années la Ville de Montréal a connu une baisse de la criminalité de 29% et de 42% depuis 15 ans. Enfin, la Conférence Montréal a également contribué à lancer un mouvement international en faveur de la prévention de la criminalité comme réponse adaptée aux problèmes de criminalité. A titre indicatif, pensons à la mise sur pied en 1993, au Québec, de la Table ronde sur la prévention de la criminalité menant en 2001 à l'adoption d'une politique ministérielle en prévention de la criminalité. À la même période, le gouvernement canadien met sur pied le Conseil national de la prévention du crime qui deviendra plus tard le Centre national de prévention du crime... Lorsque l'on souligne l'anniversaire d'une personne, d'une organisation c'est souvent l'occasion de marquer un temps d'arrêt pour faire le point sur ce qui s'est déroulé au cours des années antérieures. C'est ce à quoi nous convie ce soir et au cours des prochains jours le Centre international pour la prévention de la criminalité. C'est également un moment privilégié pour se rappeler de ceux qui ont été visionnaires, qui ont porté souvent à bout de bras le message voire leur idéal. Je pense, entre autres, aux Bonnemaison, Waller, Vézina, Calhoun, Whiskin, Waxman, Marcus... Vous me permettrez d'avoir une pensée particulière pour Gilbert Bonnemaison qui malheureusement nous a quitté mais en nous laissant un héritage qui nous porte et nous guide encore 15 ans plus tard. Gilbert est en quelque sorte le PIONNIER DES PIONNIERS. Je pense que notre ami Gilbert mérite bien une bonne main d'applaudissement ! Toutes ces réflexions et actions ont également contribué à jeter les jalons de ce que allait devenir le Centre international de la prévention de la criminalité.

La Ville de Montréal est très fière de pouvoir compter sur ses terres le siège social de cette organisation internationale qui ne cesse de se développer et de grandir. Au cours des dernières années, la proximité du CIPC et mon rôle au sein du Conseil d'administration m'ont permis de mieux comprendre le rôle que joue le CIPC sur la scène internationale. ET surtout de son rôle indispensable. Il est indéniable que nous avons besoin d'une instance qui prend le temps de jeter un regard sur ce qui se passe dans les différents pays du monde au chapitre de la prévention de la criminalité et de la sécurité humaine, et ce, tant au niveau des connaissances que des bonnes pratiques. Le Rapport international Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne représente bien la qualité et la créativité des travaux menés par le CIPC.

La crédibilité acquise sur la scène internationale par le CIPC témoigne également du professionnalisme et de l'écoute que le CIPC porte aux préoccupations des acteurs de la prévention. L'atteinte de cette crédibilité, le CIPC le doit à toute son Équipe qui ne ménage pas ses efforts pour faire avancer la connaissance et porté à l'attention des acteurs de la prévention les outils les plus pertinents à leur actions. Je voudrais souligner tout particulièrement le leadership et l'engagement de sa directrice générale, madame Valérie Sagant. En terminant, je vous invite donc tous et chacun présent ici à faire appel régulièrement aux services du CIPC et à inviter vos partenaires à rejoindre les rangs du CIPC.

Je vous donne rendez-vous dans 10 ans à Montréal pour fêter le 25^e anniversaire de cette merveilleuse organisation. Bonne soirée et bon colloque.

Robert Lafrenière

Sous-ministre de la Sécurité publique



(Civilités)

C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui en remplacement du ministre Jacques P. Dupuis à l'occasion de la cérémonie d'ouverture du Congrès annuel du Centre international pour la prévention de la criminalité, qui se déroule cette année sous le thème « Bilan, évaluation et perspectives ».

Ces journées d'échanges sont en effet essentielles au partage des perspectives d'évolution en matière de prévention et des problèmes émergents liés à la criminalité. Je me réjouis de constater que plusieurs nouveaux membres ont rejoint le CIPC, ce qui favorise la représentativité au plan international et permet d'offrir une vue d'ensemble de la situation mondiale en matière de prévention de la criminalité. Un tel forum est important afin d'initier les débats d'idées et faire évoluer les politiques et stratégies dans les différentes régions du monde. Toutes les organisations présentes aujourd'hui, bien que différentes les unes des autres, partagent le même objectif et un même souci, soit de prévenir la criminalité et d'assurer un milieu de vie sécuritaire aux collectivités.

Tout d'abord, j'aimerais faire un lien avec le thème du congrès et vous rappeler que le CIPC a été créé en 1994 par les gouvernements du Québec, du Canada et de la France. Cette création répondait à un besoin exprimé tant par les intervenants locaux qu'internationaux, soit celui d'échanger leur expertise et d'obtenir du soutien dans le domaine de la prévention de la criminalité.

L'intérêt pour la mise sur pied d'un tel organisme coïncidait alors avec un contexte particulier dans le domaine de la sécurité publique au Québec qui, à cette époque, connaissait une effervescence particulière. Ce contexte était alimenté, entre autres, par les points d'intérêt suivants :

- la primauté de l'intervention sociale dans le traitement de la délinquance juvénile;
- la réforme des services correctionnels basée sur la réinsertion sociale des contrevenants adultes;
- l'apparition de la police communautaire alors que la Sûreté du Québec implantait la police dite « de proximité » et le SPVM, la police de quartier.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs créé la Table ronde sur la prévention de la criminalité en 1992. L'année suivante, cette dernière a déposé son rapport qui visait à établir les assises d'une éventuelle politique en prévention de la criminalité au Québec. L'ensemble de ces travaux réalisés en matière de prévention de la criminalité ont certes contribué à la création du CIPC. Dès le tout début, ce dernier s'est avéré un allié essentiel dans le domaine et afin de l'appuyer dans sa mission, le MSP s'est fait un devoir de soutenir son déploiement international et son administration générale.

En 15 ans, le CIPC a su acquérir une reconnaissance internationale grâce à ses nombreuses réalisations. Au Québec, le gouvernement, et tout particulièrement le MSP, a pu bénéficier d'une étroite collaboration avec le CIPC dans plusieurs dossiers. Par exemple, grâce à son soutien et à sa vision stratégique, le CIPC a notamment été un partenaire important dans l'élaboration de deux politiques ministérielles, soit celle portant sur la police communautaire ainsi que celle sur la prévention de la criminalité.

Le CIPC a également été un membre actif du Comité de coordination et de suivi des stratégies locales de prévention de la criminalité implantées au niveau municipal dans cinq sites pilotes au Québec. Il faut noter que le CIPC était le responsable de l'évaluation de cette expérience dans les cinq milieux participants. Le CIPC a également travaillé à la construction des assises d'un éventuel observatoire de la sécurité et de la prévention au Québec, qui permettra de suivre certains indicateurs de la sécurité

quotidienne dans un milieu donné (criminalité, désordres, incivilités, délinquance). Mentionnons finalement qu'en juin 2009, le CIPC a reçu le mandat d'évaluer le processus de mise en oeuvre du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue élaboré par le MSP et ses partenaires, qui propose des moyens concrets pour lutter contre ce phénomène. Ce plan, qui prévoit des investissements de 17 millions sur un total de 34 sur 3 ans spécifiquement pour la prévention, est une des nombreuses réalisations du Québec en matière de prévention de la criminalité. Maintenir les efforts visant à contrer l'expansion du phénomène gangs de rue et prévenir l'adhésion des jeunes à des gangs constituent un enjeu prioritaire au chapitre de la sécurité publique au Québec.

Je suis particulièrement heureux de vous annoncer qu'un portail d'information sur le web a été lancé le 30 novembre dernier. Ce portail offre un ensemble de renseignements à la population, plus particulièrement aux jeunes, leurs parents et leurs proches ainsi qu'aux différents intervenants. Je vous invite d'ailleurs à visiter notre kiosque pour en découvrir davantage sur ce nouvel outil d'information.

Grâce à l'action concertée de nombreux partenaires gouvernementaux et communautaires dans le domaine de la prévention de la criminalité, à l'amélioration des connaissances et à l'investissement de sommes importantes dans ce domaine, le Québec est en mesure d'agir de manière toujours plus efficace afin d'assurer un climat sécuritaire pour tous. Au cours des deux dernières années, le MSP aura consenti plus de 5,5 M\$ pour soutenir une soixantaine de projets en prévention, et plusieurs autres sont présentement à l'étude. Ces montants auront permis d'appuyer plusieurs projets locaux visant la prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue ainsi que le recrutement des jeunes aux fins d'exploitation sexuelle. Ces investissements sont évidemment en lien avec les préoccupations contemporaines et les cibles que le Québec s'est donné dans la lutte contre le crime.

En terminant, à l'occasion de ce 15^{ième} anniversaire, je désire souligner de nouveau l'importance du CIPC pour le gouvernement du Québec qui est, et demeurera, un partenaire estimé et privilégié. En effet, nous sommes conscients qu'une stratégie porteuse en prévention du crime, qui sait tirer profit des expériences, des compétences et du réseau des nombreux acteurs qui y sont associés, de près ou de loin, fait partie de l'équation d'une lutte efficace contre la criminalité

Je remercie aussi sincèrement la directrice générale du CIPC, Mme Valérie Sagant, pour son étroite collaboration, notamment en tant que membre du Conseil permanent des services policiers au Québec, qui a été mis en place par mon prédécesseur. Elle a su relever des défis importants et je lui souhaite bon succès dans ses futurs projets.

Au nom du ministère de la Sécurité publique, je vous souhaite un congrès des plus enrichissants. Je suis convaincu que chacun d'entre vous pourra parfaire ses connaissances et s'approprier les contenus qui seront abordés, afin de les intégrer dans vos propres pratiques et votre propre réalité.

Merci de votre attention et bon congrès!

Valérie Sagant

Directrice générale du CIPC



(Civilités)

Je suis heureuse de pouvoir partager aujourd'hui avec vous cet anniversaire et d'y associer la plupart de ceux qui ont joué un rôle important dans la création du Centre, ainsi que les directeurs et les équipes qui ont participé à son développement depuis 15 ans. Bien sûr, certains sont absents, mais nous les associons à cet anniversaire. Particulièrement Gilbert BONNEMAISON dont l'engagement, la force de conviction et la vision ont été à l'origine de la création du CIPC et mais largement de l'invention de politiques locales de prévention, de réinsertion et d'aide aux victimes qui continuent d'inspirer en France et dans le

monde entier.

Je vais très brièvement survoler ces 15 années qui sont celles de l'histoire d'une réussite obtenue par une petite organisation portée par de grandes idées. Quelques points de repères chiffrés : le CIPC est parti de rien ou presque avec un financement de 300.000\$ et son budget s'établit depuis ces dernières années entre 1.5 M et 2M \$. Ce montant demeure très modeste, mais l'ingéniosité propre aux organisations non gouvernementales a permis de réaliser bien des projets malgré tout. Le Centre a publié dès sa création des recueils de pratiques inspirantes, puis des rapports d'analyse comparée – plus de 20 ces 5 dernières années – et enfin, nous avons pu lancer notre 1er Rapport international sur l'état de la prévention dans le monde en 2008. Attendu tous les deux ans – le prochain sera présenté au 12ème Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale en avril 2010, ce Rapport vise à analyser les évolutions et tendances émergentes en prévention à travers le monde. Vous l'aurez compris, le CIPC ne s'attache pas principalement à décrire la criminalité – bien d'autres organisations le font mieux que nous – mais met l'accent sur les réponses qui y sont apportées, les solutions expérimentées dans le monde. Pour assurer la diffusion de ses travaux, débattre et identifier les tendances et pratiques émergentes, nous avons organisé de très nombreux séminaires, conférences et ateliers pratiques d'échanges de connaissances ; depuis 2001, nos colloques annuels rassemblent des participants en provenance d'une multitude de pays – aujourd'hui, 45 pays sont représentés dans cette salle.

Les principales activités du Centre s'articulent autour de trois missions :

- Le CIPC est un centre de ressources documentaires et de connaissances
- Le CIPC est un centre d'expertise qu'il met à disposition des organisations intéressées
- Enfin, le Centre accomplit des missions de coopération et d'assistance technique auprès de tous types de gouvernements ou organisations non gouvernementales.

La qualité et l'utilité des travaux du CIPC reposent sur la qualité de ceux qui en sont membres et de l'équipe de travail permanente. Il y a 15 ans, le Centre était composé d'une vingtaine de membres ; aujourd'hui, près de 50 organismes spécialisés, centres de recherches, associations de terrain, agences internationales y ont adhéré. Vous aurez également le plaisir tout au long des 3 jours du colloque de rencontrer également les 15 personnes – précieuses- qui composent l'équipe, ainsi que les stagiaires et les bénévoles qui nous apportent un soutien important. Ils sont au cœur de cette réussite.

Le CIPC a connu un formidable essor, attribuable sans aucun doute à la compétence des personnes qui lui offrent leur soutien, leur travail et leur collaboration, mais également au fait qu'il a su répondre et continue de répondre aux besoins des gouvernements, des intervenants sur le terrain et de l'ensemble des personnes qui travaillent dans les domaines de la prévention de la criminalité et de la sécurité publique. Quels sont ces besoins?

1. Premièrement, gardons à l'esprit que la prévention de la criminalité est un concept relativement nouveau et un enjeu dans l'élaboration des politiques publiques, qui ne constitue pas en soi une discipline universitaire. Le CIPC est le seul organisme international consacré spécifiquement à la prévention du crime. Il agit comme une colonne vertébrale qui contribue à la définition et à la croissance de la prévention de la criminalité. Les distinctions traditionnelles entre ce que nous connaissons comme étant la prévention primaire, secondaire et tertiaire ont été enrichies de nouvelles notions, par exemple celle de « *convivencia ciudadana* » qui, en Amérique latine, fait référence à la qualité de vie dans une communauté et met l'accent sur l'importance du bien-être de ses citoyens et sur leur capacité à interagir pacifiquement entre eux.

Par ailleurs, le CIPC a toujours abordé la sécurité des communautés comme un objectif et non pas uniquement comme un moyen d'enrayer le crime. En outre, nos études comparatives sur la sécurité des communautés et sur les populations autochtones nous ont permis de constater que le terme « sécurité des communautés » incite davantage les divers groupes à s'ouvrir au dialogue sur la nature du crime et sur les questions de victimisation, car il met l'accent sur ce que la communauté peut apporter. Pour une prévention stratégique et efficace de la criminalité, il est nécessaire que les gouvernements apportent des changements importants à leurs priorités politiques et budgétaires. Si cette politique doit être « transversale » ou multidisciplinaires, il est peut-être temps de dire qu'elle doit devenir UNE politique publique à part entière, pas seulement une annexe aux autres politiques de sécurité publique, de justice ou de bien-être collectif.

2. Deuxièmement, il est nécessaire de rassembler, de comparer et de diffuser le savoir. Grâce au soutien de ses membres, notamment de ses trois gouvernements fondateurs, le Canada, la France et le Québec, dont le rôle est toujours crucial, le CIPC est devenu un centre de ressources et de connaissances d'une grande utilité pour l'ensemble des intervenants, à tous les niveaux : ONG et autorités locales, gouvernements provinciaux et nationaux, organismes régionaux et internationaux. Quels sont leurs besoins? Ils demandent la mise en commun et la synthèse des informations pertinentes, à des fins d'analyse, et ils anticipent que ces données serviront de base à la mise en œuvre de mesures dans leur propre communauté. Concrètement, sur le terrain, de nombreux projets ont été adaptés. Par exemple, les *Maisons de la justice et du droit* créées en France dans les années 80 ont également vu le jour en Colombie, en Argentine, au Costa-Rica et en Uruguay... Le CIPC constitue régulièrement une source de soutien et d'analyse par rapport à des événements récents. Par exemple, à la suite des émeutes urbaines de 2008 à Montréal, le Service de police de Montréal a invité le CIPC, en collaboration avec l'Université de Montréal, à fournir une étude comparative avec des émeutes urbaines qui ont eu lieu en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Australie.

3. Troisièmement, il faut promouvoir la prévention de la criminalité à l'aide de preuves et de faits. Certains pays et certaines villes ont instauré des politiques et des stratégies de prévention du crime depuis une trentaine d'années, mais force est de constater que bon nombre de ces politiques sont relativement récentes. Le CIPC a été créé pour faire la promotion de la prévention de la criminalité. Certaines mesures de prévention sont souvent critiquées, car nous ne disposons pas d'éléments probants suffisants quant à leur efficacité. Ceci est en partie attribuable au fait que les sommes consacrées à l'évaluation de ces mesures ne sont pas suffisantes — nous reviendrons plus en détail sur cette question lors du colloque. Il est important d'améliorer les positions à l'égard de l'évaluation, et nous soutenons ce mouvement en cherchant à mettre sur pied des méthodologies et des outils ciblés — adaptés à des problèmes spécifiques. Par ailleurs, l'exigence de « preuves » est souvent beaucoup plus contraignante pour les interventions en matière de prévention du crime que pour les interventions du système de justice pénale, de la police ou des services correctionnels. Réserver une place à la mise en commun, à la discussion et à la diffusion des informations, faits, données et éléments probants est essentiel à l'évolution de la prévention de la criminalité.

4. Enfin, il faut des outils opérationnels. Pour assurer une bonne prévention de la criminalité, il est essentiel d'apporter des changements dans les compétences professionnelles et dans la pratique. Les intervenants dans le domaine, y compris les agents de police, juges, travailleurs sociaux, urbanistes, etc. doivent tous changer leur façon de penser. De nouvelles « professions » ont été créées. Bon nombre d'entre elles font appel à la médiation sociale, à la résolution des conflits et à des solutions de rechange au système de justice pénale. Certaines d'entre elles ont été créées par les municipalités, notamment le poste de coordonnateur local. Le rôle des villes en matière de prévention de la criminalité est au cœur de notre mission — les participants à notre table ronde souligneront certainement à quel point les dirigeants locaux sont importants. Dans ce contexte, de nombreuses municipalités ont confié de nouvelles tâches à leur personnel et leur ont attribué de nouvelles responsabilités. Un besoin très important de formation, d'assistance technique et de partage d'expertise se fait sentir. Le CIPC offre à ses membres et à ses partenaires un soutien en lien avec ces changements, ainsi qu'un point de vue international qui facilite la recherche de solutions adaptées. Nous avons, par exemple, travaillé en étroite collaboration avec les villes de Bordeaux en France, de Liège en Belgique, et de Montréal afin de développer un guide pratique pour les acteurs locaux confrontés à des problèmes de troubles liés à la prostitution et à la toxicomanie.

En réponse à ces besoins, le CIPC s'est développé notamment dans plusieurs pays de l'Amérique latine ainsi que dans des pays des Caraïbes. On ne peut pas parler de l'« Amérique latine » ni des « Caraïbes » comme s'il s'agissait d'une seule entité, car la situation dans ces pays au sujet de la violence est très hétérogène et diverse. Par exemple, le taux d'homicides au Chili ne peut pas être comparé au taux d'homicides en Colombie ou au Guatemala.

Cependant, plusieurs de ces pays ont vécu des guerres civiles ou ils ont vu leur démocratie s'affaiblir par des conflits armés ou des dictatures qui ont amené, comme conséquence, une augmentation de la violence — au Guatemala, on parle d'une « culture de la violence ». Le CIPC est fier d'avoir plusieurs membres en Amérique latine puisqu'il s'agit d'une région avec un grand esprit d'initiative et une grande créativité. Malgré leur niveau de violence élevé, les villes colombiennes de Medellin, Cali et Bogota ont été les premières à instaurer des programmes de prévention qui, dans une période de dix ans, ont permis de réduire à un quart le nombre d'homicides.

Récemment, le Brésil nous a étonné avec un formidable processus de participation citoyenne autour de l'élaboration d'une politique nationale de sécurité publique qui a mobilisé toute la population, les différents paliers du gouvernement ainsi que les professionnels qui oeuvrent dans ce domaine. Pour sa part, le Chili applique, depuis plusieurs années, les méthodes de police de proximité et d'alliance avec la communauté, méthodes dont les résultats ont été démontrés de façon rigoureuse. Dans les quartiers où ces stratégies ont été instaurées, il y a eu une réduction du niveau de délinquance.

Il ne m'est pas possible de citer toutes les villes, les organismes communautaires ou les gouvernements ayant mis en place des initiatives intéressantes. Nous les écouterons durant notre colloque. Mais, je voulais préciser que le Centre dispose d'une forte présence sur d'autres continents. Je voudrais particulièrement signaler le soutien de nos partenaires d'Afrique du Sud, de Norvège et d'Australie. Enfin, vous savez sans doute que le CIPC a beaucoup oeuvré auprès des Nations Unies, dont deux agences font partie de nos membres. Le Centre a été conçu pour renforcer la place de la prévention au sein des réflexions, recommandations et programmes onusiens. Nous contribuons systématiquement à leurs travaux et développons ensemble des standards et des outils à vocation universelle.

Depuis quelques années, d'autres organisations intergouvernementales ont pris conscience de l'importance de la prévention et de la sécurité quotidienne. La Banque inter-américaine de développement a été la première à lier le développement économique et social à la prévention de la violence et le renforcement de l'État de droit. Aujourd'hui, nous travaillons avec la Banque mondiale, mais aussi des organisations politiques comme l'Organisation des États américains ou l'Organisation

internationale de la Francophonie pour afin de faire progresser les approches préventives et partenariales au sein de leurs programmes. Ce bref panorama ne rend bien évidemment pas justice à tous ceux qui contribuent au Centre, ni à la large palette de ses activités. J'espère qu'il vous donne envie d'en savoir plus. Je n'ai pas évoqué nos projets d'avenir, qui sont nombreux, –ce sera l'objet de mes interventions des jours à venir !

Je vous souhaite de fructueux débats et échanges.



15e anniversaire du Centre international pour la prévention de la criminalité

« Prévention de la criminalité dans le
monde : Bilan, évaluation et perspectives »

PROGRAMME



Hôtel-de-Ville de Montréal
7 décembre 2009

Centre Mont-Royal
8 et 9 décembre 2009
Montréal, Québec, Canada

PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ DANS LE MONDE : Bilan, évaluation et perspectives

7 décembre 2009

**lieu : Hôtel-de-Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, Montréal**

8 et 9 décembre 2009

**lieu : Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield, Montréal
<http://www.centremontroyal.com/index.html>**

Depuis sa création en 1994, le Centre international pour la prévention de la criminalité est au cœur d'un mouvement international visant à promouvoir les politiques fondées sur la recherche et les pratiques efficaces en prévention de la criminalité et en sécurité quotidienne.

Le domaine de la prévention de la criminalité est relativement récent en comparaison d'autres champs de recherche. Depuis plus de trois décennies, plusieurs pays ont été témoins de changements importants dans les politiques et pratiques de prévention de la criminalité, tant au niveau du leadership, du champ d'action (situationnel, social, etc.), des secteurs prioritaires, de la mise en œuvre, de l'évaluation, que de l'avènement de normes et standards internationaux. L'évaluation de l'efficacité des politiques et pratiques de prévention et le premier *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne 2008* du CIPC nous permettent aujourd'hui d'identifier certaines tendances dominantes, mais aussi de grandes disparités géographiques.

Le 15^e anniversaire du CIPC constituera l'occasion d'examiner l'évolution internationale des politiques et pratiques en prévention de la criminalité depuis 15 ans. Dans un second temps, l'accent sera mis sur les défis à venir tant à l'échelle locale que nationale et transnationale. Les enjeux émergents liés à l'urbanisation, aux mouvements migratoires ou encore à la « privatisation de la sécurité » seront plus particulièrement examinés.

Cet événement s'inscrit également dans le cadre du 20^e anniversaire de la Conférence européenne et nord-américaine sur la sécurité et la prévention de la criminalité en milieu urbain, qui s'est tenue à Montréal en 1989 et qui a amené la création du CIPC.

LUNDI 7 DÉC. 2009

LIEU : Hôtel-de-ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

En hommage à Gilbert Bonnemaïson[†], Président fondateur du CIPC

15h00

Accueil et inscriptions des participants

16h00

Ouverture

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

Le CIPC a été fondé à l'initiative des gouvernements du Canada, de la France et du Québec et a été accueilli dès sa création par la Communauté urbaine et la Ville de Montréal.

Maître de cérémonie : Serges Bruneau, CIPC

Claude Dauphin, Président du conseil de ville, Maire de l'arrondissement de Lachine, Ville de Montréal

Fadela Amara, Secrétaire d'État chargée de la Politique de la Ville, Ministère du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville, France

Robert Lafrenière, Sous-Ministre de la Sécurité publique du Québec

André Gamache, Président-directeur général, Montréal International, Canada

Raymonde Dury, Présidente du Conseil d'administration du CIPC

16h45-17h00

Allocution de Valérie Sagant, directrice générale du CIPC

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

Brève présentation des 15 années d'activité du CIPC

17h00-17h50

Table ronde : Le CIPC célèbre son 15^e anniversaire : 1994- 2009

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

Au travers d'un panel d'invités de renom, le CIPC examinera les objectifs qui avaient présidé à sa création et leur accomplissement.

Président : Claude Vézina, Consultant en prévention de la criminalité, ancien directeur du CIPC

Panelistes :

Irvin Waller, Professeur de Criminologie à l'Université d'Ottawa, Canada, directeur général fondateur du CIPC

Philippe Yvin, Directeur général des services du Département de Seine-Saint-Denis, France, ancien Directeur de cabinet de Gilbert Bonnemaïson

Christiane Sadeler, Directrice exécutive, *Community Safety & Crime Prevention Council*, Waterloo, Canada

Michel Hamelin, ex-président de la Communauté Urbaine de Montréal, Commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal, Canada

17h50-18h30

Table ronde : Le CIPC dans le monde : témoignages de leaders locaux

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

Nous accueillerons des maires et leaders locaux de diverses régions du monde pour lesquels les principes et valeurs véhiculés par le Centre constituent une source d'inspiration concrète et actuelle.

Président : John Calhoun, Consultant, *Institute for Youth, Education, and Families, National League of Cities*, États-Unis, ancien Vice-président CIPC

Panelistes :

Alberto Weretilneck, Maire de Cipolleti, Argentine

Anna Mtani, *Safer Cities Dar es Salaam, International Centre and Network for Information on Crime*, Tanzanie

Laurie Gabites, *Manager City Safety, Citizen Engagement Directorate, Wellington City Council*, Nouvelle-Zélande

18h30

Cocktail de bienvenue offert par la Ville de Montréal 275, rue Notre-Dame Est, Montréal

MARDI 8 DÉC. 2009

LIEU : Centre Mont-Royal 2200, rue Mansfield, Montréal

Deux journées d'échanges et de débats sont organisées autour d'une part du **bilan et de l'évaluation des programmes** et initiatives en prévention et d'autre part des **perspectives d'évolution de la prévention** et des **problèmes émergents**. À l'issue des séances plénières, des travaux en atelier sont organisés à partir des présentations qui auront été retenues suite à l'appel à communications lancé par le Centre auprès des chercheurs, représentants gouvernementaux, autorités locales, organisations internationales et ONG.

7h45-8h30

Accueil et inscriptions des participants

8h30-10h15

Séance plénière

Les tendances d'évolution des pratiques et stratégies de prévention dans le monde

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

Maître de cérémonie :
Serges Bruneau, CIPC

Présidente:
Raymonde Dury, Présidente du Conseil d'administration du CIPC

Allocution principale (30 min.) :
Michel Marcus, Délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) et Vice-président du CIPC

Répondants (45 min.) :
2 intervenants réagiront à l'exposé principal et compléteront la présentation des principales évolutions

Clifford Shearing, Director of the Centre of Criminology, Faculty of Law, University of Cape Town, South Africa

Innocent Chukwuma, Directeur exécutif, CLEEN Foundation, Nigeria

Débat avec la salle (30 min.)

10h15-10h45

Pause

10h30-11h00

Conférence de presse LIEU: Foyer Cartier, 3e étage

10h45-12h00

5 ateliers thématiques parallèles : Évolution de la prévention de la criminalité

Atelier 1 : L'action à l'échelle locale et la mobilisation de la société civile

(Atelier en anglais seulement)

LIEU: Salon Cartier 1, 3^e étage

La mobilisation de la société civile en tant que pratique courante est parfois plus facile à conceptualiser qu'à mettre en pratique. S'il existe un consensus international sur l'utilisation de certains outils et stratégies dans la mobilisation d'un large éventail de partenaires communautaires (marches exploratoires, observatoires de criminalité, etc.), leur mise en œuvre demeure un défi. Plusieurs questions seront examinées. Comment la mobilisation de la société civile peut-elle aider à changer la culture professionnelle de la police? Quels sont les apprentissages clés tirés de la mobilisation du secteur privé au-delà de l'offre de sécurité? Comment la mobilisation de la communauté (habitants d'un même quartier) est-elle possible dans des contextes de grande précarité institutionnelle et financière?

Présidente :
Susan Pieenar
Commissaire adjointe, Service de Police d'Afrique du Sud, Afrique du Sud

Rapporteur :
Juma Assiango
Expert en sécurité urbaine, ONU-Habitat, Kenya

Intervenants :

Peter Dinsdale, Directeur exécutif, *National Association of Friendship Centres*, Canada

Kelli Coombs, *Citizen Security Programme*, Trinidad et Tobago

Md. Mokhlesur Rahman, *Deputy Inspector General*, Dhaka Range, Bangladesh Police, Bangladesh

Julie Anne Boudreau, professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la ville et les enjeux politiques liés à l'insécurité, Canada & **Amadou-Lamine Cissé**, sociologue, conseiller en partenariat au Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles du Québec, Canada

Atelier 2 : Le développement de la médiation et d'actions innovantes en résolution des conflits

(Atelier en français seulement)

LIEU : Salon Cartier 2, 3^e étage

Alors que de nombreux pays et acteurs ont reconnu depuis longtemps le rôle de la médiation sociale et de la résolution des conflits dans les approches de prévention de la criminalité et les stratégies de sécurité quotidienne, de nouveaux acteurs en provenance d'autres régions du monde s'emparent de ces pratiques et innove. Ces nouvelles pratiques sont de plus en plus professionnalisées, par la multiplication de services et de mesures de renforcement des capacités répondant aux besoins des «communautés d'intérêt» (femmes, communautés ethnoculturelles, jeunes, etc.) Alors que les défis de coordination, de mise en œuvre et d'évaluation demeurent, la médiation sociale offre aux communautés une capacité de transformation qui va au-delà de la réduction des taux de criminalité et de violence.

Présidente et rapporteure :

Anne Michaud, Consultante, *Women's Safety*, Canada

Intervenants :

Serge Charbonneau, Directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ), Canada

Ezio Mosciatti, architecte, & **Rosa Maria Olave**, psychologue, Université Alberto Hurtado, Chili

Suzanne Djombi, Responsable des communications, CANADEL, Yaoundé, Cameroun

Éric Lenoir, Directeur de la Direction de la Citoyenneté et de la Prévention de la Délinquance, Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE), France

Atelier 3 : Les outils au service de la prévention : bilan de 15 années de développement des capacités des acteurs

(Traduction simultanée en anglais et espagnol seulement)

LIEU: Salon International 1, 3^e étage

Les politiques publiques et les pratiques de prévention sont relativement récentes et leur mise en œuvre soulève encore bien des difficultés et résistances. Depuis 15 ans, de nombreux outils ont été créés pour faciliter leur mise en œuvre. Des programmes de formation ont été proposés aux intervenants et les échanges de pratiques, tant à l'échelle nationale qu'internationale ont facilité les évolutions. Mais au-delà du soutien technique, les acteurs de la prévention ont construit et renforcé leurs savoir-faire et leurs capacités à concevoir, appliquer et évaluer leurs actions de prévention.

Président :

Vincenzo Castelli, Directeur de projets, *Onlus Nova Consorzio per l'innovazione sociale*, Italie

Rapporteure:

Maria Isabel Gutiérrez, Directrice, Institut CISALVA, Colombia

Intervenants :

Karine Chayer, Université de Montréal, Canada, Représentante de l'Action des femmes handicapées, Montréal, Canada

Garner Clancey, Directeur, *CHD Partners*, Australie

Hasan Alshehr, *Naif Arab University for Security Sciences*, Arabie Saoudite

Jorge Araya, Directeur de la Division de la Sécurité publique, Ministère de l'Intérieur, Chili

Atelier 4 : Les méthodes d'évaluation de la prévention : enjeux et limites

(Traduction simultanée en anglais, espagnol et français)

LIEU : Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

Alors que les gouvernements, les donateurs, les organisations internationales, les ONG et les partenaires communautaires cherchent à cibler leurs ressources sur des mesures efficaces à travers l'évaluation, les éléments constitutifs de la « culture d'évaluation » (les indicateurs, valeurs, pratiques, méthodologie, etc.) continuent à être l'objet de nombreux débats. Quel a été l'impact des développements de cette culture sur les politiques gouvernementales ? Comment les décideurs, financeurs et praticiens ont-ils pris en compte - ou pas - les résultats des évaluations ?

Présidente :

Sylvie Tousignant, Directrice générale adjointe, Direction générale des Affaires policières, Ministère de la Sécurité Publique, Québec, Canada

Rapporteuse:

Beth Ulrich, Directrice, Unité de la prévention de la criminalité, *Community Justice Branch, Manitoba Justice*, Canada

Intervenants:

Maria Jose Alcala, Conseillère, *Ending violence against Women*, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme

Daniel Sansfaçon, Directeur Politique, recherche et évaluation, Centre National de prévention du crime, Canada

Claudio Stampalija, Directeur du Centre d'études pour la prévention de la criminalité, Université de Belgrano, Argentine

Peter Homel, Analyste et chercheur senior, Responsable de la recherche, *Australian Institute of Criminology*, Australie

Atelier 5 : Partenariats public-privé en prévention de la criminalité : succès et embûches

(Traduction simultanée en anglais et français seulement)

LIEU: Salon International 2, 3^e étage

Les collaborations entre les secteurs public et privé sont de plus en plus reconnues au niveau local comme étant indispensables à la mise en œuvre et la durabilité de la prévention de la criminalité. Elles sont facilitées de façon formelle ou informelle, (*Business improvement districts (BIDS)*, PPP, *Urban Renewal*, Association sans but lucratif ou Trusts), et soulèvent des questions importantes sur le développement de politiques et pratiques en matière de prévention. Comment les acteurs privés peuvent-ils mobiliser d'autres partenaires dans le domaine de la prévention sociale ? Dans la poursuite des objectifs de prévention, y-a-t-il des restrictions dans les partenariats possibles entre le secteur privé et les partenaires communautaires ? Quelles garanties ou protocoles ont été utilisés dans le processus d'engagement du secteur privé dans la gestion des espaces publics ?

Président :

Margaret Shaw, Directrice de l'analyse et des échanges, CIPC

Rapporteure :

Brigitte Raynaud, Responsable, Prévention de la délinquance, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, France

Intervenants :

Eizabeth Ward, *Chairman of the Board, the Violence Prevention Alliance* et consultante à l'*Institute for Criminal Justice and Security, University of the West Indies*, Mona, Kingston, Jamaïque

Juan Ernesto Galdamez, (CECI) - *Community-Based Crime and Violence Prevention Project*, El Salvador(USAID-RT-CECI)

Jacques Colliard, Directeur du Centre de Sécurité, *International Union of Railways*, Paris, France

12h00-13h00

Déjeuner et présentation des kiosques

Les partenaires et membres du Centre sont invités à tenir un kiosque où ils pourront faire connaître leurs travaux et activités et en débattre avec les participants.

Lieu du déjeuner: Foyer International, 3^e étage

Emplacement des kiosques: Foyer Mont-Royal 1-2, 4^e étage

13h15-15h00

Séance plénière

Défis et nouveaux acteurs de la prévention de la criminalité

(Traduction simultanée en français, anglais et espagnol)

LIEU: Salon Mont-Royal 1-2, 4^e étage

Président:

Robert Cormier, Directeur exécutif du Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada

Allocution principale (30 min.) :

Barbara Holtmann, Responsable du Groupe de recherche sur la prévention de la criminalité. *Council for Scientific and Industrial Research (CSIR)* et Vice-présidente du CIPC

Répondants (30 min.) :

Les 4 intervenants réagiront à l'exposé principal et compléteront la présentation des principaux défis et nouveaux acteurs

Dr. Alexander Butchart, *Department of Violence and Injury Prevention and Disability*, Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Olenka Ochoa, Spécialiste des Droits humains, Pérou

André-Michel Ventre, Directeur de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES), France

Monique Rakotoarison, *Programme Manager* ONU-HABITAT, Madagascar

Débat avec la salle (20 min.)

15h00-15h30

Pause

15h30-17h00

6 ateliers thématiques parallèles : Problèmes émergents et perspectives

Atelier 6 : Nouveaux environnements

(Atelier en anglais seulement)

LIEU: Salon Mont-Royal 1, 4^e étage

La transformation des espaces publics, l'urbanisation croissante, la privatisation des lieux publics et les changements démographiques constituent des défis importants pour les autorités locales, en particulier dans les mégalo-poles. Quels sont les outils et l'expertise nécessaires pour aider les mégalo-poles à réduire l'exclusion sociale? De nouvelles formes de criminalité et d'insécurité apparaissent également au sein des zones rurales et isolées. Dans certaines communautés, la police demeure le seul représentant de la puissance publique et doit être dotée de compétences et de ressources nécessaires pour intervenir de façon appropriée.

Président :

Ross Hastings, Directeur, Institut pour la prévention du Crime, Canada

Rapporteur :

Ingvild Hoel, *Senior Advisor, Analyses and Crime Prevention Section, National Police Directorate*, Norvège

Intervenants :

Paula Miraglia, Directrice exécutive, ILANUD, Brésil

John Domm, Chef de police, Service de police Rama, Canada

Manjula Gumala, Service de police de l'Afrique du Sud (SAPS), Afrique du Sud

Ajay Mehra, Directeur (honoraire), Centre des Affaires Publiques, Inde

Atelier 7 : Nouveaux défis

(Traduction simultanée en anglais et français seulement)

LIEU: Salon International 1, 3^e étage

Dans le cadre des conflits intra-étatiques, les négociateurs sont amenés à traiter avec des seigneurs de guerre, des chefs de factions, des forces para-militaires, et même des groupes criminels organisés. Cela a contribué à l'augmentation de la complexité des opérations de maintien de la paix. Les changements dans la conduite des missions de maintien de la paix présentent également pour les pays en conflit de nouvelles opportunités pour le développement d'une approche globale de la bonne gouvernance. Au-delà des principales fonctions du maintien de la paix - établir la stabilité et la protection et construire les fondations nécessaires - quel est le

potentiel futur de l'intégration de la prévention dans les missions de maintien de la paix ?

Président :

Claude Dauphin, Président du Conseil de Ville, Maire de l'arrondissement de Lachine, Montréal, Canada

Rapporteur :

Markus Gottsbacher, Chargé de projet sénior, Section Paix, Conflit et Développement, Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Canada

Intervenants :

Samuel Tanner, post-doctorat, *Massachusetts Institute of Technology*, États-Unis

Alys Willman, PhD, Équipe Conflit, crime et violence, Banque mondiale

Odd Berner Malme, *Police Counsellor*, Mission permanente de la Norvège aux Nations Unies, New-York

Rodrigo Alvarez, *Executive manager of the Global Consortium on Security Transformation (GCST)*, FLACSO-Chile, Chili

Atelier 8: Nouveaux acteurs

(Atelier en anglais seulement)

LIEU: Salon Cartier 1, 3^e étage

La reconnaissance de la prévention et la sécurité quotidienne a conduit à des changements majeurs dans le rôle des acteurs sociaux. Cela s'illustre dans l'avènement à travers le monde des professions dans le domaine de la sécurité quotidienne. Comment les différents acteurs ont-ils répondu aux nombreux défis? Quelles difficultés subsistent dans l'intégration de la prévention de la criminalité au sein d'autres secteurs? Comment les femmes contribuent-elles à la formation d'alliances et de partenariats visant une prévention de la criminalité et des mesures de sécurité quotidienne fondées sur le genre ?

Président :

Slawomir Redo, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

Rapporteuse:

Dorothy Franklin, Vice-Présidente, *CACP Crime Prevention Committee*, Canada

Intervenants :

Winifred D. Reed, Chef, Division de recherche sur le contrôle de la criminalité et la prévention, *National Institute of Justice, U.S. Department of Justice*, États-Unis

Nadine Jubb, Coordonnatrice régionale des Études sur les Postes de police de femmes, Nicaragua

Adrianus Meliala, Professeur de Criminologie, Faculté de Sciences sociales et politiques, *University of Indonesia*, Jakarta, Indonésie

Marc Parent, Assistant-directeur, Chef de service du Service à la communauté Région-Nord, Direction des opérations, Service de police de la Ville de Montréal, Canada

Atelier 9 : Nouvelles pratiques

(Traduction simultanée en anglais et espagnol seulement)

LIEU: Salon International 2, 3^e étage

De nombreux développements émergent dans le domaine de la prévention de la criminalité afin de mieux soutenir et coordonner le travail des acteurs de la prévention : partage de bonnes pratiques, développement d'outils spécifiques, avènement de projets de recherche-action ou développement de réseaux virtuels. Un certain nombre de pratiques sont axées sur le partage d'informations et le « comment » mettre en œuvre la prévention de la criminalité et « comment évaluer » ce qui fonctionne. Quels défis résultent des écarts entre la connaissance et l'action? Quelles pistes restent encore inexplorées dans le domaine de la diffusion des pratiques ?

Présidente :

Chantal Bernier, Commissaire adjointe à la protection de la vie privée au Canada, Commissariat à la vie privée du Canada, Membre de conseil d'administration de Prévention du crime Ottawa

Rapporteuse:

Elena Azaola, *Researcher at CIESAS, President of the Executive Board, Institute of Safety and Democracy, INSYDE*, Mexique

Intervenants :

Fernando Carrion, Professeur, FLACSO, Équateur

Sonja Stojanovic, Directrice du *Centre for Civil-Military Relations*, Belgrade, Serbie

Nelson Pellegrino, Chef de Cabinet, Secrétariat de la Justice et des Droits humains, État de Bahia, Brésil

Azzedine Rakkah, Directeur de la recherche, Fondation nationale de science politique, Centre d'études et de recherches internationales (CERI), France

Atelier 10: Nouveaux engagements et défis internationaux: focus sur les droits humains

(Traduction simultanée en **anglais**, **espagnol** et **français**)

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

Président :

Claude Levac, Directeur, Relations internationales et protocole, Sûreté du Québec, Canada

Rapporteur :

Edgar Mohar, Consultant, Insyde Ideas

Intervenants :

Glenda Cooney, *Partner, Pearcey Cooney Consulting and Training, former Deputy Ombudsman and Deputy Children's Advocate*, Saskatchewan, Canada

Me. Sidibe Djeneba Diop, *Avocate, Présidente du bureau national de WILDAF*, Mali

Juan Salgado, *Professeur, Département d'études légales, CIDE*, Mexique

Kristina Holgersson, *Superintendent, Stockholm County Police*, Suède

Katy Rondan, *Sociologue, Étude sur la traite des enfants pour fins d'exploitation sexuelle à Cusco et Lima*, Pérou

Présentation des programmes *BluePrint For Life*

(Séance en **anglais** seulement)

LIEU: Salon Cartier 2, 3^e étage

BluePrint For Life est une troupe qui utilise le hip hop à la fois comme un outil de développement communautaire et comme un modèle alternatif d'éducation. *BluePrint For Life* offre des programmes de hip hop dynamiques, adaptés aux réalités traditionnelles et culturelles des jeunes autochtones et Inuit, et centrés autour des besoins de leurs communautés.

Présidente:

Marilou Reeve, *Conseillère, Strategic Initiatives and Law Reform Unit*, Ministère de la Justice, Canada

Rapporteur:

Gregory Sloane-Seale, *Coordonateur de programmes, Project Preparation & Implementation Unit*, Ministère de la Sécurité nationale, Trinidad et Tobago

Intervenant:

Stephen Leafloor, *Fondateur de Blueprint for Life Avec la participation de jeunes autochtones*

17h00-17h30

Présentation des kiosques

Les partenaires et membres du Centre sont invités à tenir un kiosque où ils pourront faire connaître leurs travaux et activités et en débattre avec les participants.

Emplacement des kiosques: Foyer Mont-Royal 1-2, 4^e étage

17h30

Fin de la journée au Centre Mont-Royal

18h30-21h30

Lecture annuelle et cocktail dînatoire

(Traduction simultanée en **anglais**, **espagnol** et **français**)

LIEU:

**Salles Ville-Marie et Vieux Montréal
Marché Bonsecours
350, rue Saint-Paul Est, Montreal**

En collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec

19h00 – 20h00

Maître de cérémonie :
Valérie Sagant, Directrice générale du CIPC

Thème de la lecture annuelle:

**Le leadership des femmes autochtones:
Construire une culture de paix**

Intervenant:
Kate Rexe, Directrice, *Sisters in Spirit*,
Association des Femmes autochtones du Canada

20h00 – 21h00

Cocktail d'înatoire

MERCREDI 9 DÉC. 2009

**LIEU : Centre Mont-Royal
2200, rue Mansfield, Montréal**

8h00-8h50

Réunion des 11 rapporteurs

LIEU : Salle Mansfield 2

8h30-9h00

Accueil et inscriptions des participants

9h00-10h30

**Forum : L'impact du leadership local sur
les politiques de prévention et de
sécurité**

*(Traduction simultanée en anglais, espagnol et
français)*

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

En collaboration avec la Ville de Montréal et le Réseau canadien des municipalités pour la prévention du crime

Maître de cérémonie :
Serges Bruneau, Directeur des programmes, CIPC

Rapporteuse:
Joanie Prince, Analyste et chargée de projet, CIPC

Animation:

Christiane Sadeler, Directrice exécutive,
Community Safety & Crime Prevention Council,
Waterloo, Canada

Patrice Allard, Chef de division du Développement social, Service du Développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle. Ville de Montréal, Canada

Intervenants :

François Amichia, Maire de Treichville, Côte-d'Ivoire

Jean-Yves Jason, Maire de Port-au-Prince, Haïti

Maria Isabel Gutierrez, CISALVA, Colombie

Roger Vicot, Adjoint au Maire de Lille, délégué à la sécurité au Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et à la police municipale, Ville de Lille, France

Anie Samson, Maire de l'arrondissement Villeray - Saint-Michel- Parc-Extension, Ville de Montréal, Canada

Councillor Berry Vrbanovic, Ville de Kitchener, *FCM's Second Vice-President, Past Chair of FCM's Standing Committee on Community Safety and Crime Prevention*, Canada

10h30-11h00

Pause

11h00-12h15

Rapports des ateliers et proposition des recommandations

(Traduction simultanée en anglais, espagnol et français)

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

Président :

Erich Marks, Directeur exécutif du *German Congress on Crime Prevention* et membre du conseil d'administration du CIPC

Animation :

Valérie Sagant, Directrice générale du CIPC

Rapport en plénière des rapporteurs des 11 sessions

Débat avec la salle et proposition de recommandations

12h15-13h30

Déjeuner et présentation des kiosques

Les partenaires et membres du Centre sont invités à tenir un kiosque où ils pourront faire connaître leurs travaux et activités et en débattre avec les participants.

Lieu du déjeuner: Foyer International, 3^e étage

Emplacement des kiosques: Foyer Mont-Royal 1-2, 4^e étage

13h30-14h15

6 sessions parallèles

Sessions pays : Présentation d'expériences innovantes de prévention de la criminalité

Organisées par les représentants gouvernementaux, ces **quatre sessions parallèles** sont destinées à présenter des initiatives de prévention et de sécurité quotidienne présentant un caractère innovant et ayant démontré leur impact.

Session 1 : CANADA

LIEU : Salon Mont-Royal 1, 4^e étage

Présentation par :

Mary Ann Kirvan, Conseillère senior, Centre national de prévention du crime, ministère de la Sécurité publique, Canada

Session 2 : FRANCE

LIEU: Salon International 1, 3^e étage

Président :

Hervé Masurel, Secrétaire général du Comité interministériel des villes, France

Intervenants :

Thierry Cailloz, Attaché de sécurité intérieure, Ambassade de France au Canada

Gérard Rolland, Directeur de l'Observatoire National de la délinquance dans les Transports

Brigitte Raynaud, Responsable, Prévention de la délinquance, Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes, France

Christian Soclet, Chargé de mission citoyenneté prévention de la délinquance, Comité interministériel des villes, France

Session 3 : BRÉSIL

Lieu: Salon Cartier 1, 3^e étage

Intervenant :

Sr. Romeu Tuma Junior, *Secretario Nacional de Justicia, Gobierno Federal de Brasil*

Session 4 : NORVÈGE

LIEU: Salon Cartier 2, 3^e étage

Président et intervenant principal :

Erling Borstad, *National Police Directorate, Norvège*

Autres intervenants :

Erik Nadheim, *Executive Director, National Crime Prevention Council (KRAD), Norvège*

Ingvild Hoel, *Senior Adviser at the Section for Analysis and Crime Prevention, National Police Directorate, Norvège*

Sessions « express » parallèles

Destinées à favoriser la créativité et la réactivité, les sessions « express » sont organisées autour de quelques intervenants qui expriment en 5 minutes maximum leurs réflexions autour d'un thème transversal dont l'impact sur la prévention est analysé. À partir de ces idées lancées rapidement, le public est appelé à réagir.

Séance Pérennité

(Traduction simultanée en anglais et en français)

LIEU: Salon International 2, 3^e étage

Un des principaux enjeux des initiatives de prévention identifié de longue date par les intervenants et les chercheurs est de développer des programmes sur la durée, afin de permettre leur adaptation et leur bonne adéquation aux besoins.

Président :

Claude Vézina, Consultant en prévention de la criminalité, ancien directeur du CIPC

Rapporteure :

Joanie Prince, Analyste, CIPC

Intervenants :

Agnès Gnammon-Adiko, PNUD, Côte-d'Ivoire

Manon Barbeau, Directrice exécutive, Wapikoni mobile, Québec, Canada

Veika Donatien, Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés – GARR, Haïti

André le Maître, Professeur, Ecole liégeoise de criminologie Jean Constant, Université de Liège, Belgique

Franz Vanderschueren, Directeur du Programme de Sécurité urbaine, Université Alberto Hurtado, Santiago, Chili

Fady Dagher, Commandant, Chef du poste de quartier 30, Service de police de la Ville de Montréal, Canada

Séance Coopération sud-sud et nord-sud

(Traduction simultanée en *anglais et espagnol*)

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

La coopération technique dans le domaine de la prévention de la criminalité s'est développée ces dernières années et a permis de dépasser largement le schéma d'une coopération des pays nantis vers les pays en développement. L'intérêt et la créativité des pratiques mises en place dans ces derniers est bénéfique aux pays riches. De même, la coopération Sud-Sud s'est développée pour permettre des échanges entre pays connaissant des réalités institutionnelles et financières comparables.

Présidente :

Marisa Canuto, Directrice exécutive, Femmes et Villes International

Rapporteuse :

Margaret Shaw, Directrice de l'analyse et des échanges, CIPC

Intervenants :

Claudia Laub, Présidente, *El Agora*, Argentine

McClellan Hall, Project Venture, Nouveau-Mexique, États-Unis

Marlyn J. Jones, Associate Professor, Division of Criminal Justice, California State University, Sacramento, États-Unis

Cynthia Nikitin, Vice President of Project for Public Spaces, États-Unis

Vincenzo Castelli, Directeur de projets, *Onlus Nova Consorzio per l'innovazione sociale*, Italie

14h15-14h45

Pause

14h15-16h15

Réunion de travail : Aborder la question de la violence homophobe dans différents pays

(Session en *anglais seulement*)

LIEU: Salle Mansfield 2
(nombre limité de places disponibles)

Rapporteuse :

Stéphanie Ferland, Analyste et chargée de projets, CIPC

Participants :

Doug Janoff, Analyste senior, Affaires étrangères et Commerce international Canada

Howard Shulman, Coordonateur du *Toronto Anti-Violence Program* au Centre communautaire *Toronto LGBT*, Canada

Colin Robinson, Chargé de projets, *Trinidad & Tobago Anti Violence Project (TTAVP)*

Vincent Richer, Commandant du poste 24, Service de Police de la Ville de Montréal, Canada

Karol O'Brien, Centre de solidarité lesbienne du Québec, Canada

Jason McFarlane, Programmes Manager, *Jamaica Forum for Lesbians All-Sexuals and Gays - J-FLAG*

14h45-16h15

Présentations d'outils et réunions des partenaires

Le 15^e anniversaire du CIPC accueillera des sessions spécifiques proposées en lien avec l'un des partenaires du CIPC.

Ces sessions sont destinées à présenter et mettre l'accent sur les outils de mise en œuvre de la prévention. Nos partenaires bénéficient ainsi de la présence d'experts internationaux de haut niveau : acteurs de la société civile, praticiens, chercheurs

et représentants gouvernementaux et d'un environnement favorable à la mobilisation autour de la prévention.

Session 5 : Outils pour les villes

(Session en français seulement)

LIEU: Salon International 1, 3^e étage

Présentation du *Manuel pratique pour l'action locale – Nuisances publiques liées aux drogues et à la prostitution* issu d'une coopération entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal.

Intervenants :

Marcel Cajelait, Conseiller en développement communautaire, Ville de Montréal, Canada

Serges Bruneau, Directeur des programmes, CIPC

Session 6: Outils pour la police

(Traduction simultanée en anglais, espagnol et français)

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

En partenariat avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP)

Quels sont les outils disponibles pour les organisations policières pour faire évoluer leurs pratiques et cultures professionnelles et pour mieux intégrer leur rôle en prévention ?

Président :

Michael Mann, Deputy Police Chief, Service de police de Waterloo, Ontario, Canada, représentant de l'Association canadienne des Chefs de police (ACCP)

Rapporteuse :

Laura Capobianco, Analyste senior et chargée de projets, CIPC

Intervenants:

Abraham Abugattas, Chef de Cabinet, Secrétariat des Carabineros, Ministère de la Défense, Chili

Bjorn Barland, Professor, Norwegian Police University College, Norway

Dawei Wang, Director Professor of Criminology and Director of the Division of Postgraduate in Chinese People's Public Security University, Chine

Session 7 : Outils pour les villes en Amérique latine

(Session en espagnol seulement)

LIEU: Salon Cartier 1, 3^e étage

Présentation de la trousse « *La clave para municipalidades más seguras en América Latina* »

Intervenants :

Veronica Martinez Solares, Association internationale de l'aide aux victimes, consultante Banque mondiale, Mexique

Ana Maria Diaz, Organisations des États Américains, (OEA)

Elkin Velasquez, Coordonateur du programme *Safer Cities*, ONU-HABITAT

Session 8 : Observatoires de la sécurité

(Traduction simultanée en français et anglais seulement)

LIEU: Salon International 2, 3^e étage

En collaboration avec la Ville de Saint-Eustache et le Ministère de la Sécurité publique du Québec

Développement d'un observatoire local de la criminalité et d'outil de surveillance

Co-animateurs :

Yann-Cédric Quero, Analyste senior et chargé de projets, CIPC & **Joanie Prince**, Analyste et chargée de projets, CIPC

Intervenants :

Christophe Souleuz, Chef de département, Observatoire national de la délinquance, France

Yves Morency, Chef de police, Ville de St-Eustache, Canada

Jean Carrière, Professeur associé, Université du Québec à Montréal, Canada

16h30-17h00

Conclusions

*(Traduction simultanée en **Anglais**, **Français** et **S Espagnol**)*

LIEU: Salon Mont-Royal 2, 4^e étage

Maître de cérémonie:

Serges Bruneau, Directeur des programmes, CIPC

Co-présidents:

Raymonde Dury, Présidente du Conseil d'administration du CIPC

Robert Cormier, Directeur exécutif du Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada

Intervenants:

Aída Santos de Escobar, Présidente du Conseil national pour la Sécurité publique, El Salvador

Luis González Placencia, Président de la Commission des Droits humains, Ville de Mexico, Mexique

LES INTERVENTIONS INTRODUCTIVES DES SESSIONS PLÉNIÈRES

Michel Marcus¹,

Vice-président du CIPC, Délégué général du Forum européen pour la sécurité urbaine



PREVENTION DU CRIME, UNE FEUILLE DE ROUTE INTERCONTINENTALE

LA QUETE DU GRAAL

1. Parler des politiques de prévention dans le monde est un exercice obligé si l'on veut que progressent les bases du dialogue entre les hommes et les peuples, si l'on veut que la prévention s'impose comme une des politiques majeures du développement durable. C'est en même temps une incongruité intellectuelle, car ce dialogue impose un minimum de comparaisons entre les politiques. Le comparatisme international est chose périlleuse de par l'utilisation de catégories qui ne satisfont jamais personne. La démesure intellectuelle de l'exercice vient aussi du fait que notre comparatif international touche autant les sciences politiques, la criminologie, la pénologie, l'économie, le social, l'histoire que la culture. On frise le ridicule à y introduire la logique et l'imperium de la raison.
2. La difficulté de l'exercice saute aux yeux dès lors que nous posons les problèmes de langage et de traduction. Banalité de dire que les mêmes mots n'ont pas le même sens, que plusieurs mots dans une langue font un seul mot dans l'autre, que le « world english » n'a pas la précision et la poésie de nos langages. Marcelo Aebi nous rappelle que le mot délinquance a la même racine dérivée du latin et le même sens pour l'espagnol, le catalan, le français, l'italien et le portugais et qu'il désigne une infraction criminelle, mais qu'en anglais il désigne des actes illégaux, une conduite anti sociale². Tout ceci doit être rappelé pour introduire des approches comparatistes plus fluides, plus imaginées comme des processus en devenir permanents Nos politiques sont des accumulations de faits, de facteurs d'influence sociaux, économiques et culturels, de volontarisme des hommes politiques qui défient la captation instantanée et leur traduction en fiches.

¹ Le passé professionnel de l'auteur de cette feuille de route n'est pas sans incidence sur les limites de celle-ci. Magistrat pendant de longues années, engagées dans des mouvements de réflexion sur l'insertion de l'acte de juger dans la communauté, sur la nature de la peine, devenant promoteur d'une approche des problèmes de prévention au sein d'une politique urbaine s'attaquant aux dysfonctionnements sociaux, puis se consacrant à la mise en œuvre d'une politique européenne de prévention ouverte sur les réalités du monde, ce profil est trop celui d'un activiste, d'un militant et pas assez celui d'un érudit, d'un chercheur.

² Marcelo F.Aebi « Self Delinquency surveys in Europe » report in "Deviance,crimeand prevention in a punitive age" 2009 Conférence finale Crimprev

3. Ces politiques de prévention s'enracinent dans une réalité criminelle que mesurent très mal les statistiques nationales. Ainsi que le rappellent les grands spécialistes mondiaux des statistiques, nos systèmes peuvent au mieux mesurer des tendances sur le long terme, mais les disparités dans la constitution des appareils de mesure sont telles qu'il faut bien se garder de se servir d'un comparatif des taux de criminalité pour vanter les mérites de son système. Ainsi que le rappelle Anna Alvazzi del Fratte parlant du rôle des Nations Unies dans la collecte des statistiques, essayons d'être d' « Honnêtes courtiers »³ reprenant une expression lancée par Pielke à propos de l'application de la science dans les politiques publiques.⁴ Soyons le également dans l'exercice présent.

4. Les tentatives existantes de comparatif statistique à l'échelon européen reflètent une recherche d'indicateurs allant plus dans le sens de la mesure de tendances. Ainsi l'European source Book sous l'égide du Conseil de l'Europe (42 pays) publie les tendances des pays en rapport avec certains types de crime⁵. Le taux de variabilité est large (+ou -10%) permettant à chacun des pays d'améliorer le recollement de ces données. La Commission Européenne⁶ a mis en place «un système global européen de statistiques sur la criminalité et de développer une stratégie coordonnée de l'UE en matière de statistiques sur la criminalité.» Le texte énonce également que «cette stratégie devrait avoir pour objectif de fournir les informations nécessaires à l'analyse des tendances ainsi qu'à l'évaluation des risques et de l'efficacité des performances des mesures et de l'étalonnage» avec le soutien du groupe d'experts en matière de criminalité ainsi que du réseau européen de prévention de la criminalité. A côté des statistiques issues des appareils de justice criminelle se développent des enquêtes s'efforçant de révéler les activités du corps social en matière de criminalité.

5. Les enquêtes de victimation sont la chose du monde la mieux partagée et sont utilisées dans presque tous les pays. Mises en œuvre à tous les niveaux, local, régional, national et international, elles s'appliquent à des thématiques comme les femmes, les jeunes, les minorités. Leur régularité fait souvent défaut et réduit leur potentiel de mesure des évolutions. Elles mettent en lumière la qualité des réponses des institutions comme la police ou la justice. Les limites de leur comparabilité ne tiennent pas uniquement aux tailles d'échantillon, à la manière dont les réponses sont collectées, elle tient surtout à la formulation des questions. « L'objet de la question change d'un pays à l'autre. Si le Questionnaire du Québec s'intéresse aux changements dans la sécurité, celui du Canada se réfère à la perception du nombre d'actes criminels, tandis que l'Angleterre et l'Écosse parlent de « crime rate » et la Nouvelle Zélande de « crime » »⁷.
 L'enquête internationale de victimisation menée depuis les années 90 sous l'égide des Nations Unies reste une référence dont la répétition a permis de donner une assise à certain nombre de textes internationaux. Le Conseil des Ministres de l'Union européenne a mandaté la Commission pour mettre sur pied un tel outil à l'échelon des 27 pays.
 A côté de ces enquêtes viennent s'ajouter les enquêtes de délinquance auto rapportée, les sondages d'opinion sur la perception de la criminalité. L'ensemble de ces outils prend place, de plus en plus souvent, au sein d'observatoires territorialisés⁸. Les experts se disent

³ « Role of the UN as « Honest broker » of international crime statistics. » in « Crime and criminal justice systems in Europe and North America 1995-2004 » Heuni ed Kauko Aromaa and Markku Heiskanen

⁴ Pielke, R.A. Jr « The Honest broker :making sense of science in Policy and politics » Cambridge University Press 2007

⁵ http://www.europeansourcebook.org/esb3_Full.pdf

⁶ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:52006DC0437:FR:NOT>

⁷ « Les enquêtes de victimation à l'échelle internationale » Sous la direction de Serges BRUNEAU Directeur de projets, CIPC 2006

⁸ « Rencontre internationale sur les observatoires de la criminalité » Santiago Mars 2009 CIPC

pessimiste sur la qualité des résultats, en raison de l'extension de la sécurité à l'ensemble des peurs existantes dans nos sociétés. Que mesure t'on exactement quand nous sondons la population ? L'insécurité ou l'insécurité sociale ?

6. Dans un monde que l'on s'accorde à décrire comme ouvert à chacun, particuliers, communautés et Etats, comme de plus en plus soumis à l'empire de la complexité, du multiple, l'utopie de l'unicité s'éloigne, le temps des explications binaires ou totalitaires se dissipe.

Plaçons nous dans la perspective de la représentation d'un monde sous forme d'un rhizome⁹, forme végétale qui exclue toute idée de centre, de hiérarchisation, de temporalité différenciée, dont le tout ne nous est jamais donnée à voir, dont il faut deviner ce qui peut constituer des plateaux communs ou plutôt des sections d'entrecroisement, de plages communes produite, toujours démontable, connectable, renversable, à entrées et sorties multiples, avec des lignes de fuite, des devenirs d'intensité variable. Contre les systèmes centrés (même polycentrés) à communication hiérarchique et liaisons préétablies, le rhizome est un système a centré, non hiérarchique, uniquement défini par une circulation d'états.¹⁰ ». A l'opposé du graphisme, du dessin ou de la photo, à l'opposé des calques, le rhizome se rapporte à une carte, sur laquelle on pose des calques.

7. Quand nous parlons des politiques de prévention, il nous faut reconnaître que nous ne savons presque rien de ce qui se passe en Asie, nous ne savons pas si la prévention entre dans une construction culturelle ou normative sur une grande partie de la planète. Terra incognita ! A défaut de connaître tous les partenaires du Rhizome de la prévention, nous parlerons d'une carte à établir pour développer les relations entre des continents sur laquelle nous appliquerons différents calques dans lesquels nous sommes susceptibles de cumuler suffisamment de résonances communes.

A travers les pays, il nous faut prêter l'oreille à des thèmes dominants qui répétés en plusieurs lieux commencent à former un espace de dialogue entre les auteurs des politiques, des stratégies et ceux qui agissent dans les dispositifs d'action. C'est à ce prix que nous pouvons réussir à donner quelques points de convergences qui peuvent permettre à chacun de situer son propre système administratif, culturel de prévention de la criminalité. Nous essayons d'écrire une feuille de route, la feuille de route d'un bateau, d'un avion, peu importe, il y a l'idée d'un voyage entre continents plein d'aventures, du parcours de multiples plateaux.

8. La prévention est elle une idée neuve, à redécouvrir ou redécouverte¹¹ ? Est-on dans une période de transformation, de mutation du contenu de la prévention ? Un rappel historique, même sommaire peut nous donner les clés permettant de mieux suivre nos évolutions actuelles.

Un rapide survol des mouvements impulsés par les criminologues européens après la 2^{ème} guerre mondiale, fait le constat de la forte promotion de la prévention comme politique devant compenser les mauvais résultats du système pénal dans la réduction du crime. L'idée de la prévention est née d'abord du constat, non seulement d'un mauvais fonctionnement du système pénal, mais aussi de sa nature intrinsèquement inefficace pour amender la personne, éviter la récidive. Un article signé du fondateur du mouvement de « la défense sociale » Gramatica s'ouvre sur cette affirmation : » A la lueur de la réalité humaine et

⁹ « Mille plateaux » Gilles Deleuze, Felix Guattari Ed Minuit Paris ; Adam Edwards et Gordon Hughe parlent d'une « Deleuzian criminology »

¹⁰ idem

¹¹ Adam Crawford « the preventive turn in Europ » in Crime prevention policies in Comparative perspective Ed Crawford by W.Publishing 2009

sociale, il semble que le droit de punir tel que le met en œuvre le droit pénal doit être considéré comme dépassé et aussi comme pratiquement inefficace. La peine n'a non seulement pas éliminé le phénomène de l'antisocialité mais elle l'a peut être rendu plus aigu. »¹². Le congrès d'Octobre 1949¹³ tenu à Liège (Belgique) en tire les conclusions en adoptant la résolution suivante :

« La solidarité humaine fait un devoir à l'État de promouvoir les conditions nécessaires à l'amélioration et au plein épanouissement de la personne humaine et notamment de réduire les facteurs criminogènes par l'application de mesures préventives de caractère générale ». Cette résolution est très inspirée du sociologue Durkheim qui faisait de la solidarité, la base de la société ; ce n'était pas le contrat de JJ Rousseau ou de Hobbes, thèse alimentant le libéralisme d'aujourd'hui.¹⁴ Cette influence marqua aussi la naissance de l'État Providence après la deuxième guerre mondiale. L'approche prit encore plus d'ampleur dans les années 1970, quand on subissait une augmentation massive de la criminalité, notamment de ses formes liées à la « société de consommation ».

9. Retenons ce constat marqué sur l'état de fonctionnement du système pénal. Il va être à la base de presque toutes les prises de position politiques ou criminologiques du 20^{ème} siècle. Ainsi, les mesures alternatives dans les poursuites ou le domaine des peines sont inventées pour désengorger le système pénal englouti par la montée des contentieux, la Justice restauratrice est mise en place pour répondre à l'attente des victimes que néglige le système pénal.
10. La prévention va toujours souffrir de cette filiation. En permanence existe un état de tension entre la prévention et le fonctionnement du « Bloc Pénal ». Malgré toutes les critiques portées à son fonctionnement, il reste un recours pour les hommes politiques à la recherche de visibilité, de mesures immédiates. Citons une déclaration parmi d'autres du Ministre anglais de l'Intérieur à la conférence du parti conservateur en 1993 : « Soyons clairs, la prison, ça marche. Elle nous permet de nous protéger contre les meurtriers, les agresseurs et les violeurs, et elle fait hésiter ceux qui sont tentés de commettre des délits... »¹⁵. Il engagea un programme de construction de prisons faisant appel au secteur privé. Rappelons-nous également, les déclarations péremptoires sur la guerre à la drogue se traduisant par la pénalisation de l'usage des drogues.
11. Cette foi absolue dans le système pénal n'est pas aussi affirmée chez les professionnels de la justice. De plus en plus de professionnels du système pénal sont convaincus que la criminalité ne peut être éradiquée et que l'effort est plus de chercher à gérer la criminalité, d'en limiter les effets négatifs, de chercher à diminuer les opportunités de crime plutôt qu'à la combattre. Un exemple est donné par la prise de position de l'ensemble des chefs de la police anglaise¹⁶, hostile à la doctrine de la « zéro tolérance » initiée par la police de New York en raison de l'obligation de résultat et non de moyen qu'elle assigne à la police. De la déclaration du Ministre anglais de l'intérieur, il faut surtout retenir l'intense satisfaction qu'il exprime quand il dit que la prison « Nous permet de nous protéger contre les meurtriers, les agresseurs et les violeurs, et elle fait hésiter ceux qui sont tentés de commettre des délits ». Cette phrase est une machine de guerre dont nous nous usons à en démontrer la fausseté ; elle nous oblige aussi à prouver la supériorité d'une politique de

¹² 1er Janvier 1947, Rivista di difesa sociale

¹³ Société internationale de Défense sociale, cahiers de défense sociale 1971

¹⁴ « Règles de la méthode sociologique » Durkheim 1895

¹⁵ cité par Shapland et Richard Sparks dans « Crime et Justice en Europe depuis 1990 » éditions GERN –L'harmattan 1999

¹⁶ «Association of chief police officers» cité par Shapland in politiques pénales et la politique : le cas de la Grande Bretagne (1990-97)

prévention. « What works ?... » Ce célèbre rapport présenté au Congrès des États Unis¹⁷ représente la contre partie. Mais n’y a-t-il pas une autre voie que celle de l’opposition entre la prévention et le système pénal ? Cette contradiction entre les discours politiques et les discours issus des hommes de terrain permet paradoxalement les échanges internationaux et la recherche d’autres consensus que ceux de « façade ». Elle permet aussi la réécriture des textes internationaux. Entre l’ombre et la lumière, la pénombre est le lieu des dialogues et des interrogations. Mais la prévention est toujours à conquérir, à voir le peu de considération que lui accordent les médias du monde¹⁸. La prévention doit impérativement trouver son autonomie par rapport au système pénal.

NOS BAGAGES

La Route

12. Il nous faut reprendre la définition de la prévention du crime. Tous les criminologistes de ce monde sont entrés dans ce débat et particulièrement la littérature américaine et anglaise. Mais en fait, la plupart des classifications proposées reflètent plus les stratégies et les méthodes que les termes d’un débat conceptuel. En effet, la distinction maintenant admise de Brantingham and Faust’s en 1976¹⁹, inspirée du domaine médical, de la prévention primaire, secondaire et tertiaire est admise, même si les débats continuent sur l’exacte définition de leur contenu. Mais cette distinction entre des champs d’intervention même incluant l’intervention différenciée des acteurs privés et publics ne nous donne pas les outils de l’autonomie vis-à-vis du système pénal.
13. La prévention primaire concerne la population en général et vise à traiter les facteurs criminogènes à travers les politiques de la santé, du logement, de soutien aux familles, de transport.etc... Cette prévention primaire est proche du contenu de l’état providence, dans sa dimension sociale, ou dans l’état libéral dans la fourniture de moyens pour favoriser le marché. Souvent, la France a été perçue comme pratiquant une prévention à dominante sociale, et uniquement à dominante sociale dont l’efficacité est de plus en plus aléatoire. En effet, la plupart de ces mesures n’ont pas directement d’effet sur la criminalité mais ont plus des visées d’une meilleure éducation, d’une meilleure formation, d’une meilleure santé, sans cibler particulièrement un public.
14. La prévention secondaire vise plus directement les délinquants potentiels. La prise en compte de facteurs sociaux, culturels, économiques permet de cibler des publics potentiellement aptes à commettre des actes de délinquance. Ces facteurs de risque peuvent prendre des connotations psychologiques, médicales. Cela se traduit par des dispositifs permettant la détection chez de jeunes enfants. Cette détection des jeunes à risque recèle le danger de systématiser l’approche et de catégoriser des « pré délinquants » pouvant entraîner des conséquences fâcheuses pour l’orientation éducationnelle des enfants. Ces actions prennent place dans les politiques sociales globales en empruntant leurs ressources humaines, leurs outils d’analyse. Ceci entraîne des débats éthiques et politiques entre les acteurs de ces politiques, certains n’admettant pas d’être instrumentalisés pour

¹⁷ « Preventing Crime , what’s works,what doesn’t,what’s promising » a report to the United States Congress, Prepared for the National Institute of Justice by Lawrence W. Sherman, Denise Gottfredson, Doris MacKenzie, John Eck, Peter Reuter, and Shawn Bushway

¹⁸ Sílvia Ramos e Anabela Paiva “Midia e Violência” ed Secretaria Especial dos Direitos Humanos de Presidência da República 2008 www.ucamcesec.com.br

« Sentiment d’insécurité et impact des médias » 2009 Forum belge pour la sécurité urbaine www.urbansecurity.be

¹⁹ Brantingham ,P.J.and Faust,L 1976 « a conceptual model of crime prevention »

d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont choisi leur métier. Il y a un risque sérieux aussi de « criminalisation » des politiques sociales.

15. Enfin, la prévention tertiaire agit sur les personnes connues comme délinquantes. Cette connaissance passe par le système pénal. Ces actions prennent appui sur celui-ci soit pour assurer une réintégration dans la communauté de la personne dans les meilleures conditions, soit pour assurer une exécution de peine favorisant la réinsertion. La prévention tertiaire a pris le pas dans le débat public sur les autres formes de la prévention. Elle voit la prédominance de la police dans les actions de prévention, elle influe fortement dans la définition des programmes du type « sécurité urbaine » ou « community safety ». C'est aussi, elle qui donne le contenu intégral des programmes des Nations Unies et de ses Résolutions.
16. Ce que l'on a perdu de vue dans le débat international, c'est l'imbrication de la prévention et de la « répression », dans la mesure où le second n'est qu'une des modalités d'action du premier. Nos débats font de la prévention et de la répression les points focaux d'un continuum allant d'un pôle soft à un pôle « dur ». Ainsi, d'une activité sportive à l'exécution d'une peine de prison sans atténuation. La prévention du crime est avant tout un objectif et la punition est seulement un des outils possibles pour atteindre le résultat. L'insertion par le sport et la peine de prison n'ont de valeur que si ils aboutissent à diminuer le nombre de crimes plus fortement que si ils n'avaient pas existé. Certaines formes de répression peuvent avoir une fonction préventive, comme d'autres avoir une capacité nocive, un rôle criminogène. La prévention de la criminalité ne se définit pas par ses intentions, mais par ses conséquences. Ce pragmatisme ne serait qu'une imposture si nous ne faisons pas l'effort de mesurer les effets de nos politiques de prévention dans toute leur composante. Évaluer est le mot clé du débat. Malgré toutes les difficultés, il nous faut abonder le débat sur nos politiques avec des chiffres, des références scientifiquement établies.
17. A cette distinction entre les champs de la prévention, se sont agrégé d'autres concepts, mais ils ne bouleversent pas la trilogie. Ainsi, Van Dijk et Jap de Waard ont introduit les victimes au côté des délinquants²⁰. R. Clarke, la prévention situationnelle en 1992 alors qu'il dirigeait le service de recherche du Home Office, « urban safety » ou « urban security », « community safety », « seguridad ciudadana », « sécurité humaine »...Ces concepts décrivent souvent plus des modes d'intervention, des stratégies, ils s'inscrivent suivant leur propre modalité dans les trois champs de la prévention.
18. La Résolution des Nations Unis adoptée en 2002²¹ offre une base raisonnable et raisonnée des champs d'intervention de la prévention permettant ainsi à l'ensemble des pays de construire des politiques cohérentes :
 - Favoriser le bien-être des populations et encourager un comportement pro social par l'application de mesures sociales, économiques, sanitaires et éducatives, en privilégiant en particulier les enfants et les jeunes et en mettant l'accent sur les facteurs de risques et de protection associés à la criminalité et à la victimisation (la prévention par le développement social ou la prévention sociale du crime);

²⁰ « a two-dimensional typology of crime prevention projects » 1994 British Journal of criminology, 34,105-121

²¹ Conseil économique et social des Nations Unies. Action to promote effective crime prevention. Guidelines for the prevention of crime.

UN ECOSOC, 24 juillet 2002. <http://www.un.org/docs/ecosoc/documents/2002/resolutions/eres2002-13.pdf>

- Modifier les conditions de voisinage qui influent sur la délinquance, la victimisation et l'insécurité induite par la criminalité, en mettant à profit les initiatives, l'expertise et l'engagement des membres de la collectivité (prévention du crime à l'échelon local);

- Prévenir les infractions en limitant les possibilités, en augmentant le risque d'être arrêté et en réduisant au minimum les avantages escomptés, par le biais notamment de la conception raisonnée de l'environnement, et en fournissant une assistance et des informations aux victimes potentielles et réelles (prévention des situations criminogènes);

- Prévenir la récidive en aidant les délinquants à se réinsérer socialement (programmes de réinsertion)

19. La plupart des politiques de prévention ont été mises en œuvre à partir des années 70. A partir de cette date, les pays européens et nord américains ont déployé des dispositifs administratifs plus ou moins légers et formalisés. A compter des années 90, les pays d'Amérique latine et certains pays africains ont rejoint ce mouvement. Il est intéressant de noter que suite aux Résolutions adoptées par l'ECOSOC en 2005 et 2006, les États ont été sollicités par le biais d'un questionnaire pour connaître l'état d'implantation des recommandations. 42 pays de tous les continents ont répondu à ce questionnaire auquel on ne répond pas généralement si on n'a rien fait. Quelques années auparavant, dans un autre cadre onusien, il n'y avait eu que 7 pays à répondre. Cette progression génère une littérature internationale impressionnante. Mais sa caractéristique principale est d'être particulièrement homogène de par ses approches, ses titres et ses recommandations. Il est singulièrement difficile de repérer des clivages théoriques ou politiques. La technicisation de la matière, au nom d'un pragmatisme est un processus presque achevé. Nous avons sur nos tables de travail, une importante « boîte à outils » dont il ne faut pas nier la qualité et la pertinence.

Les Cartes internationales

Nos cartes de route sont largement dessinées par les conventions internationales. Elles sont un renfort sérieux pour nous aider à repérer les routes de la prévention.

L'affirmation de la prévention a été confortée par les trois organes internationaux que sont le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les Nations Unies. Le premier a servi, dans beaucoup de matières de « poisson-pilote » aux autres.

20. En 1957, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe décida de créer un Comité d'experts ayant pour mandat «de préparer et de mettre en œuvre le plan d'action du Conseil de l'Europe dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants». Le Comité reçut ultérieurement le nom de «Comité Européen pour les Problèmes Criminels» (C.E.P.C.).Lors de sa première réunion tenue du 30 juin au 3 juillet 1958, le C.E.P.C. élaborera un premier plan d'action du Conseil de l'Europe. Ce plan comprenait entre autres points la question des possibilités de coopération européenne en ce qui concerne l'entraide postpénale et post-pénitentiaire. Ce plan fut approuvé par le Comité des Ministres en septembre 1958.

21. Mais il faudra attendre 1992, pour qu'un des organes majeurs du Conseil de l'Europe adopte une charte sur le développement urbain. Le Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux pose les bases d'une politique locale de prévention et de sécurité :

« Thème 6. Sécurité urbaine et prévention de la délinquance :

- Une politique cohérente de sécurité et de prévention de la délinquance doit reposer sur la prévention, la répression et la solidarité
- Une politique locale de sécurité doit reposer sur des statistiques et des informations détaillées et à jour
- La prévention de la délinquance concerne tou(te)s les membres de la cité
- Une politique efficace de sécurité urbaine repose sur une coopération étroite entre la police et la population locale
- Une politique locale de lutte contre la toxicomanie doit être mise en œuvre
- La prévention de la récidive et la création de solutions alternatives à l’incarcération constituent des objectifs essentiels
- Le soutien aux victimes est un élément clé dans toute politique de sécurité urbaine
- La prévention de la délinquance doit être reconnue comme une priorité sociale, et bénéficier de moyens financiers plus importants ».

Ce texte modeste servira de référence pour convaincre les responsables de l’Union européenne de prendre en compte la prévention et particulièrement le rôle des villes dans la question.

22. Plusieurs séminaires et conférences européennes²² ont affiné l’idée de créer à l’intérieur de l’Union un réseau spécialisé pour échanger sur les pratiques et encourager tous les niveaux de gouvernance à s’impliquer dans la prévention du crime. La conférence de Haut niveau tenu au Portugal en 2000 a particulièrement souligné la nécessité d’une approche multidisciplinaire de la prévention. Enfin intervient une décision du Conseil des Ministres européens du 28 Mai 2001 institutionnalisant un réseau d’échanges entre les États sur la prévention de la criminalité. Dans les explications de la Décision, il faut mentionner cet extrait rendant assez bien compte de la philosophie adoptée par l’Union Européenne :

« Toute la société doit être impliquée dans le développement d’un partenariat entre les Autorités locales, nationales et régionales, entre les Autorités publiques, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les citoyens. Les causes du crime sont multiples et doivent être traitées par des mesures à différents niveaux, par des groupes divers en partenariat avec les acteurs impliqués, avec leurs pouvoirs et leur expérience différentes en incluant la société civile²³.»

23. L’adoption du Traité de Lisbonne devrait donner une assise encore plus forte à la prévention. L’article 2 du Traité fait obligation à l’Union d’offrir à des citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice grâce, entre autres, à des mesures de prévention de la criminalité.²⁴ Cette matière entre dans la compétence de l’Union et devrait permettre au Parlement européen d’intervenir en cette matière, prenant le pas sur les législations nationales. On peut donc constater que 27 pays de cette planète font de la prévention une priorité dans leur politique, du moins dans leurs intentions. Cet engagement peut avoir un effet d’émulation pour d’autres pays. L’alinéa 5 de l’article 2 du Traité fait état de cet engagement de l’Union : « Dans ses relations avec le reste du monde, l’Union affirme et promeut ses

²² Stockholm in 1996, Noordwijk in 1997, London in 1998

²³ http://www.eucpn.org/keydocs/l_15320010608en00010003.pdf

²⁴ Art 61 paragraphe 3. « L’Union œuvre pour assurer un niveau élevé de sécurité par des mesures de prévention de la criminalité, du racisme et de la xénophobie, ainsi que de lutte contre ceux-ci, par des mesures de coordination et de coopération entre autorités policières et judiciaires et autres autorités compétentes, » Traité de l’Union.

valeurs et ses intérêts et contribue à la protection de ses citoyens. » On peut en attendre un renforcement dans les coopérations.

24. Dès leur création en 1945, les Nations Unies incluent la prévention du crime et la normalisation de la justice pénale dans leur fonction consultative. En 1955, les Nations Unies créent un comité spécial d'experts chargé de proposer des programmes internationaux d'études et de politiques dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants auquel succédera, en 1971, le Comité des Nations Unies pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance (CPCLD), transformé ultérieurement en Commission en 1992. Composé de représentants de haut niveau des gouvernements et d'experts en matière de prévention du crime et de la justice pénale, il se réunit tous les deux ans à Vienne. Il a pour mandat de coordonner les actions des Nations Unies dans le domaine de la justice pénale et de se consacrer à la mise en place de normes et à la préparation des Congrès des Nations Unies tous les 5 ans. A travers les Congrès de La Havane, du Caire et de Bangkok, la prévention de la petite criminalité progresse dans les allées des Nations Unies. Ces différents Congrès permettent l'adoption par le Conseil économique et social en 2002, d'une Résolution, la première en la matière, ayant pour objet central, la prévention de la criminalité. Ce texte est accompagné par un guide la prévention du crime²⁵. Il faut noter que ce guide avait été élaboré en 1995, mais jamais adopté par l'Assemblée. L'UODC recevait mandat pour la mise en œuvre du texte. Les textes onusiens sur la prévention sont toujours liés à ceux concernant la justice pénale ou la coopération policière et judiciaire en matière pénale. La prévention n'est pas encore une sphère du développement. En cela, la sphère internationale ne se distingue pas du niveau national.
25. Dans les années 1980, l'idée que les principes applicables à la justice pénale et à la prévention du crime soient insérés au sein de la thématique du développement durable progresse. La faiblesse de toutes ces déclarations des Nations Unies est qu'elles ne mentionnent jamais la prévention comme référentiel des politiques de développement. Ainsi la Déclaration du Millenium adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, le 8 Septembre 2000, ne fait aucune mention de la prévention. Les problématiques du crime organisé, de la drogue, du trafic des êtres humains ne sont traitées que dans une perspective répressive et nullement préventive. Il semble bien que la prévention ait encore des problèmes à franchir le cercle des praticiens pour aboutir sur la table des politiciens, sans parler des enceintes onusiennes. Les cartes de notre parcours ne sont pas parfaites.

Les Réseaux

26. Depuis les années 1980, la prévention a vécu ce mouvement foisonnant étrangement favorisé par des échanges, pas tout à fait corrélés avec le développement d'Internet, mais plus assis, sur des dialogues dans des conférences, des séminaires. Il faut rappeler la création de réseaux comme celui du CIPC, du Forum européen pour la sécurité urbaine, le réseau des villes « safer cities » animé par Habitat, l'acceptation de mouvements comme

²⁵ UN Economic and Social Council (ECOSOC), UN Economic and Social Council Resolution 2002/13: Action to Promote Effective Crime Prevention , 24 July 2002, 2002/13, available at: <http://www.unhcr.org/refworld/docid/46c455830.html>

We stress the need to consider measures to prevent the expansion of urban crime, including by improving international cooperation and capacity-building for law enforcement and the judiciary in that area and by promoting the involvement of local authorities and civil society.

10. We recognize that comprehensive and effective crime prevention strategies can significantly reduce crime and victimization. We urge that such strategies address the root causes and risk factors of crime and victimization and that they be further developed and implemented at the local, national and international levels, taking into account, inter alia, the Guidelines for the Prevention of Crime."

« Crime concern » ou « Nacro » de s'ouvrir à l'international. La tenue de grandes conférences comme Montréal en 1989, Paris en 91, comme Naples en 2000 et Zaragoza en 2006 ont permis l'adoption de textes qui se sont rapidement diffusés dans les réseaux sociaux. Il y eut de nombreuses tentatives, en Amérique Latine, d'établir des forums de villes au Chili, en Argentine, au Mexique, en Afrique avec les conférences de Johannesburg, de Dakar. Un foisonnement d'initiatives entraînant des gouvernements, des institutions internationales dans la réécriture de conventions internationales ont véritablement fait naître ou renaître la prévention.

27. L'illustration la plus étonnante de ce foisonnement est le curieux attelage que constitue le Centre International de prévention de la Criminalité. Constitué d'un équipage mixte de gouvernements, d'ONG, de villes, d'institutions internationales, cette institution trace sa route aux quatre coins du monde défiant toutes les lois de la science politique et du Droit international.

Tout ce mouvement a enraciné la prévention de la criminalité dans le territoire, d'où cette mise en avant des villes, du rôle qu'elles devraient jouer dans la prévention. L'organisation des échanges entre villes en cassant les barrières existantes entre les métiers, entre le bloc du pénal et les acteurs de la prévention a multiplié les actions dans tous les domaines.

28. Il faut souligner le rôle important joué par quelques universitaires, comme Ph Robert, Joana Shapland, Patrick Hebrecht, Adam Crawford, Hans-Jürgen Kerner, Melosi et JP Brodeur en fournissant les premières approches comparatistes bases de ces échanges

29. Cette famille des militants de la prévention ne fut pas très nombreuse, pendant quelques années²⁶. Il en va tout autrement aujourd'hui et c'est le moment de tirer les leçons des différentes expériences, des résultats obtenus.

Ce questionnement est d'autant plus important qu'il apparaît que la criminalité a diminué dans les pays européens et Nord- Américains. Faisant abstraction de nos scepticismes sur les statistiques du crime, nous ne pouvons que constater que les taux globaux de la criminalité diminuent. Cette diminution est elle due à la mise en œuvre de la politique de prévention dans les principaux pays touchés par la criminalité? Si les dates concordent entre le démarrage de ces politiques et la baisse, il nous faut éviter les amalgames qui confortent la pertinence de notre position ; se rappeler, notamment, que dans le même temps les taux d'incarcération ont augmenté considérablement dans les mêmes pays.

La Connaissance

Des audits

30. A mesure que les villes, le territoire de la scène du crime et des solutions à imaginer se sont déployés sous nos yeux, il a fallu petit à petit constituer des instruments permettant de capitaliser les composantes essentielles de l'analyse sociologique ou criminologique que nous relevons dans les rues des villes. Petit à petit s'est formée cette technique de recollement des informations dans le but de mettre en place des actions cohérentes et coordonnées. Audit de sécurité, diagnostic de sécurité, peu importe le nom, cette lunette grossissante du réel est devenue un exercice largement partagé dans le monde de la prévention et de la sécurité. Les audits de sécurité permettent notamment de centraliser les

²⁶ Hommage soit rendu à G. Bonnemaïson, J. Calhoun, Nigel Whiskin, F.Vanderschueren, I Waller, VanDjik, E Bontempi, R Hartley, M Ezraty, J Connill, C Vezina, I Mellup, E Vetere, C Laub, Yvan de vloet, E Marks, N Mellor,

informations, l'énergie et les ressources de différentes organisations et communautés afin de pouvoir dresser un tableau complet et aider les organisations aux opinions divergentes à s'entendre sur la hiérarchisation des problèmes. Il établit les bases d'une résolution des problèmes en trouvant un juste équilibre entre les différentes activités des organes engagés dans le partenariat. Il est, en même temps un diagnostic du passé mais aussi une projection vers l'avenir, grâce à des indicateurs de suivi. Sa complexité est variable, en fonction du nombre des niveaux de gouvernement engagés dans la prévention, du nombre des partenaires présents sur le terrain. Certaines villes ont donné à cet outil une visée très démocratique, en associant la population au diagnostic de sécurité, en le publiant sur le site officiel de la ville. L'audit local de sécurité permet à partir de l'identification des problèmes de déterminer les degrés d'implication des partenaires nécessaires. L'objet de l'audit de sécurité est d'apporter cette analyse, et son utilisation comme outil de développement de stratégies de prévention est largement reconnue par d'autres organismes internationaux, notamment la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Office contre la Drogue et le Crime des Nations Unies, l'ONU-Habitat, l'Organisation Mondiale de la Santé, le Centre International pour la Prévention de la Criminalité et le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine²⁷. C'est un outil au service de la gouvernance urbaine.

Des recherches

31. L'implantation des politiques de prévention et l'attention plus grande portée par les Autorités publiques à la criminalité a développé le champ de la recherche à travers le monde. Si les pays les plus en pointe, tant en volume de recherche que de qualité, restent les USA et le Royaume Uni, les autres pays tendent à rattraper leur retard. Mais si l'on en croit la composition du jury du Prix de Stockholm et les travaux récompensés jusqu'à présent par cette instance, l'influence anglo saxonne reste prédominante²⁸. Cette prééminence résulte d'une abondance de travaux autour de quelques thèmes comme la prévention situationnelle, la police et le « community safety ». Le réseau dense des universités et des centres de recherche est du aussi à la plus grande disponibilité des partenariats Public/Privé pour financer la recherche. Si l'on ajoute aussi le fait que la criminologie a subi un sérieux déclin en Europe, on peut mieux expliquer le déséquilibre global. La convergence s'établit plus sur une réflexion sur la méthodologie de la prévention, son assise territoriale et d'abord et avant tout sur la connaissance du crime et du sentiment d'insécurité. Comme exemple d'une recherche d'une plus grande mutualisation des recherches, il faut mentionner le réseau Crimprev²⁹ qui réunit plus de 35 universités et centres de recherche à travers l'Europe. Le réseau a pour objectif de :

« Produire une plus-value de connaissances en utilisant systématiquement la comparaison au sein de l'Union européenne, grâce à la grande variété des situations dans les différents pays membres, qui constitue une sorte de laboratoire naturel.

²⁷ « Guide sur les audits locaux de sécurité » Sohail Hussain Ed FESU 2007
http://fesu.org/fileadmin/efus/secutopics/EFUS_Safety_Audit_f_WEB.pdf

²⁸ 2010 : Professor David L. Weisburd (George Mason University, USA) for a series of experiments showing that intensified police patrol at high crime "hot spots" does not merely push crime around.

2009: Stockholm Prize in Criminology was awarded to Eugenio Raúl Zaffaroni of the Supreme Court of Argentina, and John Hagan of Northwestern University in Illinois, USA. They received the prize for their pioneering research regarding the causes of and prevention of genocide. 2008: Professors David Olds of the University of Colorado, USA, and Jonathan Shepherd of Cardiff University, UK for their field experiments in policies for crime and injury prevention. 2007: Alfred Blumstein (USA) and Terrie E Moffitt (UK) for their discoveries about the development of criminal behaviour over the life-course of individuals. 2006: John Braithwaite (Australian National University) and Friedrich Lösel (German citizen from Cambridge University) for their theoretical and empirical predictions about policies for preventing repeat offending.

²⁹ Crimprev http://www.gern-cnrs.com/gern/index.php?id=77&no_cache=1

Diffuser la plus-value de connaissances ainsi produites au sein du Consortium, plus largement dans la communauté scientifique, parmi les responsables des différents paliers de gouvernement en Europe, dans les différents milieux intéressés (stakeholders) à ces questions (médias, ONG, secteur privé de la sécurité, etc...).

Développer un réseau scientifique interdisciplinaire, susceptible d'intégrer progressivement, à partir d'un noyau dur, les centres compétents des différents pays (y compris parmi les nouveaux pays membres ou les pays candidats); et d'établir des coopérations scientifiques pertinentes avec des centres situés hors de l'Union européenne, en particulier dans les deux Amériques, à partir de relations existantes.

Fournir aux responsables des différents paliers de gouvernement des savoir-faire méthodologiques concernant l'aide à la décision, la mesure des phénomènes et l'évaluation des politiques publiques, ainsi que l'établissement d'observatoires à un niveau supranational, national ou sub-national. ». Ce réseau a fonctionné pendant quatre ans. Sa pérennisation est en cours de discussion. Il faut noter encore la réelle renaissance des sociétés de criminologies qui ont su réorienter leurs travaux et leurs congrès vers les attentes des acteurs de terrain.

Des formations

32. La mobilisation des universités se fait également sentir à travers la multiplication des formations de tout niveau autour des questions de sécurité et de prévention. Ces formations se sont mises en place à partir des départements de criminologie, de droit ou de sciences politiques³⁰. Cette multiplication des formations est essentiellement due à l'apparition de nouveaux métiers dans les villes européennes sous le vocable général de coordonnateurs des politiques locales. Ces fonctions requièrent des capacités d'analyse de la criminalité des moyens de prévention, une ouverture d'esprit vers la scène internationale prenant en compte la diversité culturelle des villes mais également une capacité de mobiliser et d'animer le partenariat. La criminologie ou le droit sont incapables de fournir tous les instruments nécessaires à cet exercice. Le lien avec le développement durable contribue à la diversité des matières enseignées. Transversalité, globalité, partenariat sont les maîtres mots des formations dispensées.

De l'évaluation

33. Les études concernant l'évaluation des politiques de prévention est l'autre point fort de cette connaissance. Les promoteurs de la prévention sont toujours mis en demeure de prouver que leurs actions sont plus efficaces qu'une simple application de la loi pénale, ainsi font ils pression pour disposer d'outils de mesure efficace, facilement mobilisables. L'application des règles de management avec l'indexation des ressources budgétaires sur des résultats est le second facteur contributif à la profusion des évaluations ; enfin, le mouvement général vers une plus grande visibilité démocratique des politiques publiques oblige à cet effort.

34. Le rapport fondateur de l'évaluation date de 1969, époque qui vit le lancement aux USA d'un projet politique d'envergure, celui de la « Grande société » . Campbell, auteur d'un rapport fameux posait le principe qu'une société devait faire des expérimentations pour progresser et pour ce faire, il lui était nécessaire d'intégrer la connaissance scientifique dans la prise de

³⁰ Voir un bon exemple de ces formations, celui de l'Université Hurtado de Santiago do Chile
http://www.postgrados.uahurtado.cl/personas/cursos_detalle.cfm?id=1377%20

décision pour valider les expérimentations et les généraliser à l'ensemble de la société. Il appartenait à la science de faire l'effort de se mettre dans les termes adéquats à une reprise en compte par le politique de ses recommandations. Le rapport Sherman de 1997³¹ répondant implicitement à l'opinion dominante à cette époque suivant laquelle rien ne marchait dans la prévention a posé les bases de l'évaluation en passant en revue les études évaluatives opérées dans différents domaines, le voisinage, famille, école, travail, sites criminogènes, police. Depuis, cette méthodologie a été reprise et développée. La Grande Bretagne a été, sans conteste, le pays qui a théorisé le plus ce modèle et l'a porté comme référence sur la scène internationale.

35. Un séminaire mené dans le cadre de l'Union européenne³² a permis de faire un bilan des politiques d'évaluation en Europe. Plusieurs conclusions peuvent être tirées de l'ensemble des rapports. La première est le constat de déconnecter le processus d'évaluation de celui d'un audit ou toute opération se rapportant à des objectifs de management. La France est un exemple de cet usage abusif du terme d'évaluation pour dissimuler des exercices d'audits menés, le plus souvent, par des membres de la Fonction publique³³. L'évaluation doit être un processus mené par un tiers indépendant. En UK, où ce respect de l'externalisation est acquis, le rôle de l'université peut conduire l'évaluateur à jouer, de plus en plus un rôle politique. Tim Hope³⁴, s'appuyant sur le bilan de la participation des scientifiques anglais n'hésite pas à parler paradoxalement d'une « politisation » de la science due à la trop grande demande des Autorités publiques finissant par capter toute l'énergie des centres de recherche anglais. Le gouvernement travailliste a « couplé la prévention de la criminalité avec une politique très idéologique de la preuve sous les auspices de ce qui marche³⁵ ». Ce danger a conduit par exemple, les universités belges à se mettre en retrait des appels d'offre sur l'évaluation³⁶.
36. La démarche d'évaluation présuppose l'existence d'un appareil statistique apte à fournir les limites d'un avant et d'un après l'action menée. Ceci n'est pas le cas dans nombre de pays et cela impose de recourir à des analyses qualitatives ayant une connotation anthropologique, sociologique. C'est la majeure partie de l'objet des évaluations en Amérique Latine. Ceci rend le dialogue difficile entre pays. L'Europe connaît ce problème pour les pays ex communistes. La limite vient peut être seulement du décalage dans le niveau de l'évaluation. Autant, ce processus peut s'appuyer sur des statistiques au niveau des villes européennes, autant il est impossible pour les villes africaines ; par contre, au niveau national, le dialogue redevient possible, mais ceci limite le champ comparatif à des blocs de politiques publiques.
37. Peut-on évaluer une action de prévention du crime dans un contexte d'absence de politique sociale ? L'utilisation de l'évaluation relève de la morale ou de la politique. Pour évaluer, nous devons mesurer. Peut on le faire avec les statistiques que nous avons, dont tout le monde s'accorde à dire qu'elles sont plus le reflet d'une activité d'institutions qu'un descriptif de la réalité criminelle ?

³¹ Sherman and co 1997 « preventing crime :what's works,what doesn't,what's promising » Washington DC,Nij

³² Ph Robert ed « Evaluating Safety and crime prevention policies in Europe » VUBpress 2009; book based on seminar funded by EU «Crimprev»

³³ Anne Wyvekens « Evaluation of safety and crime prevention policies in France » in Robert's book

³⁴ Tim Hope « Evaluation of safety and crime prevention policies in England » in Robert's book

³⁵ Tim Hope « New labour governments have specifically coupled crime prevention (or, as they call it, crime and disorder reduction) with the ideological practice of "evidence-based policy and practice », encapsulating the policy pursuit of "What Works" in "Evaluating of safety and crime prevention in England and Wales" Criminogische Studies 2009 VUBpress

³⁶ Sybille Smeets, Carrol tange « evaluation of safety and crime prevention in Belgium » in Robert's book

Des indicateurs

Pouvoir suivre la progression d'une politique, les tendances et la profondeur de son impact est chose indispensable. Mais ce qu'il est encore plus de la budgéter ; cette question est cruciale pour la prévention qui doit, en permanence faire ses preuves. Rapport coûts-avantages, apport pour la collectivité, contribution pour le développement durable de celle-ci.

38. La crise financière et économique a ouvert une grande interrogation chez les experts. A quoi nous servent nos indicateurs de mesure incapables de prévoir de telles crises ? Plus encore, nous sommes devenus aveugles aux mouvements agitant les individus et les sociétés et les indicateurs que nous utilisons sont à très court terme. A Paris, à l'initiative de la présidence française, une commission internationale présidée par les professeurs Joseph E. Stiglitz et Fitoussi a proposé une nouvelle approche centrée sur la distinction entre l'évaluation du bien être présent et l'évaluation de sa « soutenabilité », c'est-à-dire de sa capacité à se maintenir dans le temps. Le bien être présent dépend des revenus, mais aussi de ce que font les gens, de leur manière d'être, de leur appréciation de la vie, de leur environnement naturel. « Les stocks de capital qui importent pour notre vie (capital naturel, physique, humain, social) seront ou non transmis aux générations à venir.³⁷ ». L'enjeu est plus de mettre l'accent sur la mesure du bien être de la population que sur l'appareil de production. Ainsi devrait être mesuré les conditions de vie matérielles (revenu, consommation et richesse) ; la santé, l'éducation, les activités personnelles, la participation à la vie politique et la gouvernance, les liens et rapports sociaux, l'environnement et enfin l'insécurité. Il apparaît dès lors, que les méthodes utilisées pour réduire l'insécurité, et particulièrement la prévention doivent être relevées et retravaillées en tenant compte de la soutenabilité des mesures prises. Nous sommes loin des statistiques d'activité de nos appareils de justice criminelle.

La Connaissance pour qui ?

39. Quel est le rapport de la connaissance et de la politique ? Les politiques de prévention et de sécurité ont-elles intégrées la science dans leurs décisions ? La réponse est plutôt négative ; de toute manière, les temps nécessaires à l'évaluation ne sont pas ceux des agendas politiques. Il apparaît que les résultats de l'évaluation opèrent sur une période plus longue et peuvent entraîner des changements d'opinion. Leur capitalisation constitue une opinion leader dont les effets sont bien évidemment aléatoires.
40. La connaissance n'influence pas, mais peut on s'en passer ? Faut il une preuve pour prendre une décision politique ? Non, surtout dans le domaine de la sécurité qui appartient de plus en plus au domaine du risque. L'évaluation du risque s'appuie pour partie sur des faits, mais beaucoup sur un imaginaire, celui de la personne qui prend la décision ; et l'on sait que l'imaginaire en politique, est largement alimenté par un certain populisme et la volonté de ne pas être pris en défaut. Cette dimension n'appartient pas aux intellectuels. La connaissance en matière de criminalité n'a que peu de débouché dans la sphère de la décision. Cette question ne se pose guère s'agissant du médical, de la physique ; elle s'est toujours posée pour les sciences sociales donc pour la criminologie ; mais elle prend une

³⁷ « Rapport de la Commission sur la mesure des performance économiques et du progrès social » Professeur Joseph E. STIGLITZ, Columbia University Professeur Amartya Harvard University Jean-Paul FITOUSSI, Paris 1 2009 <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/en/documents.htm>

tourneure nouvelle en raison de l'impact sur le futur de l'organisation de nos sociétés de la question de la sécurité.

41. Le terrorisme, forme exacerbée de l'insécurité, nous a révélé des comportements et des attitudes des responsables politiques pour le moins sidérantes dans leur refus obstiné de la preuve. Il y a fort à craindre que l'ensemble de la question sécuritaire ne subisse la même approche. La connaissance modifie les comportements et les opinions, de multiples expériences tendant à enrichir la connaissance de panel de citoyens montrent cette possibilité. Mais la compétition est vive avec l'entrée en scène de d'acteurs politiques ou sociaux utilisant des rumeurs, ou des cadres d'interprétation tronqués du réel, déclenchant des violences racistes, l'exclusion de minorités. D'élections en élections, le traitement intellectuel de la sécurité se dégrade.

LA GOUVERNE

La gouvernance de la sécurité

42. Tout un faisceau de convergences s'est fait jour autour de la gouvernance de la sécurité. Selon les Nations Unis,³⁸ la gouvernance « est une réponse efficace et effective aux problèmes urbains par des Autorités locales qui ont à répondre de leurs actes et qui agissent en partenariat avec la société civile ». Elle entraîne « une évolution de la fourniture directe des biens et de services par le gouvernement vers une approche qui responsabilise » ; elle opère par « la décentralisation des responsabilités et des ressources aux Autorités locales, incitation à la participation de la société civile et création de partenariats dans le but de réaliser des objectifs communs ».
Le concept de gouvernance marque une rupture dans la conception du fonctionnement de l'Etat ; cela va-t-il jusqu'à remettre en cause la forme de l'état, sa définition, son rôle ? Le terme suggère une refonte de compétences entre les pouvoirs, une redistribution de ceux-ci entre l'état, la société civile et le marché. Cette approche se conçoit bien dans le domaine de la fourniture de logements, de services, de biens collectifs. La sécurité fait-elle partie de cette « gouvernance » ?
43. Au Rijksmuseum d'Amsterdam est accroché le célèbre tableau de Rembrandt intitulé « de Nachtwacht », la ronde de nuit. Ce tableau représente de riches citoyens de la ville patrouillant dans la ville pour maintenir l'ordre. La scène peinte en 1642 peut être vue à la fois comme la représentation de la naissance de la police, mais également comme l'antériorité à la fonction policière d'un exercice par des citoyens de cette fonction de paix publique. Cette seconde vision est appuyée par la survivance dans un certain nombre de pays de cette participation citoyenne. L'objectif de beaucoup de politiques de prévention et de sécurité aujourd'hui est de susciter cette participation des citoyens.
Cette participation a pris des formes basées sur un volontariat mais également sous une forme rémunérée.
44. Nous vivons sur la croyance commune que l'État a le monopole de la force et par contre coup le monopole de la sécurité. Le renoncement à se défendre soi-même s'accompagne de la garantie que l'État apporte la sécurité des biens et des personnes. L'autre assurance que cet État apporte est d'assurer tant la sécurité extérieure qu'intérieure. Les évolutions notées dans tous les pays montrent que l'État n'est plus dans la capacité d'assumer le monopole. Au

³⁸ Nations Unies, PNUD (Habitat), Global campaign for Good Urban governance, 1999

travers différentes politiques toutes placées sous le signe du partenariat et de la décentralisation, le monopole s'est effrité, son exercice s'est réparti entre la société civile et le marché. En outre, il est dépendant, notamment dans le cas de la sécurité extérieure, terrorisme ou de crime organisé de coopérations de plus en plus étroites avec d'autres pays ou des entités à statut international.

Dans cet acte originel du transfert de la sécurité vers l'État et donc du monopole de la violence, la duperie a été de voir réduire la sécurité à celle de l'État et non plus celle du citoyen. Les polices des pays communistes et de dictatures de l'Amérique Latine avaient toutes la mission de la sécurité de l'État au détriment de la liberté et de la sécurité des citoyens. La sécurité de l'État n'est pas totalement celle des citoyens et cet écart est sujet au contrôle et au débat démocratique. Par opposition à cette sécurité de l'État, on a parlé de la sécurité humaine.

45. La gouvernance est née de la conjonction de la mondialisation de notre économie, de la mondialisation de conflits régionaux, et en même temps du mouvement général de décentralisation, des mobilisations communautaires, sans oublier l'intervention de nouveaux acteurs dans la conduite des politiques publiques. Les opérateurs privés, le marché sont les principaux intervenants. Cela ne signifie pas que la gouvernance homogénéise notre perception du monde, Il n'y a pas de modèle universel. Mais elle implique une déconstruction des éléments composant les politiques publiques pour construire une méthodologie adéquate, une qualification des promoteurs autour d'une visée globale et sectorielle.³⁹

Gouvernance de la complexité, de l'intersectoriel, de l'articulation entre différents niveaux de gouvernement, de la mobilisation communautaire et de la relation avec le marché, tout cela a pris la forme d'instances partenariales avec une figure centrale, celle de l'élu territorial proche des problèmes et animé d'une volonté de répondre aux questions que se posent ses électeurs.

Le Partenariat⁴⁰

46. Les nouvelles approches intégrées de développement urbain ne relèvent pas d'une mode. Elles découlent⁴¹, de la nécessité de tenir compte des nouveaux enjeux du gouvernement de la ville liés aux mutations des processus d'urbanisation de développement des villes. Nos villes sont les chantiers de construction de nouvelles formes de gouvernance urbaine, gouvernance urbaine caractérisé par le passage d'une phase dominée par la prétention de "faire la ville" à une autre, plus pragmatique, plus complexe " du faire avec la ville".
47. Le "faire la ville" reposait sur des processus d'urbanisation relativement frustes et fatalistes se déroulant en terres vierges (l'urbanisation massive des premières ceintures agricoles périphériques) et mis en œuvre par une autorité unique selon des processus linéaires, sans grand chevauchement des responsabilités politiques et techniques. Au contraire, le "faire avec la ville" suppose de composer avec le territoire, avec les populations et les organisations présentes (reconquête d'espaces anciennement urbanisés : restauration

³⁹ Elkin Velasquez « La Gouvernance de la seguridad ciudadana » in « consolidacion de los gobiernos locales en seguridad ciudadana » Urbal-Red 14 Europea comission

⁴⁰ Recommandation du Conseil des Ministres du Conseil de l'Europe 24 Septembre 2003
<https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?id=70083&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864>

⁴¹ Les politiques partenariales et contractuelles favorisent-elles une approche intégrée et globale de la lutte contre l'exclusion sociale ? Rapport pour la Commission Européenne du FESU 2001

immobilière, requalification et renouvellement urbain). Cette approche nécessite de faire intervenir des acteurs agissant dans la simultanéité, en partenariat et en coproduction. Elle suppose, par définition, de tenir compte des composantes des territoires urbains (leur capital social, leur écologie). Il s'agit aussi de prendre en considération, non seulement des espaces et des territoires, mais aussi du temps, des rythmes, des cycles, des phénomènes de résonance ou d'opposition de phase dans l'activité des acteurs urbains. Il faut donc offrir des possibilités de jeu entre les multiples intérêts présents sur un même territoire.

Les coopérations partenariales et les formules contractuelles associées sont la règle. La loi anglaise a rendu le partenariat « obligatoire » dans toute la politique publique, les autres législations sont plus de l'ordre de l'incitation, de l'encouragement.

48. Transformation de la ville, mais aussi transformation des modes de régulation sociale, montée en force de l'individualisme, rupture des familles et des communautés qui ont mis en évidence, par défaut, le rôle essentiel qu'avaient pu jouer les anciennes formes de solidarité peuvent expliquer aussi le partenariat comme une tentative d'éviter un échec. En effet, le recours au seul marché ou au seul État providence, même rénové, n'est pas en mesure de remplacer ce qui peut être considéré comme la partie immergée de l'iceberg social, à savoir les systèmes domestiques, d'entraides et communautaires. La réinvention sous d'autres formes de ces systèmes grandement fragilisés, ouvre la porte dans de nombreux pays, à une diversité d'initiatives des acteurs locaux (cf. les systèmes d'échanges locaux, l'économie sociale et solidaire, l'économie communautaire, les nouveaux gisements d'emploi liés aux multiples formes de reproduction sociale et de recyclages urbains), toutes initiatives qui reposent sur des modes d'implication, de bénévolat, de volontariat qui échappent assez largement aux échanges monétaires pour prendre des formes contractuelles ou partenariales.

49. Le partenariat ne se réduit pas à un aménagement du fonctionnement des bureaucraties pré existantes. La fin du monopole de l'État pousse vers un basculement intégral. Nous sommes tous programmés pour devenir « des partenaires contre le crime »⁴². Nous sortons d'une période où la criminalité était l'affaire de professionnels pour entrer dans celle où le crime et la prévention sont l'affaire de tous.⁴³ Des figures complexes de ce partenariat se construisent dans tous les pays. Croisement des niveaux de gouvernement, face à face du secteur public et privé, reconnaissance du rôle des habitants engendrent des ententes pérennes dans tous les domaines et particulièrement celui de la prévention de l'insécurité.

L'introduction du partenariat requière une méthodologie de plus en plus étudiée, notamment sous l'impact de la politique anglaise très tournée vers la recherche de l'efficience et de l'accountability. L'introduction de cette méthodologie orientée fortement par les impératifs du management heurte de nombreuses cultures dans le monde. Peu d'actions de prévention font l'objet d'évaluation pertinente dans les pays du Sud de l'Europe. La plupart des pays d'Afrique ou d'Amérique latine n'ont pas les outils statistiques nécessaires pour introduire une technicité. Et surtout, l'approche cognitive des problèmes de criminalité relève toujours de la sociologie plus que du management.

Maintes recherches soulignent également, la persistance dans certains pays de l'Europe du Sud, d'une contradiction ressentie entre le principe de partenariat et la dimension conflictuelle de la politique et de la défiance *interinstitutionnelle* qui va de pair avec celle-ci. Le partenariat serait alors l'arène d'un combat que se livrent les partenaires pour essayer de détenir une influence majeure sur les autres. Sans aller jusqu'à affirmer que le modèle qui s'applique alors soit la seule expression du « partenariat conflictuel », on note que le

⁴² Adam Crawford « governance and security » in Crime and insecurity edited by Adam Crawford by Publishing 2002

⁴³ Gilbert Bonnemaïson « Rapport des Maires sur la sécurité » ed Documentation française

partenariat est parfois présenté comme une impossibilité logique dès que son institutionnalisation est en jeu.

Le partenariat est aussi vécu comme un « cheval de Troie » introduit dans les rets d'un Etat trop centralisateur. Il oblige certains États à entrer dans des logiques contractuelles grignotant peu à peu leur logique centralisatrice. Mais, ailleurs, il peut être vécu comme une manière sournoise de l'État de se décharger de certaines fonctions en économisant sur les budgets.

Les Elus

50. La gouvernance des affaires de ce monde voit tout autant la promotion de la société civile que celle des élus locaux. Autant le personnel politique occupant les travées des Parlements ou les allées du pouvoir central subit une crise de confiance de la part des électeurs, autant le personnel politique s'occupant des affaires des villes et des régions connaît un relatif attachement de la part des électeurs. Cet attachement est suscité par le lien de proximité⁴⁴. Croiser dans la rue ses élus locaux, pouvoir les interpeller dans un rapport immédiat, obtenir d'eux des réponses même insatisfaisantes donnent à son vote un contenu, une raison de voter et pourquoi pas une raison de se présenter soi-même aux prochaines élections locales. Les évolutions les plus marquantes dans le perfectionnement de la démocratie et de son usage sont enregistrées dans les formes d'exercice du mandat des élus territoriaux. Toutes ces réformes et évolutions s'essaient à entretenir le lien de proximité avec l'électeur. Le défi est important dans les grandes villes, les conurbations urbaines où le rapport avec l'électeur est lointain.

Cette évolution doit tenir compte aussi du recours à des techniques de communication pouvant laisser espérer une plus grande participation des citoyens à la prise de décision⁴⁵. Toutes ces évolutions sont très peu enregistrées à l'échelon des pays, encore moins à celui de l'Europe. On enregistre plus facilement les transformations constitutionnelles affectant les équilibres fondamentaux des pouvoirs entre eux que ces améliorations quotidiennes de la démocratie à l'échelon local. Et pourtant, on sent bien que c'est là aussi que se joue l'avenir de grandes questions sociales comme l'intégration des immigrants ou celui de la sécurité. La sécurité, la prévention de la criminalité n'est plus en soi un domaine de compétence d'un seul titulaire de pouvoir. Plusieurs niveaux de gouvernement sont concernés par la mise en œuvre des mesures de sécurité, mais de plus en plus c'est le niveau local qui prédomine dans l'analyse, le suivi des mesures. L' élu local est de plus en plus obligé de prendre en compte des domaines d'action que la loi ou les règles budgétaires ne lui attribuent pas forcément.

51. Car c'est l'électeur qui « fait la loi ». Et l'électeur se soucie très peu des répartitions souvent complexes de compétences administratives entre les niveaux de pouvoir. Il aura tendance à sanctionner électoralement l' élu le plus proche, car cet élu partage avec lui tous les problèmes de vie quotidienne et est censé avoir l'intérêt de résoudre ces problèmes⁴⁶. C'est

⁴⁴ Le sondage régulier d'Eurobaromètre de Février 2007 confirme l'attachement des citoyens européens à la démocratie locale et régionale illustré par le taux de confiance qu'ils accordent aux élus locaux et régionaux (50%) en comparaison au gouvernement de leur pays (34%) et à l'Union européenne (47%).
http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb_special_en.htm.

⁴⁵ « Les élus locaux et la prévention de la criminalité » 2004 Ed FESU soutenu par la Commission Européenne relate les études menées sur 9 villes européennes.
<http://fesu.org/fileadmin/efus/pdf/Elus%20locaux%20VF.pdf>

⁴⁶ Claudio Martini, Président de Regione Emilie Romagne « ...A partir des années '90 les politiques de sécurité sont devenues le centre des campagnes électorales en Italie. » Conférence « Rôle et compétences des autorités supra locales dans la sécurité urbaine ». Florence (Italie) les 22/23 février 2004.

ainsi qu'une question aussi clairement délimitée que celle de la sécurité est sortie du « pré carré » police pour devenir aussi celle des maires.

Ce positionnement nouveau des élus ne se traduit pas toujours par la main mise des élus sur de nouveaux secteurs de compétence, mais au minimum elle leur impose de s'intéresser à ce que font toutes les agences ayant à voir avec ces questions de sécurité.

Ces nouvelles compétences s'exercent elles de manière différente des anciennes⁴⁷ ? Nous aurions besoin d'un observatoire international pour enregistrer cette évolution.

LA ROSE DES VENTS

De l'Est à l'Ouest, du sud au Nord, nos routes croisent et entrecroisent quatre questions qui servent autant de repères à nos politiques que d'objectifs à dépasser.

La Ville

« Établissements humains⁴⁸ » devenus villes ; les villes se sont multipliées, ont grossi, couvrant des surfaces de plus en plus grandes, absorbant l'essentiel de la population mondiale et dépassant pour certaines, les capacités de leurs états à les gérer, devenant des villes monde, des villes-État. Comment ne pas inscrire la question de la sécurité dans leur territoire, dans leurs rues, leurs quartiers ? La gestion des villes percute les organisations étatiques, les obligeant à déléguer, à transférer des pouvoirs, hier régaliens. La sécurité urbaine réactive la question de la ville, de ses fonctions, de ses contradictions, de son devenir. La sécurité est devenue une condition de la ville et de son renouvellement, un élément de son identité et de la compétition entre les villes et entre les projets urbains.

52. La préoccupation sociale à l'égard de la criminalité et de l'insécurité nous invite à réexaminer ce qui fait tension dans les villes, leurs inégalités, leurs contradictions, leurs dichotomies. Comment coexistent aujourd'hui les pauvres et les riches, les jeunes et les adultes, les hommes et les femmes, les autochtones et les immigrés, les sédentaires et les nomades, la vie diurne et la vie nocturne, les normes et la loi ? Se poser la question c'est bousculer des projets urbains (renouvellement, construction, aménagement) qui ont du mal encore à intégrer et donc à anticiper la dimension du conflit. Trop de projets raisonnent en apesanteur et n'abordent la sécurité qu'en termes techniques limités à l'ouvrage (solidité, incendie...), méconnaissent les interférences entre les différents espaces auxquels ils sont liés. Ne pas poser la question du conflit dans la programmation et gestion urbaines, c'est prendre le parti d'un consensus fictif et créer des espaces publics incapables de rendre visibles et d'accueillir les tensions de la ville.

53. Une approche normative de la ville ne suffit pas à créer la sécurité. Les normes de salubrité publique au XIXème siècle ont contribué, non sans violence, à donner forme à nos villes. La prévention de la criminalité et de l'insécurité fait à son tour l'objet d'un travail normatif concernant les matériaux et les aménagements urbains⁴⁹. Cette approche est intéressante car elle engage une réflexion sur les environnements propices à la délinquance et au sentiment d'insécurité et permet de diffuser des standards de qualité.

⁴⁷ Shon W., 2001, Rapport sur la démarche partenariale dans la prévention de la Criminalité-Allemagne, Comité européen pour les problèmes criminels, Conseil de L'Europe

⁴⁸ Expression utilisée par Les Nations Unies

⁴⁹ « Prévention situationnelle »

L'approche formaliste (et normative) du couple sécurité/urbanisme est un leurre si la requalification d'un espace n'est pas elle-même adaptée de manière continue à l'évolution de la demande et du peuplement. Sans cette adaptation, un espace, même approprié par ses usagers et de grande qualité, peut se retourner contre sa population et devenir un espace d'insécurité. L'introduction de normes de sécurité dans l'urbanisme n'a de sens que dans le cadre d'un dialogue entre le territoire local et le niveau plus central où se font les arbitrages infléchissant les flux et le peuplement. Les « gated communities » sont les exemples d'une appropriation unilatérale et privative d'espace urbain.

54. La sécurité d'un espace est garantie non par sa sanctuarisation mais par sa vitalité et la vitalité des interactions et des échanges avec les autres espaces (publics, semi publics ou privés). Cela suppose une capacité à gérer politiquement, socialement et techniquement les tensions et frustrations nées des écarts de développement entre les quartiers ou les espaces de la ville. L'articulation de l'offre publique, de l'offre bénévole et de l'offre marchande de sécurité participe de cette capacité. Dans le Métropole de Buenos Aires, 500 000 personnes vivent sur une superficie de 323 Km² soit 1,6 fois plus que l'espace de la capitale qui abrite 3 millions de personnes⁵⁰. « Jamais depuis les années 1890, la richesse et la consommation de luxe n'ont été aussi isolées et enclavées. La logique spatiale du libéralisme économique remet en vigueur les schémas coloniaux les plus extrêmes. Partout les riches et presque riches s'enferment dans des enceintes somptueuses, des villes de loisirs et des répliques encloses de banlieues californiennes. Pendant ce temps, les plus pauvres se tiennent de l'autre côté de la barrière, justifiant par leur seule présence la retraite de ceux qui mènent grand train derrière leurs fortifications. Les riches peuvent s'extraire de la matrice de la vie urbaine populaire grâce à la création de réseaux de transports et de systèmes de sécurité indépendants⁵¹ ».

55. Le principe de gouvernance urbaine suppose que la participation active des habitants devienne une priorité des politiques publiques.

La participation communautaire se définit comme un processus par lequel les gens sont mis dans la capacité de s'impliquer réellement et activement dans la définition d'un enjeu qui les concerne, dans la prise de décision sur les facteurs qui affectent leur vie, dans la formulation et le développement de politiques, dans la planification, le développement et la délivrance de services. Or peu d'enjeux concernent plus les gens, peu de facteurs affectent plus leur vie que la sécurité.

Les stratégies en matière de prévention et de sécurité tendent de plus en plus à articuler deux objectifs distincts : celui de la réduction des risques individuels (risques sanitaires liés aux drogues par exemple) et celui de la réduction des nuisances sociales liées à ces risques. Cette articulation demande de s'intéresser davantage à la dimension sociale et communautaire de l'insécurité, de s'interroger sur le rôle que peut jouer la société civile dans sa prise en charge et de faire entrer la société civile dans le processus de décision.

L'initiative du processus de participation et son pilotage incombent principalement aux Autorités locales qui ont plus que d'autres une position de responsabilité, dans le cadre de leur gestion urbaine. Elles agissent au nom des habitants et elles doivent leur rendre compte.

56. Toutes nos villes connaissant la brutalité de contrastes entre des quartiers propres, entretenus, surveillés et des quartiers ressemblant plus à des « dépotoirs » ou à des « décharges humaines ». Derrière cette inégalité foncière se dissimule tous les mécanismes

⁵⁰ « Enhancing urban safety and security » Global report on human settlement 2007 UN-Habitat

⁵¹ « Mike Davis 2007 « Evil paradises, Dreamworlds of Neoliberalism » The New Press, New York

alimentant la pauvreté, l'impossibilité de quitter ces quartiers pour ceux qui y habitent, le creusement des inégalités. Pour faire face à ce phénomène mondial, deux approches sont à l'œuvre⁵². Soit on estime qu'il convient de reconstruire le quartier, de le rénover, de transformer le taudis en habitat décent, en espérant que de cette renaissance du quartier s'ensuivra une renaissance des habitants, soit on mise sur le développement de la personne comme seul susceptible d'en faire un agent actif de la transformation de son lieu de résidence ou d'un changement de résidence. Les USA incarnent ce dernier modèle⁵³, tandis que la France et la Grande Bretagne incarneraient le premier⁵⁴. Beaucoup de rapprochements existent entre les deux, mais ce qu'il convient de souligner, c'est la mise en avant de la personne comme acteur de son changement (empowerment) et par voie de conséquence du changement qu'elle contribue à introduire dans son environnement. Ces principes se retrouvent dans toutes les politiques mises en œuvre dans le domaine économique, social et dans le domaine de la sécurité et de la prévention. Par exemple, la lutte contre le trafic de drogue peut passer par une occupation sous toutes ses formes de la rue, de l'espace public⁵⁵.

57. Dans ce cadre, la police retrouve un rôle basé sur les problèmes rencontrés, et non plus sur les infractions. Son mode opératoire est de contribuer à renforcer la communauté dans sa lutte contre l'insécurité et non pas d'alimenter dans une sorte d'automatisme la machine judiciaire. Les auteurs de la théorie du « carreau cassé » ont insisté sur ce point : « l'essence même du rôle de la police dans le maintien de l'ordre réside dans le renforcement des mécanismes d'auto contrôle de la collectivité ». Et ce maintien de l'ordre n'est pas un ordre abstrait mais celui du quartier soumis à la protection des droits individuels : « arrêter un ivrogne ou un vagabond qui n'a blessé personne peut paraître injuste, et l'est dans un sens, rester les bras croisés devant une bande d'ivrognes ou de vagabonds peut mener à la destruction d'un quartier ». ⁵⁶ Quand la police de New York revendiquera cette théorie sous le nom de « zéro tolérance », toute référence à la communauté aura disparu et nous n'aurons plus qu'un simple exercice de modernisation du management de la police appuyé par un renforcement de la répression sur les personnes.

La prévention situationnelle offre une perspective différente suivant qu'elle s'inscrit dans une stratégie de défense d'espaces ou d'aide au développement de la communauté. La question de la répression change également de sens si elle s'exerce avec l'appui de la communauté et non « par la multiplication d'arrestations au destin judiciaire incertain qui accroîtront l'inquiétude plus qu'elles ne rassureront les habitants »⁵⁷.

Le Marché et la Sécurité

58. C'est une découverte récente de l'importance du phénomène ou plutôt une redécouverte de formes anciennes de la régulation des conflits dans les espaces publics qui se sont pérennisées et développées dans certains pays.

Le marché est devenu de plus en plus l'interlocuteur des autorités publiques. Il est difficile de définir le secteur privé. Le seul critère pertinent est encore de le définir par ce qui n'est pas public, c'est-à-dire défini par une loi statutaire, constitutive des services d'intérêt général. Mais l'imbrication des deux secteurs est de en plus grande, tant les formes

⁵² Jacques Donzelot « Faire société, la politique de la ville aux Etats Unis et en France » Ed Seuil Paris 2003

⁵³ « Community Development Corporation »

⁵⁴ « Politique de la Ville », ou « urban renewal unit »

⁵⁵ « Take back the streets » opération lancée par les CDC dans les années 90

⁵⁶ J.Q Wilson et G.L.Kelling, « Broken windows », The Atlantic Monthly, Mars 1982 in Les Cahiers de la Sécurité intérieure, 1994 avec une introduction de D.Monjardet

⁵⁷ J. Donzelot

d'intervention se sont complexifiées, surtout par l'introduction de techniques de management qui conduisent le secteur public à « vendre » ses services, ou déléguer contre rémunération un certain nombre de ses fonctions⁵⁸. Tous les stades du système de Justice criminelle sont touchés par cette privatisation. Le maintien de l'ordre, de la paix publique, l'enquête en cas de délit, la prévention de la délinquance, les formes alternatives de justice comme la médiation, la justice réparatrice, l'exécution des sanctions, l'administration de la prison, la réinsertion des détenus, ou la prise en charge des mineurs. Chacun des domaines a donné naissance à des pratiques permettant de cumuler des savoirs faire, souvent perdus dans le service public, mais constituant des méthodes de prévention qui échappent parfois à la transparence nécessaire au contrôle public.

59. La plupart des auteurs font naître le développement du secteur privé dans les années 90. L'étude des chiffres d'affaire de quelques grands groupes montre en effet, un décolllement. C'est ainsi, qu'en Europe, on passe de 600.000 gardes privés à 1M en moins de cinq années. Pour l'ensemble des pays européens⁵⁹, il y a 1,3M de gardes privés pour 1,6 policiers avec deux pays, la Pologne et la Grande Bretagne qui ont un rapport inversé. Pour l'ensemble de l'Amérique latine, les évaluations étaient de 1,6 M il y a cinq ans. Aux USA, il y 2,7 gardes privés pour un policier, au Canada, deux. L'Afrique du Sud a trois gardes privés pour un policier.

Pourquoi ce développement qui touche toutes les parties du monde ? Plusieurs hypothèses sont avancées, mais aucune n'est suffisante pour tout expliquer :

60. L'augmentation de la criminalité, mais plus encore celle de la peur. Si les pays européens connaissent une stabilisation de la criminalité, certaines formes, comme les violences interpersonnelles continuent d'augmenter. L'Amérique Latine est toujours dans une période de croissance élevée. La Chine laisse apparaître aussi une augmentation importante. Mais plus encore, c'est la peur qui entoure le problème de la criminalité, qui motive un certain nombre de comportements individuels ou collectifs. Dans le même temps où les habitants de cette planète connaissent, pour la majorité, des opportunités de développement inimaginable, il y a cinquante ans, un affranchissement vis-à-vis d'entraves liées aux traditions, à la culture, à la sexualité, ils connaissent un effondrement des liens sociaux, une augmentation de la méfiance qui les précipitent dans une exigence de sécurité, une mise à nu des risques qu'ils encourent. Il s'ensuit une pression sur les Autorités publiques pour garantir que leur développement se fasse sans risque. Il semble que plus la personne conquière de libertés, d'autonomie, de jouissances, plus elle se sent en insécurité. Cet état de fait a deux conclusions possibles, soit le recours à des éruptions de violence plus ou moins programmées, soit à une demande d'assurance et de réassurance lancinante vis-à-vis du politique. C'est ainsi que peuvent s'expliquer les violences autour du sport ou le recours massif aux drogues et à l'alcool dans une ambiance festive. C'est ainsi aussi que peut s'expliquer le vote pour des partis développant des solutions extrêmes sur la sécurité. La demande de règles est aussi forte que la demande de libertés. On devine que la demande accrue de sécurité ne trouve pas entière satisfaction dans la réponse publique. Un état de tension permanent s'établit entre la sécurité et la liberté.

⁵⁸ Ronald van steden « Privatizing Policing, describing and explaining the groth of private security » Legal Publishers Bju 2007

⁵⁹ Source : SEESAC « South eastern and eastern Europe Clearinghouse for the control of small armsand light weapons » Belgrade

61. La plupart des villes sont composées de centres entourés par des quartiers très divisés entre riches et pauvres. Cette division territoriale favorise les stratégies de défense territoriales⁶⁰. La forme des villes a démultiplié les espaces de rencontres, de concentration. D'immenses surfaces urbaines sont occupées par des propriétés privées, par des espaces de loisirs, des espaces commerciaux, de transports, d'éducatifs. Ces espaces sont très sensibles aux dégradations, aux petits désordres, aux comportements anormaux. Ils appellent de la part des usagers une régulation visible et efficiente. La police n'a jamais assuré cette fonction. L'ordre de priorité dans ses interventions est d'arrêter des délinquants, non pas d'assurer la tranquillité publique dans ces espaces. Le secteur privé ou semi public, propriétaire de ces espaces, a endossé la fonction de gardien de l'ordre.⁶¹
62. Un système de Justice criminelle saturé et inadéquat à répondre à la demande de sécurité. Ce constat s'aggrave du fait de la restriction des budgets de police. Les effectifs n'augmentent plus. Le coût d'un policier est évalué à près de trois fois celui d'un garde privé. L'existence d'un secteur privé a pour premier effet de peser sur les conditions de travail et les salaires du secteur public. Quels que soit les professions et les pays, hormis les fonctions du haut encadrement, les salaires du privé sont très inférieurs. Ceci introduit une rupture profitable, peut être à court terme pour les Budgets publics, mais nuisible dans le cadre des équilibres économiques globaux.
63. Le malentendu est d'autant plus grand que la population demande à la police des missions qu'elle n'a jamais remplies. La police n'a jamais eu pour rôle de contrôler que le commerçant a bien fermé la porte de son magasin. La police s'est, en outre débarrassé d'un certain nombre de mission⁶². Ainsi, maintes études montrent que les polices ne se déplacent plus dans le cas du retentissement d'un signal d'alarme. La visibilité de la police dans les rues a diminué, alors que la demande unanime des populations est la visibilité, « on the beat ». Il est d'autres cas, où la population a une méfiance légitime de sa police. Dans les pays où la corruption des autorités publiques, et particulièrement de la police est notoire, la population préfère payer directement une police privée. C'est aussi une situation qui se rencontre, dans les pays ayant connu des régimes autoritaires où la police a joué le rôle de la répression du citoyen.
64. Le choix du gouvernement de recourir au secteur privé est aussi l'autre explication au développement de la sécurité privée. L'exemple de la Grande Bretagne avec sa politique de la « nouvelle administration publique »⁶³ nous montre l'ampleur de cette délégation au secteur privé, mais en même temps ses limites. Du transfert des détenus à l'accomplissement de tâches de documentation dans les Tribunaux et la police, en passant par des prisons ou la prise en charge de délinquants sexuels, la gamme est très ouverte. L'évaluation des résultats est difficile à faire, même si il est reconnu qu'un certain nombre de services ont été améliorés. Mais cette délégation signifie t'elle une abdication de l'État ? Le concept ultra libéral défendu par Hayek de « l'état minimum » a toujours inclus la nécessité de maintenir dans le giron de l'État le maintien de la loi et de l'ordre⁶⁴. Le Gouvernement travailliste de Tony Blair a ainsi multiplié les organes destinés à contrôler la réalisation des tâches déléguées. Le partenariat Public Privé est devenu le maître mot des

⁶⁰ Ces stratégies se manifestent aussi dans le choix d'implantation de lignes de transports par le refus d'en faire bénéficier des quartiers pauvres de peur de voir les pauvres envahir les quartiers riches.

⁶¹ Law Commission of Canada 2002 « en quête de sécurité : le rôle des forces policières et des agences privées » Ottawa, LCC

⁶² Mark Button « Private Policing » William Publishing 2002

⁶³ « New Public management » NPM

⁶⁴ Hayek, F.A 1960 « The constitution of Liberty » ». London, Routledge & Keegan

politiques de management. Mais est ce suffisant pour empêcher les atteintes aux droits civils et aux libertés ?

65. Le dernier facteur tient au développement intrinsèque des entreprises de sécurité. Le 11 Septembre a représenté un coup d'accélérateur puissant. Des multinationales sont apparus, Groupe 4Falk, Securitas, Securicor and Wakenhut, par exemple. La première est présente dans plus de 50 pays, emploie 125 000 personnes dans des activités allant du gardiennage à la gestion des prisons en passant par des services de secours et de pompiers. Le chiffre d'affaires de cette branche d'industries assumant des tâches déléguées par les militaires est en croissance rapide, près de 20 milliards de dollars à ce jour pour près de 1000 entreprises. Les opérations spéciales des Nations Unies dans les pays sortant de crise se font de plus en plus avec des opérateurs privés ; la guerre en Irak a beaucoup servi de « terrain d'essai ». Le volume des interventions entraîne également une professionnalisation renforcée ; le secteur souffre d'une crise de reconnaissance quant à la qualification de ses employés. Le développement de nombreuses formations universitaires témoignent de l'effort de formation.⁶⁵

Pour de nombreux policiers et fonctionnaires, le secteur privé offre des débouchés professionnels, ce qui pose souvent des problèmes de conflit d'intérêt ; cette proximité favorise le développement d'une fonction d'enquête dans les groupes privés. Ainsi, la plupart des affaires de contrefaçon venant à la connaissance de la police sont investiguées préalablement par les services privés. Cette internationalisation des groupes favorise l'élaboration de méthodologies communes et souvent impose à des pays ayant des structures étatiques faibles ou aisément corruptibles des « prises de pouvoir », un « gouvernement privé de la sécurité ».

Les critiques de ce mouvement vers la privatisation de la sécurité ne viennent pas seulement de quelques activistes. Les professionnels comme les policiers ou les travailleurs sociaux sont souvent dans une position d'antagonismes qui met en échec les formules de partenariat développé dans les villes, au niveau du terrain.

66. Le fonctionnement du secteur privé est lié à un processus de productivité et d'unicité préjudiciable à une fonction de prévention. Le contact avec un jeune toxicomane dans un espace public ou avec un jeune pour le décider à coopérer à un processus d'insertion ou lui faire accepter de réduire sa nuisance sonore ne se fait pas dans un temps compté, cadré, mesuré par avance. L'écoute, fonction indispensable à la fonction de prévenir, est difficilement soumise à une productivité ou pire encore à une spécialisation outrancière de l'écouter. L'agent privé est soumis à un contrat qui définit le service pour lequel il est rémunéré ; il protège uniquement ceux qui le paient. Ses règles d'intervention sont dictées par l'intérêt commercial. Cette spécialisation est antinomique de l'écoute globale qu'exige un jeune « en souffrance ».

67. La multiplication des agents de prévention et de sécurité compose un puzzle entraînant une confusion dans la perception du public. Les statuts différents, les uniformes différents inquiètent le citoyen plus qu'il le rassure. D'autant plus, que la police officielle n'apparaît presque plus dans ces espaces ouverts au public. Ainsi, en est-il de la vie nocturne dans les villes entièrement régulées par les portiers des bars musicaux qui exercent leur emprise sur les comportements, les admissions et les exclusions.

⁶⁵ Rapport Dec 2008 de la Confédération of european security services et de l'Institut des Hautes études de sécurité intérieure Paris sur la « contribution de la sécurité privée à la sécurité publique en Europe »

68. Le secteur privé est une industrie construite sur la peur, sur l'élimination du risque. Pour se vendre, elle doit jouer sur les réflexes de peur de la population, quitte à les amplifier par un discours alarmiste. Elle vend ses services avec l'objectif de faire disparaître la peur de son client et promet là une société sans criminalité. Les compagnies d'assurance ont alimenté ce refus du risque dont le principe de précaution est un avatar. Elles imposent des équipements de sécurité et des services de sécurité, soutenus par la jurisprudence des Tribunaux⁶⁶. Elles ont favorisé l'introduction de ce qu'on appelle la prévention situationnelle qui n'est en partie que l'introduction de règles de sécurité dans l'architecture et l'urbanisme. Elles ont aussi fortement contribué à la réduction du vol des voitures en jouant les montants des primes d'assurance. C'est une fonction qui coûte de plus en plus cher pour les entreprises et les particuliers.⁶⁷ Cette traque du risque est aussi une manière de tuer la vitalité de la création. La « safety utopia » décrite par Bouteillier apparaît comme un cauchemar⁶⁸. « Trop de sécurité » tue les libertés civiles et notamment la liberté individuelle⁶⁹. Une industrie peut elle espérer continuer de prospérer sur une matière, le crime, qui sera toujours le reflet de nos misères, de nos dysfonctionnements sociaux ?

69. La jonction avec le domaine de la sécurité militaire est de plus en plus forte et soulève d'autres questions. Cette jonction se fait par le biais de la fonction de police. Wolfgang Wodang, parlementaire, auteur d'une étude pour le Conseil de l'Europe écrit « que le recours aux services « Private Military and Securities Companies », spécialement dans les États « faibles » ou « fragiles » accentue la diminution du rôle de l'État, l'affaiblissement de la gouvernance publique et la diminution de sa capacité à résoudre les conflits par des voies civiles. Cette utilisation conduit à une érosion de l'ordre public et à terme fait disparaître l'État ».⁷⁰ En outre, cette jonction favorise la diffusion des stratégies et une technologie qu'on pense réserver à la guerre. Face aux émeutes urbaines que la France connaît, les policiers français sont reconvertis à utiliser des stratégies d'occupation, de surveillance de territoires conçues pour les villes afghanes ou irakiennes⁷¹. Tout ceci peut être vu comme ne concernant uniquement que la police de maintien de l'ordre, mais le rapport que les minorités et les jeunes, particulièrement ont avec la police est conditionné par cette approche. Après de telles interventions, les acteurs de la prévention ont beaucoup de difficultés à continuer leurs actions.

70. La conclusion la plus immédiate qu'il nous faut avoir quel que soit le degré d'implication de nos pays dans la privatisation est la nécessaire régulation de ce marché et aussi du choix de la délégation des fonctions de prévention et de sécurité pouvant être exercées par le secteur privé.

Le contrôle démocratique sur la nature et le contenu des contrats passés avec le secteur privé devrait faire l'objet de publications et de discussions au niveau de leur application. Mais surtout, si l'on veut être conséquent, il faut « officialiser » le partenariat Public/Privé

⁶⁶ Les Tribunaux de New York mettent en cause la responsabilité des propriétaires d'immeubles en cas de cambriolage. Chaque immeuble a maintenant son contrat avec une entreprise de gardiennage.

⁶⁷ As the United Nations Economic Commission for Africa notes, This cost is considerable: the security industry in South Africa is estimated to turn over between R10 billion and R18 billion (about US\$ 3 billion) equivalent to about 3% of GDP. « Crime and development in Africa » 2005 Unodc Vienne

⁶⁸ Bouteillier, J.C. 2005 The safety utopia : Contemporary discontent and desire as to crime and punishment » Dordrecht, Kluwer Academic Publisher

⁶⁹ « Too much security ? », International journal of the sociology of law » 2003- p155-184

⁷⁰ Wodang Wolfgang- Political Committee «Private military and security firms and the erosion of the state monopoly on the use of the force» Council of Europe 16 Dec 2008

⁷¹ Utilisation de drones, de casques balistiques, de lanceurs à visée laser..etc Rapport du 8 Février 2008 de la Direction centrale de la Sécurité Publique publié par Mediapart <http://www.mediapart.fr/journal/france/180308/violences-urbaines-police-et-crs-veulent-de-nouveaux-moyens-de-riposte>

par une organisation nationale et locale des relations, par l'élaboration de codes d'éthiques, par la mise sur pied aussi de procédures permettant aux personnes d'avoir des recours faciles contre les abus ; l'autre chantier de cette collaboration est la détermination précise des pouvoirs de contrainte que des agents privés peuvent avoir sur les personnes ainsi que de leurs pouvoirs d'enquête. Le partage de l'information sur la vie privée est le dossier le plus épineux du partenariat.

71. La privatisation entraîne t'elle une disparition de l'État-protecteur ? Il apparaît que même dans les pays ayant développé le plus cette action, l'État conserve un certain nombre de prérogatives, à commencer par celle consistant à mettre fin au partenariat. «Un réseau complexe mêlant le public et le privé émerge. Dans beaucoup d'aires urbaines, on enregistre la naissance , non plus de politiques duales mais complexes : la police publique sous traite des services à la police privée, dans certains cas , la police privée aide la police publique dans ses investigations ; la police privée accomplit des taches qui étaient du domaine exclusif de la police publique et parfois des organisations privées louent les services de la police publique pour des fonctions privées »⁷². Cela peut être vu comme un État qui se re - concentre sur quelques fonctions dans le but de mieux les accomplir. Mais ce que l'État ne doit pas oublier, c'est de garantir à tous ses citoyens, quelle que soit leurs origines, une égalité dans l'accès à la prévention et à la sécurité.

Le Bloc Pénal

72. Constitué de la police, de toutes les agences investies du pouvoir de coercition, du système de l'exécution des peines, le bloc pénal se définit comme un champ clos. Clôture physique de l'emprisonnement, devenu peine principale et quasi unique à partir du XIX ème siècle, clôture institutionnelle d'un réseau d'agences, enfin clôture de la raison juridique qui pense le droit pénal comme un ensemble spécifique, ayant peu de relations avec les autres normes juridiques et sociales. Cette autonomie pose la question du lien qui doit exister entre ce bloc et la prévention Mais encore faut-il définir le champ de la prévention par rapport au bloc pénal. Cet état de fait est peut être en train de changer.
73. Le manque de résultats probants dans le fonctionnement du Bloc Pénal conduit les États à redéployer leurs efforts vers des actions de prévention visant à faire partager le « fardeau » de la sécurité. Cette évolution marquée par des réorganisations institutionnelles, lancement de plans d'action, création d'entités nationales, communication, coopération entre les pays se produit à partir d'une situation que certains auteurs ont décrit comme l'ère du « populisme pénal », de la prédominance de « l'État –pénal » au détriment de l'État –social. Cette évolution semble également se produire au Canada et aux USA. Il est plus difficile de la déceler en Amérique Latine.
74. Dans nos démocraties où l'égalité entre citoyens est la règle, le fonctionnement du Bloc pénal ne l'a jamais été. Que ce soit dans le fonctionnement de la police ou l'accès aux Tribunaux, la pauvreté n'a jamais fait des pauvres des usagers respectés et comme dans les guerres en a toujours fait de la « chair à canon ».⁷³ Surreprésentation des minorités dans les prisons, illettrisme, sans emploi et sans terre fleurissent entre les murs du Bloc Pénal. Les stratégies guerrières ont envahi les centres de commandement. De la guerre à la drogue en passant par les interventions de plus en plus fréquentes des forces armées dans les quartiers pauvres, sans oublier les législations d'exception qui deviennent la norme, les

⁷² Law Commission of Canada 2002 "In search of security: the roles of public police and private agencies "Ottawa ,LCC

⁷³ Le taux moyen d'accès à la justice en Amérique Latine est de 22 %, selon le Latinobarometro 2007, cité dans le rapport UN Habitat « Guia para la prevencion local ». Il est de 10 point pour le Brésil contre 38 pour le Venezuela.

policiers qui ont remplacé la patrouille par des task forces, le durcissement des régimes de détention, le Bloc Pénal prend parfois l'allure d'une armée en guerre contre ses propres populations. Dès lors, l'inégalité sociale est amplifiée par le fonctionnement du système pénal⁷⁴. L'émergence des pandillas apparaît facilitée par le système carcéral favorisant le renforcement des gangs. La majeure partie des africains vivants dans les zones urbaines n'a aucun accès à des services de Justice⁷⁵.

75. Dans les systèmes plus développés, les enquêtes de victimisation montrent toujours l'écart important entre les faits constatés par les personnes et ceux que le système pénal traite⁷⁶. Cette coupure est d'autant plus mal perçue que le discours tenu par les politiques tend à faire croire à une fin prochaine de cet état de fait. La demande du public est toujours la visibilité d'uniformes de police dans les rues ; cette demande est de moins en moins à la portée de police dont les effectifs ont tendance à diminuer et dont les préoccupations sont éloignées de celle des habitants. Le Bloc pénal subit des réformes multiples, le nombre des incriminations pénales augmente, les médias sont attentifs à son fonctionnement, cela ne fait pas de lui un acteur ouvert aux réalités sociales et particulièrement ouverts à des préoccupations de politique préventive. La relation avec la Communauté, avec la société civile reste en grande partie absente.⁷⁷

76. L'autre caractéristique du « Bloc » pénal est son peu d'attention portée aux victimes jusqu'à présent. L'Europe a connu une nette amélioration en la matière. Cette amélioration s'est faite, notamment sous l'impulsion des femmes et du peu de considération accordée aux infractions sexuelles. L'accueil des victimes a été amélioré, notamment par le biais de structures destinées à aider les victimes, à les prendre en charge de façon globale. L'accueil dans les postes de police essaie de tenir compte de l'état traumatique dans lequel la victime peut être. Certaines législations accordent le droit aux victimes de donner leur avis sur les aménagements de peine. Très peu accordent des indemnisations financières en cas de défaillance de l'auteur des dommages.⁷⁸

Mais ce qui est la piste la plus prometteuse de ces dernières années, la « restorative justice » et la médiation, reste aux confins du bloc pénal. Par le face à face qu'elle organise entre la victime et l'auteur, la médiation a un rôle extraordinairement civique. C'est une pédagogie du civisme. Elle permet d'introduire un dialogue, là où il n'existe pas, de redonner à l'auteur un sens de la dignité de l'autre, elle installe du lien social dans des communautés. Pouvant être exercé à tous les niveaux du bloc pénal, elle pourrait devenir la véritable offre de règlements des conflits avant celle, plus classique de la justice. Elle reste encore trop limitée à l'expérimentation et quand les textes internationaux se préoccupent de cette question, c'est toujours pour la présenter comme une solution permettant de désencombrer le système pénal. Une vision managériale l'emporte toujours, mais pas suffisamment pour imposer qu'elle ne devienne une procédure ordinaire.

77. Les priorités du « Bloc pénal » ne sont pas celles que les citoyens souhaitent pour leur vie quotidienne⁷⁹. Elles sont tournées vers la grande criminalité. Les investissements à l'intérieur des forces de police concernent de plus en plus des équipements soutenant les enquêtes spécialisées. La Justice a mis sur pied des « circuits courts de jugement » pour les petites

⁷⁴ « Hacia políticas de cohesión social y seguridad ciudadana » UN Habitat, Universidad Alberto Hurtado 2009

⁷⁵ « Pauvreté urbaine et accès à la Justice en Afrique » livre collectif Sankoré L'Harmattan Paris 1995

⁷⁶ Research report: a comparative analysis of the European crime and safety survey '2005 European Commission Brussels

⁷⁷ « Justice, community and civil society, a contested terrain » Joanna Shapland William Publishing 2008

⁷⁸ La France a la législation la plus complète en Europe

⁷⁹ Committee to Review Research on Police Policy and Practices, Wesley Skogan and Kathleen Frydl, editors, National Research Council 2004

affaires, faisant apparaître ainsi les prémises d'une justice sommaire ; les polices inventent des procédures de prise de plainte par Internet ; le recouvrement des amendes est confié à des systèmes automatisés. La personnalisation du service de justice disparaît. Pour essayer de faire face à cette non-réponse ou à ses réponses insuffisantes, les managers du système automatisent les procédures, raccourcissent les délais réduisant petit à petit, ce que les juristes appellent le respect du principe du contradictoire.

78. Cette mauvaise réponse du Bloc pénal entraîne le développement de ce que Mark Button appelle le « vigilantisme ». Née aux USA, il désigne des mouvements d'individus qui s'emparent de la loi pour la faire appliquer par défaut d'une autorité officielle. Cette action est toujours collective ; elle suppose une organisation, une préméditation. Les exemples les plus spectaculaires ont été fournis par les « Justiciers de Sao Paulo », les « exterminateurs de la « Baixada Fluminense » en 1993⁸⁰. La plupart des villes africaines connaissent ce type de « justice expéditive ». L'Europe est aussi le théâtre de ces mouvements mais elle les intègre dans les structures officielles. Ainsi, les polices françaises, britanniques intègrent des volontaires autorisés à accompagner des patrouilles. L'Italie a voté une loi autorisant des patrouilles de citoyens, la nuit. Bien entendu, ces participations de citoyen ne débouchent pas sur des arrestations et des sanctions. Les Tribunaux sanctionnent ce type de comportement, encore plus quand il est individuel. Plus spontanément, des mères occupent un espace public pour perturber une scène de drogue, des citoyens occupent régulièrement une rue pour empêcher les relations entre les prostituées et leurs clients et obtenir leur départ, ainsi des pères de famille occupant le pied des immeubles pour perturber les rassemblements des jeunes. Nous n'avons aucune visibilité sur le développement de tels mouvements, mais la permanence de leur existence devrait nous conduire à mieux aborder la question de la participation des citoyens, de la communauté dans le fonctionnement du Bloc Pénal, mais en ouvrant la possibilité d'un développement fort de formes de justice et de police communautaire.

79. Le Canada nous donne les prémises de ce qui pourrait devenir une politique publique d'intégration au sein du Bloc pénal des citoyens. Les « community Courts » ou « les cercles de détermination de peine », les « community forum » en sont les exemples les plus connus⁸¹. Les auteurs font la distinction entre des initiatives prenant place à l'intérieur du Bloc Pénal et celles qui sont dans un degré d'autonomie plus ou moins important. Petit à petit, des dialogues se sont instaurés autour des politiques de prévention entre le Bloc pénal et les acteurs de terrain à l'œuvre dans les rues de nos villes. Un partenariat s'ébauche qui peut être rendu obligatoire dans le cas hollandais et anglais ou sur une base plus volontariste dans le cas de la France ou de l'Espagne. La détermination de stratégie de réduction du crime est discutée et mise au point ; des actions partenariales en découlent touchant le domaine des victimes, la participation à la formation de la prévention auprès des jeunes, l'apprentissage de la légalité, la prévention de la récidive. « Les Maisons du Droit et de la Justice » implantées en France, en Hollande⁸², en Belgique traduisent la sortie de la Justice de ses frontières pour aller à la rencontre de la communauté. La Grande Bretagne a institué un « Criminal Justice consultative Council » réparti par zones sur le territoire (local criminal Justice boards) présidé par un juge et en charge d'identifier les problèmes rencontrés, comme, par exemple l'accueil des témoins. Ces Councils réunissent plusieurs partenaires, mais leur budget très limité juggle l'ampleur de leur démarche éventuelle.

⁸⁰ <http://www.conflits.org/index708.html> Angelina Peralva « Violences urbaines, démocratie et changement culturel : l'expérience brésilienne » in Culture et Conflits Paris 2005

⁸¹ Isabelle Bartkowiak et Mylène Jacoud « Next direction in Canadian Justice : from state workers to community representatives » in Justice, Community, civil society (Shapland)

⁸² « Justice in the Neighbourhood » Holand

80. La pression sur le Bloc pénal du personnel politique, de l'opinion publique par le biais des médias est intense. Les questions de sécurité et de crime sont devenues centrales dans toutes les élections. Cela se traduit par une accélération dans les réformes législatives pour définir ou redéfinir des infractions, pour aménager les procédures pour essayer d'aller plus vite dans les jugements, pour déléguer des fonctions à des tiers, notamment du secteur privé pour se recentrer sur le « principal » (avec la difficulté de déterminer ce qui est principal et secondaire dans les questions de délinquance). Mais cela se traduit par une demande de certitude dans l'administration des peines, par un renforcement des peines par le législateur et aussi des peines prononcées par les Tribunaux. Tout ce mouvement n'a que peu de justification dans les statistiques de la criminalité. Après une montée forte jusque dans les années 90, elles ont tendance à baisser. Ainsi, la Grande Bretagne connaissant les plus forts taux de criminalité, voit celle-ci augmenter fortement jusque dans les années 90 et depuis 97 a connu une réduction de plus de 30%.
81. Ce renforcement de la répression, cette plus grande attention portée à certaines formes de prévention peut elle trouver son explication dans la crise du politique entraînée par la révélation que nos États sont de moins en moins aptes à garantir les citoyens contre les risques potentiels dans le domaine de l'emploi, de la garantie de nos retraites, de notre couverture des dépenses de santé. ? Le « Roi est nu » ; peut être sous l'impact de la « globalisation », de l'interdépendance tardivement découverte des mouvements économiques et financiers. Le 11 Septembre et la crise financière ont accentué cette faiblesse de la capacité des États à assumer. Dès lors, les politiciens se rabattent sur des thèmes qu'ils pensent être plus à la portée de leurs discours et de leurs actes. La criminalité est un ces thèmes, l'immigration en est un autre. Ces phénomènes sont vécus comme des agressions venues de l'extérieur et souvent ils se confondent dans le discours : le délinquant est forcément celui venu d'ailleurs. Les immigrants sont vécus d'abord comme des vecteurs du crime organisé, du trafic des êtres Humains et non comme des potentiels de développement économiques et d'échanges⁸³. L'organigramme administratif de L'Union Européenne est le reflet de ce préjugé. La question de l'immigration est rattachée au domaine en charge de la coopération judiciaire, policière et de la prévention de la criminalité. Comment s'étonner que les politiciens, à travers toute l'Europe se livrent à un « populisme pénal », jouant dangereusement avec le racisme, l'exclusion des minorités⁸⁴.
82. Au-delà de la politique, de la garantie que le discours guerrier contre le crime rassure le citoyen comme le politicien, y a-t-il concordance entre l'état social, économique de nos pays et la sensibilité au crime et à la demande de plus de répression ? Deux auteurs Cavadino et Dignan posent l'hypothèse d'un phénomène de « globalisation pénale » à partir du constat que les peines d'emprisonnement augmentent dans beaucoup de pays et que cette augmentation correspond à des modèles de développement caractérisant les politiques sociales et économiques de ces pays⁸⁵. A partir d'indicateurs, comme la nature néo libérale de la politique économique et sociale, les différences de revenus, les relations état citoyen, inclusion/exclusion, orientations politiques, idéologie pénale, ils regroupent les pays en 4 grandes catégories : les états néo libéraux dont l'exemple sont les USA, les États corporatistes et conservateurs avec comme exemple l'Allemagne, les États sociaux-démocrates et enfin les États orientaux corporatistes avec le Japon. Ce classement leur permet de constater que tous les pays entrant dans la catégorie des États néo libéraux ont le

⁸³ Michel Marcus « Sécurité et démocratie à l'épreuve de la violence » ed Conseil de l'Europe 2003

⁸⁴ L'exemple des Roms est un triste résumé de cette litane d'accusations sur leur caractère « criminogène » et sur l'impossibilité de les intégrer.

⁸⁵ Michael Cavadino/James Dignan « Penal system : a comparative approach » 2006

taux d'incarcération le plus élevé. Enregistrant le fait que beaucoup de pays ont eu des hausses considérables de la population incarcérée (la Grande Bretagne a vu ses détenus doubler en moins de dix ans), les auteurs concluent que plus d'un pays évolue vers le néo libéralisme, plus sa population pénale augmente. Beaucoup de critiques peuvent être décernées aux auteurs quant à leur définition, leur méthodologie. Le taux d'incarcération des USA est si élevé qu'il est difficile de les mettre dans la même catégorie d'États que la Grande Bretagne et l'Afrique du Sud ou que l'Australie⁸⁶. Il est évident que d'autres facteurs culturels devraient être mentionnés. Mais rapporté à l'Europe, il est intéressant de constater que tous les pays de l'ancien bloc communiste dans lequel des politiques ultralibérales ont été appliquées, pour les mettre rapidement dans des positions de compétitivité ont très vite occupé les premiers rangs en termes d'emprisonnement. La Pologne ou la Hongrie sont exemplaires à cet égard, 222 pour la première et 150 pour la seconde. La prison sert bien de déversoir régulier de toute une population non prise en charge par un réseau social suffisant. La question du bien fondé de l'État social est posée.

Ce type d'analyse nous rappelle l'implication forte du Bloc pénal dans les politiques sociales et économiques de nos pays ; elle nous dit que notre devoir est d'élargir le cercle de nos interrogations et de dépasser, s'agissant des professionnels, leurs routines quotidiennes qui laissent libre cours à l'emprise de modes de fonctionnement dont ils sont les jouets.

Le social ou la question sociale

83. Le lien existant entre la criminalité et le développement signifie que lutter contre la criminalité et créer des environnements plus sûrs est un investissement profitable à tous et particulièrement aux personnes les plus pauvres. C'est donc une priorité pour les pouvoirs publics à tous les niveaux, y compris pour les responsables de la justice pénale et de la gestion urbaine, ainsi que pour un large éventail de services sociaux et économiques. La « sécurité des particuliers et de leur cadre de vie » est une des normes sur lesquelles la campagne pour la gouvernance urbaine de l'ONU-Habitat se base et est considérée comme fondamentale pour la création de la « ville inclusive », dans laquelle « chacun, quel que soit son état de santé, son genre, son âge, sa race ou sa religion, est en mesure de participer de façon productive et positive aux possibilités que les villes ont à offrir »⁸⁷.

84. La question sociale se définit par les manques et les exclusions que subissent les personnes par rapport à des moyennes de vie définie par des standards nationaux ou internationaux. La Commission Européenne définit l'exclusion sociale comme un phénomène multidimensionnel qui se manifeste par plusieurs types de dénuement et d'obstacles rencontrés par les personnes qui, le plus souvent combinés, les empêchent de participer et de bénéficier pleinement à des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement, le logement, la sécurité, la culture ou l'accès aux droits.

Tous ces éléments se retrouvent dans les Plans Nationaux d'Action contre la pauvreté et l'exclusion sociale qui ont été soumis en juin 2001 à la Commission Européenne par les États membres. Les principaux facteurs de risque d'exclusion sociale qui y sont identifiés sont :

- le chômage de longue durée ;
- le fait de vivre durablement avec de faibles ressources ;
- la faiblesse de qualifications scolaires et le départ prématuré du système éducatif ;
- le fait de vivre dans une famille vulnérable ;
- l'invalidité ;
- la mauvaise santé ;

⁸⁶ 2005/2006 :USA 736 ;South Africa :335 ; England and Wales :148 ; Australia :126

⁸⁷ ONU Habitat. La Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine. Nairobi : ONU Habitat.
<http://www.unhabitat.org/pmss/getPage.asp?page=bookView&book=1537>

- l'usage de drogues ou l'alcoolisme ;
- le logement précaire ;
- le racisme ;

La concentration de ces éléments se rencontre le plus souvent dans des morceaux de territoires le plus fréquemment présents dans nos villes. Le fait de vivre dans ces quartiers renforce encore l'impact de ces facteurs d'exclusions, ne seraient ce que par l'absence de services à la hauteur des enjeux.

85. Le lien entre la question sociale et la prévention du crime est une question complexe, nourrissant, notamment les réflexions des concepteurs de politiques d'évaluation politiques. L'ampleur d'une politique sociale dans un pays n'est elle pas déterminante par rapport à la prévention de la criminalité ?

S'il fallait illustrer ce lien, l'analyse de la peur du crime suffirait à le démontrer. Les enquêtes sur le sentiment d'insécurité laissent constamment surgir la question « Sommes-nous en train de mesurer la peur du crime ? »⁸⁸. « La peur du crime, le sentiment d'insécurité sont les manifestations parallèles d'un syndrome plus général d'insécurité qui ne s'explique qu'à la lumière des transformations sociales. »⁸⁹ Les politiques d'évaluation des actions de prévention butent constamment sur l'interaction de différentes politiques, ce qu'avait bien mis en évidence le rapport Sherman.⁹⁰

Il est communément admis que les pays du Nord de l'Europe représentent des modèles où la question sociale est la plus développée. Les politiques d'assistance réduisent beaucoup les risques que traversent dans sa vie le citoyen. Les politiques familiales, de santé, de formation autour et à l'occasion du travail sont fortes ; les conditions d'obtention de l'assistance sont faibles, car considérées comme un droit pour tous les habitants de ces pays. Il est probable que ce type de modèle de société dite socio démocrate ne laisse que peu d'espace au déploiement d'une politique de prévention du crime. Ces politiques sociales ont l'ampleur et la souplesse pour s'adapter aux situations présentant le plus de risques pour les personnes, pour les tiers, pour la société. Le rôle très typé des Conseils Nationaux de prévention de la délinquance est révélateur de cet état de fait. La fonction essentielle de ces Conseils, créés depuis longtemps déjà⁹¹, est d'être une fonction d'études et de perspectives et surtout de pédagogies et de diffuseurs de messages de prévention. Ils conseillent les orientations prises par le système de Justice criminelle. A cette fonction s'est ajoutée une autre touchant la méthodologie et l'organisation de la prévention. A l'inverse, des pays peu couverts par des politiques sociales comme les USA, ont un champ plus ample pour la prévention de la criminalité. Ainsi, les programmes d'appui aux jeunes mères célibataires nombreux aux USA dans le cercle de la prévention du crime ne font pas l'objet de ce repérage dans des pays nordiques. Ou encore, des actions consistant à encadrer des jeunes après l'école qui relèveront des politiques de l'éducation nationale.⁹² « Dis moi quelle est ta politique ordinaire pour des franges de la population connaissant des problèmes particuliers et je te dirai l'importance de ta politique de prévention. ».

⁸⁸ Sessar Klaus-Kury Helmut : « Risk and insecurity as broader concept behind fear of crime and punitiveness » contribution in European project « assessing Deviance, crime and prevention in Europe (Crimprev) 2009

⁸⁹ Hirtenlehner H « disorder, social anxieties and fear of crime. » in Kury.H (ed) Fear of crime, punitivity. Bochum Brockmeyer 2008

⁹⁰ « Simply comparing the return on investment of each crime prevention policy to its alternatives can mask another key issue: the possible **interdependency** between policies, or the economic and social conditions required for a specific policy to be effective. Crime prevention policies are not delivered in program may fail to prevent crime in a community where children grow up with daily gunfire. A chain gang may have little deterrent effect in a community with 75% unemployment a vacuum. » « Thinking about crime Prevention » Lawrence W. Sherman www.ncjrs.gov/works

⁹¹ Le Conseil National de prévention de la Suède fut créé en 1974, le premier en Europe.

http://www.bra.se/extra/pod/?action=pod_show&id=8&module_instance=11

⁹² US National Crime prevention Council <http://www.ncpc.org/programs/teens-crime-and-the-community>

86. Le rapprochement entre la politique sociale et la politique de prévention n'est pas sans danger. La crise économique et financière entraîne des baisses des aides sociales et l'élévation des seuils d'obtention. Il s'ensuit que la population ressent mal les efforts déployés pour la réinsertion de jeunes délinquants, voyant dans la délinquance une prime pour bénéficier d'une aide et d'un soutien dans l'accès à certains services. De même, elle estime les prisons trop « luxueuses » (télévision, douches..) ; illustration donnée encore par le premier ministre de l'intérieur de Madame Thatcher en 1993 qui affirmait : « les détenus jouissent d'un degré de confort matériel que les contribuables trouvent difficiles à comprendre. »⁹³. En France, il est difficile de communiquer sur des stages pour délinquants à la montagne ou dans des pays étrangers leur permettant de se confronter à des réalités autres que celles de leur quartier.
87. Une autre conséquence plus grave tient à la lourdeur de l'organisation des politiques sociales, et plus précisément à la lourdeur des services fournissant les prestations et les aides. Le manque de souplesse, de réaction face à des situations particulières rend difficile le traitement de certaines situations sociales. Ce constat est amplifié par la critique néo libérale qui y voit une démonstration de la nécessité de moins d'état, et de la nécessité de réduire ces services au profit du secteur privé. L'autre péril aussi de cette difficulté à communiquer auprès du public est que la prévention du crime est ignorée et sacrifiée quand il faut opérer des restrictions budgétaires.
88. Crise de l'État providence, mais aussi montée en force du recours à la sanction pour responsabiliser les personnes. Cela se traduit ces dernières années par un mouvement de « pénalisation de la vie sociale ».
- La multiplication des textes de loi peut être observée dans tous les pays ; on cite une vingtaine de textes pour l'Angleterre,, il y en a eu trente pour la France dans les dix dernières années; le droit applicable aux mineurs a connu des bouleversements dans toute l'Europe, notamment en enregistrant un abaissement de la majorité pénale. Un certain nombre de règles juridiques concernant la protection de la vie privée des personnes est mis en cause. Au nom de la sécurité, des échanges d'information sur les personnes portant sur la vie privée, sexuelle dépassent les règles établies dans le cadre des politiques sociales. Certains auteurs situent cette « subversion » dans le développement d'une criminalisation de la vie sociale⁹⁴. Les comportements quotidiens anormaux des personnes sont de plus en plus visés par la loi pénale, d'où un flot continu de lois dont l'objet est de cerner et régir les comportements. La justification donnée est la nécessité d'adapter les lois aux nouvelles formes de criminalité. Le renforcement des lois peut se concevoir pour des formes nouvelles de criminalité mais le mouvement s'applique plus à de la petite et moyenne délinquance qu'à la criminalité et à ce titre apparaît comme la marque d'États faisant du contrôle des citoyens un objet de gouvernement. L'action des hommes politiques se réduit à annoncer des lois et à jouer avec des échelles de peine se complexifiant de plus en plus. La répression est à l'ordre du jour. Elle se manifeste de cinq façons, l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale⁹⁵, l'allongement des peines⁹⁶, la multiplication des incriminations pénales, la mise en cause de l'irresponsabilité pénale en cas de démence, la mise en cause

⁹³ Observer du 22 Août 1993

⁹⁴ Denis Salas « La volonté de punir, essai sur le populisme pénal » Hachette Pluriel 01/2008

⁹⁵ Rapport CE d'Octobre 2008-10-23 du rapporteur sur les droits de l'homme concernant la Grande Bretagne faisant des remontrances sur la justice des mineurs et sur le seuil de la responsabilité pénale, encourageant les anglais à adopter un seuil de 14-15 ans, seuil moyen européen

⁹⁶ Instauration de la période de sûreté pour des personnes coupables d'abus sexuels permettant le prolongement administratif de peine. Ceci ne manifeste que l'évident manque de soins en prison.

de la responsabilité des juges⁹⁷, l'application au droit commun de dispositifs d'exception⁹⁸. Depuis 2002, la France a connu 30 réformes de procédure pénale, 40 de droit pénal !

La vie sociale s'en trouve atteinte par une perversion liée au système d'administration fondée sur l'inapplication des lois. Ainsi, cela se traduit par des changements d'appellation des actions sociales en actions dites de sécurité et de prévention aux motifs qu'il est plus facile d'obtenir des subventions sous cette appellation. De nombreuses actions concernant les populations immigrées sont financées par des budgets « sécurité ». Cela amène aussi à des confusions de rôle chez les travailleurs sociaux dont la plupart estiment ne pas avoir été embauchés pour faire de la prévention de la délinquance, mais de la prévention sociale. La multiplication des chartes de déontologie, d'éthique indique qu'au milieu de ces confusions, les acteurs locaux recherchent à définir de nouvelles règles.

89. Rares sont les processus de dépénalisation. Ce mouvement était courant dans les années 70 ; la dépénalisation était forte, particulièrement en matière de mœurs ou dans les contentieux de « masse ». Comme exception actuelle, il faut citer l'exemple du Portugal où le changement de stratégie en matière de drogue, dont les effets bénéfiques sont salués par toute la communauté scientifique⁹⁹, a fait prédominer la logique des droits fondamentaux et notamment sociaux sur la logique pénale issue des conventions internationales sur les stupéfiants. En décriminalisant l'usage des drogues en 2001, le droit social a pris le pas sur le droit criminel, à travers la notion de « protection sociale et sanitaire de l'utilisateur ».

90. Hors Europe, la question de la coexistence de la politique sociale et celle de la prévention du crime se pose tout autant ; pas dans les mêmes termes, en raison du peu de structuration d'une politique publique ou d'un choix d'organisation de l'État. Ainsi que nous le rappelle Robert Castel, « L'État social s'est constitué à l'intersection du marché et du travail. Il a été d'autant plus fort qu'étaient fortes les dynamiques qu'il régulait : la croissance économique et la structuration de la condition salariale. Si l'économie se ré-autonomise et si la condition salariale se délite, l'État social perd son pouvoir intégrateur¹⁰⁰ ». Pour un certain nombre de pays, la construction de ce trio s'est faite plus tardivement ou même ne s'est jamais faite. Seul le marché existe, partout avec des États cherchant leur rôle. Le social appartient à des acteurs non institutionnels, des Organisations internationales. Ainsi, dans les pays sortis du régime communiste, le rôle des associations, des fondations et des ONG est extrêmement important dans les domaines de la santé, de l'aide aux familles. Ces organismes travaillent en lien avec des bureaucraties étatiques, mais les plans stratégiques, le management de ces politiques reste insuffisant, ne serait-ce qu'en raison du manque de fonctionnaires. Le problème de la coordination se pose, le problème des objectifs à moyen et long terme se pose.

L'Amérique Latine est souvent dans ce type de figure : la question sociale est déléguée à des ONG dont l'essentiel des financements est fourni par les bailleurs de fonds internationaux, ce qui rend difficile les efforts de coordination entre les structures des Autorités publiques mais aussi entre les ONG elles-mêmes. Beaucoup d'efforts sont déployés pour tenter des coordinations durables. En outre, beaucoup de ces ONG n'ont pas d'objectif direct touchant la prévention de la criminalité. Elles peuvent, à juste titre, revendiquer l'appartenance à des

⁹⁷ Sanction donnée à une juge espagnole Juana Gálvez pour ne pas avoir incarcéré le présumé auteur du meurtre d'un enfant - 20 octobre 08 ; rappels à l'ordre multiple en France de juges suite à des libérations de détenus

⁹⁸ Développement des fichiers, allongement des délais de garde à vue pour actes de destruction commis à l'occasion de violences collectives

⁹⁹ Glenn Greenswald « Drug decriminalization in Portugal » Cato Institute Washington Avril 2009

Cesoni ML « L'incrimination de l'usage de stupéfiants dans sept législations européennes » Groupement de recherches Psychotropes, politique et société Paris, n.4 2000

¹⁰⁰ Robert Castel « Métamorphoses de la question sociale » Ed Fayard 1995

gouvernances plus sociales. La question évolue sous l'impact de l'extension du trafic de drogues, mais aussi l'apparition des gangs de jeunes. Des structures spécifiques se créent alors avec la difficulté de trouver des financements spécifiques. La crise économique qui va frapper cette année l'Amérique latine après six années de croissance fait craindre une augmentation considérable de travailleurs pauvres (moins de deux dollars par jour) et les femmes et les enfants seront les premières victimes de cette crise¹⁰¹. On peut particulièrement redouter la croissance des « pandillas », (près de 80 000 personnes) qui sont aussi des formes organisées de survie pour des jeunes abandonnés, en plus de leurs activités criminelles.

91. Ce serait une erreur de penser que l'amélioration du niveau de vie et des conditions sociales suffiraient à faire diminuer les taux de criminalité. Si c'était le cas, les pays européens devraient connaître des taux de criminalité très bas. Inversement, la pauvreté n'engendre pas automatiquement une hausse de criminalité. D'autres facteurs culturels, communautaires, sociaux interviennent pour agir sur cette corrélation. Ainsi, le nombre élevé d'homicides dans certains pays de l'Amérique Latine trouve une partie de leur origine dans les guérillas urbaines des années 70-80. Le problème culturel est tout aussi important dans la problématique du crime : « Le crime n'est pas une tumeur, une épidémie, mais un douloureux problème interpersonnel ou communautaire. Une réalité proche, quotidienne, quasi domestique, un problème de communauté que personne dans la communauté ne peut résoudre. Un problème social, en définitive, qui demande un diagnostic et un traitement. »¹⁰².

La question des valeurs individuelles et collectives est posée dans le recours au crime pour survivre dans la pauvreté. On oublie trop souvent cette dimension dans l'analyse que nous portons sur la pauvreté. Le respect de son corps, est par exemple, une de ces qualités importantes chez un jeune susceptible de le détourner de la drogue ou de la prostitution. Antanas Mockus, maire de Bogota dans les années 95 a lancé avec succès de fortes actions touchant la culture de la loi et le développement de la responsabilité civique. Le Nicaragua a connu une forte diminution du nombre de pandillas et maras en développant des concertations entre la police et les jeunes, en instituant des politiques partenariales recourant aux arts, à la culture, en offrant des opportunités de formation et d'emploi. Encore faut il que nous ayons des actions aidantes, jouant de tous ces facteurs. La recherche du respect est un thème que nous retrouvons dans tous les phénomènes de bandes de jeunes. Grâce au groupe, grâce à sa puissance par la violence, l'espoir est de se voir respecter par l'Autre, de se voir reconnaître. Entre pauvreté, politiques sociales et le crime, la marge est étroite pour mener des actions efficaces, mais elle existe.

« Les politiques de prévention et de sécurité sont dans l'incapacité de prévenir les effets dévastateurs de conditions socio économiques pesant sur certains groupes sociaux ou certaines zones urbaines. Ces politiques ne doivent pas servir à masquer l'absence de politiques sociales, économiques ou pire l'accumulation de décisions et de pratiques ségrégatives.¹⁰³ » L'absence de politique sociale ou son démantèlement par les lois du marché réduit considérablement les capacités d'une politique de prévention, mais son affirmation est nécessaire.

¹⁰¹ http://www.undp.org/french/economic_crisis/overview.shtml

¹⁰² Garcia Pablos de Molinas 2003 Tratado de criminologia. Tirant Lo Blanch, Valencia

¹⁰³ Ph Robert in Robert's book

LES AVIS DE TEMPETE

La Traçabilité de l'homme

92. Les Autorités de Chicago¹⁰⁴ viennent d'entamer une étude portant sur 10.000 étudiants visant à repérer les étudiants susceptibles d'être victimes de violences mortelles. 500 cas de violences mortelles ont été étudiés mettant en évidence que les victimes sont des hommes, noirs, comptant des jours nombreux de décrochage scolaire, d'avertissements à l'intérieur de l'école, vivant dans des familles déstructurées. Le but de l'étude est de fournir des moyens de défense aux victimes potentielles, notamment en leur fournissant un numéro d'appel à la police. Cet exemple illustre une tendance à mettre en place des processus permettant de repérer les personnes susceptibles d'être délinquant ou d'être victime. L'objectif est de concentrer les actions de prévention autour de ces personnes. En outre, la détection de certains facteurs conduisant à des conduites déviantes ou à être victime peut être entreprise, dans certains cas, relativement tôt, dans la vie de ces personnes. Le comportement violent de certains enfants est détectable très tôt et peut être réduit par un accompagnement personnalisé. Encore faut-il déterminer la nature et le nombre de ces facteurs générateurs de violence ou des symptômes permettant de détecter une prédisposition à des comportements dangereux pour autrui. L'Organisation Mondiale de la Santé s'est penché sur ces problèmes de violence et a transposé ses méthodes élaborées dans le domaine de la santé publique dans celui de la prévention de la violence¹⁰⁵. Elle a construit un modèle écologique de la violence aidant à comprendre les causes et les conséquences de la violence interpersonnelle et promu une approche multi sectorielle de santé publique ; mais elle affirme que cette stratégie doit rester distincte d'une stratégie de prévention de la criminalité.

93. Ce que l'OMS n'a pas prévu est que les acteurs participant à sa stratégie sont, pour la plupart engagés dans des stratégies de prévention de la criminalité (logement, police, action sociale..). Ceci entraîne sur le terrain des confusions et des refus vigoureux d'appliquer les techniques de l'intervention « précoce ». A des facteurs socio économiques se mêlent des facteurs psychologisants. La présence du « Bloc pénal » dans ces alliances donne peu d'assurance au secteur social d'une prédominance de la logique sanitaire et sociale. Ce débat est aussi celui du devenir de nos sociétés, notamment sous l'impact de la logique assurantielle qui régit de plus en plus la vie sociale, symbolisé par le principe de précaution. La notion de « public à risque » concentre tous les débats.

Le règne de la loi des séries alimenté par des nombreuses études actuarielles consistant à cumuler les facteurs de risques de survenance à propos de situations couvertes par des assurances permet de repérer les personnes à risque et de les éliminer des systèmes d'assurance ou de renforcer leur contribution financière. Ce système rompt l'égalité formelle entre les personnes pour une prise en charge de plus en plus dépendante de facteurs de risques. Cette logique managériale a pénétré tous les domaines de la vie sociale sous des appellations diverses et trouve à s'appliquer dans le domaine de la criminalité. A partir de facteurs déterminés par la doctrine internationale et reprise par des grands organes internationaux comme l'OMS, on peut concentrer ses efforts sur des catégories de population. Mais le danger est grand de transposer à l'aveugle des analyses qui dépendent

¹⁰⁴ New York Times 2009

http://www.nytimes.com/2009/10/07/us/07chicago.html?pagewanted=1&ntemail0=y&_r=1&emc=tnt

¹⁰⁵ « Preventing Violence » a guide to implementing the recommendations of the world report on violence and Health WHO 2004 Geneva

étroitement des conditions socio culturelles et économiques. Le fait de garder un enfant dans un foyer monoparental n'acquière un sens éventuellement négatif que cumulé avec d'autres facteurs socio économiques. Dans l'étude menée par les Autorités de Chicago, le fait que les victimes appartiennent à des familles déstructurées ou soient en situation de décrochage scolaire se retrouvent également dans le profil des auteurs des agressions.

94. Derrière cette orientation managériale de la politique publique se pose la question de l'enregistrement des données personnelles permettant le développement du système. La prétention à intervenir avant la délinquance oblige à constituer des bases de données dont beaucoup d'éléments existent déjà dans les pays développés. L'identification des personnes faisant l'objet de mesures de prévention est majoritairement liée à une demande de prestations sociales. Pour avoir droit à une prestation particulière, une enquête sociale est souvent déclenchée permettant le recueil de données sur la vie privée. A ce premier cercle de population vient s'ajouter une population que des services sociaux repèrent spécifiquement à partir de comportements ou de situations pouvant se traduire par des conduites anormales. Le « profilage » de ces catégories de population a des conséquences sur la nature des droits et prestations de celle-ci. Ce profilage se double aussi de la cartographie de la criminalité appliquée à la ville et recensant les actes commis, mais de plus en plus souvent les domiciles des auteurs.¹⁰⁶ Nombreux sont les sites Internet mettant en ligne les adresses des « prédateurs sexuels » aux USA et UK. Le paradoxe est que pour pouvoir cibler des groupes marginaux, des minorités, il est nécessaire de fichier toute la population. 6 millions de personnes en Allemagne, Près de dix millions en Angleterre, 14 millions en France, 25 millions aux USA font l'objet de fiches variées permettant des recoupements.
95. Le recours aux analyses génétiques se répand massivement. A partir des infractions sexuelles, le DNA est utilisé par bien d'autres infractions. « Les bases de données DNA étaient faites à l'origine pour enregistrer uniquement les crimes violents à connotation sexuelle » déclare Harry Levine¹⁰⁷ dans le New York Times "Le temps passant, de plus en plus de crime de gravité de plus en plus faible ont été ajoutés à la base de données. « Cala » est apprécié par les policiers et les procureurs car cela leur donne une base plus large de suspects.¹⁰⁸ Ces bases de données n'ont rien d'objectif dans leur opération de recollement. Un rapport de la Chambre des Communes a montré que 42% des hommes noirs ont leur profil génétique enregistré contre seulement 6% de blancs. Discrimination qui reflète le fonctionnement du système de justice criminelle ou la réalité de la criminalité ? En fait, on s'aperçoit, par exemple que les membres des familles des infracteurs sexuels entrent dans les bases DNA.
- Les organes de contrôle des traitements informatisés des données personnelles avouent leur impossibilité de contrôler ces fichiers. Les utilisateurs de ces fichiers sont de plus en plus nombreux sans compter ceux qui les alimentent. Devient-on une société de surveillance génétique pour parodier l'expression de Michel Foucault?
- Sous l'impact du « 11 Septembre », la notion de risque a pris une singulière tournure.¹⁰⁹ Les stratégies de réduction du risque sont remises en cause. Ainsi, dans le domaine des drogues, ce qui prédomine est un discours de guerre frontale menée par des « czars ». Peut on

¹⁰⁶ Un exemple en est donné pour la ville de Rotterdam par René van Swaaningen « Sweeping the street : civil society and community safety in Rotterdam » in « Justice,community and civil society » ed J Shapland by W.Publishing 2008

¹⁰⁷ Professeur de sociologie à l'University de New York

¹⁰⁸ New York Times 18 Avril 2009 http://www.nytimes.com/2009/04/19/us/19DNA.html?_r=1&th&emc=th

¹⁰⁹ Corey Robin « la peur, histoire d'une idée politique ed Armand Colin 2006 .Original title : « Fear : histoyy of political idea » Oxford University Press

imaginer pouvoir construire des politiques renforçant la cohésion sociale avec des outils de prévention qui divisent, isolent, pré condamnent les personnes ?

Sans Prise de Risque

96. L'ancien Secrétaire d'Etat américain à la défense Donald Rumsfeld a prôné une doctrine d'action immédiate contre tout risque, même contre ceux qui ne sont pas encore connus. Il introduit le futur dans le présent. Il rend présent les futures conséquences d'une éventualité qui peut ou pas arriver, totalement indifférent à tout calcul de probabilité. Le principe de précaution connaît des frontières à l'action des Pouvoirs Publics ; il impose à ceux ci une obligation de prévenir un dommage sérieux et irréversible dans le domaine de l'environnement et de la santé publique. Le déclenchement de ce principe s'appuie sur des connaissances scientifiques, sur l'avis d'experts mettant en évidence un manque de connaissances ou une insuffisance. Rumsfeld balaie toute expertise, toute connaissance ; 1% de risque suffit pour agir. Le terrorisme, la sécurité sont des domaines d'exercice de ce refus anti intellectuel de connaissance du risque. Les gens sont jugés en terme de ce qu'ils pourraient faire¹¹⁰. L'incertitude devient le motif de l'action. Cette gouvernance de l'incertitude implique une redoutable concentration de moyens sur certains individus. L'incertitude jusqu'à présent, se traduisait par le fait que les actions de prévention gardaient une amplitude, une imprécision dans leur ciblage. Maintenant l'incertitude est ciblée et de plus en plus de populations marginales doivent être ciblées au nom d'une suspicion préventive¹¹¹. Power (cité par Crawford)¹¹² constate que nous sommes passés d'une période de gestion des risques à une gouvernance de l'incertitude, mais que ceci ne signifie pas un remplacement d'un système par un autre !. Un des effets de cette évolution se retrouve dans le discours des Politiciens, parfaitement incarné par l'ancien Premier Ministre Tony Blair ; interrogé sur ses motivations à déclencher la guerre en Irak sur de simples renseignements : « Vous avez un renseignement, on vous donne un conseil ; vous l'ignorez ? Mais le renseignement n'est qu'un renseignement, ce n'est pas un fait. Il a ses limites. Mais souhaitez vous nous voir agir même si c'est faux, ou ne pas agir en espérant que c'est OK ? Et supposez que nous n'agissions pas et que le renseignement se révèle être juste, les gens me pardonneront ils ?¹¹³ » Cette théorie du « mais si » est ravageuse ; des hommes politiques européens se font élire sur le thème de la sécurité et de ce même discours : « Imaginez si je n'avais pas agi....si je n'avais pas fait cette loi.. » . On pourrait souhaiter que le processus de prévention bénéficie de la même audace ! C'est ainsi que les gouvernements européens connaissent ces dernières années une intense activité législative au nom de la sécurité intérieure et internationale. L'anéantissement du risque tue le pardon, la prise de risque inhérente à toute relation humaine.

Cette traque de l'incertitude se reporte dans les relations internationales, et notamment dans la politique mondiale du contrôle des flux migratoires. Cette politique est définitivement passée sous contrôle des Ministères de l'Intérieur et non des Ministères du développement. Cela conduit les pays riches à imposer de plus en plus aux pays migratoires des politiques de contrôle de leur population. Une emprise sécuritaire se fait jour dans tous

¹¹⁰ Adam Crawford « Governing perceptions of crime and insecurity in the age of uncertainty in « Deviance, crime and prevention in a punitive age » seminar hosted by ICCR at the open university June 2009

¹¹¹ Suivre le débat dans beaucoup de pays sur la nature des peines à infliger aux délinquants sexuels.

¹¹² Power M, « Organized uncertainty :deigning a world of risk management » Oxford University Press 2007

¹¹³ [Htp://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/4443386.stm](http://news.bbc.co.uk/1/hi/uk/4443386.stm) cité par Crawford

«Here is the intelligence. Here is the advice. Do you ignore it? But, of course intelligence is precisely that: intelligence. It is not hard fact. It has limitations. But in making that judgement, would you prefer us to act, even if it turns out to be wrong? Or not to act and hope it's OK? And suppose we don't act, and the intelligence turns out to be right. How forgiving will people be? »

les pays. Ce d'autant que la question du crime organisé est un des autres avis de tempête sur nos politiques de prévention, étant de plus en plus lié aux politiques migratoires.

GPS¹¹⁴ de la Violence

97. La violence qui semble submerger un certain nombre de pays, la durabilité du crime organisé dans les pays ayant connu des guerres civiles font craindre quant à la pérennité des politiques de prévention. Le taux d'homicide en Amérique Latine et en Afrique laisse perplexes sur la capacité de ces pays à retrouver une unité territoriale, une unité de population, bref leur capacité à développer des politiques du « vivre ensemble ». Même si des villes connaissent des améliorations spectaculaires, exemples de Medellin et de Bogota¹¹⁵, les questions qui se posent mettent en question les équilibres internes de ces sociétés et de l'avenir de leurs appareils de police et de justice, faisant face à des problèmes de corruption massifs. Comment développer des politiques d'accès au droit, d'éducation à la légalité, de respect de la loi quand, de génération en génération, la seule loi qui compte est celle de la rue, du gang, de la mafia ? Comment les politiques sociales peuvent-elles résister à l'emprise des réseaux de drogues ? Rares sont les luttes à l'intérieur d'un pays qui ne s'accompagnent pas de liens solides avec la drogue pour financer les armes, les cadres des mouvements ; comment peut-on s'imaginer, qu'en cas de victoire, ces liens soient rompus ?

C'est dans la zone contrôlée par les Talibans en Afghanistan que se concentre la production d'héroïne (80 % de la production mondiale). Il y a une géographie de la drogue, mais c'est une géographie, composée de multitudes d'enclaves « sous influence ».

L'Afrique présente le cas d'un continent non producteur, mais lieu de transit et de plus en plus de consommation. « Finalement, les pays d'Afrique de l'Ouest sont perçus par les trafiquants comme des pays où il est aisé d'établir des activités clandestines du fait de la corruption et des faiblesses des structures de contrôle. De nombreux pays dans la région ont des difficultés à contrôler leur territoire, administrer la justice et font face à des problèmes de corruption. La Guinée-Bissau fournit des exemples des conséquences que peuvent avoir les difficultés de certains états à assurer l'ordre sur leur territoire. En septembre 2006, les autorités de Guinée-Bissau ont saisi 670 kg de cocaïne. Deux ressortissants d'Amérique Latine ont été arrêtés, mais très vite libérés. Pendant ce temps, la cocaïne saisie avait disparu et l'affaire s'enlisait. Ce n'est qu'en septembre 2007 que les investigations sur l'implication éventuelle de plusieurs officiels de hauts rangs du cabinet du Premier Ministre dans la disparition de cette saisie ont repris. En avril 2007, la police de Guinée-Bissau a saisi 635 kg de cocaïne, mais les trafiquants ont pris la fuite avec le reste de la cargaison estimée à environ 2,5 tonnes. Les trafiquants avaient utilisé l'aéroport de l'armée. La police n'a pu poursuivre les trafiquants faute de carburant.¹¹⁶ ». « En 2005, les saisies de cocaïne rapportées par les pays africains ne représentaient que 0.3% des saisies globales de 756 tonnes. Ce pourcentage très limité était probablement plus représentatif des faiblesses des agences africaines de contrôle des stupéfiants à lutter efficacement sur leur territoire contre le trafic de cocaïne que de l'étendue réelle du phénomène ».

98. Ainsi que le reconnaît le rapport 2009 de l'UNODC¹¹⁷, la plupart des moyens sont alloués par les États à la lutte contre l'offre de drogues ; « Les pays sont fréquemment critiqués pour

¹¹⁴ « Global Positioning System »

¹¹⁵ CIPC « Rapport international sur la Prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives » 2008

¹¹⁶ « Rapport sur la situation du trafic de cocaïne en Afrique de l'Ouest » Octobre 2007 UNODC

<http://www.unodc.org/pdf/dfa/Cocaine-trafficking-Africa-fr.pdf>

¹¹⁷ World Drug Report 2009 UNODC <http://viewer.zmags.com/publication/a8a299fc#a8a299fc/178>

faillir à leurs obligations de coopérer dans le contrôle de l'offre, mais rarement pour faire trop peu dans la prévention et le traitement. Une des conséquences est que dans la plupart des pays, les moyens alloués pour combattre l'offre le sont au détriment de la réduction de la demande ». Une étude américaine montre que le total des dépenses engagées à propos de la drogue, de l'alcool et du tabac avoisine 357 billions dollars supportées par les villes, les états, et l'échelon national et que sur cette somme il n'y a que de 2% des budgets affecté à la prévention¹¹⁸ ! L'approche équilibrée qui devrait être la règle dans les politiques ne se retrouve d'ailleurs pas dans la Convention internationale qui lie les États. Peut être serait-il urgent d'entreprendre une campagne pour faire changer la Convention sur ce point.

Le débat entre ceux qui souhaiteraient « légaliser » l'usage des drogues pour en faire cesser les effets néfastes, notamment en ce qui concerne la corruption et les tenants d'une ligne de maintien de la prohibition oublie souvent cet aspect préventif nécessaire quelle que soit la solution retenue. Une étude remarquable australienne¹¹⁹ nous rappelle, chiffres à l'appui le poids important que joue la consommation de drogues dans la commission des délits et crimes. Plus de la moitié des auteurs de cambriolages sont consommateurs d'héroïne ! La drogue reste encore et toujours le facteur le plus décisif de la délinquance.

Et la sortie de la crise est encore obscurcie par la baisse tendancielle du prix de la drogue vendue dans nos rues. De l'indice 100 en 2000, le prix de l'ecstasy est passé à cinquante, celui de la cocaïne à 60, celui de l'héroïne à 80 sur le marché européen. Le chiffre estimé de ce marché est de 160 à 200 billion Euros !¹²⁰

Nos politiques de prévention sont elles dimensionnées pour faire face à ce problème ?

99. De plus en plus lié à ce phénomène vient se greffer le développement de gangs et leur recours à une violence générée par le trafic de drogue. Si les observateurs s'accordent à décrire la violence des gangs essentiellement suscitée par la recherche du respect, de la préservation d'un territoire, le trafic est générateur d'une violence aveugle. Les arrestations, les séjours en prison, la mort sont de plus en plus acceptés par les jeunes de ces gangs. Leur territoire a changé et pour certains il est devenu international. Les Maras du Salvador sont également à Barcelone ou Madrid. Estimé à 80 000 individus, ces gangs partis du Honduras, du Guatemala et du Salvador vers les USA, puis expulsés vers leurs pays font l'objet de concertations entre les gouvernements dont la tonalité est plutôt répressive. Mais les politiques de zéro tolérance, de la « Mano dura » sont un échec, jusqu'à présent¹²¹. La ville de Barcelone a mis en place une instance de dialogue avec les Maras et essaie de les intégrer avec un certain succès dans les dispositifs d'accès à l'emploi ou à la formation.

Ce phénomène des gangs, des rassemblements organisés des jeunes se répand dans toute l'Europe. Ils semblent traduire une recherche de liens, de solidarité que les structures sociales ou familiales n'offrent plus.

De l'analyse de ces phénomènes, crime organisé, trafic, gangs, violences collectives, plusieurs remarques doivent alerter.

100. La première s'appuie sur la constatation que la sécurité intérieure fusionne avec la sécurité extérieure. Cela se traduit par un alignement de la première sur la seconde et se traduit par une « militarisation des réponses ». Sous l'effet conjugué de la multiplication des interventions militaires sous pavillon onusien ou autre, du recours à des matériels de plus en plus sophistiqués inventés par les militaires, de la conception très « frontales » qui président au mode de raisonnement des gouvernements dans leur « lutte contre le crime », une

¹¹⁸ National Center on Addiction and Substance Abuse, Columbia University 2009
<http://www.casacolumbia.org/templates/Home.aspx?articleid=287&zoneid=32>

¹¹⁹ Australian Institute of Criminology « Drug use monitoring in Australia ». L'étude est menée sur les détenus.

¹²⁰ « Final Evaluation of the Drugs Action Plan 2005-2008 » European Commission {COM(2008)567}

¹²¹ Rapport UN Janvier 2009

militarisation de la pensée et de l'action se répand. Ce processus passe toujours par la désignation publique d'un adversaire menaçant. Une mobilisation est toujours décrétée et des bulletins de victoire publiés. « Les délinquants sont désormais moins souvent représentés dans le discours officiel comme des citoyens socialement démunis qui ont besoin de soutien. On préfère les dépeindre comme des individus coupables, sans mérite et dangereux »¹²². Est ce ainsi que l'on traite ces concitoyens, fussent ils engagés dans des carrières délinquantes ? La mobilisation des électeurs est à ce prix.

101. La nature des actions entreprises a aussi ce caractère militaire. Rétablir l'ordre ou maintenir l'ordre désignent des opérations militaires et non civiles. En Europe, les Autorités parlent souvent de la reconquête des quartiers, ces derniers étant représentés comme des quartiers de non-droit, sous entendu dominés par la loi des criminels. Suite aux émeutes urbaines en France de 2007, la police, appelée « force de l'ordre » s'est vue dotée de Drones¹²³ pour survoler les quartiers ; des séminaires internationaux sont organisés entre polices pour tirer les leçons sur la manière dont les parachutistes français avaient maintenu l'ordre à Alger en 1960. Cette doctrine d'emploi est celle qui préside aussi aux opérations onusiennes de reconstruction ; les programmes de ces opérations ne comportent jamais de volet « prévention de la criminalité »¹²⁴. Elle est à l'œuvre dans les favelas et les rues mexicaines. Le monde se déconstruit et se reconstruit sur un modèle induit par des réflexes militaires mais aussi sous le signe de la crise et de l'urgence.
102. Les gouvernements donnent l'impression de passer de crise en crise et les outils tant conceptuels que d'intervention appartiennent au monde de l'urgence, donc par nature provisoires. « Les gouvernements qui se débattent pour affronter les orages actuels passent d'une série de mesures d'urgence à une autre, d'une campagne ad hoc de gestion de la crise à une autre...¹²⁵ ». Ces opérations mélangent de plus en plus les moyens civils et militaires. L'urgence est antinomique de la prévention, par nature durable.
103. La seconde interrogation sur le traitement que nous réservons à cette violence, c'est la tendance à fractionner nos réponses en fonction du type de criminalité manifesté. Les agences de poursuite de nos systèmes de justice criminelle se sont spécialisées en fonction des types de criminalité et les parties « nobles » de nos systèmes sont bien entendu réservées aux élites professionnelles. Ces coupures entraînent des pertes d'information à l'intérieur des systèmes et obère leur efficacité et surtout elles induisent une vision partielle des phénomènes très préjudiciable à l'efficacité.
Il y a de plus en plus des Plans pour tout, des stratégies pour tous les types de criminalité, il y a de moins en moins d'approche globale et intégrée. Les hiérarchies entre les criminalités ont pour effet de traiter le niveau local, le niveau de la rue, des quartiers comme réservé à la délinquance dite « quotidienne », c'est-à-dire avec dédain. Ainsi, on perd de vue que le trafic des êtres humains ou le terrorisme ont, certes, une dimension internationale, mais sont aussi des problèmes locaux et que cet échelon est à même d'apporter leur contribution à la solution du problème. Le fait que de jeunes hommes habitant nos quartiers et nos communautés se fassent sauter avec une bombe doit nous interroger sur la capacité de nos communautés à générer une radicalisation de la violence¹²⁶. Cette interrogation, nous pouvons l'avoir pour beaucoup d'actes de délinquance.

¹²² David Garland « The culture of control : crime and social order in Contemporary Society » Oxford University Press 2001

¹²³ Engin radio guidé en vol et équipé de caméras

¹²⁴ Exception pour la Serbie

¹²⁵ Zygmunt Bauman « Le présent liquide, peurs sociales et obsession sécuritaire » édition Seuil 2007

¹²⁶ FESU « Les villes contre le terrorisme » Frederic Esposito Ed Forum 2007

104. La zone de tempête résulte des objectifs des politiques publiques et particulièrement celles de la prévention. A moins de contenir la notion de prévention à un ensemble d'actes immédiat empêchant le passage à l'acte, les autres domaines de la prévention font des « paris » sur les individus, sur leur possibilité de prendre conscience de la malignité de leur comportement, de la mise en péril qu'ils font subir au lien social, au rapport de confiance liant les citoyens entre eux. Cette prise de conscience, la possibilité de l'amendement, de la non récidive peut elle exister sans référence à la morale, aux valeurs qui fondent nos sociétés ? La question est souvent posée par les acteurs de terrain ; mettant en parallèle les profits du trafic de la drogue et la faiblesse du montant des aides sociales, la conclusion incline à un pessimisme ambiant, que peut-on faire ? Cette attitude néglige les personnes concernées et leur conception de la morale et de la dignité. Ainsi que le disait un travailleur social de Rio de Janeiro : « faut-il que vous les méprisiez totalement pour ne plus percevoir leur humanité, leur sensibilité, leur recherche du bien ! » Les gangs sont crispés autour d'une quête éperdue et mortelle du respect. Puisqu'on ne peut pas être respecté individuellement, soyons le en groupe, imposons ce respect par la force et la violence. Dans la violence, il faut garder raison et rechercher toujours le pourquoi de cette violence. Plusieurs causes ont été repérées¹²⁷. Ainsi, la clandestinité (ETA ou IRA) entraîne un isolement et une pression induite par le sentiment de traque redoutable en matière de violence. Les humiliations multiples et accumulées subies par des minorités sexuelles ou ethniques peuvent pousser à des actions extrêmes si le système social n'offre aucune compensation ; la situation permanente d'inégalité peut trouver une compensation dans le maniement d'une violence collective qui s'affiche grâce aux médias, c'est le cas de figure des hooligans. Le groupe en lui-même est une « couveuse » potentielle de violence mêlée d'affirmations viriles.

La Peur

105. La peur est présente partout, d'autres parlent de craintes. La peur est elle le contrepoint de l'affaiblissement de nos états nationaux ? D'où vient cet affaiblissement ? Deux facteurs sont cités le plus fréquemment. Le premier et sans doute le plus important est le facteur environnemental. S'apercevoir que le monde peut avoir une fin plus proche qu'on l'imaginait, il y a cinquante ans ébranle les certitudes. La faillite des États devant des catastrophes comme celles des inondations de Mumbai ou celles de la Nouvelle Orléans ont montré un état d'imprévision et d'impréparation laissant craindre le pire pour ce qu'on nous promet suite au réchauffement climatique.

Le deuxième exemple de cet amoindrissement de l'État est la gouvernance de l'économie mondiale et particulièrement de la finance. Le renflouement des banques par l'État donne l'impression que le jeu peut recommencer jusqu'à la prochaine crise plus grave. Malgré les grandes différences existantes entre le développement des États, de la solidité de leurs assises, ils apparaissent tous soumis aux mêmes interrogations. Les chocs que constituent le terrorisme, la multiplication des conflits dans les pays et non plus entre pays entraînent la perte de confiance des citoyens dans la capacité de leurs gouvernants à répondre à leurs peurs. Tim Hope a bien montré qu'au fur et à mesure que le gouvernement anglais parlait de la sécurité, qu'il faisait des lois, le sentiment d'insécurité continuait de grimper et la confiance des citoyens britanniques dans les capacités de leur gouvernement diminuait. L'International Crime Survey montre une singulière inversion dans le sentiment de confiance dans les Autorités et la crainte éprouvée ; ce sont les pays ayant des taux de criminalité moyens qui connaissent le plus cet effondrement de confiance.

Mais à ces peurs devant des événements mondiaux, d'autres peurs, dont celles de la criminalité sont cyniquement construites pour emporter l'adhésion à des politiques

¹²⁷ « Deviance, Crime and prevention in a punitive age » Juin 2009 ICCR Open University

défaillantes. Corey Robin¹²⁸ a montré comment la peur a toujours été un principe politique de gouvernement et a toujours servi à mobiliser les énergies des peuples. Mais il démontre également combien la peur ne caractérise pas seulement les États totalitaires, mais aussi infiltre nos États démocratiques, que la loi et l'arsenal juridique peuvent être retournés pour alimenter cette peur.

106. En quoi serions-nous dans un régime de la peur ? Tout le monde aurait peur ; mais on n'éprouve de la peur que si l'on a face à soi un pouvoir répressif, des forces obscures qui s'opposent à une libération de ses forces de vie. Le gouvernement par le crime est plus un gouvernement de l'inquiétude. Nous sommes sortis d'une ère où nous avons combattu pour des convictions, des engagements, des libérations du corps, de l'esprit, des libérations de l'esprit. Si certains d'entre nous restaient passifs, c'était les obstacles et la peur qui empêchaient d'agir ; pour lutter, il fallait mettre en cause son avenir social, sa famille, son travail, prendre des risques. Mais les convictions de la personne sont devenues douteuses, les agents de l'ordre social ont disparu ; la peur est devenue inquiétude. Où il y avait présence, il y a absence ; où il y avait peur du « lendemain », il n'y a qu'inquiétude. Ce passage se révèle à travers le débat sur l'identité.

La question politique la plus urgente est devenue celle de l'appartenance et de l'exclusion, ce n'est plus celle de l'égalité, ni la répartition du pouvoir. Il s'agit de savoir de quel côté de la frontière je suis, de savoir ceux qui en sont et les autres quant aux frontières qui strient notre espace mental, politique et politique. Dans le monde de l'après guerre froide, les différences les plus significatives entre les individus ne sont pas de nature idéologique, politique ou économique, elles sont culturelles. Mais du fait que les individus ne sont pas sûrs de ce qu'ils sont, ils ont besoin de le savoir par opposition à d'autres, par opposition à ce que l'on n'est pas. L'inquiétude quant aux frontières pousse les États à redoubler d'effort pour les protéger. La politique essaie de répondre à ce besoin d'identité en définissant l'individu par rapport à la nation où à d'autres formes de regroupement culturel, dont la religion. Le repliement vers la famille, vers la communauté, vers le village est vécu comme retour aux sources, retour à un passé où des valeurs identitaires positives existaient, La société civile ne connaît que des dialogues, des conversations entre gens soucieux d'un bien immédiat.¹²⁹

Face à ce qui peut s'analyser comme un engourdissement, une partie des libéraux, insatisfaits des effets du triomphe du capitalisme et du marché, de l'ère de consommation ont voulu faire renaître un libéralisme combattant. Il faut retrouver la peur, seul argument irréfutable à toute politique visant à la prévenir. Les notions de bien et de droit font l'objet de controverses sans fin, la peur, la terreur met fin à toute contestation. Il est plus facile de diagnostiquer la maladie que la santé ; « nous défendons notre honneur et protégeons notre santé. La maladie et l'humiliation impliquent une attitude offensive. Il est plus facile d'identifier des situations d'attaque que des situations de défense, car les premières sont basées sur un contraste évident entre l'agresseur et l'agressé, alors qu'il n'y a pas toujours, dans les secondes, d'agresseur identifiable¹³⁰ » La solidarité avec les victimes de la cruauté

¹²⁸ « La peur, histoire d'une idée politique »

¹²⁹ La Banque mondiale nous donne une définition de la société civile : La société civile a été définie comme « le tissu associatif, les normes sociales et les pratiques qui font partie des activités d'une société par opposition aux institutions étatiques et marchandes. Une société civile « saine » et puissante a besoin d'institutions aux bases intellectuelles, matérielles et organisationnelles solides qui reflètent la diversité sociale. Elle requiert également un dialogue ouvert et constructif entre d'une part les organisations de la société civile et d'autre part l'État et le marché. La société civile comprend les organisations religieuses, les fondations, les fédérations, les associations professionnelles, les syndicats, les institutions universitaires, les médias, les groupes de pression et les partis politiques. » Glossary of key terms in social analysis.

<http://web.worldbank.org/>

¹³⁰ Avishai Margalit « the decent society » Cambridge, Harvard University press 1996, p 5 cité par Corey Robin

est recherchée, moins dans la réflexion, dans l'argumentaire philosophique et plus dans la capacité de l'imagination à voir dans des personnes tout à fait étrangères des frères en souffrance. Est-ce que vous souffrez devient la question portée par la politique qui transforme les victimes en héros de la compassion, de l'action sans cesse renaissante du « plus jamais cela ». « Au XX^{ème} siècle, l'idée d'universalité humaine repose moins sur l'espoir que sur la peur ; moins sur une foi optimiste dans l'aptitude de l'homme au bien que sur la crainte que suscite son aptitude au mal ; moins sur une vision de l'homme comme acteur de son histoire que sur celle d'un être qui reste un loup pour ses semblables. Les étapes qui ont mené à ce nouvel internationalisme ont pour nom Arménie, Verdun, front russe, Auschwitz, Vietnam, Cambodge, Liban, Rwanda et Bosnie. Hommes, femmes et enfants, civils ou militaires, ce siècle de guerres totales a fait de nous tous des victimes.¹³¹ »

107. Victime, c'est la pierre de soutènement de nos discours sur la sécurité, c'est aussi celui qui structure nos politiques de prévention et le discours des politiques. Mais ce n'est pas seulement la personne en tant que victime qui est invoquée mais également son identité ; nos identités d'enfants, de femmes, d'hommes sont victimes d'atteintes d'anéantissement par menace de l'Autre. L'Autre est devenu la grande figure de la menace, de l'inquiétude. Nos politiciens s'emploient à y répondre sous le regard des médias qui reportent la douleur de la perte d'identité de l'un vers l'ensemble de la communauté humaine. Le système « Rumsfeld » de la création permanente de la peur a sa racine idéologique dans ce libéralisme pur et dur. Peut-on s'étonner qu'une grande partie des politiques de sécurité et de prévention mettent en avant la menace pour nos valeurs du crime organisé, de la même manière que le terrorisme menace nos valeurs démocratiques ?

Le commun dénominateur de nos gouvernements serait il celui de l'inquiétude née du crime ? L'inquiétude serait elle devenue la centralité de nos politiques publiques, le crime et l'insécurité aurait elle la priorité sur les autres pans des politiques publiques, le social, les libertés ? Notre citoyenneté ne serait plus seulement le produit d'une histoire qui institua la citoyenneté civile, puis politique et enfin sociale ; Le « gouvernement par le crime¹³² » serait la naissance d'une autre citoyenneté encore inqualifiable. Une citoyenneté qui accepterait que prospère l'archipel intercontinental des lieux de détention.

LE TROU NOIR

108. Le trou Noir est bien évidemment celui de la prison. L'emprisonnement reste la pierre angulaire du règlement des conflits dans nos sociétés. Elle se développe à tel point qu'on peut se demander si le ministre de l'Intérieur anglais n'a pas gagné. La prison aurait une utilité pour juguler la criminalité ? A quoi sert alors la prévention ?

Citons les chiffres d'emprisonnement des seuls pays qui sont autour de la table du Centre international de prévention de la criminalité. Entre 1992 et 2008, les taux d'accroissement de leur population pénale sont compris entre 30 et 85 %. Pas un des pays examinés ne connaît de diminution, seule la Hongrie avec un taux élevé d'incarcération ne connaît pas d'augmentation¹³³. Près de 650 000 personnes sortent chaque année des prisons américaines ; à peu près autant des prisons locales. Suivant les statistiques du Bureau des statistiques de justice, près de 50% rechutent dans les trois ans. Les États-Unis dépensent plus de 50 milliards \$ par an pour leur système carcéral. Le sentiment général est qu'au-delà des chiffres, tout le monde sent que cela ne marche pas, que la voie empruntée est source de périls.

¹³¹ Michael Ignatieff « The Warrior's honor : ethnic war and the modern conscience » New York H.Holt 1997

¹³² Simon J 2007 « Governing through crime » Oxford Oxford University Press

¹³³ King College London <http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/worldbrief/>

109. L'histoire de la Finlande offre les raisons d'espérer. Ce pays a réussi à maintenir une baisse constante de sa population pénale, alors qu'elle figurait parmi les plus élevée d'Europe dans les années 80 (120) ; Son taux actuel est de 67. La priorité a été fixée en définissant « l'engorgement des prisons comme un problème qui devrait être réglé et qui peut l'être ». ¹³⁴ Cette prise de conscience a débouché sur la conduite d'une politique « réductionniste » pendant vingt ans, à travers trois grands types de réformes visant à refaçonner « la structure du système pénal et les solutions de rechange en matière de détermination de la peine », à changer « la valeur pénale et le niveau des sanctions dans certaines catégories d'infraction » et à modifier « l'exécution des peines d'emprisonnement et le régime de libération conditionnelle ». « L'élément le plus décisif qui sous-tend tous ces changements est probablement la volonté politique commune de réduire le taux d'incarcération », « partagée par les fonctionnaires, les juges et les autorités pénitentiaires et — tout aussi important — par les politiciens, du moins dans la mesure où ils ne s'opposaient pas aux propositions de réforme qu'établissaient les fonctionnaires du ministère de la Justice ».

L'exécution des peines de prison a considérablement changé dans de nombreux pays ; la peine s'insère plus étroitement dans un processus de réintégration de la personne dans la communauté. Ainsi, il serait intéressant de croiser les chiffres concernant les détenus en semi liberté. Le régime des peines s'est aussi amélioré. La prévention de la récidive est devenue une partie intégrante des politiques de prévention. Derrière les chiffres, il y a une réalité difficile à rendre. Ce sont autant de motivations et de raisons pour résister à la tentation carcérale.

110. L'autre histoire est encore à écrire, elle se situera en Asie, terra incognita de la prévention. Sur la même période considérée (1992-2008), la Chine est restée singulièrement stable et l'Inde a maintenu un taux très bas d'incarcération (33 aujourd'hui). Que se passe-t-il ? Que font-ils ? Les valeurs sur lesquelles ces sociétés reposent offrent elles une explication ? Alors font-ils de la prévention ?

Ce qui nous rassemble de plus en plus, ce qui fait sens dans le processus de mondialisation est le partage de l'idée que notre développement ne doit pas hypothéquer le développement des futures générations. Depuis le Rapport Brundtland ¹³⁵, nous devrions tenir compte de ce lien générationnel du « progrès », si tant est que cette notion soit encore crédible. Les actions mises en route mettent en lumière l'apparition de biens communs « mondiaux » dont la nature profonde est de ne pas être soumise entièrement aux règles du marché car un intérêt général garantit leur pérennité, leur inscription dans un passage intergénérationnel. Comme l'eau, l'air, la santé publique, la sécurité appartient à ce domaine. Les champs d'action concernés sont l'économie, l'écologie et le social et un certain nombre de principes d'action sont nés dont le plus connu est le principe de précaution. Son intérêt est d'introduire la connaissance scientifique dans la prise de décision politique ; l'autre principe étant d'impliquer la société civile dans l'élaboration de la décision.

111. Toutes les politiques sociales, économiques et industrielles sont revues à l'aune de la durabilité. Ce concept est la résultante des constats pessimistes faits sur l'avenir à long et même moyen terme de notre planète et de la gestion de nos sociétés. La prise de conscience que des mesures ayant des effets immédiats positifs peuvent avoir des effets à long terme totalement négatifs est une nouveauté pour la prise de décision politique. Les réponses que nous avons actuellement à la violence et à la criminalité ne sont pas encore entrées dans ce

¹³⁴ Tappio Lappi-Seppälä, « La régulation de la population carcérale. Expériences tirées d'une politique de longue durée en Finlande », Ottawa Conference, 2000

¹³⁵ Rapport de 1987 du Premier Ministre de Norvège

réexamen pourtant crucial. Ainsi le recours à l'emprisonnement satisfaisant dans un court terme est générateur d'une multiplication de risques sociaux à long terme. Il est temps de placer la sécurité dans des enjeux à long terme et de revoir nos propositions au vu de nos impasses et échecs actuels, de l'incrustation de l'insécurité dans le paysage mental et institutionnel. La sécurité doit devenir durable ; la réforme des institutions, les mesures nouvelles à prendre doivent résolument s'inscrire dans un futur positivement stable.

112. Comment savoir si les mesures et les politiques mises en œuvre vont dans le sens d'un développement durable ? Chaque branche du développement durable est soumise à cet exercice pour lequel les indicateurs chiffrés ne suffisent pas à en caractériser la réussite. Ainsi le Royaume Uni peut se targuer de bons résultats chiffrés sur la baisse de actes de délinquance, mais avec un accroissement vertigineux du nombre de détenus et de l'allongement des peines. La prison ne faisant pas plus de miracle pour la réinsertion qu'en France, on peut penser que l'avenir de la population momentanément détenue va peser lourd sur le développement social des villes anglaises. D'où la nécessité d'avoir une approche qualitative de la sécurité durable. Ainsi, il est aussi important de connaître la qualité de l'accueil des personnes dans un commissariat, car l'on sait aujourd'hui l'importance quantitative de l'absence de dépôt de plaintes dans nos villes.
113. Quel serait le cercle vertueux de la sécurité ? Agir à court terme signifie obligatoirement réprimer, interdire, sanctionner, arrêter. Agir à long terme, c'est prévenir en agissant sur les causes produisant les comportements portant préjudice. Le retentissement est évidemment différent dans l'opinion, mais croit-on que l'on peut conquérir la confiance des citoyens dans l'État avec seulement du court terme ? La logique voudrait qu'on réprime et en même temps qu'on prévienne. Ceci veut dire que la répression par son intensité ou son caractère définitif ne ferme pas la porte au choix d'une solution durable de prévention. Il y a une répression particulière et une prévention générale à mettre en œuvre. La politique publique qui commence à naître autour du réchauffement climatique illustre ce double aspect, il faut des actes de répression pour tenter d'inverser une tendance qui s'accélère, celle du réchauffement, et une politique multisectorielle de prévention. Ce choix n'est remis en cause par personne, pourquoi ne pas appliquer ce schéma à l'insécurité ? On déplore le manque de courage des hommes politiques ; autant l'apitoiement est aisé sur la victime de handicaps physiques ou mentaux, autant le discours est impitoyable pour l'auteur de délinquance. Dans son dernier livre¹³⁶, le président Barack Obama ouvre une porte d'espoir quand il nous avoue sa fréquentation du monde de la drogue pendant sa jeunesse ; peu d'hommes politiques, sauf contraints et forcés, nous montrent leur face cachée et surtout nous font part des leçons de vie qu'ils en ont tiré. L'impact de l'homme Obama est à venir encore sur l'approche culturelle de la criminalité.

La prévention s'inscrit dans la logique du développement durable, non seulement par le domaine d'action du social, mais également de par les méthodologies de la connaissance de l'insécurité que nous avons relevées dans cette feuille de route. Quand on voit les conséquences géo spatiales des conventions internationales sur la drogue ou l'ampleur du statut donné aux victimes de la traite des êtres humains, on se rend compte aisément de la nécessité de penser l'avenir quand nous adoptons nos politiques de réduction de l'insécurité.

¹³⁶ « Barack Obama « Les rêves de mon père » Ed Point 2008

La prévention, pilier du développement durable. Ce serait une nouvelle approche aidant à libérer nos esprits du carcan de la peine et de la prison. Ce serait l'objet de notre prochaine feuille de route.

Barbara Holtmann

Vice-présidente du CIPC, Responsable du Groupe de recherche sur la prévention de la criminalité.
Council for Scientific and Industrial Research (CSIR), Pretoria, Afrique du Sud



DEFIS FUTURS ET NOUVEAUX INTERVENANTS : LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ POUR LA SÉCURITÉ DES COMMUNAUTÉS

Un enfant au regard innocent et optimiste s'adresse d'un air poignant à la caméra. Il raconte comment sa participation à un projet a bouleversé sa vie. Avant de participer au projet, il ne faisait « pas grand-chose », il traînait. Maintenant il est occupé, il a un but, il a hâte de se lever tous les matins parce qu'il a un endroit où aller et des amis qui l'attendent, là-bas. Il sait que s'il consomme de la drogue ou s'il se bagarre, il ne pourra pas poursuivre le programme, alors il reste loin des gars du quartier qui cherchent les ennuis. Il veut que son petit frère prenne part au projet lui aussi.

Le projet dont il parle se déroule au Brésil¹³⁷. Il s'agit d'un projet plein d'action, de camaraderie, de buts précis et de renforcement positif. Mais il pourrait se dérouler n'importe où – et ce que cet enfant décrit est un vaste ensemble d'objectifs pour la prévention de la criminalité : se sentir intégré, avoir des occupations, avoir une bonne estime de soi, éviter les comportements répréhensibles, faire preuve de résilience, avoir des objectifs et pouvoir se référer à un modèle de comportement positif (CIPC 2008, Shaw sans date).

Cela dit, je me demande ce qu'il y a d'autre à dire à propos du but recherché dans le domaine de ce que l'on appelle la prévention de la criminalité. C'est peut-être, en fait, aussi simple que cela. Mais bien sûr, ce n'est pas si facile. Nous ne partons pas de rien lorsque nos jeunes ont besoin que quelqu'un intervienne. Les besoins de changement, de réinvestissement et d'intervention sont énormes et se présentent sous toutes sortes de formes. Aussi positive que puisse être la réponse à un programme, il n'y a pas de modèle parfait et de nombreux débats alimentent notre vision des « meilleures pratiques ».

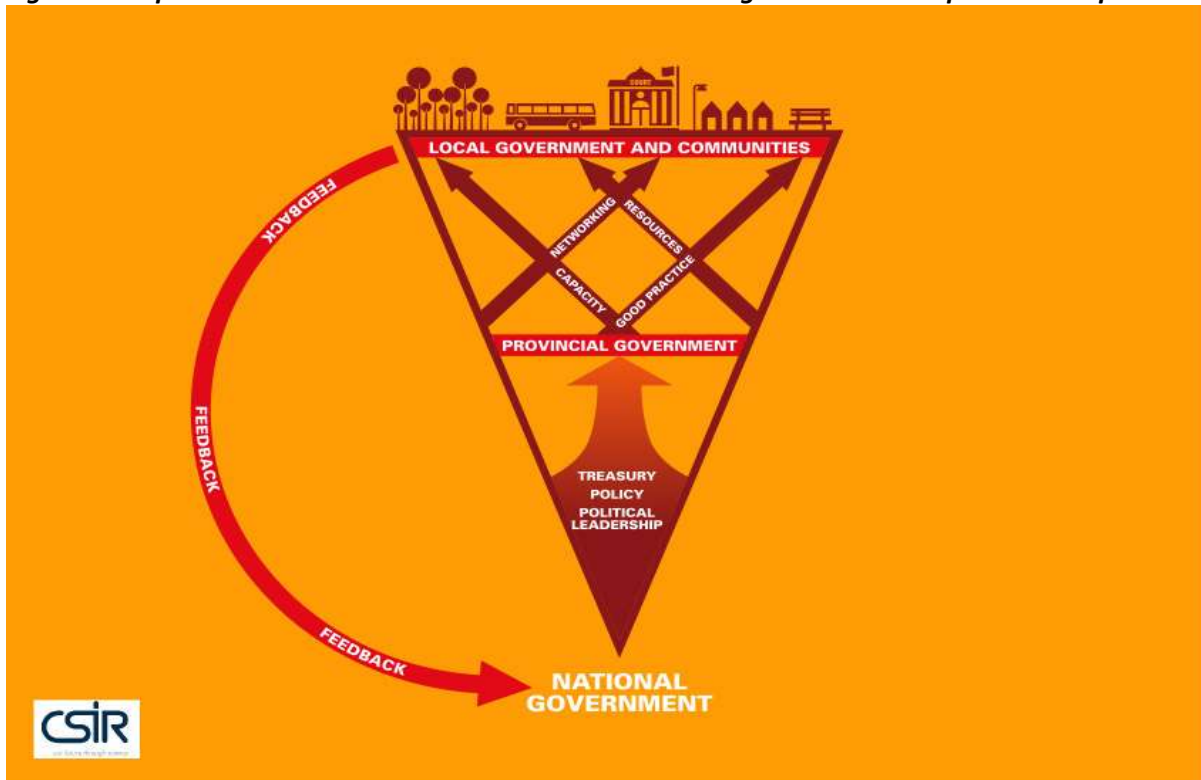
Les « meilleures pratiques » suscitent en elles-mêmes un débat. Avec mon regard du Sud, il est évident pour moi que ce que l'on appelle si souvent « meilleure pratique » au Nord représente une pratique très intelligente, sophistiquée, dotée de ressources suffisantes, magnifiquement conçue – peut-être pourrions-nous lui donner le nom de pratique Rolls Royce. Mais sur les routes poussiéreuses de notre Sud, là-bas, la Rolls Royce n'est pas forcément le choix le plus brillant ni le mieux indiqué pour arriver à destination; très souvent, ce dont nous avons besoin et que nous décrivons plus précisément comme du sur mesure, ce sont des pratiques tout-terrain.

La criminalité et l'insécurité se vivent localement; c'est pourquoi nous devons tirer les apprentissages des causes, mais aussi des dysfonctionnements systémiques qui perpétuent et

¹³⁷ JEPOM : *Jovenes en Ejercicio del Programa de Orientación Municipal*, un projet destiné aux jeunes de Saõ Vicente, au Brésil. Voir à l'adresse : www.subsecar.cl/html/noticia.php?id=604

augmentent même le taux de criminalité. Cette analyse suggère que c’est aussi à ce niveau-là qu’il faut étudier et mettre en œuvre des solutions et que cet apprentissage devrait ensuite être utilisé comme fondement pour la mise en place d’une stratégie régionale, provinciale, nationale ou fédérale. Cette analyse plaide également en faveur d’un renversement de paradigme quant à la manière classique d’utiliser la pyramide pour représenter un gouvernement; presque inévitablement, dans le monde entier, le gouvernement national est présenté au sommet et le gouvernement local – donc, le peuple – à la base. Nous présentons ici un argument pour une représentation gouvernementale plus axée sur la collectivité, avec un gouvernement national au bas de la pyramide inversée ayant la difficile tâche de maintenir l’équilibre.

Figure 1 : Représentation d’un mouvement vers le haut d’un gouvernement à paliers multiples



Traduction du graphique

| | |
|----------------------------------|-----------------------------------|
| Local government and communities | Gouvernement local et communautés |
| Networking | Réseautage |
| Resources | Ressources |
| Capacity | Compétences |
| Good practice | Bonnes pratiques |
| Provincial government | Gouvernement provincial |
| Treasury | Financement |
| Policy | Politique |
| Political leadership | Leadership politique |
| National government | Gouvernement national |
| Feedback | Rétroaction |

Le rôle du gouvernement national est interprété comme un instrument de leadership politique et d’orientation, traduit et mis en œuvre au moyen de politiques et d’un cadre réglementaire et législatif, et rendu possible grâce au financement. Le gouvernement national doit déployer le maximum d’efforts canalisés pour que ces fonctions remontent dans un courant de soutien et se

rendent, par l'intermédiaire du gouvernement provincial, jusqu'au gouvernement local et aux communautés. Le gouvernement provincial ou régional est un environnement virtuel qui ne peut atteindre ses objectifs qu'au niveau local. Ses objectifs sont définis à partir des lignes directrices d'une politique et du cadre législatif du gouvernement national et peuvent être atteints grâce à quatre mécanismes principaux :

1. le repérage, la mise en œuvre, la mise à l'essai et le déploiement de bonnes pratiques;
2. la mise à disposition de ressources pour la mise en œuvre;
3. le maintien et le renforcement des compétences, l'expertise et l'orientation;
4. le réseautage pour détecter ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans les communautés locales.

Ce dernier est probablement le point le plus important de tous : veiller à ce que chaque environnement local n'ait pas à reprendre tout l'apprentissage depuis le début, ni n'atteigne à chaque fois un cul-de-sac pour constater qu'un chemin particulier ne mène nulle part.

Si les gouvernements, à tous les niveaux, exercent un rôle contributif dans le domaine de la sécurité, les communautés seront alors mises « sur la bonne voie », et on atteindra un équilibre. La rétroaction de la population au gouvernement national sous forme d'élections démocratiques favorisera la stabilité politique, tandis que les enseignements tirés localement produiront également un retour d'apprentissage essentiel pour les politiques nationales et la répartition du financement. D'une part, les besoins des communautés locales seront mieux comblés grâce à ce circuit de rétroaction et, d'autre part, les politiques, les budgets et les ressources sauront répondre à ce qui doit être fait au niveau local et seront gérés de manière plus satisfaisante et plus efficace.

Les gouvernements locaux ainsi habilités pourraient fournir des biens et des services aux communautés, et s'engager dans des partenariats avec celles-ci pour améliorer et maintenir les interventions de sécurité et les programmes. Pratiquement tous les gouvernements locaux et les municipalités avec lesquels nous avons communiqué dans le cadre de notre travail ont dans leur vision et leur mission une variation du thème « pour une ville / un village / une communauté / un environnement plus sûr(e) et plus sain(e) ». Pourtant, pour beaucoup, la concrétisation de cette vision se heurte à des défis et des obstacles.

Ce modèle jette les fondements qui permettent d'aborder la sécurité comme un problème local avant que cette question ne soit abordée comme un enjeu national; il est clair que des stratégies nationales se dégageront de l'expérience locale.

L'expérience internationale, les possibilités et les risques

Au cours des quinze dernières années, le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a fourni de précieux conseils qui nous ont permis d'entrevoir les défis et les réussites des interventions et des programmes dans de nombreuses communautés diverses et fascinantes. Depuis quinze ans, les membres débattent de l'universalité des causes de la criminalité et de la violence ainsi que des réponses à apporter, par opposition à la nécessité d'effectuer des recherches et d'élaborer des stratégies individuelles et propres à chaque pays. Bien que je pense qu'aucune des deux approches ne soit ni bonne ni mauvaise, on ne peut pas régler les problèmes des pays qui ont vécu une situation de conflit et des communautés qui ont subi une oppression socio-politique et la privation, par l'application - ou même l'adaptation - de stratégies qui fonctionnent dans les communautés stables et pacifiques des pays développés.

Plusieurs facteurs de risque nécessitent une intervention totalement inutile dans les pays développés. Cette intervention peut cependant avoir une résonance dans les pays en

développement, comme les États d'Amérique latine, et dans certaines collectivités, comme les communautés autochtones d'Australie, les Maoris de Nouvelle-Zélande et les peuples autochtones d'Amérique du Nord (Capobianco et al 2009). Dans tous ces exemples, il y a une pénurie historique de mesures de protection en matière de soutien social, peu d'avenir, un faible niveau d'éducation, un accès limité aux soins de santé, des services insuffisants et une justice pénale inéquitable (Ross et al 1999). De manière significative, les pays et communautés en question présentent des taux élevés de victimisation et de comportements criminels. Les communautés, pour leur part, contribuent de manière disproportionnée à l'augmentation de la population carcérale de leurs pays (*ibid*).

Il est du moins possible que le succès des stratégies dans des pays comme par exemple la Norvège, le Canada ou l'Australie puisse davantage être attribué aux filets de protection, aux infrastructures sophistiquées et aux systèmes implantés dans ces sociétés, qu'aux stratégies elles-mêmes. Ces sociétés bénéficient des mesures de protection héritées de siècles d'investissement constant dans les services et d'accès aux droits fondamentaux, qui ont permis de bâtir des communautés résilientes et de faire la promotion de la prospérité et d'un développement sain et pacifique.

La politique de réduction de la criminalité implique une tension philosophique fondamentale entre les deux perspectives : l'approche de la prévention de la criminalité et l'approche de l'application de la loi. L'approche relative à la prévention de la criminalité repose sur l'idée que le crime est causé par des conditions sociales, économiques et environnementales et que c'est en remédiant à ces problèmes que l'on peut aborder les questions de criminalité (Du Plessis & Louw 2005, Waller et al 1997). En revanche, l'approche relative à l'application de la loi repose sur l'idée que la meilleure façon de réduire la criminalité est d'arrêter et de condamner les criminels, et de combattre ainsi la criminalité (McKenzie 1997, Sherman et al 1996, Rauch 2005).

La différence entre sécurité et sûreté réside peut-être dans le fait que cette sécurité, d'une part, met l'accent sur les risques connus et sur la manière que nous avons de nous protéger contre ces risques. La sûreté, d'autre part, met l'accent sur l'élimination des risques et se fonde sur l'idée que le fait de trouver un juste équilibre entre le déploiement d'une justice pénale et l'investissement dans la prévention de la criminalité fournira une occasion de changer le niveau d'insécurité, s'il est correctement encadré (Waller, 2006, Badenhorst 2009).

L'objectif de prévention passe ainsi de la prévention de la criminalité et de la violence au renforcement constant de la sécurité dans les communautés. Il y a eu, bien sûr, une prise de conscience que la prévention de la criminalité n'est pas seulement la responsabilité de la police et du système de justice pénale, mais également celle de l'appareil gouvernemental et, bien sûr de l'ensemble des intervenants dans la société (Waller et al, 1997, CIPC 2006).

De la stratégie nationale aux interventions locales (de la théorie à la pratique, participation de la communauté, programmes locaux de sécurité, perceptions locales de la sécurité, prévention situationnelle de la criminalité, indicateurs locaux).

Il ne fait aucun doute que la participation de la communauté est devenue un élément essentiel de la prévention de la criminalité dans toutes les formes de partenariats impliquant les municipalités, la police, les écoles, les établissements de santé et de services sociaux et le secteur privé.

Nous vous présentons ci-dessous quelques réponses pertinentes aux questions de prévention de la criminalité dans les communautés (CIPC 2006) :

- Mettre l'accent sur l'appropriation locale des stratégies de prévention de la criminalité et de sécurité. Sans une compréhension locale et un engagement local, les interventions sont peu susceptibles de durer. Les communautés ont besoin de croire que les stratégies font écho à leurs

besoins particuliers, que leur contexte et leur interprétation de l'insécurité et de la sécurité se traduisent dans la manière dont les choses vont changer.

- Les communautés croient qu'elles ont un rôle à jouer, qu'elles sont parties prenantes des changements à apporter. Il n'est plus acceptable que le gouvernement prenne des mesures au nom des collectivités. Elles doivent agir avec lui, renforcer les compétences et leurs capacités de sorte que, lorsque viendra le moment de passer à de nouvelles priorités, elles disposent de ressources adéquates pour appuyer les changements amorcés.
- Les communautés ne veulent pas être consultées. Elles veulent s'impliquer, car elles veulent être capables de mesurer leur propre contribution à des réseaux sociaux plus solides et augmenter la confiance entre les partenaires locaux.
- Les partenariats sont essentiels pour améliorer la sécurité. Nous avons souvent tendance à accorder plus d'attention à la coordination, nous devrions plutôt nous concentrer sur la collaboration. Personne ne veut qu'on lui dise quoi faire. Les systèmes naturels ne reposent pas sur la coordination; ils fonctionnent grâce aux dépendances mutuelles et aux avantages évidents de la collaboration par opposition à l'isolement.
- La médiation sociale est un outil précieux pour le maintien et la formation des partenariats et des relations communautaires; elle permet la compréhension et offre la possibilité de bâtir à partir d'une dimension de compassion et d'attention plutôt qu'à partir de situations de conflit.
- Le rôle des femmes dans les communautés est de plus en plus reconnu. Elles agissent en qualité de médiatrices, de soignantes, de facilitatrices, d'enseignantes, de bénévoles et de créatrices. Les femmes ne sont pas en concurrence avec les hommes; elles apportent des compétences différentes et importantes, de l'expérience et des aptitudes essentielles à l'édification des réseaux communautaires.
- Le point peut-être le plus important de ce débat est toutefois la reconnaissance par le local, du rôle de l'ensemble des acteurs de l'appareil gouvernemental. Nous ne pouvons pas parler de sécurité sans inclure les questions de développement rural et urbain, de logement, de santé, d'éducation, de services sociaux, d'infrastructures, de prestation de services, de services publics, de transports, d'occasions commerciales, de développement des compétences, de sports, d'arts et de culture... la liste est inépuisable.

Comment pouvons-nous définir, d'un point de vue pratique, localement, la prévention de la criminalité ou les stratégies de sécurité ?

La reconnaissance de tous ces éléments nous a parfois entraînés sur une voie d'une telle complexité que la gestion en devenait quasi impossible. Ajoutez à cela l'exigence que les communautés doivent être impliquées dans la conception et la mise en œuvre des programmes de prévention afin de veiller à ce que les objectifs des initiatives obtiennent la reconnaissance de la communauté, que les activités respectent la culture, que la participation soit pratique et dans les limites des ressources, et nous serons probablement paralysés par nos propres exigences (Rauch, 2005, Du Plessis & Louw 2005, Sherman et al 1996).

Dans le cadre de certaines études menées dans diverses communautés d'Afrique du Sud depuis près d'une décennie, nous avons utilisé une méthode de recueil de données qui consiste à demander aux participants d'ateliers de représenter graphiquement « à quoi cela ressemblerait si tout allait bien ». Cet exercice a été utilisé pour atteindre un meilleur équilibre en termes de participation. En règle générale, dans les ateliers de consultation, il y a ceux qui ne parlent pas ou qui ne participent pas aux discussions et ceux qui parlent beaucoup. C'est parfois à cause du fait que nous avons onze langues officielles et il peut arriver que cinq ou six communautés linguistiques soient représentées dans un même atelier. Peut-être à cause de l'énorme disparité entre ceux qui sont instruits et ceux qui ne le sont pas, ce sont souvent les enseignants, les membres des services de police ou les procureurs qui interviennent et ceux qui sont sans emploi ou qui ont peu d'instruction qui ne s'expriment pas. En

demandant aux participants de dessiner et de travailler en groupes de quatre ou cinq, nous avons obtenu une plus grande participation (CSIR, 2006).

Un modèle utile a vu le jour. Nous avons demandé aux participants de dessiner leur vision sans limite ni contrainte et, à chaque fois, sans tenir compte du groupe ni des circonstances de leur environnement, les résultats étaient tellement semblables qu'ils en étaient presque génériques. Fait intéressant, les images ne reproduisaient pas une vision utopique, mais un endroit poignant, axé sur les besoins et tout à fait réaliste, un lieu dans lequel les gens pourraient vivre, se déplacer, apprendre et travailler ensemble sans crainte. La plupart des dessins étaient prévisibles, des enfants s'amusaient joyeusement dans des rues ordonnées, les maisons avaient leur propre jardin, les fenêtres sans barreaux étaient ouvertes, les voisins parlaient et se promenaient, des familles pique-niquaient dans un parc, on pouvait remarquer des centres de transport bien éclairés et sans danger, des élèves apprenaient en toute quiétude dans des classes, des enfants faisaient du sport dans les cours d'école, il y avait des potagers, des magasins, des usines et des chambres d'hôtes... et pourtant, certains éléments détonnaient et exigeaient un examen plus attentif.

Il nous est apparu que malgré l'état d'esprit de calme, de paix et souvent la bonne humeur qui s'était emparé des participants au cours de l'exercice, ils ne pouvaient pas imaginer la vie sans les effets négatifs de l'abus d'alcool et de la dépendance. Ils ont dessiné des tavernes avec des rangées de taxis pour ramener les gens ivres, une clinique pour prendre soin des personnes ivres qui ont été poignardées dans des bagarres, des scènes où la police intervient dans des bagarres et des crèches chargées de protéger les enfants pendant que leur mère s'enivrait. La police confirme régulièrement cette vision et affirme que plus de 90 % des crimes violents sont directement liés à l'abus d'alcool (CSIR 2006). Lorsque lors d'un atelier nous avons posé la question « Que se passerait-il dans votre dessin si vous faisiez disparaître les tavernes ? », tout le monde s'était mis à rire. Ils ne pouvaient pas imaginer une telle situation. Cependant, une fois que les discussions avaient vraiment commencé, tout le monde faisait preuve d'enthousiasme et créativité à l'idée d'imaginer les possibilités d'un mode de vie différent.

Les communautés ont compris les liens entre l'insécurité et la toxicomanie, les répercussions que peuvent avoir des infrastructures de transport inadéquates, l'accès limité à la santé, la rareté des choix de loisirs, le manque d'encadrement des jeunes et l'absence de défi pour eux (CSIR 2009).

Au fil des ans, nous avons appris :

- que les gens souhaitent une vie paisible avec la possibilité de contribuer et de prendre part à la vie de famille au sein d'une communauté;
- que, bien que les gens ne pensent pas forcément à une approche holistique de la sécurité, ils font des liens entre la santé, l'éducation, l'identité, les occupations et l'accès à des services, et ils sont conscients que ceux-ci font partie intégrante des moyens d'améliorer la sécurité locale. Lorsque nous leur avons demandé de dessiner un endroit sûr, ils n'ont pas dessiné un lieu sécurisé par des forces de sécurité publique ou privée, mais plutôt un endroit où l'on avait peu besoin de services de sécurité.
- Les communautés ont défini le rôle de la police d'une façon qui s'harmonise avec leur mandat et leurs responsabilités, c'est-à-dire un rôle qui permet de fournir des services de confiance et transparents, d'être responsable et de favoriser une justice pénale efficace et équitable.
- Dans l'évaluation du rôle de la police, nous avons réalisé que nous ne pouvions pas sous-estimer l'importance de la communauté. La qualité des services de police est directement influencée par la qualité de l'engagement de la communauté. Les efforts déployés pour développer et officialiser le partenariat avec la communauté devraient être considérés comme un investissement dans des services de police de meilleure qualité; sans ces efforts, le travail de prévention de la criminalité devient de plus en plus impossible.

Un monde de possibilités en toute sécurité

C'est ainsi que nous avons commencé à parler des possibilités qui se présentent dans une collectivité sûre, dans laquelle les communautés peuvent trouver et concevoir leur destin, travailler avec le gouvernement pour construire des couches protectrices qui, en fin de compte, aboutiront à la résilience et à un équilibre entre la justice pénale et la prévention.

Bien que les autorités publiques qui contribuent à la sécurité soient très différentes les unes des autres, la police est encore perçue comme étant le principal organe responsable des politiques de prévention. Les services de police sont généralement considérés comme les intervenants naturels en matière de prévention de la criminalité, mais leur rôle de prévention, qui est rarement clairement défini ou inclus dans un mandat de police, déborde souvent dans la sphère des services sociaux, de l'éducation et même de la santé et des sports. Au cours des dix dernières années, le débat s'est intensifié autour de l'évolution de ce rôle (Van der Spuy & Rönsch 2008). Il est reconnu que les services de police peuvent et devraient jouer uniquement un rôle plus limité en fonction de leur responsabilité centrale d'application de la loi, un élément clé en matière de prévention.

Toutefois, c'est souvent dans la définition des rôles pour d'autres secteurs qu'il y a des complications, à cause du fardeau que représentent les fonctions imposées de coordination. Les ministères doivent agir conformément à leurs mandats et prendre des décisions en fonction des objectifs stratégiques en lien avec leurs fonctions essentielles. Nous avons appris qu'il n'est pas réaliste de s'attendre à ce que tous les secteurs mettent l'accent sur la sécurité. La santé sera toujours axée sur la santé et l'éducation sur l'éducation. Dans le secteur de la sécurité, notre rôle est d'appliquer une lentille de sécurité sur le travail des autres et de faire des liens clairs et mesurables entre chaque secteur et la sécurité plutôt que de rajouter des fonctions au secteur en question.

De cette façon, nous pouvons appuyer les besoins du secteur social qui se doit d'intervenir auprès des adolescentes enceintes afin qu'elles deviennent de meilleures mères, car nous savons que cela contribuera à la sécurité des enfants et que cela réduira les risques de victimisation immédiate ainsi que, plus tard, les problèmes de comportement. Nous pouvons soutenir le secteur de la santé afin de fournir une bonne alimentation aux enfants, car nous savons que, sans cela, les enfants ne peuvent se concentrer et qu'ils sont davantage exposés aux risques. Nous pouvons soutenir le secteur de l'éducation qui se doit de prévoir une journée complète d'activités pour les enfants, car nous savons à quel point il est important qu'ils soient occupés de façon constructive et à quel point une école qui est au centre d'une communauté contribue à la sécurité locale. Nous savons que pour les enfants, apprendre à aimer à faire des choses et bien les faire, est essentiel pour développer un sentiment de résilience face à de futurs comportements criminels. Nous pouvons aider les gouvernements locaux à fournir un accès à l'eau, à développer l'assainissement, à créer des espaces publics agréables et à les gérer, parce que nous savons ce que chacune de ces contributions apporte à la réduction des risques et à la perspective d'une communauté sûre.

Je vous propose un modèle pour « un monde de possibilités en toute sécurité », un modèle qui doit autant à la théorie des systèmes qu'à la théorie de prévention de la criminalité. Si l'on jette un regard à notre histoire relativement brève en tant que secteur formel, il semble que nous ayons toujours compté sur nous-mêmes pour être à la fois des experts de contenu et des stratèges (Waller et al, 1997, Du Plessis & Louw 2005, Rauch 2005). Malgré notre demande de gouvernance décloisonnée, nous avons rarement regardé plus loin que nous-mêmes pour savoir comment atteindre des résultats décloisonnés. Peut-être que les stratégies de prévention de la criminalité ne devraient-elles pas être rédigées par des experts en la matière : peut-être devrions-nous inviter des créateurs d'idées, des innovateurs, des praticiens de systèmes, des penseurs créatifs imprégnés de

conceptualisation et d'ingénierie (Allen, 2001, Johnson 2005), à jongler avec notre savoir ; et peut-être devrions-nous leur demander de nous proposer des moyens de parvenir à avoir des communautés sûres et pleines d'opportunités.

Le modèle comporte un cycle positif, dans lequel les objectifs d'une communauté sûre sont répertoriés en quarante-huit (48) éléments à mettre en place pour atteindre et maintenir la sécurité. Ces éléments sont tirés de dessins répondant à la question « À quoi cela ressemblerait si tout allait bien ? » posée lors des entretiens, ainsi que de l'analyse des objectifs stratégiques de 22 secteurs gouvernementaux et enfin de l'étude d'une documentation exhaustive par de nombreux experts. Ce modèle emprunte sans vergogne à votre travail, au travail des praticiens, des universitaires et des experts du monde entier; dans bien des cas, il utilise les leçons, les perspectives et les idées auxquelles j'ai été exposée pendant ma longue et fascinante association avec le CIPC. Si vous ne reconnaissez pas votre savoir et votre expérience dans le modèle, c'est qu'il manque une pièce essentielle d'apprentissage. J'espère que cette merveilleuse rencontre ici à Montréal nous fournira l'occasion de le perfectionner et de le faire grandir.

Figure 2 : Un monde de possibilités en toute sécurité



Traduction du graphique

| | |
|-----------------------------------|---|
| Family is cradle of nurture | La famille est le terreau de l'enfance |
| Safety community of opportunity | Un monde de possibilités en toute sécurité |
| Old people safe | Sécurité des personnes âgées |
| Parents empowered | Aptitude des parents |
| Nurtured children | Soins aux enfants |
| Peaceful home | Paix à la maison |
| Shelter for all | Logement pour tous |
| Crèches | Crèches |
| ECO | ECO |
| Happy play | Bonheur de jouer |
| Immunisation | Vaccination |
| Victim support | Aide aux victimes |
| Accessible grants | Accès aux subventions |
| Grants properly managed | Bonne gestion des subventions |
| School centre of community | École au centre de la communauté |
| Support for teachers | Soutien des enseignants |
| Peaceful learning | Apprentissage en paix |
| Social support in school | Soutien social à l'école |
| Children busy | Occupations pour les enfants |
| Children at school | Scolarisation des enfants |
| Children fed | Nourriture pour les enfants |
| Basic needs met | Respect des besoins fondamentaux |
| Safe & clean public toilets | Toilettes publiques sécuritaires et propres |
| Well managed parcs | Parcs bien gérés |
| Access to land | Accès à des terres |
| Self sustaining community | Communautés autosuffisantes |
| Community cohesion | Cohésion de la communauté |
| Good role models for youth | Modèles pour les jeunes |
| Second chance for young offenders | Deuxième chance pour jeunes contrevenants |
| Diversion programmes | Programmes de détournement du parcours criminel |
| No guns | Pas d'armes |
| Community mediation | Médiation communautaire |
| Reduced alcohol | Réduction de l'alcool |
| Many leisure choices | Nombreux choix de loisirs |
| No illegal shebeens | Pas de bidonvilles illégaux |
| Safe transport | Sécurité du transport |
| Friendly police | Services de police amicaux |
| Trustworthy policing | Services de police de confiance |
| Visible police | Services de police visibles |
| Speedy & equitable justice | Accès rapide à une justice équitable |
| Rehabilitation & reintegration | Réhabilitation et réinsertion |
| Community support | Soutien communautaire |
| Drug prevention and support | Prévention de la toxicomanie et soutien |
| Safe sex | Rapports sexuels protégés |

| | |
|---|--|
| Young people make good choices | Bons choix des jeunes |
| Job opportunities | Offres d'emploi |
| Economy supports skilled youth & adults | Soutien économique pour jeunes et adultes compétents |
| HIV treatment and support | Traitement du VIH et soutien |
| Family planning | Planification des naissances |

Les quarante-huit (48) éléments de ce modèle ne constituent pas un plan d'action. Ils constituent plutôt une réflexion sur ce qui doit être mis en place pour bâtir une communauté sûre et pour que les membres de cette communauté aient accès à des possibilités qui se traduiront par la croissance, la paix, la dignité et la lutte contre la pauvreté. Pour chaque élément, nous avons identifié les secteurs concernés, les autres intervenants (tels qu'ils existent dans la société civile) et leurs mandats. Dans la partie centrale du modèle, nous avons inclus les infrastructures et les services qui sous-tendent tout le reste et sans lesquels aucun des éléments ne peut se réaliser. Si l'on remplace le texte « Un monde de possibilités en toute sécurité » inscrit dans la partie centrale par les différents intervenants, à tour de rôle, le modèle nous donnera la possibilité de faire le lien entre eux et chacun des quarante-huit éléments et permettra de repérer ceux qui doivent remplir un mandat et apporter une contribution (Holtmann 2009).

Des enfants en sécurité et des familles fonctionnelles sont le cœur d'une communauté sûre

Nous entendrons plusieurs fois au cours de ce colloque et à d'autres colloques internationaux qu'une grande partie de la population enfantine dans le monde est exposée à la victimisation, aggravée par divers facteurs de risque et des conditions défavorables qui rendent ces enfants susceptibles d'adopter des comportements répréhensibles et de devenir des criminels. La société tend à ignorer les besoins des enfants alors qu'ils ne sont que des victimes vulnérables, mais une fois qu'ils basculent dans la délinquance, ils sont rapidement catalogués comme un problème, et la société exige que la police agisse à leur encontre (Holtmann 2008). Une fois que les enfants ont commis un délit, ils sont souvent dépouillés de leur statut d'enfant et de leur droit d'être traités comme des enfants. Même leur propre communauté demande qu'ils soient traités (punis) en adultes ; les tribunaux les considèrent souvent comme des adultes miniatures (Badenhorst 2009). En raison des risques qui définissent leur vie, il est probable qu'ils deviendront des parents à un âge et à un stade de leur vie où ils seront mal préparés pour briser ce cycle, et ainsi de suite.

Karr-Morse et Wiley (1997: 219) affirment ce qui suit :

« Les enfants sont le baromètre de la force de notre nation et les personnes qui prennent soin d'eux jouent un rôle d'une importance fondamentale. Ici, dans les bras de ceux qui bercent notre avenir réside le potentiel de protection contre le déchirement de la société par une agression antisociale. Pour que nos enfants deviennent des adultes préoccupés par ces questions et qu'ils aient les capacités à résoudre des problèmes complexes, ainsi que l'aptitude fondamentale à établir des contacts avec les autres, à faire preuve d'empathie, à tempérer les émotions fortes et à mettre en œuvre des fonctions cognitives supérieures, il faut que tout cela soit incarné par la personne qui berce ».

La famille doit être le terreau de l'enfance (Karr-Morse et Wiley, 1997, CSIR 2009). Les communautés doivent être construites sur le fondement de familles aimantes et fonctionnelles. Pour que ces communautés voient le jour, il faut que les gouvernements mettent l'accent sur un leadership pratique de soutien afin de développer les mesures protectrices du tissu social et offrir l'égalité des chances à tous (Griggs 2003, CIPC 2009, Husain 2007). Les défis de demain incluent de nouveaux

aspects tels que l'impact des changements climatiques sur les communautés pauvres ainsi que la dure réalité de nombreuses communautés qui sont exclues des occasions présentes que représentent implicitement l'ère des technologies et de la mondialisation. Avant même d'examiner ces vastes questions, nous devons faire une pause et reconnaître que malgré tous nos efforts, nous n'avons pas encore atteint les conditions fondamentales pour la sécurité, et pour que la famille soit le terreau de l'enfance (Miller & Benson 2001, Shonkoff & Phillips, 2000). Nous ne pouvons pas nous permettre de renoncer. Chacun de nous a un rôle vital à jouer, quels que soient ses compétences et son talent.

C'est peut-être dans cette utilité universelle que repose notre salut. Lors d'une rencontre avec des femmes qui participaient le mois dernier à Santiago du Chili¹³⁸, à un projet en qualité de médiatrices communautaires, nous avons discuté des difficultés de leur rôle ainsi que des défis auxquels elles sont confrontées. J'admire leur courage à assumer leur rôle dans des communautés où il y a beaucoup de jeunes marginalisés, troublés et troublants, de drogues et de gangs de rue. La réponse d'une des femmes plus âgées du groupe a été si poignante que je dois lui donner le dernier mot pour conclure ce thème des défis futurs et des nouveaux intervenants.

Voici ce qu'elle disait :

« Oh non, ce n'est pas difficile. Je pensais que je n'étais plus utile à personne, mais j'ai décidé de participer à ce projet et acquis de nouvelles compétences. Maintenant, je suis utile et occupée tous les jours. Je dois affronter des problèmes réels, aider des gens à trouver des solutions. Je suis plus occupée que jamais. C'est comme gagner à la loterie ».

Références bibliographiques

Allen, P.M (2001) The Dynamics of Knowledge and Ignorance; Learning the new Systems Science. Integrative Systems Approaches to Natural and Social Dynamics. H.M.W. Matthies, J. Kriz, Berlin, Heidelberg, New York, Springer: pages 3 à 30

Badenhorst, C. 2009. Draft National Policy Framework for Child Justice. Ministère de la Justice et du Développement constitutionnel, Afrique du Sud.

Capobianco, L. 2009. Sécurité quotidienne et peuples autochtones : Partager les connaissances, les perspectives et l'action. En collaboration avec Margaret Shaw et Valérie Sagant. Centre international pour la prévention de la criminalité.

CSIR Crime Prevention Research Group, 2006. Local Crime Prevention Strategies for Five Municipalities in the Central Karoo, non publié.

CSIR Crime Prevention Research Group, 2009. Local Safety Strategies for Twenty Four precincts in the Western Cape, non publié.

Du Plessis, A et Louw, A. 2005. Crime and Crime Prevention in South Africa: 10 Years After. Voir à l'adresse :

http://www.iss.co.za/dynamic/administration/file_manager/file_links/WORLDCRIMCONFAUG05.PDF?link_id=24&slink_id=245&link_type=12&slink_type=13&tmpl_id=3

Griggs, R 2003. Lessons from Local Crime Prevention. Open Society Foundation of South Africa.

¹³⁸ Il s'agit d'un projet de médiation communautaire organisé sous les auspices de **Franz Vanderschueren**, directeur du programme Urban Safety, Université Alberto Hurtado de Santiago du Chili

Holtmann, B. 2008. Why Law Enforcement is Not Enough. Lessons from the Central Karoo on Breaking the Cycle of Crime and Violence. SA Crime Quarterly n° 23., mars 2008.

Holtmann, B. 2009. Projet de thèse de doctorat, Strategy for a safe South Africa: Safe Communities of Opportunity.

Husain, S. 2007. Guidance on Local Safety, Forum européen pour la sécurité urbaine (EFUS). Voir à l'adresse :

http://www.urbansecurity.org/fileadmin/efus/secutopics/EFUS_Safety_Audit_e_WEB.pdf. Accédé le 8 novembre 2009.

Centre international pour la prévention de la criminalité. 2005. Stratégies et meilleures pratiques de prévention du crime en ce qui a trait à la délinquance urbaine et aux jeunes à risque. Voir à l'adresse : <http://http.crime-prevention-intl.org>. Accédé le 19 août 2009.

Centre international pour la prévention de la criminalité. 2006. Communautés en action pour la prévention de la criminalité. Sixième colloque annuel à Canberra, en Australie, les 14 et 15 septembre 2006.

Jimerson SR, Morrison GM, Pletcher SW et Furlong MJ. 2006. Youth Engaged in Antisocial and Aggressive Behaviours: Who are they? Handbook of School Violence and School Safety, New Jersey. Lawrence Erlbaum Associates, pages 3 à 17

Jonson, B (2005) Design Ideation: the conceptual sketch in the digital age. Design Studies volume 26 n° 6, pages 613 à 624.

Karr-Morse, R. et Wiley, M., 1997. Ghosts from the Nursery, tracing the roots of violence. The Atlantic Monthly Press, New York.

McKenzie, D. L., 1997. Criminal Justice and Crime Prevention Preventing Crime: What Works, What Doesn't, What's Promising, éd. L.W. Sherman et al, National Institute of Justice, US Department of Justice, Washington. p 422.

Miller, B.C., Benson, B. 2001. Family Relationships and Adolescent Pregnancy Risk: A Research Synthesis. Development Review, 21

Parry, C. D. 2005. Substance abuse intervention in South Africa, World Psychiatry.(1): 34-35.4

Rauch, J. 2005. Changing State: Crime Prevention Policy in South Africa. Voir à l'adresse : <http://www.issafrica.org/CJM/corrections/prisoncrowding/conf05/rauchbook.pdf> (consulté le 13 octobre 2009).

Ross, H., Cashmore, J., Gilmore, L., Goodnow, J., Hayes, A., Lawrence, J., Leech, M., O'Connor, I., Vinson, T., Najman, J., Western, J., 1999. Pathways to Prevention, National Crime Prevention Publications, Australie.

Shaw, M. Investing in Youth: International Approaches to Preventing Crime and Victimization (sans date). Voir à l'adresse : http://www.crime-prevention-intl.org/publications/pub_7_1.pdf (consulté le 21 août 2009).

Sherman, LW; Gottfredson, D; Mackenzie, D; Eck, J; Reuter, P. et Bushway, S. 1996. Preventing Crime. What works, What doesn't, What's Promising. Rapport présenté au Congrès américain.

Shonkoff, J.P et Philips, D.A. 2000. From Neurons to Neighbourhoods: the Science of Early Child Development. Washington: National Academy Press

Tomlinson, M. et Landman, M. (2007). 'It's not just about food': mother-infant interaction and the wider context of nutrition. *Maternal and Child Nutrition*, 3, 292-303.

Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant. 1990. Résolution de l'Assemblée générale 44/25. Voir à l'adresse : <http://www.unhchr.ch/html/menu3/b/k2crc.htm>.

Van der Spuy, E et Röntsch, R. 2008. Police and Crime Prevention in Africa: A Brief Appraisal of Structures, Policies and Practices. Analyse thématique. Centre international pour la prévention de la criminalité.

Waller, Irvin (2006) Less Law, More Order, The truth about reducing crime, Praeger Publishers, Westport, CT.

Waller, I; Gauthier, LA; Hicks, D et Sansfacon, D. 1997. Centre international pour la prévention de la criminalité. 100 Best Practices as of October 1997. Pages 20 et 21

Young, J, 2002, Crime and Social Exclusion, The Oxford Handbook of Criminology, troisième édition, 2002, éd. Maguire et al Oxford.

RECOMMANDATIONS ET CONCLUSIONS

Le colloque 2009 du CIPC a été l'occasion de souligner le 15^{ième} anniversaire du CIPC avec plus de 300 participants en provenance de 50 pays différents. Cet événement s'est déroulé à Montréal, du 7 au 9 décembre et avait pour thème l'évolution internationale des politiques et pratiques en prévention de la criminalité depuis les 15 dernières années. Les nouvelles tendances en prévention, l'action à l'échelle locale, la médiation, la mobilisation des acteurs locaux, l'évaluation, le partenariat public-privé, les droits humains, l'urbanisation et les missions de paix figurent parmi les thèmes qui ont été abordés lors de ce 15^{ième} anniversaire.

En réponse au questionnaire d'évaluation, 92%¹³⁹ des participants interrogés ont dit avoir augmenté leurs connaissances des défis et des problèmes reliés à la prévention de la criminalité et la sécurité. De plus, 90% ont affirmé que l'information livrée serait utile dans leur milieu de travail.

Le colloque a permis de formuler des recommandations précises en fonction des thèmes abordés dans les différentes sessions et ateliers.

RECOMMANDATIONS :

Atelier 1

Concernant l'action locale et de la mobilisation de la communauté, les participants ont tous souligné l'importance de la participation des jeunes dans les programmes culturels, de loisir ou de développement social, afin d'accroître leur engagement dans la communauté (entendue au sens de « lieu de vie »). Les principaux obstacles à la mobilisation communautaire identifiés concernent le déficit de confiance dans les institutions et le manque d'interactions entre habitants et autorités locales. Il a été recommandé de rechercher à améliorer le sentiment de sécurité et d'appartenance collective par l'engagement des autorités de police et de justice dans des partenariats locaux sur les modes d'exercice de la police.

Atelier 2

Quant à la médiation sociale, les intervenants étaient d'avis qu'il y a un grand besoin de reconnaître la médiation sociale comme partie intégrante des stratégies de prévention de la criminalité. À ce jour, les programmes de médiation sociale ne sont pas assez reconnus par les autorités. Les intervenants ont également suggéré de renforcer la formation, l'encadrement et le développement de l'éthique de la pratique. Pour ce faire, la professionnalisation de la médiation serait une des avenues à explorer. Enfin, il est proposé de documenter les expériences, de développer des échanges à l'échelle internationale et d'élaborer des outils d'évaluation et des indicateurs de reconstruction du lien social pour mesurer les effets et les impacts des interventions de la médiation sociale.

Atelier 3

Concernant les outils en prévention de la criminalité, les intervenants ont exprimé le souhait de mieux connaître les outils qui sont actuellement disponibles afin d'améliorer la sécurité des villes. L'accent a été mis sur la nécessité de partager le leadership entre les différents acteurs des villes et d'arrêter la centralisation afin d'atteindre un niveau d'efficacité plus élevé en renforçant les pouvoirs des échelons décentralisés.

¹³⁹ Échantillon constitué de 100 participants, ayant volontairement accepté de répondre au questionnaire d'évaluation de l'évènement.

Atelier 4

L'atelier consacré à l'évaluation a attiré un grand nombre de participants, tant sa mise en oeuvre en prévention apparaît encore insuffisante ; les participants ont rappelé qu'il était nécessaire de conduire plus d'évaluations des pratiques et politiques de prévention. Cependant, l'accent a également été mis sur le besoin de diversifier les méthodes et approches et de s'adapter aux contraintes financières.

Atelier 5

Dans le cadre de l'atelier consacré au partenariat public-privé, les intervenants se sont interrogés sur les conditions de réussites d'un tel partenariat. En prenant l'exemple de trois projets distincts, se déroulant dans trois pays différents, il a été possible d'identifier les conditions « gagnantes » : la sensibilisation des entreprises à intégrer un aspect prévention/sécurité à leur stratégie, la formation des acteurs locaux pour être en mesure d'établir des partenariats, l'assurance, pour les entreprises, d'obtenir des résultats tangibles et l'initiation du personnel aux notions de prévention et de sécurité ont été particulièrement relevées.

Atelier 6

Les échanges consacrés à l'urbanisation et la criminalité ont souligné les problèmes de la ségrégation et de la confiance de la population envers les corps policiers. Il a donc été proposé de prendre en considération, lors de l'élaboration de toutes politiques ou stratégies, les plans de développement urbain, tout en impliquant plusieurs partenaires, provenant de différents milieux (ex. police, organismes communautaires, milieux institutionnels, etc.) afin de mettre en valeur les actions préventives innovantes de chacun d'entre eux. Pour ce faire, plusieurs ressources doivent être mises à disposition, car les programmes de prévention à eux seuls ne peuvent suffire à la tâche.

Atelier 7

Les missions de paix et les organisations qui les mènent doivent être davantage sensibles au contexte social, économique et politique au sein desquels elles interviennent. Elles doivent également inspirer la confiance aux citoyens. Les intervenants plaident aussi pour une meilleure coordination des ressources déployées lors des missions de paix. Enfin, il a été recommandé d'agir dans une perspective inclusive, en prenant soin d'engager les jeunes dans les prises de décision, spécialement dans les sociétés post-conflits.

Atelier 8

S'agissant des nouveaux acteurs en prévention, les participants ont souligné l'importance de développer les partenariats de façon continue, en s'adaptant aux nouvelles formes de criminalité et aux nouveaux besoins d'interventions en réponse. En outre, l'accent était mis sur la nécessité de travailler plus étroitement et systématiquement avec les chercheurs, les citoyens, les avocats et défenseurs des droits humains et les sociétés civiles.

Atelier 9

Du côté des nouvelles pratiques, il est souligné que les politiques en prévention doivent se baser sur des données empiriques, avoir une orientation multidisciplinaire, bénéficier du soutien de divers secteurs et pouvoir effectuer une évaluation rigoureuse des résultats. Les débats ont mis l'accent sur le besoin d'une profonde réforme des lois nationales afin de développer une alternative globale à l'incarcération qui entraîne non seulement une surpopulation carcérale chronique, mais aussi de nombreux dommages sociaux. De plus, il apparaît nécessaire de mieux adapter les politiques publiques aux situations nouvelles, telles que les violences spécifiques qui se déroulent dans les zones frontalières ou la reconstruction des forces de police et leur intégration d'objectifs préventifs dans les pays sortant de crise et ayant connu des polices peu démocratiques.

Atelier 10

Dans le domaine des droits humains, le rôle essentiel joué par les normes et standards internationaux a été rappelé. Ils offrent un cadre de référence protecteur pour les populations les plus vulnérables et marginalisées. Cependant, la protection des droits humains et des populations socialement exclues s'avère difficile à accomplir dans un certain nombre de pays en raison du manque de volonté politique. C'est pourquoi, il est nécessaire d'interpeller plus les décideurs politiques et de mobiliser les ressources adéquates. Il est recommandé d'inclure la prévention de la criminalité au sein des politiques des droits humains dans la mesure où il s'agit d'une politique visant à protéger et renforcer les capacités des communautés (lieux de vie, sociétés civiles).

Atelier 11

Stephen Leafloor est le fondateur de Blue PrintforLife [Projet pour la vie], destiné à mobiliser les jeunes Aborigènes en utilisant le hip-hop comme un moyen de médiation et de renforcement des capacités (empowerment). Ce groupe utilise des éléments de la culture traditionnelle (danse, chant guttural, sport) imprégnés de hip-hop pour apprendre aux jeunes Aborigènes à construire un leadership et à travailler en équipe, à maîtriser les énergies négatives, à s'engager dans le changement social, à construire des relations respectueuses et confiantes et à apprécier leur héritage culturel. Cette initiative innovante s'inscrit dans le long terme ; les jeunes participants sont amenés à communiquer à leurs aînés leurs compétences et leurs savoirs, permettant un dialogue transgénérationnel dans l'ensemble des communautés. Ces initiatives de petite taille se sont avérées très bien adaptées et efficaces au sein des communautés autochtones.

Atelier « Outils en Amérique latine »

Organisée afin de répondre plus spécifiquement aux besoins des acteurs latino-américains de disposer d'outils et de matériel de référence qui les guident dans la mise en oeuvre des stratégies de prévention, cet atelier a permis de présenter en détail différents outils pratiques : la trousse « La clave para municipalidades más seguras en América Latina », préparée par Esteban Benavides, la mise en oeuvre de plans municipaux de prévention au Chili, par M.Jorge Araya, Directeur de la Division de sécurité publique du Ministère de l'intérieur du Chili, un diagnostic de besoins en matière de prévention de la criminalité au Mexique, par Verónica Martínez Solares, Fondatrice de l'organisation CLAVE, le développement d'un outil de diagnostic des vulnérabilités liés à la présence du crime organisé en Colombie et au Nicaragua, par Elkin Velázquez, Coordinateur du Programme Villes plus sûres d'ONU-Habitat. Le rapport de cette séance a été assuré par Ana Maria Diaz, spécialiste en sécurité publique de l'Organisation des états américains (OEA).

CONCLUSION :

En conclusion, Valérie Sagant a souligné que de nouveaux thèmes devaient être explorés dans une perspective préventive et partenariale pour répondre aux évolutions de la criminalité et aux attentes des citoyens. Le crime organisé constitue aujourd'hui un enjeu majeur non seulement au niveau transnational et économique mondial, mais également très localement, dans les différentes communautés où il s'enracine, recrute ou déverse ses produits illicites. Le crime organisé renforce et alimente également la corruption des autorités publiques, ce qui, nous le savons, provoque une grande méfiance des citoyens à l'égard de leurs institutions. Ce manque de confiance représente un obstacle quasi insurmontable pour prévenir et combattre la criminalité et nourrit le sentiment d'insécurité en général. C'est un des thèmes examinés au Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne : tendances et perspectives que le CIPC publiera en 2010.

Deuxième thème essentiel : la situation dans les États fragiles et les pays sortant de conflits internationaux ou civils. Dans ces situations, l'attention est souvent prioritairement portée à la (re)construction des institutions, au maintien de l'ordre et au renforcement des capacités nationales et centrales. Sans nier qu'il s'agisse de nécessités, il nous paraît aujourd'hui essentiel de mieux prendre en compte les situations locales et les capacités des acteurs locaux à agir sur leur cadre de vie et leur sécurité quotidienne. Les outils éprouvés depuis plusieurs décennies du partenariat et de la co-production de sécurité dans les quartiers ont montré leur possible adaptation à des situations de crise et de haut niveau de criminalité. Ils permettent d'engager rapidement et concrètement des actions de prévention et de réduction de la violence qui constituent le socle de tout autre développement.

Enfin, troisième thème qui semble conserver toute son actualité : la qualité des relations entre police et population a été identifiée comme une condition majeure de la mise en oeuvre des stratégies de prévention et de sécurité quotidienne. Cette condition paraît universelle bien que s'appliquant à des contextes extrêmement différents allant de situations où certains services de police sont gravement et majoritairement corrompus et violents et commettent des actions illégales de façon quasi-institutionnalisée comme dans certains pays d'Amérique centrale à des situations où les services de police sont globalement vertueux – les cas de corruption étant le fait d'individus isolés – et dont l'action est encadrée par des règles démocratiques, mais dont les modalités d'intervention soulèvent néanmoins des débats et une grande défiance à l'occasion notamment d'arrestations ou d'opérations entraînant la mort de citoyens. Ici encore, la confiance du public dans les institutions qui le gouverne est une condition indispensable à tout climat de sécurité.

S'agissant des méthodologies, il ressort de ce bilan de 15 années de prévention quelques constats clairs :

- La méthodologie simple « diagnostic – action – évaluation » appliquée à l'échelle locale, aux différents milieux de vie des communautés permet de répondre aux besoins réels de la population.
- Le partenariat est indispensable, mais ne peut réellement combler toutes les attentes sans leadership politique fort.
- Enfin et surtout, l'accent a été mis sur l'absolue nécessité de concevoir, mettre en oeuvre et évaluer les stratégies de prévention et de sécurité en lien avec les jeunes. L'approche inclusive et participative n'est pas idéaliste, mais pragmatique et vise à l'efficacité des politiques. Elle renforce leur légitimité et leur pérennité.

Ces constats amènent le Centre international pour la prévention de la criminalité à évoluer et faire évoluer ses activités. Ainsi, nous nous attachons à collecter de façon plus systématique les informations uniquement ciblées sur les pratiques et politiques de prévention au travers du Rapport international publié maintenant tous les deux ans et de questionnaires et enquêtes plus ponctuelles auprès des observatoires de la criminalité existants dans le monde (depuis 2007) et surtout auprès des municipalités depuis cette année. Enfin, nous lançons cette année notre propre observatoire international des politiques de prévention (voir section « centre de connaissances). Ces outils nous permettront de mieux rendre compte des évolutions et tendances et de mettre la lumière sur les pratiques les plus prometteuses. Le Centre remplit une mission unique en favorisant les échanges de connaissances entre toutes les régions du monde sur les thèmes liés à la prévention et la sécurité quotidienne et les colloques et autres événements organisés par le CIPC permettent à ces échanges d'être plus concrets et opérationnels.

Présentation des intervenants au colloque

Vous trouverez ci-dessous seulement les biographies des intervenants qui étaient disponibles au moment de l'impression. Par ailleurs certaines biographies ne sont pas traduites dans les trois langues de travail du CIPC.

A

Abraham Abugattas Jimenez

Abugattas Abraham Jimenez is Chief of Staff of the Undersecretary of Police at the Ministry of National Defense, Chile. He is an Implementation Planning Engineer and Social Development Practitioner. Mr. Abugattas has a master's in Social Policy and Local Management from ARCIS University. He has completed diplomas and certificates in Community Security and Public Safety at the University of Alberto Hurtado. He has also worked in the design of public policies to reduce crime within the rule of law at the University of Chile, and in the design of local management and participation programs at the University of La República.



Fadela Amara

Mme. Fadela Amara est Docteur honoris causa de l'Université libre de Bruxelles. Mme. Amara a cumulé plusieurs fonctions au cours de sa carrière. Elle a notamment été nommée membre du comité de parrainage de la Coordination française pour la décennie de la culture de paix et de non-violence, de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes et du collège de la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde). En 2000, elle a été élue présidente de la Fédération nationale des maisons des potes (FNMP), puis de 2003 à 2007, de l'association Ni putes ni soumises (NPNS). Mme. Amara a également initié, en 2003, le Tour de France de l'association NPNS. Depuis 2001, Fadela Amara est Conseillère municipale de Clermont-Ferrand. De juin 2007 à janvier 2009, elle a occupé les fonctions de Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, auprès de la ministre du Logement et de la Ville. Mme. Amara est actuellement Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville, auprès du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille, de la Solidarité et de la Ville.



Patrice Allard

M. Allard œuvre depuis plus de 15 ans dans les domaines social et municipal. À titre de chef de division, il supervise des programmes, des projets et des activités touchant la prévention de la criminalité et la cohabitation urbaine, le développement local, l'équité et l'accessibilité, la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, les relations interculturelles. Il collabore activement à la



mise en œuvre de projets novateurs, tels que le programme de suivi intensif de Montréal et le plan d'action gangs de rue de la Ville de Montréal. Depuis 2008, il est co-président du Réseau municipal canadien en prévention de la criminalité.

Responsable du dossier de la sécurité urbaine de 2000 à 2005, il a notamment soutenu le développement du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements (Tandem), reconnu comme bonne pratique en 2004 par ONU –Habitat, l'implantation de projets pilotes en médiation sociale et la mise en place du comité directeur Ville gangs de rue. Bachelier es arts en communication (UQAM), certifié en animation et recherche culturelle, M Allard a travaillé tant en milieu communautaire qu'institutionnel. Il représente de façon régulière la Ville de Montréal auprès de réseaux nationaux et internationaux.

Rodrigo Álvarez

Executive manager of the Global Consortium on Security Transformation (GCST) and coordinator of the Non-proliferation and disarmament project

Rodrigo has a master's degree in international political economy from the University of Tsukuba, Japan, a PhD in political studies from the University of Auckland, New Zealand, and a master's degree in international studies from the Institute of International Studies of the University of Chile. He is a journalist with a degree in communication sciences from the Diego Portales University. He obtained a grant from the IDB and the government of Japan, as well as the NZAID grant program, financed by the government of New Zealand. He was officially invited to the Forum of Young Leaders APEC-2002, which took place in Monterrey, Mexico. He teaches in journalism schools of both the university Alberto Hurtado and the University of Santo Tomás. Previously, he worked as a professor in the School of Political Sciences of the Diego Portales University and as a professor and researcher for the Centre of Asia-Pacific Studies of the Institute for International Studies of the University of Chile, as well as in the journalism schools of the Diego Portales and Desarrollo universities.



Jorge Araya

Directeur, División de Seguridad Pública del Ministerio del Interior, Chile

Hasan Al-Shehri

Hasan Al-Shehri est titulaire d'un baccalauréat dès arts en sciences de la sécurité du Collège King Fahad (1976) et en administration publique de l'Université du Roi Abdul Aziz (1981) d'Arabie saoudite. Il est également titulaire d'une maîtrise en sciences informatiques et de l'information (1986) de l'Université de New Haven, aux États-Unis, et d'un doctorat en sciences informatiques (1997) de l'université Wayne State aux États-Unis. Depuis 1999, Hasan Al-Shehri est professeur adjoint à l'Université arabe Nayef. Il est également vice-doyen du Centre d'études et de recherches de l'Université arabe Nayef des sciences de la sécurité. Depuis 2003, il travaille dans le service de l'informatique et des technologies de l'information de l'Université arabe ouverte d'Arabie saoudite. Il est également auteur et coauteur de nombreuses publications en anglais et en arabe.



François Amichia

Docteur en histoire contemporaine, monsieur François Albert Amichia est Maire de la commune cosmopolite de Treichville depuis 1996. Treichville est l'une des 13 communes du District d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Le Maire Amichia et quelques uns de ses collègues sont à la base de la création en 1998, du Forum Ivoirien pour la Sécurité Urbaine (FISU) dont il assure la présidence depuis cette date. Depuis 2002, le Maire Amichia a été élu par ses Pairs, Président de l'Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI), l'unique faîtière des communes. Le Maire Amichia est également Vice - Président du Programme de Développement Municipal (PDM), structure regroupant les Associations Nationales des Elus Locaux des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre et ayant vocation à développer la réflexion sur les préoccupations des villes et communes de l'Afrique et à faciliter l'action sur ces territoires. M. Amichia a occupé le poste de Ministre des Sports et Loisirs dans le Gouvernement Ivoirien de 2002 à 2003.



Juma Assiago

Spécialiste en sciences sociales, M. Assiago est un expert dans les domaines de la sécurité urbaine et de la jeunesse auprès d'ONU Habitat. Il travaille auprès de cet organisme depuis 1999 et il a œuvré dans les domaines de la sécurité urbaine et de la mise sur pied de programmes pour les jeunes. Il est assigné auprès de gouvernements et d'intervenants en milieu urbain afin de concevoir des mécanismes à l'échelle municipale qui permettent de surmonter le problème de l'insécurité en milieu urbain et de contribuer à la diffusion d'une culture de prévention dans les pays en voie de développement. Il a travaillé dans diverses institutions de l'ONU afin de coordonner et d'assurer le soutien technique de processus internationaux pour la prévention de la criminalité chez les jeunes ainsi que de processus de gouvernance. Il s'est aussi appliqué à la conception de mesures et d'approches afin d'assurer la sécurité des jeunes en milieu urbain. Son principal champ thématique d'intérêt consiste à utiliser les mesures sociales, institutionnelles et situationnelles de prévention du crime afin de réduire la criminalité chez les jeunes et la délinquance dans les villes. Il a aussi participé à différents congrès internationaux, parfois à titre de conférencier, consacrés à l'autonomisation de la jeunesse. Il s'est aussi consacré à la planification stratégique du programme de l'ONU Habitat pour des Villes plus sûres, qui vise entre autres à mettre sur pied des structures de réseaux qui tiennent compte d'une gouvernance fondée sur la sécurité de même que la sécurité dans les espaces publics.



Elena Azaola

Elena Azaola est docteure en anthropologie et psychanalyste et a fait ses études supérieures à l'Universidad Iberoamericana. Chercheuse agrégée au Centro de Investigaciones y Estudios Superiores en Antropología Social, elle est reconnue dans le monde académique pour avoir publié plus de 100 livres et articles au Mexique et dans d'autres pays. Ces ouvrages lui ont valu plusieurs prix, bourses et reconnaissances officielles. Elle a consacré plus de 30 ans à l'étude de la délinquance au Mexique, ainsi qu'aux prisons et aux forces policières. Étant donné ses acquis, l'Assemblée législative du



Mexique l'a nommée de façon unanime Consultante à la Commission des droits humains du district fédéral, poste qu'elle occupe de façon honoraire depuis 2002.

B

Manon Barbeau

Directrice générale, Productrice, Wapikoni mobile, Canada

Bjorn Barland

Bjorn Barland a obtenu en 1997 un doctorat de l'Université norvégienne du sport et d'éducation physique. En 2005, il a été employé permanent de l'École supérieure de police de Norvège. Ses recherches portent sur les sciences sociales. Il est également le responsable administratif de la maîtrise en sciences policières.



Esteban Benavides

Esteban Benavides a travaillé en sécurité urbaine pour d'organisations internationales comme ONU-Habitat (Programme Villes plus sûres, Nairobi, Kenya) et la Banque Interaméricaine de Développement (BID). De plus, il possède de l'expérience au sein de projets locaux de sécurité à Montréal, Canada. Il travaille au CIPC depuis 2007 en tant qu'Analyste et chargé de projets pour l'Amérique latine, où il s'occupe de développer de projets, d'établir de partenariats et de collaborations, et d'analyser les initiatives de prévention issues de cette région. Il est sociologue de formation et titulaire d'une maîtrise spécialisée en gestion urbaine (DESS « villes et conflits ») à l'Université de Strasbourg II, France.



Chantal Bernier

Chantal Bernier est commissaire adjointe à la protection de la vie privée du Canada au sein du Commissariat à la protection de la vie privée du Canada. Antérieurement, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe, Secteur de la sécurité des populations et partenariats et le poste de sous-ministre adjointe, Secteur des programmes socio-économiques au ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada de 1999 à 2002 et de directrice des Opérations au Secrétariat de l'appareil gouvernemental au Bureau du conseil privé de 1998 à 1999. Pendant dix ans, Chantal Bernier a été avocate au ministère de la Justice spécialisée en droit public, en particulier en droit international, droit des Autochtones, droit constitutionnel et droit de l'immigration. Avant de se joindre au gouvernement fédéral, Madame Bernier exerçait en pratique privée, spécialisée en droit des Autochtones et en droit international public. Madame Bernier détient une licence en droit civil



de l'Université de Sherbrooke, un certificat en common law de l'Université Notre-Dame d'Indiana et une maîtrise en droit international public du London School of Economics and Political Science.

Erling Borstad

Erling Borstad has been a police officer since 1976. He is the Chief of the Analysis and Crime Prevention section, Director of the National Police Directorate of Norway, an expert on crime prevention, policy-oriented problems and community-based policies. He was a professor at the National Police University for two years, a Senior Advisor at the Ministry of Justice for nine years, and has been a member of ICPC's Advisory and Policy Committee since 2005.



Julie Anne Boudreau

Julie-Anne Boudreau est professeur-chercheur à l'Institut national de la recherche scientifique, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la ville et les enjeux politiques liés à l'insécurité. Ses travaux portent sur les dimensions politiques du sentiment d'insécurité dans les villes, plus particulièrement la peur ressentie par les populations marginalisées. Des jeunes Montréalais aux travailleuses domestiques de Los Angeles, des vendeurs ambulants de Hanoi aux jeunes Bruxellois, des élus et fonctionnaires parisiens aux artistes torontois, ses recherches portent un regard comparatif et international sur l'insécurité vécue au quotidien.

Serges Bruneau

Serges Bruneau est Directeur des programmes du Centre International pour la Prévention de la Criminalité depuis septembre 2003. À ce titre, il a, entre autres, travaillé au projet de la construction de l'Observatoire québécois de la sécurité et de la prévention dans les milieux de vie. De plus, il a coordonné les travaux d'un programme d'échange entre les villes de Bordeaux, Liège et Montréal sur les nuisances et les insécurités liées à la toxicomanie et/ou à la prostitution dans l'espace public. Il détient un baccalauréat spécialisé en criminologie de l'Université de Montréal. Il possède des expériences de travail dans le milieu de la réhabilitation des jeunes contrevenants, de la santé et des services sociaux au Québec et de l'enseignement. Il s'est spécialisé dans le domaine de la prévention de la criminalité dans les communautés locales. À ce titre, il a coordonné durant plus de 10 ans le programme de prévention de la criminalité de la Ville de Montréal, Tandem Montréal. Il a été membre du Conseil national de prévention du crime du Canada et de la Table ronde du Québec sur la prévention de la criminalité. Il s'est également intéressé au phénomène de l'itinérance, de la toxicomanie, des jeunes de la rue et de la prostitution de rue à titre de coordonnateur du Comité du Maire de Montréal sur les problèmes sociaux. Enfin, il agit à titre de président du Conseil consultatif québécois en prévention de la criminalité.



Alexander Butchart

Dr. Alexander Butchart coordinates the Violence Prevention Team (PVL), Department of Violence and Injury Prevention and Disability, World Health Organization (WHO). His main task is to implement the recommendations of the World Report on violence and health. This involves the development of technical guidelines, policy papers and research that can be used to support applied prevention programmes and advocate for increased investment in violence prevention. Specific projects include country-level violence prevention demonstration programmes, the systematic documentation of violence prevention programmes, and research into the economic dimensions of interpersonal violence, including the costs of its consequences and the cost-effectiveness of preventive programmes. He is a native of South Africa. Prior to commencing work with WHO in May 2001, he was an Associate Professor at the University of South Africa's Institute for Social and Health Sciences. He completed his doctorate in 1995. He was a founder member of the Injury Prevention Initiative for Africa, and from 1998 to April 2001 was lead scientist for the South African Violence and Injury Surveillance Consortium.

C

Colonel Thierry Cailloz

Attaché de sécurité intérieure, Ambassade de France au Canada

Jack Calhoun

Jack Calhoun a créé le Conseil national de prévention du crime des États-Unis (National Crime Prevention Council ou NCPC) dont il a été le président et le directeur général pendant 20 ans. Parmi les travaux du NCPC, mentionnons : campagnes de sensibilisation publiques reconnues, formation et assistance technique, programmes de démonstration, et gestion de la Crime Prevention Coalition of America, forte de 4 500 membres. Jack a été commissaire du ministère des Services à la jeunesse (« Youth Service ») dans le Massachusetts (et président du groupe de travail sur les adolescents et celui sur l'état de la famille), commissaire fédéral de la Administration for Children, Youth and Families, laquelle fait partie du ministère de la Santé et des Services humains (à ce titre, il supervisait des programmes comme Head Start, Child Abuse and Neglect, Foster Care et Adoption Opportunities), et vice-président de la Child Welfare League of America. Tôt dans sa carrière, il a mis en place des programmes déjudiciarisation et de restitution pour les jeunes. Jack Calhoun détient un baccalauréat, une maîtrise en théologie et une maîtrise de spécialisation en administration publique de la Kennedy School of Government de Harvard, et a reçu un doctorat honorifique en lettres humaines. Il a récemment publié un livre et a aidé à la création et au lancement du California Gang Prevention Network qui regroupe 13 villes.



Marisa Canuto

Marisa Canuto est directrice générale de l'organisme Femmes et villes international (FVI). Elle est titulaire d'une maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal (au Canada) et compte plus de dix ans d'expérience comme analyste de recherche et directrice du projet. Depuis qu'elle s'est jointe à WICI, elle a conçu et mis en œuvre divers projets liés à la sécurité des femmes et a contribué à la rédaction de documents de recherche publiés par WICI.



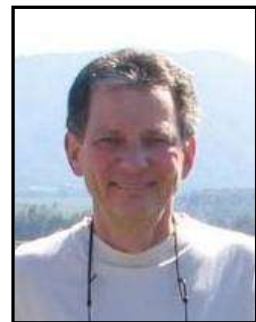
Laura Capobianco

Laura Capobianco, analyste senior et responsable de projet au CIPC, s'est jointe au Centre en février 2001. Elle détient un baccalauréat spécialisé en criminologie (Université de Toronto), une maîtrise en sociologie (Université Concordia) et est actuellement candidate pour un doctorat en communications (Université McGill). Elle possède de l'expérience comme auxiliaire à l'enseignement et chargée de cours au département de sociologie et d'anthropologie de Concordia et comme adjointe à la recherche. Ses champs d'intérêt comprennent la gestion du risque, la justice juvénile, les représentations médiatiques de la criminalité et les enjeux de la police contemporaine. Depuis qu'elle s'est jointe au CIPC, elle a contribué à l'élaboration de la trousse d'outils de prévention de la criminalité pour les municipalités et a entrepris de la recherche sur les programmes de prévention et les protocoles pour la sécurité des femmes ainsi que la prévention de la criminalité dans les communautés autochtones. Plus récemment, elle a écrit un article sur les politiques de prévention de la criminalité au niveau national pour différents pays membres et elle a aussi fait un travail préliminaire sur les possibilités de l'utilisation des communications stratégiques et technologiques en prévention de la criminalité au niveau international.



Jean Carrière

Jean Carrière est professeur titulaire au Département de Géographie de l'Université du Québec À Montréal (UQAM). Détenteur d'une maîtrise de la Sorbonne (Paris 1) et d'un PhD de l'Université de Montréal, il est spécialiste de la cartographie dans les Systèmes d'Information Géographique (SIG) et développe avec son Laboratoire une cartographie interactive sur le Web appliquée à la sécurité et à la prévention de la maltraitance envers les enfants dans les communautés sensibilisées au Québec. Il collabore avec les universités de Paris 1 et Paris 4, l'université d'Angers et de Lille et l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble où il fut professeur invité en 2002.



Fernando Carrión

Fernando Carrion is the Coordinator of the Studies Program for the City of FLACSO-Ecuador. He is President of the Latin American and Caribbean Historical Centers (OLACCHI). In addition, he is a Counsellor at the Metropolitan District of Quito and columnist for the newspaper Diaro Hoy. He studied architecture at the Central University of Ecuador and completed his master's in Regional Urban Development at the Colegio de México. His areas of expertise are historical centers, safety in cities, urban policies, local development, and he has completed studies on soccer, urban development and planning policies.



Vincenzo Castelli

Vincenzo Castelli holds a Doctorate in Philosophy and Pedagogy. He is responsible for projects in the Consorzio NOVA (a consortium of Italian social organizations), adviser and supervisor of Security Projects and marginal groups in urban Latin America for the Italian Cooperation (Foreign Affairs Ministry) and he is an international expert on Urban Security for projects of the European Union (Urb-AL and Eurosocial) in Latin America. Mr. Castelli is also an Advisor in planning, evaluation and monitoring, both in Italy and in other European countries, for Ministries, regions, municipalities, as well as for national and international networks on issues relating to interventions aimed at children and adolescents, sexual exploitation, drug abuse, migration, gender, among others. Mr. Castelli is the author of numerous publications on urban security issues.



Serge Charbonneau

Serge Charbonneau est directeur du ROJAQ et médiateur pour le Service correctionnel Canada dans les cas de crime grave, il s'intéresse aux questions de justice réparatrice et de médiation depuis une vingtaine d'années. Il travaille à l'implantation des projets de médiation citoyenne au Québec depuis une dizaine d'années.



Karine Chayer

Karine Chayer est chargée de projet à Action des femmes handicapées (Montréal). Elle est titulaire d'un baccalauréat en criminologie en analyse et recherche et elle est candidate à la maîtrise à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, sous la direction de Mme Marie-Marthe Cousineau. Son mémoire porte sur la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes handicapées et âgées en milieu urbain, dans le cadre du projet pancanadien « Créer des communautés plus sécuritaires pour les femmes marginalisées et pour toute la communauté », réalisé en partenariat avec Femmes et villes international. Ses champs d'intérêt sont la prévention de la criminalité, la sécurité urbaine, la sécurité des femmes marginalisées et la violence faite aux femmes.



Innocent Chukwuma

Innocent Chukwuma est le directeur de la fondation CLEEN à Lagos, au Nigeria, et rédacteur en chef du magazine trimestriel édité par CLEEN, la revue du maintien de l'ordre. Il est l'auteur de nombreux écrits sur les relations entre police et population, le vigilantisme et les droits de l'homme dans l'ordre juridique du Nigeria. Avant de créer CLEEN, il a dirigé le Programme international de soutien à l'Organisation des libertés civiles (Civil Liberties Organization) à Lagos. Il détient une maîtrise en droit international et diplomatie (MILD) de l'Université de Lagos ainsi qu'une maîtrise en justice pénale de l'Université de Leicester. Innocent Chukwuma s'est vu décerner le Prix international Reebok des droits de l'homme en 1996.



Amadou-Lamine Cissé

Amadou-Lamine Cissé est sociologue de formation et poursuit une maîtrise en administration publique à l'École nationale d'administration publique du Québec. Il détient aussi une maîtrise en gestion de projets de développement de l'Université Victor Ségalen de Bordeaux en France et une maîtrise en communication de l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux. Pendant deux ans, il s'est occupé du programme de prévention de l'adhésion des jeunes aux gangs de rue de la Ville de Montréal. Il est présentement conseiller en partenariat au Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles du Québec qui a développé un programme similaire, mais qui cible plus spécifiquement les jeunes des communautés culturelles. Il porte un intérêt particulier aux questions de sécurité urbaine, de santé et de développement international.

Garner Clancey

Garner est directeur de CHD Partners, une société fondée en 2005 et engagée dans la prévention de la criminalité. Garner a déjà enseigné la prévention de la criminalité au premier et au deuxième cycle et enseigne actuellement la politique en matière de prévention de la criminalité à l'Université de New South Wales. Garner est membre de plusieurs organismes, notamment du Comité exécutif du Conseil national de prévention du crime de l'Australie, du conseil d'administration du National Children's and Youth Law Centre et du NSW Young Offenders Advisory Committee. Garner a été conférencier au Congrès mondial de criminologie (à Barcelone en 2008), à la Société de criminologie de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie (à Adelaïde en 2007) et lors du colloque annuel du CIPC (à Canberra en 2006).



Jacques Colliard

Jacques Colliard graduated in economics and statistics, with diplomas from French Universities of Paris I and Paris VI, and of the French National Institute of Economic and Statistical information. He joined the SNCF in 1976. From 1995 to 2003 he became the deputy director of security. He was a member of French minister's staffs in social topics, in police, in transportation, and in urban policy. As the manager of the security centre of competence in International Union of Railways (Paris) since March 2003, he is registered as expert by various international organizations (European Commission, OSCE, UNECE, IWGLTS....).



Kelli Coombs

Citizen Security Programme, Trinidad et Tobago

Glenda Cooney

Glenda Cooney est l'ancienne ombudsman adjointe et représentante adjointe des enfants dans la province de la Saskatchewan, au Canada. Elle a été commissaire pour la Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform pour laquelle les recommandations de réforme incluait que la justice revienne à la communauté et que la prévention de la criminalité par le développement social et économique était considérée comme des éléments transformateurs nécessaires dans la réforme du système de justice. Glenda a apporté une importante contribution à la politique, à la pratique et au droit en ce qui concerne les droits des enfants, le traitement équitable des personnes et la prévention de la criminalité à la fois en tant que haut fonctionnaire du gouvernement et comme solide défenseur de la communauté. Elle est actuellement associée de Pearcey Cooney, Consulting and Training, Canada.



Robert Cormier

Robert Cormier has a Ph.D. in Psychology (McMaster University), and began his career in criminal justice in 1974 with the Correctional Service of Canada as a psychologist at Kingston Penitentiary. He has occupied various positions in research, program development and policy in Public Safety Canada (formerly the Department of the Solicitor General) since moving to Ottawa in 1982. Dr. Cormier has worked on a wide range of criminal justice issues, including risk assessment, offender treatment, recidivism, mental disorder, conditional release, community corrections, alternatives to incarceration, restorative justice and crime prevention. He has been the Executive Director of the National Crime Prevention Centre at Public Safety Canada since January 2007 and in December 2008, he was appointed as Acting Assistant Deputy Minister, Community Safety and Partnerships Branch, Public Safety Canada.



D

Fady Dagher

Le commandant Fady Dagher travaille au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) depuis 1992. Depuis octobre 2005, il est responsable du Poste de quartier (PDQ) 30 qui dessert Saint-Michel. Au PDQ 30, la majeure partie de son travail est dédié à la concertation avec la communauté, l'arrondissement ainsi qu'avec les élus municipaux de sorte que des solutions durables et récurrentes soient mises de l'avant afin que la population St-Micheloise puisse en bénéficier. D'ailleurs, à cet effet, il siège sur plusieurs comités du secteur. Sensible à la diversité ainsi qu'à la discrimination, M. Dagher fait partie du comité directeur sur le profilage racial et est, depuis quatre ans, un des porte-paroles officiels du SPVM sur le profilage racial. Le sachant titulaire d'un diplôme en gestion de l'administration de l'Université du Québec à Montréal, le Service s'est assuré au cours des années que M. Dagher soit assigné à des unités lui permettant de faire valoir ses talents de gestionnaire. Ainsi, son passage à la Section de l'évaluation a permis au SPVM de se classer en 2002 parmi les 12 finalistes internationaux pour un prix prestigieux décerné aux entreprises qui se sont démarquées par leur leadership. Enfin, M. Dagher est à l'image du Montréal multiethnique : il est né en Côte d'Ivoire, mais il est d'origine libanaise. Il parle français, mais peut s'exprimer en anglais, en arabe, en italien et comprendre quelques dialectes africains.



Claude Dauphin

M Dauphin est président du Conseil municipal et maire de l'Arrondissement de Lachine, Canada. Avocat, Claude Dauphin a été élu député à l'Assemblée nationale du Québec pour la circonscription de Marquette, sur l'île de Montréal, lors de trois mandats consécutifs, de 1981 à 1993. Par la suite, il a notamment occupé le poste de délégué du Québec en Nouvelle-Angleterre. De 1997 à 2001, il a été conseiller principal en politiques auprès de l'honorable Paul Martin, alors ministre des Finances. Élu conseiller municipal de la Ville de Montréal en 2001 et réélu en novembre 2005, Me Dauphin est maire de l'arrondissement de Lachine, président du comité exécutif, responsable de la Sécurité publique, des Affaires gouvernementales, du Capital humain, des Affaires corporatives et des sociétés paramunicipales. Il est également membre du conseil d'agglomération, membre de la Communauté métropolitaine de Montréal et président de la commission de la Sécurité publique.



Dienaba Sidibé Diop

Dienaba Sidibé Diop détient une maîtrise en Droit de l'Université de Dijon Bourgogne (Mali). Me. Diop est actuellement avocate-associée à la Société Civile Professionnelle Diop-Diallo. De plus, elle est membre de plusieurs associations professionnelles, telles que la Fédération internationale des femmes de carrières juridiques, l'Association malienne des Droits de l'Homme, l'Association des juristes maliennes, et le Réseau Malien de lutte contre les mutilations génitales féminines. Me. Diop est également présidente du



Réseau africain WILDAF Mali (Women in Law and Development in Africa). Parmi de multiples réalisations professionnelles, elle a notamment travaillé de 1998 à 2007 à l'élaboration et la production d'outils de formation, pour le compte du réseau WILDAF, favorisant la mise en œuvre effective des droits des femmes et leur participation aux instances de prises de décisions au plan sous-régional.

Me. Diop a aussi agit à titre de consultante au sein de projets d'étude sur le viol dans le District de Bamako (2006-2007), d'élaboration de guide juridique sur les droits de la femme et de l'enfant (2006-2007), de même que d'étude sur le trafic des femmes et des pratiques s'apparentant à l'esclavage au Nord du Mali (1997).

Peter Dinsdale

Peter Dinsdale is an Anishnawbe and member of the Curve Lake First Nation in Ontario. In 1996 he obtained a Bachelor of Arts - Political Science and Native Studies and received a Master of Arts - Interdisciplinary Humanities in 1997 from Laurentian University. Mr. Dinsdale has worked with Aboriginal people and organizations in the urban environment at the local, regional and national level to improve the quality of life for Aboriginal people. He is currently Executive Director of the National Association of Friendship Centres (NAFC). The NAFC is a network of 117 Aboriginal Friendship Centres and 7 Provincial/Territorial Associations across Canada delivering a variety of cultural and social programs to urban Aboriginal communities.

Suzanne Djombi

Suzanne Djombi est née le 21 septembre 1972 à Yaoundé au Cameroun en Afrique Centrale. Elle est titulaire d'un BTS en communication d'Entreprise. Elle est employée au CANADEL depuis janvier 2003 et a été recrutée comme responsable de la communication du CANADEL. Elle a occupé ce poste jusqu'en fin novembre 2007. Dans ce cadre, elle a initié, élaboré et redynamiser tous les documents de présentation du CANADEL (prospectus ; rapport d'activités, plaquette ; plaque signalétique ; site web ; journal « Tam –Tam des Quartiers »...); elle a dynamisé la communication interne. De plus, elle a organisé des séminaires nationaux et internationaux autour du processus de décentralisation de l'association des « Femmes et Fille Mères » (AFFEM) à Yaoundé.

John Domm

John Domm a commencé sa carrière dans la police au sein des services de police régionaux de Halton, dans la région du Grand Toronto. Il a travaillé près de 17 ans dans des unités d'enquête spécialisées et a pris part, pendant toutes ces années, à de nombreux comités et projets communautaires. En 2006, il joint les rangs du plus important corps policier des Premières nations du Canada, le service de police de la communauté Nishnawbe Aski, au sein duquel il occupera les postes de chef adjoint et de chef de police. Pendant ces années, John dirige de nombreux projets de restructuration interne, des programmes de développement et des initiatives particulières dans le but de bâtir une organisation forte pour mieux répondre aux besoins uniques du vaste territoire qu'il dessert. Plus récemment, John a obtenu le poste de chef du service de police de Rama, l'une des communautés des Premières nations les plus progressistes de l'Ontario. Il comprend les défis et les possibilités uniques que cela représente d'offrir des services à un vaste ensemble de communautés des Premières nations réparties dans certaines des régions les plus septentrionales et les plus



éloignées du Canada jusqu'au cœur de centres urbains. John a obtenu un baccalauréat de l'Université de Guelph et poursuit actuellement une maîtrise en leadership.

Veika Donatien

Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés – GARR, Haïti

Raymonde Dury

Mme Raymonde Dury est devenue présidente du Conseil d'administration du CIPC en 2004. Après avoir fait ses études en sociologie, Mme. Dury a travaillé comme sociologue pendant quelques années dans une mutuelle de santé où elle se concentrait sur les questions de société et de questions technologiques, notamment l'introduction de l'informatique. Ensuite, elle a eu un parcours européen politique, à la fois comme membre d'une organisation politique et comme députée européenne de 1982 à 1998. Elle a été gouverneure belge pendant quelques années avant de s'occuper des relations internationales d'une entreprise d'assurance en Belgique.



F

Dorothy Franklin

Dorothy Ahlgren Franklin, ancienne membre de la haute direction au niveau fédéral, travaille maintenant comme écrivaine, consultante et chercheuse en matière de techniques policières et sur les questions connexes de politique sociale. Elle copréside le comité de prévention du crime de l'Association canadienne des chefs de police, préside la coalition sur la sécurité, la santé et le bien-être communautaire et organise et anime des conférences et des ateliers d'apprentissage.



G

Laurie Gabites

Laurie Gabites est actuellement directeur de la sécurité de la ville au sein du conseil municipal de Wellington, un membre de l'International Safe Community Network et la seule capitale à détenir ce titre élogieux. Laurie fait partie du Conseil depuis les six dernières années, après 35 années de service à titre d'agent des services de police de la Nouvelle-Zélande. Laurie a travaillé en



étroite collaboration avec les organismes partenaires pour résoudre les problèmes, en particulier dans le centre-ville. Avec plus de 300 établissements autorisés à vendre des boissons alcoolisées au centre-ville, l'alcool est un facteur contributif prépondérant à la violence, au désordre, aux blessures et aux accidents de la route. Laurie a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'un projet de grande envergure qui sera mis en place dans les cinq prochaines années pour aborder les questions de sécurité dans le quartier des divertissements, entre autres une meilleure gestion des traversées piétonnières, d'autres moyens de transport, la gestion des files d'attente de taxis, un meilleur éclairage, l'amélioration des rues et les problèmes attribuables à la consommation d'alcool. Son expérience au sein des services de police lui a fourni de nombreuses occasions de travailler dans la collectivité, notamment grâce à son rôle de maintien des relations avec les jeunes et les communautés et de prévention de la criminalité. Il a été nommé au poste de coordonnateur des relations communautaires pour le district de Hutt et chargé des efforts d'intégration des collectivités urbaines et rurales. Il a travaillé étroitement avec un grand nombre d'entités et d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et concentre ses activités sur la réduction des préjudices liés à l'alcool, la violence envers les enfants et la violence familiale.

Agnès Gnammon-Adiko

Docteur en géographie, option géographie économique et aménagement du territoire, Mme Gnammon-Adiko est enseignante à l'Université de Cocody-Abidjan en Côte d'Ivoire. Parallèlement, depuis 1998, elle coordonne les activités du Projet d'Appui à la Sécurité Urbaine (PASU), un projet destiné à promouvoir dans les communes les politiques de prévention. Ce Projet est né à l'initiative des Maires ivoiriens et est soutenu par le gouvernement et ses partenaires que sont le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Coopération Technique Belge et l'Union Européenne avec l'Assistance Technique de l'Organisation des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONUhabitat), du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) et du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (FESU). Mme Gnammon-Adiko fait partie de la première génération de coordonnateurs municipaux de sécurité africains formés par ONUhabitat, le CIPC et le FESU. Après avoir exercé cette fonction dans une des communes de la Capitale ivoirienne, elle assure depuis 2003 la gestion de 15 communes en tant que coordonnateur national. Mme Agnès Gnammon-Adiko a contribué au développement de l'expertise nationale en matière de prévention de l'insécurité à travers le renforcement des capacités des autorités municipales, des acteurs locaux et de 17 coordonnateurs municipaux de sécurité. Elle a également apporté un appui à la mise en place du Projet de Sécurité au Cameroun et au Mali.



Markus Gottsbacher

Avant de se joindre à PCD, Markus a travaillé sur le projet Gestion des connaissances avec le CRDI au Honduras, où il traitait principalement de la gestion des ressources naturelles, du développement économique local, de la planification, du suivi et de l'évaluation (Cartographie des incidences), ainsi que de la gestion des apprentissages sur les expériences reliées aux projets. Il a travaillé pour diverses agences de l'ONU au cours des dix dernières années (dont PNUD, UNIFEM, PNUCID, UNESCO et l'OIT) sur des questions reliées à la criminalité et au trafic des drogues, aux droits des peuples indigènes, aux droits de la femme, au VIH et au SIDA, ainsi que sur le renforcement des capacités, surtout en Amérique Latine. Il a été professeur à l'Université



nationale autonome du Mexique (UNAM), à l'institut de recherche Dr. José María Luis Mora à Mexico et à l'Université autonome de Ciudad Juarez (UACJ), où il se concentrait sur la sécurité humaine, le développement et la coopération internationale, la gestion alternative et la prévention des conflits.

Il a aussi collaboré au Programme international de maintien de la paix civile et de consolidation de la paix au Centre autrichien d'études pour la paix et la résolution des conflits et a été bénévole auprès d'ONG autrichiennes actives dans les secteurs de l'environnement et du développement en Amérique latine. Il est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Vienne (majeure en sciences politiques et mineure en ethnologie) et poursuit actuellement un doctorat en sciences politiques.

Manjula Gumala

Manjula Gumala est originaire de Durban dans la région du Kwazulu-Natal. Elle a joint les rangs des services de police d'Afrique du Sud en août 1998 et a terminé sa formation de base au Collège de police de Pretoria en 1999. Elle compte neuf ans d'expérience opérationnelle dans un poste de police et de travail dans les secteurs des services de détective, de la prévention de la criminalité, des mesures sociales de prévention du crime et des services communautaires. En 2007, elle a été promue au poste d'inspecteur au Bureau national de la division de la présence policière visible dans le secteur de la prévention de la criminalité. Son travail consiste à élaborer, rechercher, effectuer le suivi et évaluer des politiques. En 2008, elle a été l'une des candidates chargées de représenter les services de police d'Afrique du Sud lors du congrès de l'Association internationale des femmes policières (IAWP) qui s'est tenu à Darwin, en Australie. De plus, son parcours académique inclut un baccalauréat en arts (1997), un diplôme en sciences policières (2005) et un diplôme spécialisé en criminologie (2007).



Maria Isabel Gutierrez

Maria Isabel Gutierrez M., MD., MSc., PhD. Directora del Instituto de Investigación y Desarrollo en Prevención de Violencia y Promoción de la Convivencia Social, CISALVA, Centro Colaborador de La Organización Mundial de la Salud OMS, en la Universidad del Valle, en Cali, Colombia y Centro Certificador de Comunidades Seguras de las Américas. Profesora Titular de la Escuela de Salud Pública en la Universidad del Valle. La Dra. Gutierrez es Vice-Presidente de la Asociación Colombiana de Epidemiología y Presidente de la Sociedad Internacional para Prevención de lesiones y violencia (ISVIP, Internacional Society for violence and Injury Prevention). Obtuvo su grado en Medicina y Cirugía en la Universidad del Valle en Cali, Colombia, su Maestría en Epidemiología y Bioestadística en la Universidad de McGill en Montreal, Canadá, Su Doctorado en Epidemiología Siquiátrica en la Universidad de Johns Hopkins en la Escuela de Salud Pública, donde También obtuvo una Especialización en Salud y Derechos Humanos y un Certificado en lesiones y Políticas Públicas para la prevención. En el 2002, la Dra. Gutiérrez fue galardonada con el Premio "Paul V. Lemkau", concedido cada año por la Escuela de Salud Pública de la Universidad de Johns Hopkins a la persona más destacada entre los candidatos a Doctorado en el Departamento de Salud Mental. La Dra. Gutiérrez ha sido Consultora para Agencias Gubernamentales Locales y Nacionales de Colombia, e Instituciones Internacionales como la Organización Panamericana de la Salud y el Banco Interamericano de Desarrollo, en el desarrollo de estrategias para identificar y prevenir las lesiones



en casos de violencia, abuso infantil, suicidio, lesiones domésticas y prevención de lesiones en general. La Dra. Gutiérrez ha publicado en diferentes revistas a nivel Nacional e Internacional y ha asistido como conferencista a seminarios y conferencias Nacionales e Internacionales.

H

McClellan Hall

McClellan Hall is of Native American ancestry, and is the founder and executive director of the National Indian Youth Leadership Project. He served as the director of the alternative high school for the Cherokee Nation in Oklahoma, and later relocated to Gallup, New Mexico to launch the National Indian Youth Leadership Project (NIYLP) with the help of a small group of supportive educators and health professionals. The NIYLP's programs have expanded to include such events as Peace Jam - an annual spring three-day workshop conducted by a Nobel Peace Prize Laureate, who comes to New Mexico annually to work with 200-300 youth for a weekend. NIYLP has implemented a very successful outdoors experiential youth development project-Project Venture, which has been implemented in over 20 states, and is currently being implemented in Canada.



Michel Hamelin

Michel Hamelin est Commissaire à l'Office de Consultation Publique de Montréal. Après des études en administration scolaire, il effectue une formation à l'École Nationale d'Administration Publique de Montréal. A la suite d'expériences dans l'enseignement et la direction d'établissements scolaires, il devient Mandataire du gouvernement du Québec en 2004. Michel Hamelin reste impliqué dans le milieu éducatif en tant que Président du Conseil d'Administration du Cégep Bois- de-Boulogne. De plus, il fut l'ex-président de la Communauté Urbaine de Montréal et Commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal, Canada.



Ross Hastings

Ross Hastings a été Président du Conseil national de prévention du crime de 1994 à 1997, il est membre du Comité scientifique du Centre international pour la prévention de la criminalité et il a édité le numéro spécial sur la prévention de la criminalité publié par la Revue canadienne de criminologie et de justice pénale. Il collabore à des projets avec la France. Il est présentement le Directeur du Département de criminologie dont il a assumé la direction à plusieurs reprises dans le passé.



Ingvild Hoel

Ingvild Hoel obtained her degree in Sociology (University of Oslo) in 1988. She has in depth experience working with alcohol- and drug-related topics both in research and the field of prevention. From 1992-2001, she was Head of Section/Assistant Director at The National Directorate for Prevention of Alcohol- and Drug problems. In 2001 she began working in the National Police Directorate Norway, and is a Senior Adviser at the Section for Analyses and Crime Prevention, working with strategic analysis, analysis on specific criminal topics, statistics, crime prevention methods etc.



Kristina Holgersson

Superintendent, Stockholm County Police, Sweden

Barbara Holtmann

Barbara Holtmann dirige le Groupe de Recherche en Prévention de la Criminalité (Crime Prevention Research Group) et est administratrice des contrats de recherche et développement en sûreté et sécurité au Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (Council for Scientific and Industrial Research). Elle détient une solide expérience en matière de prévention de la criminalité au sein du secteur privé, ayant exercé pendant trois ans les fonctions de directrice de projet chez Business Against Crime ainsi que celles de Directrice en chef des communications au Département de la Sûreté et Sécurité. Barbara Holtmann est membre du Conseil de direction du CIPC.



Peter Homel

Peter Homel est directeur du programme de réduction et d'examen de la criminalité de l'Institut australien de criminologie. Il est également professeur auxiliaire au Centre de recherche en éthique, droit, justice et gouvernance de l'Université Griffith. De 1995 à 2002, il a été le premier directeur de la division de la prévention de la criminalité de la région de NSW, établi à Sydney en Australie. En 2001 et 2002, il a entrepris une évaluation détaillée des défis entourant la mise en œuvre du programme de réduction du crime au Royaume-Uni, un travail qu'il a récemment mis en pratique en Australie. Il a reçu la Médaille des services publics australiens en 2000 pour son innovation en matière de prévention de la criminalité et a reçu le prix Fulbright Professional en 1997.



J

Douglas Janoff

Analyste senior, Affaires étrangères et Commerce international Canada

Jean-Yves Jason

Muscadin Jean-Yves Jason was elected Mayor of the City of Port-au-Prince in 2007. He leads the city with a two-member Council and a multi-disciplinary staff. Jason's mandate translates into the challenge of revitalizing the socio-economic and environmental fabric of Port-au-Prince, Haiti's capital City and, to organize the traditional popular annual "carnaval" amongst others. Mayor Jason brings many years of experience working in public affairs in Haiti. Jason is a seasoned public administrator with over 20 years of experience working, teaching, advocating, and developing programs to promote and support national and historical archive systems in Haiti. Educated in human resources management, public administration, finance, anthropology and history, Jason has worked for both the public and the private sectors in Haiti, including Haiti's National Archives, Banque de l'Union Haïtienne., the City of Port-au-Prince where he first served as an Advisor and Consultant to the Mayor from 1995 and then as the Director of Administrative Affairs from 1995 to 1997. Mayor Jason is a graduate of the Université d'Etat d'Haïti's (Haiti's State University) where he obtained degrees in Business and Management, Anthropology and Sociology.



Marlyn J. Jones

Marlyn J. Jones, Criminologist, is an Associate Professor in the Division of Criminal Justice, California State University, Sacramento, where she teaches in areas such as gender, race and criminal justice policy. She previously taught in the School of Criminology at Simon Fraser University and Kwantlen University College in British Columbia, Canada. She is currently a visiting lecturer in the Department of Government, University of the West Indies, Mona, Kingston, Jamaica. Her interests include issues of social justice, crime and criminal justice in the Caribbean.



Nadine Jubb

Nadine Jubb, coordonnatrice régionale du rapport « Accès à la justice pour les femmes victimes de violence : étude comparative des postes de police pour femmes en Amérique latine », étudie depuis plusieurs années les postes de police pour femmes au Nicaragua. Elle a également travaillé de façon plus générale sur des projets de recherche, de représentation, d'évaluation, d'enseignement et de formation dans les domaines des droits des femmes, de la violence contre les femmes, des enjeux hommes-femmes, de la réforme du



secteur de la sécurité, du financement du développement, de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'organisation des mouvements de femmes. Elle concentre ses activités principalement en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique, mais aussi dans d'autres pays.

K

Mary Anne Kirvan

Mary Anne Kirvan est Conseillère principale au Centre national de prévention du crime, Sécurité publique et protection civile Canada. Elle était chargée de la promotion de la planification et de l'action en prévention de la criminalité basée sur la preuve afin de garantir des résultats quantitatifs à l'échelle des villes au Canada, ainsi que des dimensions internationales relatives au travail du Centre. Dans le cadre de son mandat, elle a souvent représenté le gouvernement du Canada à la Commission des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale. Elle a co-présidé le Groupe de travail d'experts des Nations Unies qui a élaboré une version préliminaire des lignes directrices pour la prévention de la criminalité, une démarche co-sponsorisée par 47 pays. Elle a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements, ONG et instituts spécialisés membres du Centre international pour la prévention de la criminalité. Mme Kirvan est spécialisée dans la prévention en ce qui a trait aux enfants et jeunes vulnérables et dans le trafic de personnes. Avant de rejoindre le CNPC en 1997, Mme Kirvan était conseillère principale en matière de la justice des jeunes au sein du gouvernement du Canada.



L

Robert Lafrenière

M. Robert Lafrenière a été nommé par le Conseil des ministres, à sa séance du 6 juin 2007, à titre de sous-ministre associé au ministère de la Sécurité publique où il est entré en fonction le 3 juillet 2007. La Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité a comme mandat principal de conseiller le ministre sur l'organisation policière, la prévention de la criminalité, la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, la sécurité de l'État et la sécurité privée et publique. De 1982 à 2003, M. Lafrenière a connu une carrière fructueuse au sein de la Sûreté du Québec où il a occupé diverses fonctions. Entre autres, il a été chef d'équipe du Groupe d'intervention tactique à Montréal, chef du poste de la Sûreté du Québec à Sainte-Julie, chef du Service des unités d'urgence, directeur de la Protection du territoire. Directeur de la Protection des personnalités et directeur des Services d'enquêtes criminelles. Diplômé de l'Institut de police du Québec en 1972, il a également obtenu, en 1993, un certificat en gestion des cadres supérieurs du Collège canadien de police. De 2003 à 2007, M. Lafrenière a été consultant en mesures d'urgence et sécurité publique, professeur au Département des techniques auxiliaires de la justice du Collège Maisonneuve et analyste expert pour la Société Radio-Canada/RDI.



Claudia Laub

Claudia Laub is President of the Civil Association of El Agora and a sociologist from the National University of Buenos Aires (UBA). She is professor at the Institute of Research and Training in Public Administration at the National University of Cordoba (UNC). She is the Coordinator of the Security Department of the non-profit association El Agora, a consultant at the Institute for Criminal Policy and Security of the province of Buenos Aires, and an international consultant for the United Nations Development Programme (UNDP), Inter-American Development Bank.

Stephen Leafloor

Stephen Leafloor détient une maîtrise en travail social et compte plus de 25 ans d'expérience en tant que travailleur social dans les domaines de la probation, des programmes en nature sauvage, du travail de rue auprès des jeunes à risque, des foyers de groupe, de la protection des enfants et du rayonnement communautaire. Stephen a aussi activement participé à la culture hip-hop en tant que danseur depuis 1982. Il a terminé sa thèse de maîtrise sur cette culture et sur son importance pour les éducateurs et travailleurs sociaux en 1986. Stephen est le fondateur de BluePrintForLife, l'une des grandes sociétés internationales qui utilisent le hip-hop à la fois comme un outil de développement communautaire et comme un modèle d'enseignement alternatif. Il est également le fondateur de la Canadian Floor Masters - la plus ancienne équipe b-boy du Canada qui fête ses 25 ans d'histoire. Stephen a été invité à prononcer des allocutions dans de nombreuses universités et est souvent invité comme conférencier à des conférences. Il a également formé des membres de la distribution du Cirque du Soleil et les animateurs du Cirque du Monde (programme de sensibilisation sociale du Cirque du Soleil).



Eric Lenoir

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et titulaire d'un DEA d'études politiques de l'Université Aix-Marseille III, Eric Lenoir est depuis janvier 2007, directeur du service citoyenneté et prévention de la délinquance à l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'ACSé). Dans ce cadre, il est en particulier chargé de la gestion et du suivi de la mise en œuvre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, du développement de la thématique «citoyenneté et prévention de la délinquance » dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) ainsi que du programme Ville, vie, vacances (VVV). Au cours de sa carrière professionnelle, il a exercé diverses responsabilités en rapport avec les questions de prévention-sécurité et de politique de la ville qu'il a abordées sous différents points de vue : en tant que chargé de mission à la délégation interministérielle à la ville (DIV), pour le compte de la commune d'Epina-sur-Seine, comme responsable prévention- sécurité, en qualité de consultant senior prévention-sûreté-sécurité au sein d'un cabinet de conseil spécialisé. Il est notamment l'auteur avec Richard Bousquet d'un ouvrage intitulé "la prévention de la délinquance" paru en octobre 2009 dans la collection "questions judiciaires" des Presses universitaires de France.

Claude Levac

M. Levac est Directeur des relations internationales et du protocole à la Sûreté du Québec. Au service de la Sûreté du Québec depuis 32 ans, Claude Levac s'illustre d'abord en tant que spécialiste de la police communautaire dont il contribue à implanter le modèle au sein de son organisation. Actif sur la scène internationale depuis 1995, il est nommé à la tête de la direction des relations internationales créée en 2001. Responsable de la coopération technique internationale de la Sûreté du Québec, sa direction est également en charge de la participation de ses membres aux opérations de paix de l'ONU. Depuis 2008, Claude Levac est secrétaire général de FRANCOPOL, le réseau international francophone de formation policière.



M

Odd Berner Malme

Odd Berner Malme s'est joint à la Mission permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies comme conseiller de la police en 2007. Il est responsable des services de police et de la justice au sein des opérations de maintien de la paix de l'ONU, de la participation de la Norvège aux institutions indispensables à la règle de droit, de la réforme du secteur de la sécurité, du terrorisme et des armes légères et de petit calibre. Depuis l'obtention de son diplôme de l'Académie de police de Norvège en 1970, Odd Berner Malme a toujours exercé le métier de policier, sauf pendant la période où il a occupé le poste de sous-directeur général du ministère de la Police et la Justice. Pendant les cinq premières années, il a travaillé dans l'unité spéciale de la police. Il a ensuite été recruté pour faire partie du service de sécurité de la police au sein duquel il était chargé d'enquêter sur des dossiers concernant la sécurité du pays et ses relations internationales. Monsieur Malme a terminé sa carrière aux Services de la sécurité où il travaillait comme directeur adjoint et chef des opérations et des affaires internationales. De plus, il a travaillé pendant de nombreuses années au ministère norvégien de la Police et la Justice en qualité de chef du développement international et de la coopération internationale. Il a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la coopération Schengen et dans la constitution d'une l'équipe spéciale pour lutter contre le crime organisé dans la mer Baltique. De 1997 à 2000, il a été chef du service d'intelligence et de lutte contre le crime organisé de la police d'Oslo. Le gouvernement de la Norvège a entrepris en 2000 la plus grande et la plus importante réforme des services de police de son histoire et Odd Berner Malme devient l'adjoint du commissaire de la police nationale dans la toute nouvelle structure de gestion de la police norvégienne et se voit confier la responsabilité de réformer et de développer, dans ses secteurs d'expertise, la coopération internationale, la lutte contre le crime organisé, l'analyse stratégique, les services de police préventive, la gestion des crises et la lutte contre le terrorisme. Monsieur Malme a assisté à des cours et à des conférences nationales et internationales. Il est également diplômé de l'Académie nationale du FBI destinée à la formation des cadres.



Michael Mann

Michael Mann est sous - chef des services de police de la région de Waterloo au service d'une communauté d'environ 500 000 personnes située dans le sud-ouest de l'Ontario, au Canada. Il a occupé le poste de sous-chef de la police dans la division de l'administration pendant cinq ans et, depuis les trois dernières années, est responsable des services de police opérationnels. Il est membre de l'Association des chefs de police de l'Ontario, de l'association des chefs de police du Canada et de l'Association internationale des chefs de police. Il a suivi avec succès le programme international sur les meilleures pratiques de recherche et est diplômé du *Federal Bureau of Investigation National Academy*. Il est également membre du Conseil d'administration du Centre international pour la prévention de la criminalité et membre du Conseil des gouverneurs de la FBINAA de l'État de New York, pour la division de l'est du Canada.



Michel Marcus

Michel Marcus est le Délégué Général du Forum Européen et du Forum Français pour la Sécurité Urbaine. Magistrat, il est membre du Conseil Consultatif Scientifique et Professionnel International (ISPAC) du Programme des Nations Unies pour la prévention de la criminalité et la justice pénale, et également expert consultant auprès du Conseil de l'Europe, du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CLRAE) et de la Commission Européenne sur le trafic des êtres humains. Il a été conseiller auprès de la Commission des Maires sur la sécurité au début des années 1980, Délégué général adjoint du Conseil National de Prévention de la Délinquance de 1984 à 1987 et Secrétaire Général du Conseil National des Villes de 1989 à 1994, et agit à titre de vice président pour le CIPC.



Erich Marks

Erich Marks a travaillé à plein temps pour divers organismes tels l'Aide aux jeunes personnes "Brücke Köln" (de 1980 à 1983), l'association fédérale pour le travail social, les Politiques en matière de droit pénal et de la criminalité – DBH (de 1983 à 2001) et la Fondation allemande pour la prévention du crime – DFK (de 2001 à 2002). Depuis 2001 il travaille en qualité de Directeur exécutif du Conseil pour la prévention du crime du ministère de la Justice en Basse-Saxe. De plus, Erich Marks a tenu plusieurs postes à titre de bénévole. Il a été entre autres directeur exécutif de la Conférence allemande pour la prévention (DPT) ainsi que de la Fondation allemande pour la prévention du crime (DVS), membre du conseil d'administration du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), membre du Comité exécutif du Forum européen pour la sécurité urbaine (FESU) et président de la fondation pro Kind. Erich Marks est l'auteur de plusieurs publications se rapportant à son champ spécialisé d'activités.



Veronica Martinez Solares

Association internationale de l'aide aux victimes, consultante Banque mondiale, Mexique



Verónica Martínez-Solares es candidata a doctora en Derecho en el Instituto de Investigaciones Jurídicas de la UNAM. Miembro del Consejo Directivo de la Organización Internacional para la Asistencia a Víctimas, es investigadora para Clave, Consultora para la Ciudadanía y el Instituto de Estudios Superiores en Derecho Penal, y ha sido consultora en proyectos del Programa de Naciones Unidas para el Desarrollo, el Banco Mundial, UN-Habitat JAM y el International Centre for Sustainable Cities, entre otras instituciones internacionales; así como de diversos gobiernos estatales, universidades y centros de capacitación profesional en México. Fue especialista visitante en el Instituto de Criminología de la Universidad de Cambridge del Reino Unido, en el Departamento de Criminología de la Universidad de Ottawa en Canadá, y en la Agencia Nacional de Mejoramiento Policial británica, de donde es especialista en investigación policial y juicios orales. Por otro lado, se ha especializado en atención a víctimas, prevención del delito, seguridad ciudadana, política criminal y juicios orales en la OEA, los Estados Unidos, el Reino Unido, Canadá, Chile, Colombia, Perú y la UNIFEM. Como conferencista invitada ha participado en foros realizados en México, Brasil, Canadá, Chile, Croacia, Estados Unidos y Perú. Cuenta con diversos artículos publicados en México, Canadá, Chile, Brasil, Uruguay y el Reino Unido.

Hervé Masurel

Né en 1954, Hervé Masurel a étudié à l'Institut d'études politiques de Paris et à l'École nationale d'administration. Son parcours scolaire et professionnel l'a mené a occupé des fonctions telles que chef du service juridiques et affaires intérieures à la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne (1999 à 2003), Préfet de la Haute-Saône (2003 à 2006), Préfet délégué pour l'égalité des chances auprès du préfet de Seine-Saint Denis (2006 à 2007) et Secrétaire général du Comité interministériel de la prévention de la délinquance (2007 à 2008). M. Masurel assure actuellement les fonctions de Secrétaire général du Comité interministériel des villes.



Jason McFarlane

Programmes Manager, Jamaica Forum for Lesbians All-Sexuals and Gays - J-FLAG

Adrianus Meliala

Professeur de Criminologie, Faculté de Sciences sociales et politiques, University of Indonesia, Jakarta, Indonésie

Anne Michaud

Anne Michaud took part in the creation of anti violence against women centers and networks in the 70s and 80s. She worked as a consultant for governments and community organisations in the mid and late 80's and then joined the City of Montreal, coordinating the program « Femmes et ville » from 1992 to 2004. She now acts as an expert and consultant in the fields of social development, women's safety and gender equality, at the local, national and international levels. She brought an important contribution to the development of methodologies and partnership strategies in order to achieve safer cities for women, and shared the Montreal partners experience in numerous publications, conferences and training sessions worldwide. She initiated the 1st International Seminar on Women's Safety « Making the Links» in May 2002 in Montreal and is a co-founder of Women In Cities International. She has a Baccalaureate in Political sciences from the University of Montreal.



Paula Miraglia

Paula Miraglia est une anthropologue sociale brésilienne. Elle détient un doctorat en Anthropologie de l'Université de São Paulo, USP. Ses champs d'intérêt académiques et professionnels des dix dernières années ont portés sur les thèmes de la violence urbaine, la justice, la promotion de la citoyenneté et l'égalité. Depuis 2007, Paula est la directrice exécutive de ILANUD au Brésil (Institut latino-américain pour la prévention du délit et le traitement du délinquant) – www.ilanud.org.br. A l'institut, elle coordonne une équipe de chercheurs dans 3 domaines différents : « la justice juvénile», «la justice criminelle et le système pénitentiaire et « la prévention de la violence et la sécurité publique». ILANUD travail en partenariat avec les gouvernements à plusieurs niveaux (national, provincial, et municipal) et avec d'autres instituts de recherches nationaux ou internationaux et des ONG. En plus de la publication de plusieurs articles dans des revus académiques et dans des livres, Paula contribue régulièrement aux journaux nationaux, magazines et chaînes télévisées. De plus, Paula est membre du Forum Brésilien de sécurité publique, elle est aussi membre de la Commission de la justice et de l'Institut brésilien de la science criminelle (IBCCRIM) et chercheure associée au *Center of Metropolitan Studies* – CEM/Cebrap www.centrodametropole.org.br.



Edgar Mohar

Edgar Mohar est ingénieur en systèmes électroniques et a une maîtrise en Gestion Publique de l'Instituto Tecnológico y de Estudios Superiores de Monterrey. Il fut le Directeur de l'intérieur et Directeur général de sécurité publique de la municipalité de Querétaro ; consultant associé du Centre de développement et études sur la sécurité ; et Secrétaire de sécurité citadine de l'état de Querétaro. Il est membre de l'Association internationale de chefs de police (IACP) et de la Société canadienne d'évaluation (SCE). Il est



également membre honoraire du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Montréal, Canada. Actuellement, il occupe le poste de consultant à l'Instituto para la Seguridad y la Democracia A.C. INSYDE.

Yves Morrency

Monsieur Yves Morency occupe le poste de directeur de la Sécurité publique de la Ville de Saint-Eustache, depuis le 24 août 1998. Il est diplômé en techniques policières du Cégep Ahuntsic, diplômé du Collège Canadien de police en administration policière supérieure et diplômé des Sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal. Depuis août 1998, comme directeur du Module de la sécurité publique de la Ville de Saint-Eustache, il chapeaute les services de police, de la sécurité incendie et de la protection civile. Monsieur Morency est membre de plusieurs comités dont le Comité de direction de la Ville, prenant part aux différentes décisions organisationnelles et administratives de la ville. Il est membre du Comité de la prévention du crime au niveau de l'ACCP, du Groupe d'experts stratégiques au niveau provincial et participe activement au Comité consultatif clients en regard de la planification de la formation policière. Le 15 juin 2007, il est élu Président de l'Association des Directeurs de Police du Québec.



Ezio Mosciatti

Ezio Mosciatti Olivieri is an Architect (Design-1962) and the President of the Heritage Committee at the College of Architects of Chile. Editor of several art publications, he has been involved in prevention projects in public safety in different communities and districts of Santiago, serving as a Project Coordinator in the Pilot Prevention Program on Public Safety (2007-2008) of the Ministry of Interior of Chile, financed by the Inter-American Development Bank. He works with the Urban Safety Program (PSU) of the Universidad Alberto Hurtado (Chile) in creating guidelines for developing prevention policies (in local neighbourhoods, for youth and community mediation) for UN-HABITAT and he teaches undergraduate and graduate students and neighbourhood leaders, especially community mediation. He has also participated in projects of prevention and the recovery of public spaces.



Anna William Mtani

Anna William Mtani est urbaniste principale et coordonnatrice du programme national « Pour des villes plus sûres » en Tanzanie. Elle a travaillé comme planificatrice urbaine auprès du ministère des Terres, du Logement et du Développement des établissements humains de 1980 à 1993 avant de se joindre au Conseil municipal de Dar es-Salaam afin de mettre en œuvre le projet de développement durable de Dar es-Salaam soutenu par l'ONU-Habitat et le Centre international pour la prévention de la criminalité. En 1997, elle a participé à l'élaboration du projet « Pour des villes plus sûres » de Dar es-Salaam et, en 1998, a été nommée coordonnatrice de ce projet. Anna a également pris part à l'élaboration du programme « Cities Alliance » pour Dar es-Salaam et agi à titre d'examinatrice externe pour le



compte de l'Université Ardhi de Dar es-Salaam. En 2004, elle a été nommée membre du jury pour la remise du prix de la Fondation Holcim pour l'Afrique de l'Est et du Sud et elle siège encore à ce jour au conseil d'administration du *Women Advancement Trust Fund* pour que les femmes aient accès à un abri. Dans le cadre du projet « Pour des villes plus sûres » de Dar es-Salaam, le programme a remporté deux prix internationaux consécutifs pour les villes africaines, attribués aux programmes de sécurité du gouvernement local axés sur la prévention de la criminalité en 2000 (à Windhoek, en Namibie) et en 2003 (à Yaoundé, au Cameroun), et le Prix de Dubaï pour les meilleures pratiques en 2004. Depuis 2006, Anna occupe le poste de coordonnatrice du programme national pour implanter le projet « Pour des villes plus sûres » dans d'autres villes de Tanzanie, et travaille avec le bureau régional du premier ministre et les gouvernements locaux. Anna est également directrice générale du Centre international et réseau d'information sur la criminalité en Tanzanie (*International Centre and Network for Information on Crime in Tanzania*) et travaille maintenant avec l'organisme Femmes et villes international (FVI), situé à Montréal, pour mettre en œuvre le projet « Villes inclusives de genre » à Dar es-Sala.

N

Erik Nadheim

Erik Nadheim est Directeur du Conseil national norvégien de prévention de la criminalité (KRÅD). Juriste de formation et spécialiste en droit criminel, il a travaillé au sein de divers cabinets d'avocats à titre d'associé. Il est également doté d'une considérable expérience politique, ayant été successivement Conseiller personnel de deux ministres de la Justice de Norvège et conseiller du groupe parlementaire du *Norwegian Labor Party*. Il a de plus acquis une solide expertise des questions sociales à titre de conseiller auprès du Conseil d'administration de l'Assurance sociale de Norvège et du ministère du Bien-être social.



Cynthia Nikitin

Cynthia Nikitin is Vice President, Project for Public Spaces, a nonprofit organization dedicated to helping people create and sustain public places that build communities. She has earned a reputation as a persuasive advocate for "Placemaking" as an approach to city planning and urban design. As a manager of numerous large-scale and complex projects during her eighteen years with Project for Public Spaces (PPS), she has served as a compelling voice in support of more sustainable towns and cities nation-wide. She is a Member of the American Public Transit Agency Urban Design Working Group (2007 to present), Grant reviewer for the NEA Challenge America Fast Track Grants (ongoing), a Mentor, Douglas Redd Fellowship Program, Ford Foundation and Partners for Livable Communities, 2008-2009 and Board Member Ex-Officio, The Bronx River Art Center, Bronx, NY. She holds a Bachelor of Arts: Art History and Comparative Politics, Clark University, (1981) and a Masters of Arts: Arts Management and Urban Planning, New York University (1991).



Karol O'brien

D'abord formée comme intervenante en toxicomanie, Karol O'brien est impliquée dans la communauté lesbienne montréalaise depuis plus de 30 ans. Elle a fait ses premières armes en cofondant, il y a de cela une douzaine d'années, le Groupe d'intervention en violence conjugale chez les lesbiennes. Cette expérience l'a conduite à être conférencière invitée à l'École de travail social de l'Université McGill depuis plus de 20 ans et représentante à la National Coalition of Anti-Violence Programs (NCAVP), une coalition américaine d'organismes travaillant auprès des communautés LGBT en violence conjugale et crimes haineux. Précédemment, en 1985, Karol O'Brien a cofondé le Projet Lavande, un important groupe de ressources lesbiennes. Elle a également travaillé à Gai Écoute et est la première lesbienne à avoir œuvré au sein de cet organisme. On lui doit aussi le développement d'un modèle d'intervention féministe pour un groupe de soutien pour lesbiennes agresseuses. Actuellement, elle est coordonatrice du Centre de solidarité lesbienne (CSL). Le CSL se veut un lieu d'échanges et d'entraide sur les diverses réalités lesbiennes. Il vise non seulement à mettre en lumière les problématiques lesbiennes reliées à la violence conjugale, à la santé et au bien-être, mais aussi à offrir des services adaptés aux réalités des lesbiennes.

Olenka Ochoa

Conferencista internacional sobre Violencia y Seguridad. Es Miembro de FEMUM-ALC y Comisión Huairou, conectadas a Safer Cities/UN-Habitat. Fundo el Proyecto Jóvenes Defensores de la Paz (2001); el Programa Municipal Jacaranda sobre Seguridad, premiado por NNUU (1998). Organizo el primer curso de violencia de género para la Policía (1997). Ha ocupado cargos de Alta Dirección en los Ministerios de Justicia, Mujer, Educación, y en la Comisión de Juventud del Parlamento. Integro la Comisión sobre Barras Bravas del Ministerio del Interior. Ejerció de Concejal de la Municipalidad de Lima Metrópoli. Elegida Womenpeacemaker el 2008 por el JBKROC Institute Justicia y Paz (USA).



Rosa Maria Olave

Rosa Maria Olave is a Psychologist and the Project Coordinator of the Urban Safety Program, at Alberto Hurtado University, in Santiago, Chile. She works in training and education on prevention and safety issues and on the implementation of projects in vulnerable communities. She teaches undergraduate courses in criminology and mediation and teaches some courses in certain Certificate programs. She coordinates collaborative projects with UN-HABITAT to develop prevention guidelines (for prevention at the local level, neighbourhoods, youth, and community mediation) and she is responsible for training courses for community workers working in community mediation.



P

Marc Parent

Policier de carrière depuis 1984 au Service de police de la Ville de Montréal, Marc Parent, diplômé de l'École nationale de police du Québec, est aussi détenteur d'une maîtrise en administration publique de l'École nationale d'administration publique et d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal. Il est aussi diplômé du FBI National Academy en Virginie aux États-Unis. Assistant-directeur depuis novembre 2003, il a occupé les fonctions de responsable des affaires corporatives, d'adjoint exécutif au directeur et de chef de Services à la communauté, dont actuellement celui de la région nord. Par ailleurs, ses états de service prennent leurs origines à la gendarmerie et aux enquêtes, ayant notamment été patrouilleur, enquêteur, chef d'équipe au Groupe tactique d'intervention (GTI), commandant de quartier, inspecteur et inspecteur-chef. M. Parent est l'auteur d'un mémoire sur l'organisation apprenante comme modèle de gestion en milieu policier. Il s'intéresse aux pratiques novatrices en management, à l'apprentissage organisationnel, au partage des savoirs et des meilleures pratiques au regard du maintien des compétences chez les policiers.



Nelson Pellegrino

Nelson Pellegrino has served two terms as Bahía State Deputy (1991 to 1999), and is president of the State Legislative Assembly's Human Rights Commission in Bahía, Brazil. He was President of the Worker's Party (PT) of Bahía from 1991 to 1992 and from 1995 to 1996. Nelson Pellegrino received his law degree from UFBQ in Salvador. Before taking elected office, Nelson Pellegrino acted as legal advisor to such businesses as SINDIMUSICOS, SINTEL, SENALBA, the Union of Bodyguard and Security Employees of Bahía, and SINDADOS. He also has been a legal advisor for public organizations, including the PT and the City Hall of Jaguaquara, Bahía. Nelson Pellegrino has served on numerous committees in the Municipal Chamber, the state Legislative Assembly, and the federal Chamber of Deputies. He was President of the Commission on Human Rights, 1992 to 1998, and has been a member of the Finance and Budget Committee, the Science, Technology, Communication and Information Committee, and the Special Committee on Public Security. In addition, Mr. Pellegrino led a Parliamentary Delegation on Human Rights to Cuba earlier this year.



Susan Pienaar

Susan Pienaar est chef de la prévention de la criminalité au sein de la division de la présence policière visible du Service de police d'Afrique du Sud. Elle était auparavant responsable des mesures sociales de prévention du crime et des services de police d'urgence dans le même service depuis 2000. Son expérience professionnelle comprend notamment l'occupation d'un poste de directrice en chef au sein du bureau de la Stratégie nationale pour la prévention du crime et l'occupation du poste de Chef du département de la



sécurité communautaire de la province de Gauteng en 1998 et 1999. Elle a obtenu un baccalauréat spécialisé en sciences politiques.

Joanie Prince

Joanie Prince s'est jointe à l'équipe du CIPC en août 2008. Elle détient un baccalauréat en criminologie, orientation analyse, et termine présentement son mémoire à l'Université de Montréal sur l'effet de la dissuasion policière sur les routes du Québec afin d'obtenir sa maîtrise. Elle a travaillé à la Société de criminologie du Québec en tant qu'agente de recherche, notamment sur la prévention de l'adhésion des jeunes à risque aux gangs de rue.



Q

Yann-Cédric Quero

Criminologue. Après dix ans passés en France comme enseignant-chercheur à titre libéral en matière de sécurité locale et de prévention, Yann-Cédric a rejoint le Centre International pour la Prévention de la Criminalité comme analyste senior et chef de projet en septembre 2009. Ses travaux sont centrés sur les questions d'analyse du besoin local de sécurité (statistiques criminels, analyse criminelle), de réponse de la communauté (contrôle social, sentiment d'insécurité, etc.), de réponse des services de police (organisation, aides à la décision, efficacité de la réponse, satisfaction, nouvelles technologies, etc.), et de gouvernance. Son activité l'a amené à travailler pour les écoles de police et les universités françaises. Les questions de sécurité locale en Afrique sont aujourd'hui un des ses centres d'intérêt. Titulaire d'un master en gestion des risques - sécurité, Yann-Cédric est aujourd'hui doctorant à l'école de criminologie de l'Université de Montréal.



R

Mokhlesur Rahman

Deputy Inspector General, Dhaka Range, Bangladesh Police, Bangladesh

Azzédine Rakkah

Azzédine Rakkah est actuellement directeur de recherche la FNSP et au CERI, à Paris. Il est Docteur en sciences politiques : IEP de Paris, 1997. Son champ de compétence est vaste, puisqu'il couvre aussi bien la problématique de l'État au Maghreb, l'islamisme et la violence politique, les problèmes de sécurité en Méditerranée et les questions de démocratisation.



Monique Rakotoarison Randiamandrato

Depuis 2004 Monique Rakotoarison Randiamandrato est *Human Program Manager* à ONU-Habitat, Madagascar. A ce titre, elle administre et coordonne le portefeuille de projets « Aménagement du territoire, urbanisme et foncier urbain », initié en partenariat financier et technique avec la Direction de l'aménagement du territoire- MRFDAT, le PNUD et l'ONU-Habitat (agence d'exécution). De 2002 à 2004, elle était Coordinatrice générale des projets et Directeur d'appui aux programmes au Ministère de la justice. A ce titre, elle a mis en place des procédures de suivi et de contrôle des budgets alloués et des activités/projets du Ministère et a procédé à la conception et à la réalisation des programmes et projets sur le financement du PGDI/BM, UE et sur RPI. Antérieurement, Mme. Randiamandrato a travaillé comme consultante dans le cadre de montage de projets, en conseil de gestion ainsi qu'en animation de séminaires dans le cadre du développement humain et économique local. Elle a également participé à plusieurs études juridiques et économiques. Mme. Randiamandrato est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Madagascar EESDEGS (1978-1981) et d'un Certificat en Commerce international du Centre d'Études du Commerce Extérieur CECE Groupe International de Grand-Pré Marseille (1982-1983). Elle est également titulaire d'un certificat en *Planning and Appraisal of Industrial Investment* de l'Université de Bradford (UK 1990).



Brigitte Raynaud

Brigitte Raynaud a occupé le poste de Magistrate militaire, juge d'instruction aux Armées de Paris (coopération judiciaire internationale), de 1993 à 2006. Elle est présentement Magistrate expert près de la Cour Pénale Internationale de La Haye, de même que chargée d'enseignement à l'Université Paris II-Panthéon Assas et à l'Institut d'Études Judiciaires de l'Université Paris I-Panthéon Sorbonne. Mme. Raynaud est également Chef du département Prévention de la délinquance au Comité interministériel des villes, (Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la ville) depuis 2006.



Slawomir Marek Redo

Slawomir Redo travaille pour l'Office des Nations Unies contre la drogue et les crimes (ONUDC), à la Division des opérations, Gouvernance, Section de la sécurité de la règle de droit (Vienne, Autriche). Il est membre de l'*Academic Council of the United Nations System* et de la *Central Eurasian Studies Society*. En 1999-2002, il a travaillé à titre d'expert de haut niveau en justice pénale auprès du bureau régional de l'ONUDC pour l'Asie Centrale (Tachkent, Ouzbékistan) et il dirige actuellement un travail basé sur un projet de prévention du crime. Parmi ses récentes réalisations, mentionnons entre autres la conclusion favorable du « *South-South Regional Cooperation for Determining Best Practices for Crime Prevention in the Developing World 2004-2006* » impliquant des pays de l'Afrique Australe et des Caraïbes ainsi que le projet de formation en ligne sur le « *Virtual Forum against Cybercrime* », initié par l'institut coréen des politiques en matière de justice, membre du réseau d'institutions affiliées au Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Son travail de recherche comprend près de 45 articles, la plupart touchant des questions reliées à la criminalité et à la justice auprès de



l'ONU, ainsi que trois livres qu'il a réalisés seul et trois en collaboration dont l'ouvrage à paraître : *For the Rule of Law. Criminal Justice Teaching and Training Across the World*, Institute for Crime Prevention and Control, en collaboration avec les Nations Unies (HEUNI) –Korean Institute of Criminal Justice Policy (KICJP), Helsinki Seoul 2008, ouvrage préparé avec le professeur Kauko Aromaa.

Marilou Reeve

Marilou Reeve est coordonnatrice du ministère de la Justice pour le *Plan d'action canadien contre le racisme*, une initiative du gouvernement du Canada. L'un des objectifs du plan d'action est d'examiner les questions fondées sur la race dans le système de justice. Avant d'entrer au ministère de la Justice du Canada en 2001, Marilou a pratiqué le droit en pratique privée pendant huit ans et a représenté principalement des clients bénéficiant de l'aide juridique dans le cadre de procédures pénales et de droit de la famille. En outre, en sa qualité d'avocate du Bureau de l'avocat des enfants du ministère du procureur général de l'Ontario, elle a représenté des enfants en garde à vue et défendu des différends en matière d'accès et de protection des enfants.



Kate Rexe

Based in Ottawa, Canada, Kate Rexe is the Director of Sisters in Spirit, a research, education and policy initiative with the Native Women's Association of Canada. Since 2001, Kate has worked in the social policy and research field with a particular interest in political economy, economic security and urban Aboriginal issues. These interests combine with a systems thinking approach to research and policy development and understanding the importance of accessible research and knowledge mobilization. In 2008, Kate published "A Nation in Distress: the political economy of urban Aboriginal poverty" and is currently working to advance the use of culturally relevant methodology and ethics as a tool in research and public policy for Aboriginal women in Canada.



Vincent Richer

Vincent Richer est commandant du Poste de Quartier 24 (PDQ 24) depuis avril 2008. Débutant sa carrière en 1993, M. Richer a été nommé superviseur six ans plus tard à Notre-Dame-de-Grâce, puis a été promu lieutenant dans le quartier Centre-Sud, en octobre 2004. Le commandant Richer a développé son expérience professionnelle dans différentes sphères d'activités, telles que : l'Anti-Gang, la formation, la sélection de personnel, les méthodes et les processus de travail, de même que la planification opérationnelle. Invité par l'ambassade canadienne dans le cadre du Festival Cyclo Rosa, il a représenté le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en Colombie, pour partager son expérience dans le Centre-Sud avec les policiers et les élus colombiens. Depuis Octobre 2008, il est mandataire au dossier Violence Conjugale et Intrafamiliale (VCI) pour l'ensemble du SPVM, membre du C.A de la Table de



Concertation en Violence Conjugale de Montréal, ainsi que de l'organisme S.O.S Violence conjugale. Le commandant Richer est diplômé de l'Université de Montréal en criminologie et des HEC, en gestion des ressources humaines. Il complète actuellement une maîtrise en administration publique. Le commandant Richer a développé, au fil des années, un bagage d'expériences diversifiées.

Gérard Rolland

Après une première carrière d'ingénieur informaticien dans la Fonction Publique d'État puis une seconde dans le domaine de la logistique lors de l'installation de son Ministère dans l'Arche de la Défense, Gérard ROLLAND s'est engagé en 2001 dans l'ingénierie des risques, à la suite d'une volonté exprimée par le Ministre chargé des transports de disposer d'un outil scientifique fiable pour mesurer la délinquance dans les transports collectifs et analyser ses évolutions. Les conclusions de son mémoire de Master spécialisé, dans lequel il s'était alors investi, aboutissaient à la nécessité de créer un observatoire national spécifique. Cet observatoire, opérationnel depuis 2006 et composé d'une équipe pluridisciplinaire permettant l'indispensable approche systémique, est aujourd'hui la pierre angulaire, s'agissant de tous les modes de transport, du plan gouvernemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes. Dans le cadre des différentes actions y afférentes, Gérard ROLLAND se penche personnellement sur l'utilisation efficiente de la vidéo protection et de la cartographie dynamique ainsi que sur la problématique des violences faites aux femmes dans les dits transports.



Colin Robinson

Chargé de projets, Trinidad & Tobago Anti Violence Project

Katty Rondan

Katty Rondan is a Sociologist with an Master's in Arts in Gender Equality in the Social Sciences from the Universidad Complutense de Madrid. She is the co-author of Diagnosis of Trafficking of women, girls and children in eight cities in Peru. Ms. Rondan is co-responsible for the fieldwork study on the demand for commercial sexual exploitation on children in Cusco and Lima (ILO / CMP Flora Tristan). She is a specialist on Gender Violence from a Human Rights perspective.



S

Christiane Sadeler

Christiane Sadeler est directrice générale du Conseil de la prévention de la criminalité de la région de Waterloo. Depuis la création du Conseil en 1995, elle participe activement à la prévention de la criminalité par le développement social et l'engagement municipal. Elle est née et a grandi en Allemagne. Après avoir vécu de nombreuses années en Angleterre et en Nouvelle-Zélande, elle immigré au Canada en 1989 où elle entreprend des études en psychologie communautaire. Elle a travaillé principalement au sein de services fortement centrés sur la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de méthodes de prévention et qui défient le statu quo. Elle compte de nombreuses expériences de travail auprès des personnes ayant des problèmes de santé mentale, des parents d'adolescents, des victimes d'actes de violence et d'abus, des jeunes contrevenants, des délinquants sexuels ainsi que des personnes et groupes qui ont tendance à vivre en marge de la société. Elle collabore également avec des prestataires formels de services, des services de police et des politiciens de tous les paliers gouvernementaux. Christiane enseigne à temps partiel au programme de maîtrise en service social de l'Université Wilfrid Laurier en qualité d'institutrice en matière d'intervention communautaire. De plus, elle copréside le Réseau national municipal sur la prévention de la criminalité; elle a participé à des conférences et présenté des ateliers sur la prévention de la criminalité partout au Canada et à l'étranger.



Valérie Sagant

Valérie Sagant est magistrate française. Diplômée de l'Institut des sciences politiques de Paris et nommée juge d'instruction à sa sortie de l'École Nationale de la magistrature, elle a par la suite été affectée au ministère de la justice, chargée de la politique de prévention, de l'aide aux victimes d'infractions et de la toxicomanie. Elle a consacré les quatre années suivantes au Ministère de la ville, chargée des questions de prévention de la délinquance (médiation sociale et culturelle, police et justice de proximité, partenariats locaux...). Puis, elle a dirigé pendant trois ans la sous direction de l'expertise et des relations internationales du ministère de la justice. Mme Sagant a rejoint le CIPC en septembre 2005 et a été nommée Directrice générale en novembre 2005.



Juan Salgado

Professeur à la faculté d'études juridiques du CIDE. Candidat au doctorat à l'UNAM (thème de recherche : réforme de la police au niveau sous-national au Mexique). Maîtrise en droits de l'homme de l'Université d'Essex, au Royaume-Uni. BA en relations internationales, El Colegio de Mexico. Juan Salgado a travaillé à la coordination de projets relatifs aux droits de l'homme, à la résolution non violente des conflits et à la sécurité publique au Mexique, en Europe et en Afrique. Il a été consultant auprès de divers organismes de financement et d'organisations internationales. Sur le plan de l'enseignement,



il a enseigné dans plusieurs universités et écoles de police dans tout le Mexique. Monsieur Salgado a également participé à des séjours de recherche dans des établissements de police, des établissements d'enseignement et des ONG ayant de bonnes pratiques en matière dans le domaine de la sécurité publique et des droits de l'homme en Europe, en Amérique du Nord et en Amérique latine.

Anie Samson

Anie Samson a été élue conseillère municipale la première fois en 1994. C'est le 1er novembre 2009 que madame Samson a été réélue pour un deuxième mandat à titre de maire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et un sixième à titre d'élue municipale. Depuis son élection en 1994, Anie Samson a su remplir avec succès les fonctions de conseillère associée au Bureau du maire (responsable des dossiers environnementaux), de 2ème vice-présidente de la Régie inter municipale de la gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) et présidente de l'Alliance métropolitaine de Graffiti et Affichage (AMGA). Elle a aussi œuvré au C.A. du Conseil régional de l'île de Montréal (CRDIM). Elle faisait également partie du comité consultatif sur la gestion du climat sonore de l'Aéroport International de Montréal, ainsi que membre de la Commission de l'environnement de la CUM. Elle a été responsable du programme environnemental Éco-quartier, du dossier jeunesse et du dossier graffiti. Elle est membre fondatrice du conseil d'administration de la Fondation du maire de Montréal pour la Jeunesse, vice-présidente de la Chambre de commerce Canada-Maroc ainsi que celle de la Chambre de commerce et Industrie Algéro-Canadienne. Actuellement, madame Samson occupe la fonction de leader de l'opposition officielle à l'Hôtel de Ville et siège à la commission permanente de la présidence. De plus, elle est membre de la commission gouvernementale sur l'éthique. Détentrice d'une maîtrise en communication et d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université de Montréal, madame Samson a toujours été motivée par l'action politique. L'amélioration de la qualité de vie de ses citoyennes et ses citoyens et au cœur de ses priorités.



Daniel Sansfaçon

Daniel Sansfaçon, PhD, est sociologue de formation. Il est Directeur des politiques, de la recherche et de l'évaluation au Centre national de prévention du crime, à Sécurité publique Canada. Il a aussi travaillé pendant 10 ans au Centre international pour la prévention de la criminalité.



Margaret Shaw

Margaret Shaw, docteur en sociologie et en criminologie, s'est jointe au CIPC en 1999. Elle a été membre de l'unité de recherche et de planification du Ministère de l'Intérieur britannique (Home Office) pendant 23 ans, entreprenant plusieurs projets sur les jeunes contrevenants, la détermination de la peine, les programmes de traitement en prison et la prévention de la criminalité communautaire. Elle a été professeur au département de sociologie et d'anthropologie de l'Université Concordia à Montréal et a œuvré au Canada, au cours des 12 dernières années, comme consultante en recherche sur les politiques sociales et pénales pour les gouvernements fédéral et provinciaux, les autorités municipales et les forces



de police. La majeure partie de ses récents travaux a porté sur l'étude de l'incarcération des délinquantes et de la victimisation des femmes, ainsi que sur la justice réparatrice, les peines purgées dans la collectivité et les politiques pénales. Depuis son arrivée au CIPC, elle a rédigé plusieurs analyses comparatives et coordonné des rapports sur le rôle des autorités locales dans la prévention de la criminalité, les stratégies de prévention à l'égard des jeunes, la sécurité dans les écoles, et les crimes haineux. Elle est directrice de l'analyse et de l'échange au CIPC.

Nicola Satchell

Nicola Satchell est candidate au doctorat en philosophie au Département de sociologie, de psychologie et de travail social et a été conférencière en matière de justice pénale auprès du ministère gouvernemental à l'Université des West Indies, à Kingston, en Jamaïque. Dans le cadre de ses travaux sur la criminalité régionale, elle a occupé le poste de chef de projet et d'assistante de recherche à l'*Institute of Criminal Justice and Security*. Ses recherches portent sur la peur du crime et sur la théorisation de la criminalité et de la criminologie dans les Caraïbes.

Clifford Shearing

Clifford Shearing est président du département de criminologie et directeur du Centre de criminologie de la faculté de droit de l'Université de Cape Town. Il est également titulaire de la chaire de recherche nationale d'Afrique du Sud sur la sécurité et la justice. Il a obtenu un doctorat en sociologie de l'Université de Toronto en 1977. Il entreprend actuellement des recherches sur la sécurité environnementale, en collaboration avec le Centre africain sur le climat et le système terrestre (ACCESS) et le Centre Bjerknes sur la recherche climatique à l'Université de Bergen. Clifford a grandement contribué à l'élaboration de politiques et de stratégies de sécurité, la plus récente étant celle qu'il a élaborée en tant que membre du *Jamaica Constabulary Force (JCF) Strategic Review Panel* en 2007 et 2008. Parmi ses précédentes contributions, citons l'élaboration de stratégies policières pour le compte de la Commission de droit du Canada et la Commission Patten sur l'organisation des forces de police en Irlande du Nord.



Howard Shulman

Coordonateur du Toronto Anti-Violence Program au Centre communautaire Toronto LGBT, Canada

Gregory Sloane Seale

Gregory Sloane-Seale travaille auprès de “jeunes à risque” au niveau communautaire depuis 1989. Il a débuté sa carrière dans ce domaine à Toronto au Canada, avant de regagner son pays natal, Trinidad & Tobago, en 1995. Monsieur Sloane Seale a collaboré avec UNICEF au sein d’un projet d’échanges régionaux sur la question de la réduction de la délinquance juvénile. Actuellement, il est au service du gouvernement de Trinidad & Tobago, ministère de la Sécurité nationale, où il coordonne un programme de prévention de la criminalité et de la violence, axé sur les communautés. Ce programme, connu sous le nom de Programme de Sécurité Citoyenne, est financé par un prêt de la Banque Interaméricaine de Développement (BID).



Christian Soclet

Chargé de mission citoyenneté prévention de la délinquance ; Comité interministériel des villes, France

Christophe Soullez

Christophe Soullez, criminologue, est chef du département de l’Observatoire national de la délinquance depuis le 1er janvier 2004 au sein de l’Institut National des Hautes Etudes de Sécurité (INHES). Titulaire d’un DEA de droit pénal et d’un DESS d’ingénierie de la sécurité, diplômé de l’Institut de criminologie de Paris, il est également enseignant à l’école des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l’Université Paris II, à l’IPAG de Clermont-Ferrand et à l’Ecole nationale supérieure de police (ENSP) de Saint-Cyr-au-Mont-d’Or. Il est l’auteur ou le co-auteur de plusieurs ouvrages dont « Les violences urbaines » (Milan, 1999), « La police en France » (Milan, 2000), « Insécurité la vérité ! » (JC Lattès, 2002), et « les stratégies de la sécurité » (PUF 2007), et avec Alain BAUER de « Violences et insécurité urbaines » (PUF, QSJ, 2007) et des « Fichiers de police et de gendarmerie » (PUF, QSJ, 2009). Il est rapporteur du groupe de contrôle sur les fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain Bauer). Il a été membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien (présidé par Michel Gaudin) et rapporteur de la mission sur le rapprochement des missions, des structures et des modes de financement des grandes institutions publiques en charge de la formation, de la recherche et de l’analyse des questions de sécurité et stratégiques.



Claudio Stampalija

Directeur du Centre d'études pour la prévention de la criminalité, Université de Belgrano, Argentine

Claudio Stampalija es abogado penalista y criminólogo. Se desempeñó como profesor de Derecho Penal de la Facultad de Derecho de la Universidad de Belgrano y como profesor de Derecho Penal y de Elementos de Derecho Penal y Procesal Penal de la Facultad de Derecho de la Universidad de Buenos Aires. Profesor titular de Prevención del Delito en la Facultad de Derecho de la Universidad de Buenos Aires. Profesor titular de Criminología en la Facultad de Derecho de la Universidad de Belgrano. Fue Director General del Programa de Prevención del Delito y la Violencia del Gobierno de la Ciudad de Buenos Aires. 1997/98 Asesor de la Excma. Cámara de Diputados de la Nación en temas penales desde 1984 hasta la actualidad.*



Secretario General y Miembro Fundador del Foro Latinoamericano de Alcaldes para la Seguridad Ciudadana. (FLASC). Miembro del Consejo Directivo (Board) del Centro Internacional para la Prevención de la Criminalidad con sede en Montreal. CIPC (Canadá). Mandato 1994/98. Director del Centro de Estudios para la Prevención del Delito de la Universidad de Belgrano (CEPREDE). Coordinador General del Plan Integral de Convivencia y Prevención del Delito de la Ciudad de Cipolletti, Provincia de Río Negro, Argentina.

Sonja Stojanovic

Sonja Stojanovic est directrice du Centre pour les relations civilo-militaires, un centre d'études établi à Belgrade. De plus, elle est chargée des cours suivants à la faculté des sciences politiques de l'Université de Belgrade : la sécurité nationale et internationale (premier cycle) et la sécurité nationale de la Serbie, la sécurité régionale dans le sud-est de l'Europe, les défis, les risques et les menaces et la réforme du secteur de la sécurité. Elle a travaillé antérieurement à l'Unité de développement stratégique au sein du Département d'application de la loi de la Mission de l'OSCE en Serbie et au Monténégro.



T

Samuel Tanner

Après avoir obtenu sa thèse de doctorat à l'École de criminologie de l'Université de Montréal, portant sur la question de la participation des bandes armées dans le contexte de la violence de masse, Samuel a entrepris un stage postdoctoral au Center for International Studies, Massachusetts Institute of Technology. Dès janvier 2010, il entrera en fonction comme professeur adjoint à l'École de criminologie de l'Université de Montréal. Ses intérêts actuels portent sur les sorties de guerre et les enjeux sécuritaires qui les accompagnent, ainsi que la participation de la police civile – CIVPOL – aux opérations internationales de paix, objet de l'une de ses récentes publications : Dupont, Benoît & Samuel Tanner (2009) « Not Always a



Happy Ending: The

Organizational Challenge of Deploying and Reintegrating Civilian Police Peacekeepers (a Canadian Perspective), *Policing and Society*, Vol.19 (2): 134-146.

Sylvie Tousignant

Sylvie Tousignant s'est jointe à l'équipe du ministère de la Sécurité publique en 2009. À sa nomination, elle occupait le poste de directrice adjointe à la Division des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Québec, troisième corps de police en importance au Québec. Madame Tousignant a été la première femme policière à être embauchée par le Service de police de la Ville de Québec en 1980. C'est avec persévérance qu'elle a su relever tous les défis associés aux différents postes qui lui ont été confiés au fil des ans, et elle est d'ailleurs la première femme à avoir occupé un si haut poste au sein de ce service de police. Sa carrière a été marquée par son dévouement indéfectible auprès des victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles et par son apport dans l'amélioration des méthodes d'enquêtes dans ce domaine. Détentrice d'une maîtrise en administration publique, elle possède une large expérience comme administratrice dans les affaires policières, un atout essentiel dans son poste actuel.



Romeo Tuma Junior

National Secretary of Justice, Federal Government of Brazil

U

Beth Ulrich

Beth Ulrich has worked in both the non-profit and public sector on issues that affect families and communities for approximately 20 years. Beth's non-profit experience included working with communities on social justice issues such as mental health, family violence, learning disabilities, and reproductive health. Beth's formal education includes a Bachelor of Science Degree and a Bachelor of Arts in Psychology. For the past 9 years, she has worked for the Government of Manitoba in the Department of Justice advising officials and working with communities on program and policy development on crime prevention and safety issues. Beth has worked on specific strategies involving sexual exploitation, gang prevention, community safety, victim safety, etc. Currently, Beth is the Director of Crime Prevention Unit for Manitoba Justice and is the Co-Chair for the federal/provincial/territorial Working Group on Crime Prevention and Community Safety. Beth resides in Winnipeg with her husband, their 2 children and 2 Huskies.



V

Franz Vanderschueren

Franz Vanderschueren est Professeur et Directeur de programmes sur la sécurité urbaine au sein de l'université jésuite Alberto-Hurtado du Chili. Il est également consultant auprès de nombreuses institutions gouvernementales et des villes sur les questions relatives à la sécurité urbaine. Il a une vaste expérience en tant que consultant en matière de sécurité urbaine et a créé au sein de l'agence des Nations Unies chargées des établissements humains (ONU-HABITAT) un programme « Pour des villes plus sûres » entièrement dédiée aux questions de prévention et de sécurité. Il a reçu son Doctorat en Sociologie de l'Université de Paris.



André-Michel Ventre

Directeur de l'Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES), France

Claude Vézina

Claude Vézina a été Directeur adjoint du Centre international pour la prévention de la criminalité et Conseiller en matière de sécurité publique auprès de la Communauté urbaine de Montréal. Il a apporté son appui à une dizaine de grandes villes africaines dans le cadre du programme des Villes Plus Sûres de l'ONU-Habitat et il est co-auteur et formateur de la trousse La clé pour des municipalités plus sûres.



Roger Vicot

Né le 1er juin 1963, Roger Vicot a débuté sa carrière en 1989 au sein du Cabinet de Pierre Mauroy, alors Président de Lille Métropole Communauté Urbaine. En 1993, il est devenu l'attaché de presse de M. Mauroy. Trois ans plus tard, il accéda au poste de Directeur de la Communication de la Ville de Lille. Aujourd'hui, et ce, depuis 2001, M. Vicot est adjoint au Maire de Lille et chargé de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance. Il est également conseiller général du Département du Nord (Président de la Commission Solidarité) et membre du Comité exécutif du Forum Français pour la Sécurité Urbaine (FFSU). Roger Vicot est aussi l'auteur d'un livre paru en 2006, "Une sécurité républicaine contre la République sécuritaire" (éditions L'Harmattan, Paris).



Irvin Waller

Irvin Waller est professeur de criminologie à l'Université d'Ottawa et est conseiller auprès de différents gouvernements à travers le monde en matière de réduction de la criminalité et de protection des victimes.

Il a été le Directeur général fondateur du Centre international pour la prévention de la criminalité affilié à l'Organisation des Nations Unies (ONU). Il a développé le programme sur les Villes Plus Sûres avec l'ONU-Habitat et a participé avec l'Organisation mondiale de la Santé à la mise en œuvre du Rapport sur la santé et la violence. Il a été un conseiller clé auprès du groupe d'experts chargé d'élaborer les Principes directeurs applicables à la prévention du crime adoptés par l'ONU en 2002. Il a travaillé au sein de commissions nationales au Canada, en Afrique du Sud et aux États-Unis. Ses accomplissements en matière de prévention ont été reconnus par la Belgique, le Canada, l'Angleterre, la France et les Pays-Bas.

**Dawei Wang**

Director Professor of Criminology and Director of the Division of Postgraduate in Chinese People's Public Security University, China

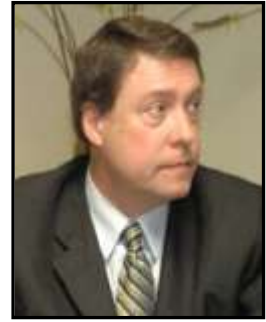
Elizabeth Ward

Le docteur Elizabeth Ward, épidémiologiste médicale, travaille depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé publique au ministère de la Santé de la Jamaïque. Le docteur Ward est consultante à l'Institut de la sécurité publique et de la justice de l'Université des Indes occidentales et présidente du conseil d'administration de l'Alliance pour la prévention de la violence en Jamaïque. Elle était auparavant directrice de la division de la prévention des maladies et de la promotion et de la protection de la santé du ministère de la Santé. Elle a coordonné l'élaboration, la recherche et l'analyse des données de programmes et a été responsable de la prévention et du contrôle des maladies. Elle a également dirigé l'élaboration d'un système de surveillance des traumatismes en Jamaïque qui permet d'effectuer le suivi des traumatismes répertoriés dans les hôpitaux de l'île. Le docteur Ward a contribué à la mise en œuvre de plans nationaux en qualité de membre d'une équipe spéciale d'action dans le cadre d'une stratégie de sécurité nationale et de la sécurité dans les écoles et en tant que membre du groupe de travail chargé du volet sécurité du plan national de développement, du plan stratégique national pour les enfants et contre la violence, et du plan stratégique pour des modes de vie sains.



Alberto Weretilneck

Alberto Weretilneck is the Mayor of Cipolletti, Argentina, since 2003. He was re-elected in 2007 with 59% of the vote and has a mandate until December 2011. One of his main concerns is to achieve a harmonious and comprehensive development of the city, enabling the human and social development of each of its inhabitants. He considers security a complex and holistic problem in which many factors come into play: from urban architecture to the social sphere, from public services to working with groups at risk, from prevention to containment. He is married with three children.



Alys Willman

Alys Willman fait partie de l'équipe de travail de la Banque Mondiale spécialisée dans le développement social lié aux conflits, à la criminalité et à la violence. Elle fait partie de l'équipe principale de recherche chargée d'une étude mondiale sur la violence urbaine et d'une étude sur la fragilité de la société. Alys Willman a publié deux livres et de nombreux articles portant sur les enjeux hommes femmes, la violence et les activités régionales illicites. Elle détient un doctorat en politiques urbaines et d'intérêt public de l'Université New School de New York.



Y

Philippe Yvin

Philippe YVIN, né le 1er décembre 1957, est diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'études politiques de Paris. Il est actuellement directeur général des services du département de la Seine-Saint-Denis. Il a collaboré avec M Gilbert Bonnemaïson de 1981 à 1989 au conseil régional d'Ile de France puis à la mairie d'Epinay-sur-Seine, ainsi qu'à la commission des maires sur la sécurité puis au conseil national de prévention de la délinquance. Il a participé à ce titre à la création des Forum français et européen pour la sécurité urbaine et aux conférences du conseil de l'Europe, des Nations Unies, et à la conférence de Montréal qui devait donner naissance au CIPC. Il a par la suite dirigé le programme prévention de la délinquance de la délégation interministérielle à la ville, de 1989 à 1991, puis occupé plusieurs postes de sous-préfet territorial de 1991 à 1997, dans les Yvelines, en Corse et dans l'Essonne, avant de devenir chef de cabinet du ministre de la défense en charge des questions de sécurité intérieure, puis directeur de cabinet du ministre de la ville de 1998 à 2002. Secrétaire général de la commission de préparation de la charte constitutionnelle de l'environnement de 2002 à 2004, il fut ensuite directeur général des services du département de l'Oise, jusqu'en 2008.





REVUE DE PRESSE

15^e anniversaire du CIPC

« Prévention de la criminalité dans le monde : Bilan,
évaluation et perspectives »

Décembre 2009

Actualités

07/12/2009 19h37

LANCÉE MARDI À MONTRÉAL



Nouvelle structure internationale de prévention de la criminalité

Jean-François Cyr

Des représentants de corps policiers montréalais et des Nations Unies lanceront mardi une nouvelle structure internationale de prévention de la criminalité.

Il s'agit d'une initiative du Centre International de Prévention de la Criminalité (CIPC), seule instance internationale consacrée à la prévention de la délinquance dans le monde, dont la Ville de Montréal a souligné lundi après-midi le 15e anniversaire.

Les dirigeants du CIPC étaient accompagnés de représentants des Nations Unies et du Service de police de la Ville de Montréal, qui vont se rassembler les 8 et 9 décembre prochains pour travailler à l'évaluation des politiques et des pratiques déjà en cours sur la scène internationale.

Étaient également présents des porte-paroles officiels des villes de Montréal, de Port-au-Prince, de la Banque mondiale et des gouvernements du Salvador, du Brésil, de la France, du Canada et de l'Afrique du Sud.

Les objectifs du CIPC

Depuis sa création en 1994, le CIPC est au centre d'un mouvement international visant à promouvoir les politiques fondées sur la recherche et les pratiques efficaces en prévention de la criminalité et en sécurité quotidienne.

Selon le CIPC, l'évaluation de l'efficacité des politiques et pratiques de prévention ainsi que le premier *Rapport international sur la prévention de la criminalité et la sécurité quotidienne 2008* du CIPC permettent aujourd'hui d'identifier certaines tendances dominantes, mais aussi de grandes disparités géographiques.

Toujours aux dires de l'organisme, le 15e anniversaire du CIPC constituera l'occasion d'examiner l'évolution internationale des politiques et pratiques en prévention de la criminalité depuis 15 ans.

Dans un second temps, l'accent sera mis sur les défis à venir tant à l'échelle locale que nationale et transnationale. Les enjeux émergents liés à l'urbanisation, aux mouvements migratoires ou encore à la « privatisation de la sécurité » seront plus particulièrement examinés.

jeanfrancois.cyr@24-heures.ca

<http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2009/12/20091207-193731.html>

Quartiers difficiles: un dispositif montréalais intéresse la France



AFP 08.12.09 | 01h50

Une institution montréalaise qui facilite les rapports entre les citoyens et leur police pourrait inspirer la politique urbaine en France, a indiqué lundi à Montréal Fadela Amara, secrétaire d'Etat française chargée de la Politique de la ville. Venue au Québec pour un colloque organisé par le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Mme Amara a rencontré lundi plusieurs hauts responsables de la police de Montréal. Rappelant les "difficultés qu'on a en France dans les relations entre la police et la population qui habite dans certains quartiers, et notamment les jeunes", la secrétaire d'Etat a dit à l'AFP que l'expérience montréalaise "permettait à un citoyen qui se sentirait victime de porter plainte auprès du +commissaire de la déontologie+ qui est totalement indépendant de la police traditionnelle". Ce fonctionnaire organise ensuite une rencontre de conciliation pendant laquelle les deux parties peuvent présenter leurs versions respectives de l'affaire. Et l'intéressé n'est pas obligé d'aller porter plainte au commissariat ou dans un poste de police. "On m'a expliqué que 80% des cas étaient réglés par cette procédure de conciliation, ce que je trouve très intéressant", a poursuivi Mme Amara. "Ce sont de très bons résultats. Si cette expérience-là peut être importée chez nous, cela pourrait nous aider, dans le cadre de ce qu'a mis en place Brice Hortefeux", a-t-elle ajouté, faisant référence aux commissions de travail réunissant des associations de quartier et les services de police et devant présenter des propositions au ministre de l'Intérieur. Il existe déjà en France des "délégués de la cohésion police-population", qui sont des réservistes de la police chargés de dédramatiser des situations de conflit. "Mais cela reste toujours dans le cadre de la police", relève la secrétaire d'Etat. Elle a appris aussi que, selon des enquêtes menées par la police québécoise, "90% de la population de Montréal fait totalement confiance à sa police". Un chiffre "extraordinaire", reconnaît-elle, et bien éloigné des estimations faites en la matière en France.

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-41109420@7-89,0.html>

Prévention de la criminalité: un observatoire international créé à Montréal



AFP 08.12.09 | 20h09

La prévention est aussi importante et moins chère que la répression: c'est avec cette donnée de départ que le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a créé une structure vouée à fournir outils et connaissances aux policiers et travailleurs sociaux. Il s'agit de leur donner "les moyens de convaincre et de prouver l'efficacité et la pertinence des politiques de prévention", a déclaré la directrice générale du CIPC Valérie Sagant en annonçant mardi à Montréal la création d'un Observatoire international de la prévention de la criminalité (OI-PREV). Intervenant à l'issue d'un colloque faisant le bilan de 15 années d'activités du CIPC depuis sa fondation, elle a estimé que "la prévention a progressé dans le monde", citant les exemples du Salvador et du Brésil, ainsi que de la Colombie. Le Salvador, où le niveau de violence est élevé (31,5 homicides pour 100.000 habitants), "a récemment fait le constat de l'échec des politiques (de fermeté) Mano dura et Mano super dura" et mise désormais sur la prévention, a indiqué Mme Sagant. Le Brésil a lui aussi changé de stratégie de sécurité publique et développé "une toute nouvelle approche participative". Et l'exemple de Bogota montre que "la prévention est efficace à l'échelle locale lorsqu'elle repose sur des stratégies intégrées et partenariales". La capitale colombienne a vu le taux d'homicides divisé par quatre en dix ans. Le futur observatoire du CIPC fournira aux services intéressés dans le monde entier trois sortes d'outils: des indicateurs de la prévention permettant d'évaluer les stratégies mise en place, des répertoires de manuels et guides pour les acteurs de terrain, et enfin des "zooms thématiques" résumant l'état des connaissances sur un problème d'actualité, telle l'efficacité de la vidéo-surveillance dans les villes. Au Québec, une année de prison d'un délinquant coûte au contribuable 90.000 dollars (57.000 euros) et le suivi d'un délinquant laissé en liberté surveillée 22.000 dollars, soit quatre fois moins, souligne Mme Sagant. Et le taux de récidive pour la première catégorie est bien plus élevé.

<http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-41118493@7-291,0.html>

Un nouvel outil pour la prévention du crime

Jean-Marc Gilbert

08/12/2009 17h12

Les policiers de Montréal disposeront très bientôt d'un nouvel outil qui pourrait leur permettre de mieux prévenir la criminalité.

Le Centre international de la prévention des crimes (CIPC) a officialisé, mardi, la création d'un observatoire qui aura pour but de contrer les problèmes émergents dès leur apparition, pour enrayer leur expansion.



Le chef du SPVM, Yvan Delorme voit d'un bon œil la création de cet observatoire pour la prévention du crime. Photo : Luc Cinq-Mars

À Montréal, le Service de police de la ville de Montréal (SPVM) souhaite que la création de cet observatoire permettent à ses policiers de développer de meilleures pratiques pour contrer l'émergence de nouvelles problématiques.

« Il y a quelques années, la problématique des gangs de rue est apparue. Nous devons donc travailler en prévention pour éviter les problèmes de demain », indique Yvan Delorme, chef du SPVM.

Les policiers de Montréal ont déjà bénéficié de l'aide du CIPC par le passé. Quelques mois après la mort du jeune Fredy Villanueva et les émeutes qui s'en sont suivies à Montréal-Nord, c'est le CIPC qui a recommandé au SPVM de former un agent de concertation pour travailler avec les jeunes de ce milieu et ainsi tenter un rapprochement avec les citoyens.

Un certain progrès

Le CIPC existe depuis maintenant 15 ans et la directrice générale, Valérie Sagant, affirme que « la prévention a progressé et elle est plus efficace au niveau local ».

« Le centre a une mission plus générale de collecter des informations et de favoriser les échanges. L'observatoire disposera d'outils pour effectuer des analyses plus précises sur des phénomènes urbains », explique Mme Sagant.

Elle ajoute cependant qu'il reste toujours du travail à faire. « Elle (la prévention) demeure fragile et les acteurs sur le terrain ont besoin d'outils pour se doter d'une meilleure stratégie ».

C'est pourquoi cinq nouveaux experts travailleront pour cet observatoire qui jouera un rôle plus précis que celui du centre.

Ces experts sont présentement en train de construire les bases de l'observatoire et se mettront au travail dès janvier. Le CIPC dispose d'un budget annuel d'environ deux millions \$.

jeanmarc.gilbert@24-heures.ca

<http://www.24hmontreal.canoe.ca/24hmontreal/actualites/archives/2009/12/20091208-171201.html>

ICPC rolls out new crime prevention tools

(AFP) – December 9th 2009



MONTREAL — The International Center for the Prevention of Crime (ICPC) on Tuesday announced a plan to offer crime prevention tips to nations who have seen stronger punitive measures fail to deter crimes.



Police and social workers will be provided with "the means to convince others of and to prove the effectiveness of prevention strategies," ICPC chief Valerie Sagant said at a conference in Montreal.

Over the past 15 years "crime prevention strategies have made significant gains in the world," she said, pointing to Salvador, Brazil and Colombia as converts to the idea that punishment alone does not deter criminals.

Policeman run before a bus set ablaze by an alleged drug dealer in the Papao-

of crime prevention measures, such as video surveillance of city streets.

The new ICPC observatory will provide access to three tools: indicators for measuring existing strategies, educational guides for frontline workers, and up-to-date statistics on the efficacy

Copyright © 2009 AFP. All rights reserved.

<http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hl9WME48CkGnetwiATSOSwGyzRhA>

http://ca.news.yahoo.com/s/afp/091208/canada/canada_un_police_crime_latam

LE DEVOIR

Création d'un observatoire sur la prévention de la criminalité

BRIAN MYLES 9 décembre 2009 [Justice](#)

Le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a annoncé hier la création d'un observatoire afin de mettre en commun et de diffuser les meilleures pratiques dans ce domaine, qui connaît un essor mondial. L'observatoire va colliger des informations sur l'état des connaissances scientifiques sur la prévention et les faire connaître à ses quelque 50 partenaires (villes, associations, agences internationales, etc.). Cela permettra de mettre en valeur les meilleures initiatives de prévention et de faciliter leur implantation grâce à l'élaboration d'une série d'indicateurs fiables.

Le projet suscite l'enthousiasme du directeur du Service de police de Montréal (SPVM), Yvan Delorme. Selon lui, l'observatoire permettra au SPVM de s'inspirer des meilleures pratiques pour adapter ses interventions en matière de prévention. «Il y a de bonnes choses qui se font partout dans le monde. Il faut parfois regarder ailleurs avant d'essayer de réinventer la roue. On va avoir une plateforme pour s'informer des meilleures pratiques», a-t-il commenté.

L'observatoire, doté d'un budget initial de 300 000 \$ sera intégré à même les activités du CIPC, une organisation non gouvernementale fondée par le Canada, la France et le Québec il y a maintenant 15 ans.

Ironie du sort, le CIPC a aussi été lancé avec un budget de 300 000 \$, en 1994, à l'instigation de feu Gilbert Bonnemaïson. Basé à Montréal, le CIPC fonctionne aujourd'hui avec un budget cinq fois plus important, et a des partenaires disséminés aux quatre coins de planète. Le colloque du 15e anniversaire, qui se poursuit jusqu'à demain à Montréal, rassemble d'ailleurs une impressionnante brochette d'invités internationaux.

Selon la directrice générale du CIPC, Valérie Sagant, l'idée même de la prévention a connu une progression phénoménale. «De plus en plus de gouvernements, de ville et de services de police estiment nécessaire de développer des politiques en prévention», explique-t-elle.

Cela étant dit, la prévention reste un domaine fragile. C'est une discipline toute jeune en criminologie, une politique publique encore incertaine. À preuve, de nombreux pays occidentaux ont utilisé le prétexte des attentats du 11 septembre 2001 pour «adopter des lois renforçant l'arsenal répressif», explique Mme Sagant. À terme, l'observatoire permettra de faire la preuve de l'efficacité de la prévention comme politique publique, espère-t-elle.

<http://www.ledevoir.com/societe/justice/278900/creation-d-un-observatoire-sur-la-prevention-de-la-criminalite>

"Il n'y a pas eu de renoncement aux politiques de prévention"

Par Pascal Ceaux, publié le 09/12/2009 à 12:23 - mis à jour le 09/12/2009 à 12:34

Valérie Sagant, directrice générale du CIPC, note que l'heure n'est pas au tout-répressif, malgré le durcissement des politiques de sécurité en Occident depuis 2001.



AFP/ALAIN JOCARD

Pour son quinzième anniversaire, le Centre international de prévention de la criminalité (CIPC) organise un colloque sur la prévention du crime dans le monde du 7 au 9 décembre à Montréal (Canada). Soutenu et financé par de nombreux pays, cet organisme conçu comme un forum d'échanges a pour mission de fournir des études sur la sécurité aux pays ou aux villes. Son action repose sur les principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime. Depuis novembre 2005, Valérie Sagant, une magistrate française détachée, exerce la fonction de directrice générale du CIPC.

Vous organisez un colloque sur la prévention. N'est-ce pas un choix paradoxal à un moment où les Etats occidentaux semblent privilégier une approche répressive dans leurs politiques de sécurité?

En réalité, deux mouvements parallèles se sont produits dans les pays occidentaux depuis les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. On a effectivement constaté un durcissement des mesures répressives. Cette tendance est très sensible, notamment en ce qui concerne les mineurs. Leur responsabilité pénale est de plus en plus mise en cause. Mais dans le même temps, il n'y a pas eu de renoncement aux politiques de prévention. Des crédits importants continuent de leur être alloués, c'est le cas en France, et pas seulement. En 2006, 40 pays disposaient d'une stratégie intégrée de prévention dans leur politique de lutte contre l'insécurité. Trois ans plus tard, ils sont environ 60.

En France, la prévention est toujours regardée d'un oeil suspect par les policiers et les gendarmes...

Pour mettre en place des politiques de prévention efficaces, il est nécessaire de changer les cultures professionnelles. Cela requiert du temps. Et ces politiques elles-mêmes doivent être conduites dans la durée. Il faut en finir avec certains clichés. Il n'est pas question de transformer les policiers en assistantes sociales, pas plus que d'oublier leur rôle répressif. Mais l'exemple du Canada est significatif. Le taux de criminalité y diminue depuis 15 ans. L'organisation de la police

est très en prise avec la réalité du terrain. Elle bénéficie à la fois d'une autonomie de décision et d'une véritable proximité avec la population.

A Paris, le projet de Grand Paris qui a été adopté repose sur un accroissement des pouvoirs du préfet de police. N'y-a-t-il pas un risque d'éloignement du terrain?

Il faut aller plus loin dans la proximité. C'est une évidence attestée par les résultats. Montréal dispose d'un chef de police ayant autorité sur un ensemble de 1,7 millions d'habitants, mais chaque quartier est placé sous la responsabilité directe d'un policier local disposant d'une autonomie de décision. Cela a permis la mise en oeuvre de politiques spécifiques. Je vous cite en exemple les comités de vigie chargés d'assurant la liaison entre la police et les communautés, soit celle du quartier, soit celle de groupes ethno-culturels particuliers. La police les entend régulièrement dans un cadre officiel, même lorsque tout va bien. Ici, la police fait partie de la population. Il s'agit même d'un enracinement plus que d'une proximité. Le résultat: dans toutes les enquêtes d'opinion internationales, le Canada figure toujours parmi les premiers pour la confiance de la population dans sa police.

http://www.lexpress.fr/actualite/societe/il-n-y-a-pas-eu-de-renoncement-aux-politiques-de-prevention_834788.html



Prévention du crime Montréal, siège de l'OI-PREV

MARIE-EVE SHAFFER

MÈTRO

09 décembre 2009 00:00

Montréal accueille un nouvel organisme international, l'Observatoire international de la prévention de la criminalité (OI-PREV), qui comparera les stratégies de prévention de différents pays. «Il y a plein de connaissances sur la prévention, mais les gens sur le terrain et les décideurs n'arrivent pas à faire ressortir les éléments les plus importants, a expliqué la directrice générale du Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC), Valérie Sagant. [Avec l'OI-PREV], on fera une synthèse et on rendra l'information accessible.»

Mise sur pied par le CIPC, l'équipe de chercheurs de l'OI-PREV produira des indicateurs de la prévention qui l'amènera à déterminer, par exemple, le nombre d'États qui disposent d'une stratégie de prévention. L'Observatoire produira aussi des fiches pratiques portant sur des sujets précis, comme l'efficacité de la vidéosurveillance. Un lexique des meilleures ressources en prévention de la criminalité verra le jour en 2010. L'OI-PREV assurera le prolongement de la mission du CIPC. Celui-ci recueille et échange de l'information sur la prévention de la criminalité, et l'Observatoire se dotera d'outils pratiques pour la rendre plus accessible.

Un exemple

À la suite des émeutes de Montréal-Nord, le CIPC a suggéré au SPVM d'embaucher un agent de concertation pour faire la liaison entre les citoyens et les services policiers. Cette idée vient de la Belgique.

<http://www.journalmetro.com/linfo/article/391832--prevention-du-crime-montreal-siege-de-l-oi-prev>



Le transport en commun pour lutter contre les gangs de rue

JENNIFER GUTHRIE

MÉTRO

09 décembre 2009 00:00

Les jeunes qui ont facilement accès au transport en commun et qui ont la possibilité de se déplacer seuls sont moins susceptibles d'adhérer à un gang de rue que les autres.

C'est du moins ce que suggère une étude menée par l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), dont les résultats préliminaires ont été dévoilés hier en marge du colloque sur la prévention de la criminalité dans le monde du Centre international pour la prévention du crime.

L'étude, baptisée Moving around to get out, est née des craintes suscitées par l'arrivée du métro à Laval. À l'époque, plusieurs Lavallois avaient exprimé des appréhensions face à la possible migration des gangs de rue montréalais vers leur territoire.



ARCHIVES MÉTRO

Le prolongement de la ligne orange n'aurait pas eu les effets redoutés.

Conséquences positives

La mobilité accrue qui a découlé du prolongement de la ligne orange du métro de Montréal n'aurait pas eu les effets redoutés, selon la professeure-chercheuse à l'INRS Julie Anne Boudreau, qui a étudié un groupe de jeunes âgés de 17 à 25 ans. «Nous avons constaté que plus les jeunes sont en mesure de se déplacer facilement et d'être autonomes rapidement, plus ils ont de la facilité à prendre des décisions et plus ils sont articulés, a indiqué Mme Boudreau.

Les jeunes qui prennent le transport en commun et qui sortent de leur quartier semblent avoir développé davantage leur curiosité et leur sens de l'observation.» Ces acquis permettraient ensuite aux jeunes de se faire une opinion sur les gangs de rue. «Nous avons remarqué qu'une mobilité autonome permet aux jeunes d'être mieux préparés à analyser la problématique des gangs de rue, a expliqué la chercheuse. Ils peuvent donc prendre une décision plus éclairée si la possibilité d'y adhérer leur est offerte.»

Une piste de solution?

Ces premiers résultats sont porteurs d'espoir selon Julie Anne Boudreau, qui a toutefois précisé que des analyses plus approfondies seront nécessaires avant de tirer des conclusions. «Nous devons étudier les comportements des moins de 17 ans avant de déterminer à quel point une mobilité accrue encourage le développement des jeunes, a-t-elle soutenu. Pour l'instant, nous avons noté qu'elle influence, chez les 17 à 25 ans, le niveau d'estime de soi et de confiance.»

Si les résultats des études à venir devaient aller dans le même sens que ceux obtenus jusqu'à maintenant, le transport urbain pourrait devenir un moyen de lutter contre les gangs de rue selon Mme Boudreau. Des programmes scolaires ou communautaires pourraient alors voir le jour afin d'aider les jeunes à développer les connaissances nécessaires à la mobilité autonome.

<http://www.journalmetro.com/linfo/article/391791--le-transport-en-commun-pour-lutter-contre-les-gangs-de-rue>



Des rapprochements sont essentiels entre les policiers et la population

JENNIFER GUTHRIE

MÉTRO

09 décembre 2009 00:00

Alors que reprenait aujourd'hui l'enquête publique sur les circonstances de la mort de Fredy Villanueva, le Colloque sur la prévention de la criminalité a réuni autour d'une même table des intervenants de trois pays afin de discuter des solutions à envisager pour rebâtir un lien de confiance entre les services de police et la population.

Ouvrir le dialogue

Peter Dinsdale, directeur exécutif de la National Association of Friendship Centres du Canada, affirme qu'«il faut ouvrir un dialogue afin de diminuer les tensions. Les jeunes ont souvent l'impression que les policiers ne font qu'attendre qu'ils commettent un crime. Il faut changer cette perception.» Une façon d'atteindre cet objectif dans le cas des communautés autochtones qui sont desservies par la National Association of Friendship Centres aura été de former le personnel de 6 des 120 centres afin qu'il puisse informer la population des recours qui lui sont offerts si elle sent qu'elle a été victime d'une injustice.

Défis de taille

À Trinité et Tobago, l'espoir d'un rétablissement rapide du lien de confiance entre la population et les policiers est à toute fin pratique inexistant. «Ça prendra plusieurs années de travail. La perception qu'on ne peut pas faire confiance à la police ne sera pas facile à changer. Encore aujourd'hui, les gens qui parlent à la police subissent des conséquences immédiates», a affirmé Kelli Coombs, en rappelant les cas de deux personnes assassinées dans les heures qui ont suivi leur rencontre avec les policiers. Plusieurs initiatives – dont de populaires matchs de soccer et de cricket – ont tout de même été mises sur pied avec un relatif succès au cours des dernières années afin de rapprocher la population des policiers.

Police communautaire

Au Bangladesh, où 124 000 policiers sont chargés d'assurer la sécurité des 150 millions d'habitants, les autorités ont choisi de privilégier le concept de police communautaire. «C'est très difficile de faire régner l'ordre parce que les gens ne font rien et attendent que la police agisse, a expliqué Mokhlesur Rahman. Nous avons voulu partager la responsabilité de la sécurité avec la population.» M.Rahman espère que cette refonte permettra au pays d'être plus sécuritaire dès l'année prochaine.

<http://www.journalmetro.com/linfo/article/391804--des-rapprochements-sont-essentiels-entre-les-policiers-et-la-population>



Le Courrier du Vietnam, 10 décembre 2009

Lutte anti-criminalité : un observatoire international créé à Montréal

La prévention est aussi importante et moins chère que la répression : c'est avec cette donnée de départ que le Centre international pour la prévention de la criminalité (CIPC) a créé une structure vouée à fournir outils et connaissances aux policiers et travailleurs sociaux. Il s'agit de leur donner "les moyens de convaincre et de prouver l'efficacité et la pertinence des politiques de prévention", a déclaré la directrice générale du CIPC, Valérie Sagant, en annonçant le 8 décembre à Montréal la création d'un Observatoire international de la prévention de la criminalité (OI-PREV).

<http://lecourrier.vnagency.com.vn/default.asp?page=newsdetail&newsid=58374>

Radio et télévision

2 décembre 2009

- Entrevue à Radio Ville-Marie (91,3 FM) pour l'émission « Rythme du matin ».
- Entrevue pour l'émission « Nuevo mundo » à la télévision de Radio-Canada international



7 décembre 2009

- Mentions aux nouvelles de la Première chaîne radio de Radio-Canada (95,1 FM)
- Captation vidéo pour BFM tv, France
- Entrevue à l'émission « Le Midi Libre » de CIBL Radio-Montréal (101,5 FM)



8 décembre 2009

- Entrevues avec CBC radio et Radio-Canada (95,1 FM) lors de la conférence de presse du CIPC
- Captation vidéo de la conférence de presse pour TVA
- Entrevue avec BFM radio, France
- Entrevue pour BFM tv, France



9 décembre 2009

- Entrevue avec Radio Centre-Ville (102,3 FM), qui sera diffusée le 18 décembre 2009 à l'émission « Matinale du vendredi ».



- Entrevue à la radio de Radio-Canada international en espagnol



- Entrevue à l'émission « Nuevo mundo » de Radio-Canada international.

www.crime-prevention-intl.org

465, rue Saint-Jean, bureau 803, Montréal (Québec) Canada H2Y 2R6
Téléphone : +1.514.288.6731 cipc@crime-prevention-intl.org
Télécopieur : +1.514.288.8763

